LA DOMBES
communauté de communes

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales,
articles L.5211-47 et R.5211-41

« Dans les établissements publics de coopération comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, le recueil des actes administratifs créé, le cas échéant, en application de l'article L. 5211-47, a une périodicité au moins semestrielle. Ce recueil est mis à la disposition du public au siège de l'établissement public de coopération. Le public est informé, dans les vingt-quatre heures, que le recueil est mis à sa disposition, par affichage aux lieux habituels de l'affichage officiel des communes concernées.
La diffusion du recueil peut être effectuée à titre gratuit ou par vente au numéro ou par abonnement. »

Deuxième semestre 2020

Récapitulatif des délibérations 2020

CONSEILS COMMUNAUTAIRES

Numéro	Date conseil	Objet
2020-87	16/07/2020	Election Président(e)
2020-88	16/07/2020	Nombre Vice-président(e)s
2020-89	16/07/2020	Election Vice-président(e)s
2020-90	16/07/2020	Nombre autres membres du Bureau
2020-91	16/07/2020	Election autres membres du Bureau
2020-92	16/07/2020	Délégation du conseil communautaire à Mme La Présidente
2020-93	30/07/2020	Approbation du PV du 26-06-2020
2020-94	30/07/2020	Création de la CAO
2020-95	30/07/2020	Création de la commission concession
2020-96	30/07/2020	Création de la CIID
2020-97	30/07/2020	Création de la commission intercommunale pour l'accessibilité
2020-98	30/07/2020	Création des commissions thématiques intercommunales
2020-99	30/07/2020	Délégation du conseil communautaire au Bureau
2020-100	30/07/2020	Fixation des indemnités de fonction de la Présidente, des VP et des membres du Bureau
2020-101	30/07/2020	Désignation des représentants de l'EPF de l'Ain
2020-102	30/07/2020	Désignation d'un délégué à la SEMCODA
2020-103	30/07/2020	Désignation de 2 conseillers communautaires pour le contrat de territoire Dombes Saone
2020-104	30/07/2020	Désignation d'un représentant au sein du comité agricole de la Chambre d'agriculture de l'Ain
2020-105	30/07/2020	Désignation d'un représentant au CNAS
2020-106	30/07/2020	Désignation de délégués à AMORCE
2020-107	30/07/2020	Désignation de délégués à ORGANOM
2020-108	30/07/2020	Désignation de conseillers communautaires au GAL
2020-109	30/07/2020	Désignation de représentants pour la construction d'une ressource forestière
2020-110	30/07/2020	Désignation de représentants à l'agence d'urbanisme de l'Agglomération Lyonnaise
2020-111	30/07/2020	PACC : recours à une procédure de déclaration d'utilité publique pour le projet d'extension n°3
2020-112	30/07/2020	PAED : cessions de terrains entre l'EPF de l'ain et GLB Aménagement
2020-113	30/07/2020	PAED : composition et fonctionnement d'un comité d'agrément des demandes d'implantation de prospects
2020-114	30/07/2020	Demande de subvention animation DOCOB Natura 2000
2020-115	30/07/2020	Désignation de délégués au SRDCBS
2020-116	30/07/2020	Désignation de délégués au SMVV

2020-117	30/07/2020	Désignation de délégués au SR3A
2020-118	30/07/2020	Désignation de délégués au Syndicat du Ruisseau des Echets et du Ravin des Profondières
2020-119	30/07/2020	Désignation d'un représentant à Tom Pouce
2020-120	30/07/2020	Désignation d'un représentant à l'Arche des Bambins
2020-121	30/07/2020	Désignation d'un représentant au CS La Passerelle
2020-122	30/07/2020	Désignation de représentants au CS Mosaique
2020-123	30/07/2020	Désignation d'un représentant au CM2C
2020-124	30/07/2020	Désignation d'un représentant à la MARPA Le Renon
2020-125	30/07/2020	Désignation de représentants à la MLJ
2020-126	30/07/2020	Désignation de représentants au service commun
2020-127	30/07/2020	Désignation de représentants à la SPL Dombes Tourisme
2020-128	10/09/2020	Approbation du PV du 16-07-2020
2020-129	10/09/2020	Approbation du PV du 30-07-2020
2020-130	10/09/2020	Marché global de performances conclu avec la SAS confort immobilier / SARL Arc & types architectes : résiliation du contrat
2020-131	10/09/2020	Election des membres de la Commission d’Appels d’Offres
2020-132	10/09/2020	Election des membres de la Commission Concession
2020-133	10/09/2020	Adoption d’un règlement intérieur portant sur le fonctionnement des commissions relatives à la commande publique
2020-134	10/09/2020	Proposition des commissaires membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs
2020-135	10/09/2020	Proposition des membres de la commission intercommunale pour l’accessibilité
2020-136	10/09/2020	Désignation des membres de la commission proximité et mutualisation
2020-137	10/09/2020	Désignation des membres de la commission finances
2020-138	10/09/2020	Désignation des membres de la commission tourisme
2020-139	10/09/2020	Désignation des membres de la commission développement économique
2020-140	10/09/2020	Désignation des membres de la commission culture, animation du patrimoine et CLD
2020-141	10/09/2020	Désignation des membres de la commission SCoT, ADS, PLUi
2020-142	10/09/2020	Désignation des membres de la commission environnement
2020-143	10/09/2020	Désignation des membres de la commission PCAET, GEMAPI et LEADER
2020-144	10/09/2020	Désignation des membres de la commission travaux
2020-145	10/09/2020	Désignation des membres de la commission assainissement
2020-146	10/09/2020	Désignation des membres de la commission Natura 2000, PAEC et PSE
2020-147	10/09/2020	Désignation des membres de la commission communication
2020-148	10/09/2020	Désignation des membres de la commission action sociale
2020-149	10/09/2020	Désignation des membres de la commission transport, mobilité et gens du voyage
2020-150	10/09/2020	Création et désignation des membres de la Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées
2020-151	10/09/2020	Désignation d’un représentant pour la CCPE au SIEA
2020-152	10/09/2020	Approbation du rapport d’activités de la CCD
2020-153	10/09/2020	Budget principal - DM 1 - Remboursement trop perçu d'une partie de la subvention du camion de l'OT
2020-154	10/09/2020	Budget principal - DM 2 - Avances remboursables budgets de zones

2020-155	10/09/2020	Budget principal - DM 3 - Reprise du résultat du PAED suite à sa dissolution
2020-156	10/09/2020	Budget Atelier relais - DM 1 - Entretien des locaux à l'hôtel d'entreprises
2020-157	10/09/2020	Budget Atelier relais - DM 2 - Raccordement à l'assainissement collectif
2020-158	10/09/2020	Budget Base - DM 1 - Régularisations affectation du résultat
2020-159	10/09/2020	Budget Base - DM 2 - Admission en non valeur
2020-160	10/09/2020	Budget Créathèque - DM 1 - Entretien et remise à niveau des locaux à Créathèque
2020-161	10/09/2020	Budget Déchets - DM 1 - Admissions en non valeur
2020-162	10/09/2020	Budget PACC - DM 1 - Remboursement de l'avance et écritures de régularisation sur emprunt
2020-163	10/09/2020	Budget ZA de la Bourdonnière - DM 1 - Régularisation écritures sur emprunt et remboursement de l'avance au budget principal
2020-164	10/09/2020	Budget ZA St Trivier - DM 1 - Régularisation écritures sur emprunt
2020-165	10/09/2020	Budget SPANC - DM 1 - Programmes de réhabilitation 2016
2020-166	10/09/2020	Budget Service commun DM 1 - Régularisation imputations des charges transferées et excédent de fonctionnement reporté
2020-167	10/09/2020	Approbation et signature de la convention partenariale avec IDVS
2020-168	10/09/2020	Conventions de portage foncier et de mise à disposition avec l'EPF de l'Ain pour l'acquisition d'un tènement immobilier, à Chalamont
2020-169	10/09/2020	Attribution du marché public relatif à la livraison et fourniture de sacs pour la collecte sélective
2020-170	10/09/2020	Attribution des accords-cadres à bons de commande relatifs à la livraison et fourniture de composteurs individuels et de bio-seaux
2020-171	10/09/2020	Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés
2020-172	10/09/2020	Approbation du RPQS du service public de prévention et de gestion des déchets
2020-173	10/09/2020	Approbation du RPQS du service public d'assainissement non collectif
2020-174	10/09/2020	Approbation des conventions de partenariat avec les propriétaires d'étangs pour des opérations test de restauration de végétation d'étangs
2020-175	10/09/2020	Approbation des conventions de partenariat avec les propriétaires d'étangs pour des opérations teste de lutte contre la jussie
2020-176	10/09/2020	Désignation de représentants à la MARPA Novavilla
2020-181	15/10/2020	Approbation du PV du 10-09-2020
2020-182	15/10/2020	Délégation du conseil communautaire à Mme La Présidente
2020-183	15/10/2020	Approbation des durées d'amortissements
2020-184	15/10/2020	Budget principal - DM 4 - Subvention IDVS
2020-185	15/10/2020	Budget principal - DM 5 - Suppression subvention du BP au budget ZA Neuville les Dames
2020-186	15/10/2020	Budget principal - DM 6 - Travaux de protection des roselières sur les étangs
2020-187	15/10/2020	Budget principal - DM 7 - Avancement au budget ZA Neuville les Dames
2020-188	15/10/2020	Budget principal - DM 8 - Régularisations comptes
2020-189	15/10/2020	Budget Déchets - DM 2 - Achat de colonnes aériennes
2020-190	15/10/2020	Budget Déchets - DM 3 - Achat d'un téléphone portable et de casques téléphoniques
2020-191	15/10/2020	Budget ZA Neuville les Dames - DM 1 - Régularisation écritures sur emprunt et sur les stocks
2020-192	15/10/2020	Lancement projet alimentaire inter-territorial
2020-193	15/10/2020	Contrat de projet pour projet alimentaire inter-territorial
2020-194	15/10/2020	Création d'un poste de coordinateur(trice) CLIC à temps complet
2020-195	15/10/2020	Création d'un poste d'agent de déchèteries à temps complet
2020-196	15/10/2020	Accroissement temporaire d'activité lié à la mise en place de la redevance incitative - service environnement

2020-197	15/10/2020	Modification du tableau des emplois permanents à temps complet de la collectivité
2020-198	15/10/2020	Adhésion à une convention d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité au travail
2020-199	15/10/2020	Approbation et signature de la convention partenariale avec ISARA
2020-200	15/10/2020	Approbation et signature de la convention du partenariat du PSE
2020-201	15/10/2020	Inscription de 7 circuits pédestres au PDIPR pour l'année 2020
2020-202	15/10/2020	Désignation d'un représentant à la CLE de la Basse Vallée de l'Ain
2020-210	19/11/2020	Approbation du PV du 15-10-2020
2020-211	19/11/2020	Adoption du règlement intérieur
2020-212	19/11/2020	Attribution du marché public relatif au tri et conditionnement des déchets recyclables issus de la collecte sélective
2020-213	19/11/2020	Budget principal - DM 9 - Régularisation des emprunts
2020-214	19/11/2020	Budget Base - DM 3 - Régularisation des emprunts
2020-215	19/11/2020	Budget Déchets - DM 4 - Achat de sacs jaunes supplémentaires
2020-216	19/11/2020	Création d'un poste d'agent en charge de la coordination de la lutte contre le ragondin et des suivis écologiques
2020-217	19/11/2020	Approbation de la convention tripartite DEPARTEMENT/EPCI/GIE EPAV'SERVICE
2020-218	19/11/2020	PAED : actualisation de l'étude d'impact relative à la zone d'aménagement concerté (ZAC) - déliberation prescrivant la participation du public par voie électronique
2020-219	19/11/2020	ZA Actiparc à Chaneins : reversement du solde à la commune de Chaneins, à la suite de la commercialisation des terrains vendus par la CCD, dans le cadre du transfert des zones d'activités communales
2020-220	19/11/2020	Approbation de l'avenant n°2 du contrat enfance jeunesse
2020-226	10/12/2020	Approbation du PV du 19-11-2020
2020-227	10/12/2020	Approbation du rapport du CLD
2020-228	10/12/2020	Création du conseil de développement
2020-229	10/12/2020	Signature de la convention territoriale globale
2020-230	10/12/2020	Approbation de la convention d'objectifs avec Dombes Tourisme
2020-231	10/12/2020	SIEA - projet de SEM Les Energies de l'Ain
2020-232	10/12/2020	SPPEH - AMI SARE
2020-233	10/12/2020	Validation de principe pour la modification statutaire de l'association ALEC 01 en SPL
2020-234	10/12/2020	Approbation du programme et consultation de la maitrise d'œuvre pour la construction d'une crèche à Neuville les Dames
2020-235	10/12/2020	Adhésion au CRAIG
2020-236	10/12/2020	Budget principal - DM 10 - Mission SPS de la micro-crèche de Mionnay
2020-237	10/12/2020	Budget principal - DM 11 - Intégration des frais d'études au travaux
2020-238	10/12/2020	Budget principal - DM 12 - Versement subvention au budget commerces
2020-239	10/12/2020	Budget commerces - DM 1 - Régularisation de la vente du commerce de Sandrans
2020-240	10/12/2020	Autorisation de mandater des dépenses d'investissement
2020-241	10/12/2020	Création d'un poste d'agent d'accueil MSAP à temps complet
2020-242	10/12/2020	Convention de mise à disposition d'un agent de la commune de St André de Corcy au sein du service ADS
2020-243	10/12/2020	Approbation du règlement du Service public de Prévention et de Gestion des Déchets au 1er janvier 2021
2020-244	10/12/2020	Renouvellement de la convention avec l'éco-organisme ECO-TLC
2020-245	10/12/2020	Modification du règlement d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprises de la CCD

2020-246	10/12/2020	Validation de la convention de coopération pour l'animation du PAT interterritorial

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**59**	**60 (1 pouvoir)**

Séance du 16 juillet 2020

Date de la convocation
09 juillet 2020
Date d'affichage
09 juillet 2020

L'an deux mille vingt, **le seize juillet, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 09 juillet 2020 de la 1ère Vice-Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Marlieux, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GRANDJEAN, doyen d'âge de l'Assemblée, pour l'élection du(de la) Président(e).

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		

Objet de la délibération
n° D2020_07_04_087

Election du(de la) Président(e) de la Communauté de Communes de la Dombes

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20200716-DELIB-20-087-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/07/2020

MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Monique	LACROIX	x		
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET	x		
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON		x	J. BURNET
	Juliette	BURNET	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Le conseil,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 1er décembre 2016, portant création de la Communauté de Communes de la Dombes,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 ; L. 5211-6 ; L. 5211-6-1 ; L. 5211-9**,**
Vu le procès-verbal de l'élection du président annexé à la présente délibération**,**
Vu les résultats du scrutin**,**

Après appel des présents qui vaut installation du Conseil communautaire, Monsieur Jean-Paul GRANDJEAN, Président de la séance en tant que doyen d'âge de l'Assemblée, conformément à l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, procède à l'élection du(de la) Président(e) de la Communauté de Communes de la Dombes.

Conformément aux articles L.5211-2 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président est élu au sein du Conseil communautaire, selon les règles applicables à l'élection du Maire, au scrutin secret et à la majorité absolue.
Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative, le plus âgé étant déclaré élu en cas d'égalité de suffrages.

Se sont portés candidats :
- Madame Isabelle DUBOIS
- Monsieur Stéphane MERIEUX

Premier tour de scrutin :

Nombre de votants	60
Nombre de votes blancs	0
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	60
Majorité absolue	31

Ont obtenu :
- Madame Isabelle DUBOIS 32 voix
- Monsieur Stéphane MERIEUX 27 voix
- Monsieur Frédéric BARDON 1 voix

Le Conseil communautaire décide :

- **De proclamer** Madame Isabelle DUBOIS, Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes et la déclare installée.

Ainsi fait et délibéré, le 16 juillet 2020
La Présidente de la Communauté de la
Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**59**	**59 (1 pouvoir)**

Séance du 16 juillet 2020

Date de la convocation
09 juillet 2020
Date d'affichage
09 juillet 2020

L'an deux mille vingt, **le seize juillet, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 09 juillet 2020 de la 1ère Vice-Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Marlieux, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

Objet de la délibération
n° D2020_07_04_088

Détermination du nombre de Vice-président(e)s de la Communauté de Communes de la Dombes

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20200716-DELIB-20-088-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/07/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Monique	LACROIX	x		
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET	x		
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON		x	J. BURNET
	Juliette	BURNET	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Le conseil,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 1er décembre 2016, portant création de la Communauté de Communes de la Dombes,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 ; L. 5211-10,
Vu le procès-verbal de l'élection du président, des vice-présidents et des membres du Bureau annexé à la présente délibération**,**

Considérant que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents,
Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze.

La Présidente propose de fixer à 14 le nombre de Vice-président(e)s.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide
par 40 voix pour, 19 voix contre et 1 abstention :

- **De fixer** à 14 le nombre des Vice-président(e)s de la Communauté de Communes de la Dombes.

Ainsi fait et délibéré, le 16 juillet 2020

La Présidente de la Communauté de la

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**59**	**60 (1 pouvoir)**

Séance du 16 juillet 2020

Date de la convocation
09 juillet 2020
Date d'affichage
09 juillet 2020

L'an deux mille vingt, **le seize juillet, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 09 juillet 2020 de la 1ère Vice-Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Marlieux, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

Objet de la délibération
n° D2020_07_04_089

Election des Vice-président(e)s de la Communauté de Communes de la Dombes

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20200720-DELIB-20-089-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/07/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Monique	LACROIX	x		
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET	x		
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON		x	J. BURNET
	Juliette	BURNET	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Le conseil,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 1er décembre 2016, portant création de la Communauté de Communes de la Dombes,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 ; L. 5211-10,
Vu le procès-verbal de l'élection des vice-présidents annexé à la présente délibération**,**
Vu les résultats du scrutin**,**

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal.

Le Conseil communautaire décide :

- De proclamer M. Jean-Pierre GRANGE, conseiller communautaire, élu 1er vice-président et le déclare installé,
- De proclamer M. Jean-Paul COURRIER, conseiller communautaire, élu 2ème vice-président et le déclare installé,
- De proclamer M. Patrick MATHIAS, conseiller communautaire, élu 3ème vice-président et le déclare installé,
- De proclamer M. Dominique PETRONE, conseiller communautaire, élu 4ème vice-président et le déclare installé,
- De proclamer Mme Juliette BURNET, conseillère communautaire, élue 5ème vice-présidente et la déclare installée,
- De proclamer M. Stephen GAUTIER, conseiller communautaire, élu 6ème vice-président et le déclare installé,
- De proclamer M. François MARECHAL, conseiller communautaire, élu 7ème vice-président et le déclare installé,
- De proclamer M. Christophe MONIER, conseiller communautaire, élu 8ème vice-président et le déclare installé,
- De proclamer M. Ludovic LOREAU, conseiller communautaire, élu 9ème vice-président et le déclare installé,
- De proclamer M. Michel JACQUARD, conseiller communautaire, élu 10ème vice-président et le déclare installé,
- De proclamer M. Philippe POTTIER, conseiller communautaire, élu 11ème vice-président et le déclare installé,
- De proclamer M. Gérard BRANCHY, conseiller communautaire, élu 12ème vice-président et le déclare installé,
- De proclamer Mme Emilie FLEURY, conseillère communautaire, élue 13ème vice-présidente et la déclare installée,
- De proclamer Mme Evelyne ESCRIVA, conseillère communautaire, élue 14ème vice-présidente et la déclare installée.

Ainsi fait et délibéré, le 16 juillet 2020
La Présidente de la Communauté de la
Communes de la Dombes,

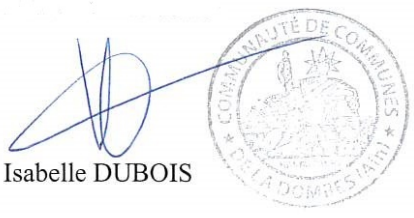

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**59**	**51 (1 pouvoir)**

Séance du 16 juillet 2020

Date de la convocation
09 juillet 2020
Date d'affichage
09 juillet 2020

L'an deux mille vingt, **le seize juillet, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 09 juillet 2020 de la 1ère Vice-Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Marlieux, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

Objet de la délibération
n° D2020_07_04_090

Détermination du nombre des autres membres du Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20200716-DELIB-20-090-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/07/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Monique	LACROIX	x		
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET	x		
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON		x	J. BURNET
	Juliette	BURNET	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Le conseil,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 1er décembre 2016, portant création de la Communauté de Communes de la Dombes,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 ; L. 5211-10,
Vu le procès-verbal de l'élection du président, des vice-présidents et des membres du Bureau annexé à la présente délibération**,**

Considérant que l'organe délibérant peut également prévoir que d'autres conseillers soient membres du bureau, en sus des vice-présidences, sans limitation de nombre.

La Présidente propose de fixer à 2 le nombre des autres membres du Bureau.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide
par 47 voix pour, 4 voix contre et 9 abstentions :

- **De fixer** à 2 le nombre des autres membres du Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes.

Ainsi fait et délibéré, le 16 juillet 2020

La Présidente de la Communauté de la

Communes de la Dombes,

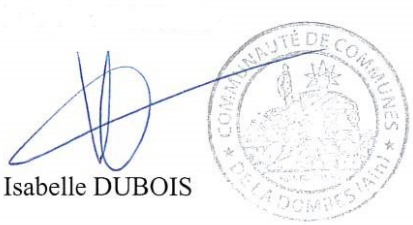

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**59**	**60 (1 pouvoir)**

Séance du 16 juillet 2020

Date de la convocation
09 juillet 2020
Date d'affichage
09 juillet 2020

L'an deux mille vingt, **le seize juillet, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 09 juillet 2020 de la 1ère Vice-Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Marlieux, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

Objet de la délibération
n° D2020_07_04_091

Election des autres membres du Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20200716-DELIB-20-091-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/07/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Monique	LACROIX	x		
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET	x		
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON		x	J. BURNET
	Juliette	BURNET	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Le conseil,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 1er décembre 2016, portant création de la Communauté de Communes de la Dombes,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 ; L. 5211-10,
Vu le procès-verbal de l'élection des autres membres du Bureau annexé à la présente délibération**,**
Vu les résultats du scrutin**,**

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les autres membres du Bureau doivent être élus successivement au scrutin uninominal.

Le Conseil communautaire décide :

- De proclamer Mme Fabienne BAS-DESFARGES, conseillère communautaire, membre au sein du Bureau communautaire et la déclare installée,
- De proclamer Mme Audrey CHEVALIER, conseillère communautaire, membre au sein du Bureau communautaire et la déclare installée.

Ainsi fait et délibéré, le 16 juillet 2020

La Présidente de la Communauté de la

Communes de la Dombes,

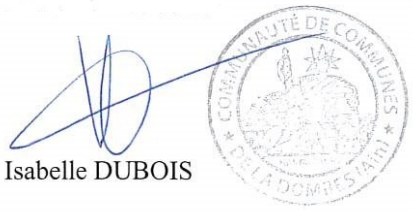

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**59**	**52 (1 pouvoir)**

Séance du 16 juillet 2020

Date de la convocation
09 juillet 2020
Date d'affichage
09 juillet 2020

L'an deux mille vingt, **le seize juillet, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 09 juillet 2020 de la 1ère Vice-Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Marlieux, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

Objet de la délibération
n° D2020_07_04_092

Délégations du Conseil Communautaire à Mme La Présidente

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20200716-DELIB-20-092-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/07/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Monique	LACROIX	x		
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET	x		
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON		x	J. BURNET
	Juliette	BURNET	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Le conseil,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 1er décembre 2016, portant création de la Communauté de Communes de la Dombes,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 décembre 2018, portant statuts de la Communauté de Communes de la Dombes,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-10 ; L. 5211-2 et L. 2122-17,
Vu délibération n° D2020_07_04_087, en date du 16 juillet 2020 portant élection de la Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes,

Considérant que l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'assemblée délibérante de déléguer au Président une partie de ses attributions, à l'exception :
• du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
• de l'approbation du compte administratif ;
• des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
• des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
• de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
• de la délégation de la gestion d'un service public ;
• des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville ».

Il est proposé au Conseil Communautaire de déléguer les attributions suivantes :

1. signer les contrats d'emprunts à court, moyen ou long terme, pour réaliser tout investissement et dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget. Le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :
• la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable
• la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt,
• la possibilité d'allonger la durée du prêt,
• la possibilité de procéder à un différé d'amortissement,
• la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement,
• la possibilité d'engager et de procéder au remboursement anticipé d'un voire plusieurs prêts contractés par la collectivité.

2. concernant les marchés publics :
• éliminer les candidatures jugées irrecevables,
• sélectionner les candidats admis à présenter une offre dans le cadre d'une procédure restreinte ou admis à concourir, admis à réaliser des prestations après avis d'un jury,
• déclarer sans suite ou infructueuse une procédure et déterminer ensuite la procédure à mettre en œuvre,
• déclarer une offre irrégulière, inappropriée ou inacceptable, éliminer une offre anormalement basse,
• signer, prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement des marchés publics d'un montant total inférieur ou égal à 50 000 € HT ainsi que toutes leurs modifications, lorsque les crédits sont ouverts au budget.

3. réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 100 000 €.

4. décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

5. passer les contrats d'assurance ainsi que leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget et d'accepter les indemnités de sinistres perçues dans le cadre des contrats d'assurances.

6. décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.

7. intenter au nom de la Communauté de Communes les actions en justice ou de défendre la Communauté de Communes dans les actions intentées contre elle.

8. fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.

9. signer des conventions ne donnant lieu ni à l'émission de titre, ni de mandat dont le montant unitaire se situerait en dessous de 100 € et le montant global en-dessous de 5 000 €.

10. accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

11. autoriser, au nom de la Communauté de Communes, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre, dans la mesure où les cotisations sont inscrites au budget.

12. régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules communautaires, uniquement pour les dommages matériels.

13. déposer un permis d'aménager, de construire ou de démolir.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide
par 51 voix pour, 1 voix contre et 8 abstentions :

- **De charger** la Présidente, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, d'effectuer l'ensemble des opérations citées ci-dessus,

- **De prévoir** qu'en cas d'empêchement de la Présidente, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la présente délégation d'attributions pourront être prises par son suppléant,

- **De rappeler** que, lors de chaque réunion du Conseil Communautaire, la Présidente rendra compte des attributions exercées, par elle-même et le bureau, par délégation du conseil communautaire.

Ainsi fait et délibéré, le 16 juillet 2020

La Présidente de la Communauté de la

Communes de la Dombes,

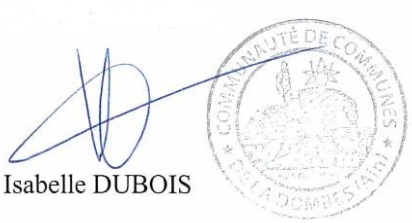

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**48**	**51 (6 pouvoirs)**

Séance du 30 juillet 2020

Date de la convocation
23 juillet 2020
Date d'affichage
23 juillet 2020

L'an deux mille vingt, **le trente juillet, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 23 juillet 2020 de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Saint Germain Sur Renon, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Marc	DUBOST	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET		x	R. FLACHER
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Martial	TRINQUE	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	I.DUBOIS
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST		x	L. COMTET
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		

Objet de la délibération
n° D2020_07_05_093

Approbation du procès-verbal de la séance du 26-06-2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20200730-DELIB-20-093-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/08/2020

MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON		x	
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Valérie	OCTRUE		x	
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Frédéric	HAUPERT	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET	x		
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	SPINNLER	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Juliette	BURNET	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	I.DUBOIS
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER		x	
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER		x	D. FROMENTIN
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élue : **Sonia PERI.**

La Présidente,

Soumet à l'approbation de l'Assemblée le compte rendu de la précédente réunion.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide
par 50 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions :

- **D'approuver** le compte-rendu.

Ainsi fait et délibéré, le 30 juillet 2020
La Présidente de la Communauté de la
Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**48**	**53 (6 pouvoirs)**

Séance du 30 juillet 2020

Date de la convocation
23 juillet 2020
Date d'affichage
23 juillet 2020

L'an deux mille vingt, **le trente juillet, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 23 juillet 2020 de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Saint Germain Sur Renon, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

Objet de la délibération
n° D2020_07_05_094

Création de la commission d'appel d'offres

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Marc	DUBOST	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET		x	R. FLACHER
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Martial	TRINQUE	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	I.DUBOIS
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST		x	L. COMTET
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20200730-DELIB-20-094-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/08/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON		x	
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Valérie	OCTRUE		x	
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Frédéric	HAUPERT	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET	x		
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	SPINNLER	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Juliette	BURNET	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	I.DUBOIS
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER		x	
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER		x	D. FROMENTIN
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élue : **Sonia PERI.**

Le conseil,
Vu le Code de la commande publique,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1411-5,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 1er décembre 2016, portant création de la Communauté de Communes de la Dombes,
Vu la délibération n° D2020_07_04_087, en date du 16 juillet 2020 portant élection de la Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes,

Considérant qu'aux termes des dispositions de l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales, prévoyant que pour un établissement public, la commission d'appel d'offres est composée par l'autorité habilitée à signer le marché public ou son représentant, président, et par 5 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,
Considérant qu'il sera procédé selon les mêmes modalités à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires,
Considérant que l'élection des membres doit s'effectuer en deux temps, l'assemblée délibérante fixant les conditions de dépôt des listes, avant d'élire les membres de la commission.

Il est proposé de créer une commission d'appel d'offres et de fixer les conditions de dépôt des listes selon les modalités suivantes :
- les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants,
- les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir conformément à l'article D.1411-4 1er alinéa du CGCT,
- le dépôt des listes relatives aux membres titulaires et suppléants s'effectuera selon les modalités suivantes :

- les élections auront lieu à la séance du Conseil communautaire du 10 septembre, à la représentation proportionnelle, avec application de la règle du plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel,
- les élections auront lieu au scrutin secret sauf accord unanime contraire,
- en cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages,
- en cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver la création d'une commission d'appel d'offres à titre permanent, pour la durée du mandat,
- d'approuver l'organisation de l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission visée à l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales,
- de fixer au mercredi 02 septembre 2020 à 11h00 la date limite de dépôt des listes.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide
par 53 voix pour et 1 abstention :

- **De créer** une commission d'appel d'offres à titre permanent, pour la durée du mandat,

- **D'approuver** l'organisation de l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission visée à l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales,

- **De fixer** au mercredi 02 septembre 2020 à 11h00 la date limite de dépôt des listes.

Ainsi fait et délibéré, le 30 juillet 2020

La Présidente de la Communauté de la

Communes de la Dombes,

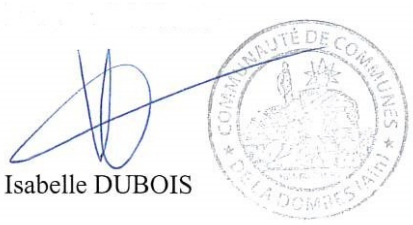

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**48**	**52 (6 pouvoirs)**

Séance du 30 juillet 2020

Date de la convocation
23 juillet 2020
Date d'affichage
23 juillet 2020

L'an deux mille vingt, **le trente juillet, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 23 juillet 2020 de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Saint Germain Sur Renon, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Marc	DUBOST	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET		x	R. FLACHER
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Martial	TRINQUE	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	I.DUBOIS
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST		x	L. COMTET
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

Objet de la délibération
n° D2020_07_05_095

Création de la commission concession

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20200730-DELIB-20-095-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/08/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON		x	
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Valérie	OCTRUE		x	
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Frédéric	HAUPERT	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET	x		
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	SPINNLER	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Juliette	BURNET	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	I.DUBOIS
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER		x	
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER		x	D. FROMENTIN
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élue : **Sonia PERI.**

Le conseil,
Vu le Code de la commande publique,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1411-5,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 1er décembre 2016, portant création de la Communauté de Communes de la Dombes,
Vu la délibération n° D2020_07_04_087, en date du 16 juillet 2020 portant élection de la Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes,

Considérant qu'aux termes des dispositions de l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales, prévoyant que pour un établissement public, la commission concession est composée par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par 5 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,
Considérant qu'il sera procédé selon les mêmes modalités à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires,
Considérant que l'élection des membres doit s'effectuer en deux temps, l'assemblée délibérante fixant les conditions de dépôt des listes, avant d'élire les membres de la commission.

Il est proposé de créer une commission concession et de fixer les conditions de dépôt des listes selon les modalités suivantes :
- les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants,
- les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir conformément à l'article D.1411-4 1er alinéa du CGCT,
- le dépôt des listes relatives aux membres titulaires et suppléants s'effectuera selon les modalités suivantes :
    - les élections auront lieu à la séance du Conseil communautaire du 10 septembre, à la représentation proportionnelle, avec application de la règle du plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel,
    - les élections auront lieu au scrutin secret sauf accord unanime contraire,
    - en cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages,
    - en cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver la création d'une commission concession à titre permanent, pour la durée du mandat,
- d'approuver l'organisation de l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission visée à l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales,
- de fixer au mercredi 02 septembre 2020 à 11h00 la date limite de dépôt des listes.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide
par 52 voix pour et 2 abstentions :

- **De créer** une commission concession à titre permanent, pour la durée du mandat,

- **D'approuver** l'organisation de l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission visée à l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales,

- **De fixer** au mercredi 02 septembre 2020 à 11h00 la date limite de dépôt des listes.

Ainsi fait et délibéré, le 30 juillet 2020

La Présidente de la Communauté de la

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**48**	**53 (6 pouvoirs)**

Séance du 30 juillet 2020

Date de la convocation
23 juillet 2020
Date d'affichage
23 juillet 2020

L'an deux mille vingt, **le trente juillet, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 23 juillet 2020 de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Saint Germain Sur Renon, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Marc	DUBOST	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET		x	R. FLACHER
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Martial	TRINQUE	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	I.DUBOIS
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST		x	L. COMTET
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

Objet de la délibération
n° D2020_07_05_096

Création de la commission intercommunale des impôts directs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20200730-DELIB-20-096-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/08/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON		x	
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Valérie	OCTRUE		x	
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Frédéric	HAUPERT	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET	x		
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	SPINNLER	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Juliette	BURNET	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	I.DUBOIS
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER		x	
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER		x	D. FROMENTIN
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élue : **Sonia PERI.**

Le conseil,
Vu le code général des impôts et notamment l'article 1650 A,
Vu les articles 346 et 346 A de l'Document III du code général des impôts,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 1er décembre 2016, portant création de la Communauté de Communes de la Dombes,
Vu la délibération n° D2020_07_04_087, en date du 16 juillet 2020 portant élection de la Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes,

Considérant que la commission intercommunale des impôts directs est obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique,
Considérant que les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sur proposition de ses communes membres.

Il est proposé au Conseil Communautaire de créer une commission intercommunale des impôts directs, pour la durée du mandat, composée de dix commissaires titulaires et de dix commissaires suppléants.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de l'EPCI suivant le renouvellement général des conseils municipaux. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, soit 40 personnes, proposée sur délibération de l'organe délibérant.
Cette désignation aura lieu au Conseil Communautaire du 10 septembre.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide
par 53 voix pour et 1 abstention :

- **De créer** une commission intercommunale des impôts directs, pour la durée du mandat, composée de dix commissaires titulaires et de dix commissaires suppléants concession à titre permanent, pour la durée du mandat.

Ainsi fait et délibéré, le 30 juillet 2020
La Présidente de la Communauté de la
Communes de la Dombes,

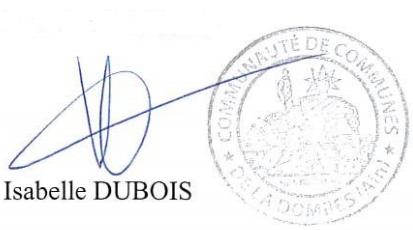

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**49**	**54 (6 pouvoirs)**

Séance du 30 juillet 2020

Date de la convocation
23 juillet 2020
Date d'affichage
23 juillet 2020

L'an deux mille vingt, **le trente juillet, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 23 juillet 2020 de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Saint Germain Sur Renon, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Marc	DUBOST	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET		x	R. FLACHER
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Martial	TRINQUE	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	I.DUBOIS
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST		x	L. COMTET
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

Objet de la délibération
n° D2020_07_05_097

Création de la commission intercommunale pour l'accessibilité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20200730-DELIB-20-097-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/08/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON		x	
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Valérie	OCTRUE		x	
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Frédéric	HAUPERT	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET	x		
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	SPINNLER	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Juliette	BURNET	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	I.DUBOIS
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER		x	D. FROMENTIN
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élue : **Sonia PERI.**

Le conseil,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2143-3,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 1er décembre 2016, portant création de la Communauté de Communes de la Dombes,

Considérant que la Communauté de Communes de la Dombes regroupe plus de 5000 habitants et s'est vue transférer la compétence « aménagement de l'espace » par ses communes membres.

Il est proposé au Conseil Communautaire de créer une commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées, à titre permanent, pour la durée du mandat.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide
par 54 voix pour et 1 abstention :

- **De créer** une commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées, à titre permanent, pour la durée du mandat,

- **D'arrêter** à 36 le nombre de membres titulaires de la commission, dont 10 seront issus du conseil communautaire,

- **D'approuver** la désignation du même nombre de membres suppléants,

- **De dire** que les associations dont devront être issus les membres de la commission qui ne sont pas conseillers communautaires devront répondre aux critères suivants :
    - le rattachement à des problématiques concernant le handicap, les personnes âgées, l'accessibilité, la qualité d'usage pour tous,
    - la représentation de la diversité des types de handicaps (visuel, moteur, auditif, cognitif, psychique et mental) pour les associations de personnes en situation de handicap,
    - la promotion des intérêts des usagers et de la qualité des services publics concernés par la Commission,

- **D'autoriser** Madame la Présidente de la CCD, d'une part, à arrêter la liste des personnalités associatives et des membres du Conseil communautaire siégeant au sein de la Commission et, d'autre part, à nommer, par arrêté, un Vice-Président de son choix afin de la représenter à la présidence de la Commission.

Ainsi fait et délibéré, le 30 juillet 2020

La Présidente de la Communauté de la

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**49**	**55 (6 pouvoirs)**

Séance du 30 juillet 2020

Date de la convocation
23 juillet 2020
Date d'affichage
23 juillet 2020

L'an deux mille vingt, **le trente juillet, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 23 juillet 2020 de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Saint Germain Sur Renon, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Marc	DUBOST	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET		x	R. FLACHER
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Martial	TRINQUE	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	I.DUBOIS
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST		x	L. COMTET
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

Objet de la délibération
n° D2020_07_05_098

Création des commissions thématiques intercommunales

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20200730-DELIB-20-098-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/08/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON		x	
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Valérie	OCTRUE		x	
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Frédéric	HAUPERT	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET	x		
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	SPINNLER	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Juliette	BURNET	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	I.DUBOIS
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER		x	D. FROMENTIN
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élue : **Sonia PERI.**

Le conseil,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 1er décembre 2016, portant création de la Communauté de Communes de la Dombes,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 décembre 2018, portant statuts de la Communauté de Communes de la Dombes,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22 et L. 5211-1,

Considérant qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ».

Il est proposé au Conseil Communautaire de créer quatorze commissions composées de conseillers communautaires et municipaux.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De créer** les 14 commissions thématiques intercommunales suivantes :
  - La commission proximité et mutualisation,
  - La commission finances,
  - La commission tourisme,
  - La commission développement économique,
  - La commission culture, animation du patrimoine et CLD,
  - La commission SCoT, ADS, PLUi,
  - La commission environnement,
  - La commission PCAET, GEMAPI et LEADER,
  - La commission travaux,
  - La commission assainissement,
  - La commission Natura 2000, PAEC et PSE,
  - La commission communication,
  - La commission action sociale,
  - La commission transport, mobilité et gens du voyage.

Ainsi fait et délibéré, le 30 juillet 2020
La Présidente de la Communauté de la
Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**49**	**52 (6 pouvoirs)**

Séance du 30 juillet 2020

Date de la convocation
23 juillet 2020
Date d'affichage
23 juillet 2020

L'an deux mille vingt, **le trente juillet, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 23 juillet 2020 de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Saint Germain Sur Renon, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Marc	DUBOST	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET		x	R. FLACHER
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Martial	TRINQUE	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	I.DUBOIS
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST		x	L. COMTET
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

Objet de la délibération
n° D2020_07_05_099

Délégations du Conseil Communautaire au Bureau

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20200730-DELIB-20-099-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/08/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON		x	
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Valérie	OCTRUE		x	
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Frédéric	HAUPERT	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET	x		
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	SPINNLER	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Juliette	BURNET	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	I.DUBOIS
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER		x	D. FROMENTIN
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élue : **Sonia PERI.**

Le conseil,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 1er décembre 2016, portant création de la Communauté de Communes de la Dombes,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 décembre 2018, portant statuts de la Communauté de Communes de la Dombes,
Vu la délibération n° D2020_07_04_087, en date du 16 juillet 2020 portant élection de la Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes,
Vu les délibérations n° D2020_07_04_088 et D2020_07_04_090, en date du 16 juillet 2020 portant fixation du nombre de vice-présidents et des autres membres du bureau communautaire de la Communauté de Communes de la Dombes,
Vu les délibérations n° D2020_07_04_089 et D2020_07_04_091, en date du 16 juillet 2020 portant élection des vice-présidents et des autres membres du bureau communautaire de la Communauté de Communes de la Dombes,

Considérant que l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'assemblée délibérante de déléguer au Bureau une partie de ses attributions, à l'exception :
• du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
• de l'approbation du compte administratif ;
• des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
• des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
• de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
• de la délégation de la gestion d'un service public ;
• des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville ».

Il est proposé au Conseil Communautaire de charger le Bureau, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, d'effectuer l'ensemble des opérations suivantes :

1. instruire les demandes d'attribution de subventions reçues, d'un montant inférieur ou égal à 8 000 €, et le cas échant les attribuer, autoriser la signature des conventions administratives,

2. concernant les marchés publics : signer, prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement des marchés publics d'un montant total supérieur à 50 000 € HT et inférieur ou égal à 90 000 € HT ainsi que toutes leurs modifications, lorsque les crédits sont ouverts au budget,

3. se prononcer sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables,

4. fixer les tarifs des services communautaires,

5. solliciter l'octroi de subventions et aides pour la réalisation de projets communautaires.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide
par 47 voix pour, 5 voix contre et 3 abstentions :

- **De charger** le Bureau, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, d'effectuer l'ensemble des opérations citées ci-dessus,

- **De rappeler que,** lors de chaque réunion du Conseil Communautaire, la Présidente rendra compte des attributions exercées, par elle-même et le bureau, par délégation du conseil communautaire.

Ainsi fait et délibéré, le 30 juillet 2020

La Présidente de la Communauté de la

Communes de la Dombes,

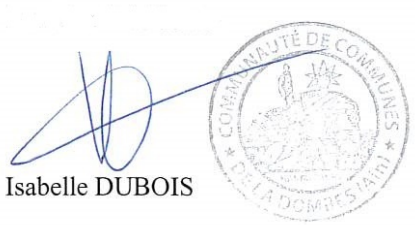

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**49**	**53 (6 pouvoirs)**

Séance du 30 juillet 2020

Date de la convocation
23 juillet 2020
Date d'affichage
23 juillet 2020

L'an deux mille vingt, **le trente juillet, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 23 juillet 2020 de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Saint Germain Sur Renon, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

Objet de la délibération
n° D2020_07_05_100

Indemnités de fonction de la Présidente, des Vice-Présidents et des Membres du Bureau

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20200730-DELIB-20-100-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/08/2020

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Marc	DUBOST	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET		x	R. FLACHER
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Martial	TRINQUE	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	I.DUBOIS
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST		x	L. COMTET
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON		x	
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Valérie	OCTRUE		x	
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Frédéric	HAUPERT	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET	x		
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	SPINNLER	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Juliette	BURNET	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	I.DUBOIS
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER		x	D. FROMENTIN
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élue : **Sonia PERI.**

Le conseil,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-12,
Vu la délibération n° D2020_07_04_087, en date du 16 juillet 2020 portant élection de la Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes,
Vu les délibérations n° D2020_07_04_089 et D2020_07_04_091, en date du 16 juillet 2020 portant élection des vice-présidents et des autres membres du bureau communautaire de la Communauté de Communes de la Dombes,

Considérant que lorsque l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale est renouvelé, la délibération fixant les indemnités de ses membres intervient dans les trois mois suivant son installation,
Considérant que le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale,
Considérant que pour une communauté regroupant de 20 000 à 49 999 habitants, l'article R.5214-1 du code général des collectivités fixe :

- le montant de l'indemnité maximale de président à 67.50% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- le montant de l'indemnité maximale de vice-président à 24.73% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- le montant de l'indemnité maximale de conseiller communautaire est plafonnée à 6% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Considérant que les conseillers communautaires auxquels le président a délégué une partie de ses attributions peuvent percevoir une indemnité,
Considérant que toute délibération de l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau Document récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée concernée.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide
par 53 voix pour et 2 abstentions :

- **D'allouer** les indemnités suivantes à compter du 16 juillet 2020 :

	Taux par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	Indemnité brute
Présidente	57.53 %	2 237.59 €
Vice-Président	20.92 %	813.63 €
Membre du Bureau	6%	233.36 €

- **De prélever** les dépenses d'indemnités de fonction sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la communauté pour les exercices 2020 à 2026.

Ainsi fait et délibéré, le 30 juillet 2020
La Présidente de la Communauté de la
Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**49**	**55 (6 pouvoirs)**

Séance du 30 juillet 2020

Date de la convocation
23 juillet 2020
Date d'affichage
23 juillet 2020

L'an deux mille vingt, **le trente juillet, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 23 juillet 2020 de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Saint Germain Sur Renon, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

Objet de la délibération
n° D2020_07_05_101

Désignation des représentants de l'Etablissement Public Foncier de l'Ain

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20200730-DELIB-20-101-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/08/2020

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Marc	DUBOST	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET		x	R. FLACHER
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Martial	TRINQUE	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	I.DUBOIS
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST		x	L. COMTET
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON		x	
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Valérie	OCTRUE		x	
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Frédéric	HAUPERT	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET	x		
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	SPINNLER	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Juliette	BURNET	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	I.DUBOIS
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER		x	D. FROMENTIN
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élue : **Sonia PERI.**

Le conseil,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-33 et L. 5211-1,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 1er décembre 2016, portant création de la Communauté de Communes de la Dombes,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 décembre 2018, portant statuts de la Communauté de Communes de la Dombes,
Vu les résultats du scrutin,

L'Etablissement Public Foncier de l'Ain, créé par arrêté préfectoral du 18 décembre 2006 sur l'initiative du Conseil Général de l'Ain, intervient au profit de ses collectivités adhérentes sur l'ensemble du département de l'Ain. Grâce à son statut d'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial à vocation unique (EPIC), l'EPFL est doté d'une personnalité morale et d'une autonomie financière. L'Assemblée Générale et le Conseil d'Administration, composés d'élus représentant les adhérents, constituent ses organes délibérants.

La Communauté de Communes de la Dombes est adhérente à l'EPF de l'Ain.

Il est proposé au Conseil Communautaire de désigner ses nouveaux représentants, soit 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants pour siéger à l'Assemblée Générale de l'EPF de l'Ain. Parmi ces délégués, 2 administrateurs titulaires et 2 administrateurs suppléants siègeront au Conseil d'Administration.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide :

- **De désigner** en tant que représentants de la Communauté de Communes de la Dombes à l'Assemblée Générale de l'Établissement Public Foncier de l'Ain comme :
    - Délégués titulaires : Gérard BRANCHY, Michel JACQUARD et Marcel LANIER
    - Délégués suppléants : Pierre LARRIEU, Dominique PETRONE et Isabelle DUBOIS

- **De désigner** en tant que représentants de la Communauté de Communes de la Dombes au Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ain comme :
    - Délégués titulaires : Gérard BRANCHY et Michel JACQUARD
    - Délégués suppléants : Pierre LARRIEU et Dominique PETRONE

Ainsi fait et délibéré, le 30 juillet 2020
La Présidente de la Communauté de la
Communes de la Dombes,

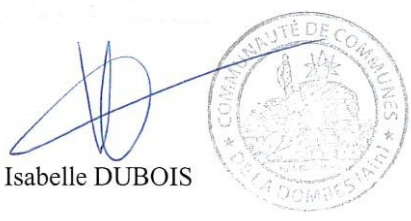

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**49**	**53 (6 pouvoirs)**

Séance du 30 juillet 2020

Date de la convocation
23 juillet 2020
Date d'affichage
23 juillet 2020

L'an deux mille vingt, **le trente juillet, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 23 juillet 2020 de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Saint Germain Sur Renon, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Marc	DUBOST	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET		x	R. FLACHER
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Martial	TRINQUE	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	I.DUBOIS
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST		x	L. COMTET
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

Objet de la délibération
n° D2020_07_05_102

Désignation d'un délégué à la SEMCODA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20200730-DELIB-20-102-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/08/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON		x	
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Valérie	OCTRUE		x	
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Frédéric	HAUPERT	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET	x		
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	SPINNLER	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Juliette	BURNET	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	I.DUBOIS
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER		x	D. FROMENTIN
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élue : **Sonia PERI.**

Le conseil,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-33 et L. 5211-1,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 1er décembre 2016, portant création de la Communauté de Communes de la Dombes,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 décembre 2018, portant statuts de la Communauté de Communes de la Dombes,
Vu les résultats du scrutin,

La Communauté de Communes de la Dombes est actionnaire de la SEMCODA. Ne pouvant être représentée directement au conseil d'administration, elle doit désigner un délégué qui représentera la Communauté de Communes au sein de l'assemblée spéciale des communes actionnaires.

Le délégué devra présenter au moins une fois par an au conseil communautaire un rapport écrit portant sur l'activité de la société et notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la SEMCODA.
La Présidente représente la collectivité aux différentes assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SEMCODA, et peut se faire représenter à cette occasion uniquement par un élu membre du Conseil Communautaire.

Se sont portés candidats :

- Madame Sylvie BIAJOUX
- Monsieur Marcel LANIER
- Monsieur Philippe PAILLASSON

Premier tour de scrutin :

Nombre de votants	55
Nombre de votes blancs	1
Nombre d'abstentions	1
Nombre de suffrages exprimés	53
Majorité absolue	27

Ont obtenu :

- Madame Sylvie BIAJOUX 29 voix
- Monsieur Marcel LANIER 13 voix
- Monsieur Philippe PAILLASSON 11 voix

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide :

- **De désigner** Madame Sylvie BIAJOUX comme représentante à l'assemblée spéciale des communes actionnaires de la SEMCODA. En cas d'indisponibilité du délégué, la Présidente représentera la Communauté de Communes de la Dombes à l'assemblée spéciale,

- **D'accepter** en tant que besoin que le délégué fasse acte de candidature pour être désigné administrateur pour représenter les communes et intercommunalités actionnaires,

- **De désigner** Madame Isabelle DUBOIS comme représentante légale de la Communauté de Communes de la Dombes au sein des assemblées ordinaires ou extraordinaires avec possibilité de déléguer à un membre du conseil communautaire.

Ainsi fait et délibéré, le 30 juillet 2020

La Présidente de la Communauté de la

Communes de la Dombes,

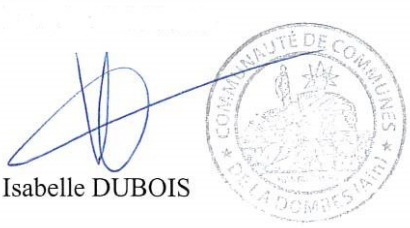

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**49**	**55 (6 pouvoirs)**

Séance du 30 juillet 2020

Date de la convocation
23 juillet 2020
Date d'affichage
23 juillet 2020

L'an deux mille vingt, **le trente juillet, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 23 juillet 2020 de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Saint Germain Sur Renon, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Marc	DUBOST	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET		x	R. FLACHER
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Martial	TRINQUE	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	I.DUBOIS
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST		x	L. COMTET
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

Objet de la délibération
n° D2020_07_05_103A

Désignation de 2 conseillers communautaires pour suivre le contrat de territoire Dombes Saône

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20200730-DELIB-20-103A-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/08/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON		x	
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Valérie	OCTRUE		x	
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Frédéric	HAUPERT	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET	x		
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	SPINNLER	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Juliette	BURNET	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	I.DUBOIS
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER		x	D. FROMENTIN
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élue : **Sonia PERI.**

Le conseil,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-33 et L. 5211-1,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 1er décembre 2016, portant création de la Communauté de Communes de la Dombes,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 décembre 2018, portant statuts de la Communauté de Communes de la Dombes,
Vu les résultats du scrutin,

Le Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Président du Département de l'Ain ont souhaité répondre aux défis posés par le territoire Dombes Saône à travers la mise en place d'un contrat spécifique proposé aux acteurs locaux.

Le périmètre d'action, comme cœur du contrat, est le périmètre des 3 EPCI à savoir :
• La Communauté de Communes de la Dombes,
• La Communauté de Communes Val de Saône Centre,
• La Communauté de Communes Dombes Saône Vallée.

Ce contrat mobilise des engagements financiers de 16,5 M€ pour la Région et 16,5 M€ pour le Département sur cinq ans, intégrés au volet territorial du contrat de Plan Etat Région 2015-2020 révisé. Il vise à soutenir des projets d'investissement répondant aux attentes et besoins spécifiques des acteurs de ce territoire.
L'attribution des financements aux projets par la Région, le Département et les EPCI relève de leurs propres instances et selon des modalités spécifiques.
Quatre axes de travail prioritaires ont été fixés, en adéquation avec les besoins du territoire. Des enveloppes financières indicatives ont été définies pour les interventions de la Région et du Département.

Il est proposé au Conseil Communautaire de désigner deux conseillers communautaires en charge de suivre sa mise en œuvre et de jouer un rôle d'interface entre la Communauté de Communes de la Dombes, la Région Auvergne Rhône-Alpes et le Département de l'Ain.

Se sont portés candidats :
- Madame Isabelle DUBOIS
- Monsieur Ludovic LOREAU
- Monsieur Marcel LANIER

Premier tour de scrutin :

Nombre de votants	55
Nombre de votes blancs	0
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	55
Majorité absolue	28

Ont obtenu :
- Madame Isabelle DUBOIS 41 voix (Elue)
- Monsieur Ludovic LOREAU 9 voix
- Monsieur Marcel LANIER 5 voix

Deuxième tour de scrutin :

Nombre de votants	55
Nombre de votes blancs	0
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	55
Majorité absolue	28

Ont obtenu :

- Monsieur Ludovic LOREAU 45 voix (Elu)
- Monsieur Marcel LANIER 10 voix

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide :

- **De désigner** Madame Isabelle DUBOIS et Monsieur Ludovic LOREAU pour suivre la mise en œuvre du contrat de territoire Dombes Saône et de jouer un rôle d'interface entre la Communauté de Communes de la Dombes, la Région Auvergne Rhône-Alpes et le Département de l'Ain.

Ainsi fait et délibéré, le 30 juillet 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**49**	**49 (6 pouvoirs)**

Séance du 30 juillet 2020

Date de la convocation
23 juillet 2020
Date d'affichage
23 juillet 2020

L'an deux mille vingt, **le trente juillet, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 23 juillet 2020 de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Saint Germain Sur Renon, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Marc	DUBOST	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET		x	R. FLACHER
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Martial	TRINQUE	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	I.DUBOIS
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST		x	L. COMTET
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

Objet de la délibération
n° D2020_07_05_104

Désignation d'un représentant au sein du comité agricole du territoire de la Chambre d'Agriculture de l'Ain

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20200730-DELIB-20-104-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/08/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON		x	
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Valérie	OCTRUE		x	
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Frédéric	HAUPERT	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET	x		
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	SPINNLER	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Juliette	BURNET	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	I.DUBOIS
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER		x	D. FROMENTIN
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élue : **Sonia PERI.**

Le conseil,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-33 et L. 5211-1,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 1er décembre 2016, portant création de la Communauté de Communes de la Dombes,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 décembre 2018, portant statuts de la Communauté de Communes de la Dombes,
Vu les résultats du scrutin,

La Chambre d'Agriculture de l'Ain a mis en place un comité de territoire « Dombes-Côtière-Plaine de l'Ain » recouvrant les intercommunalités.

Ce comité est un lieu de concertation, d'échanges d'expériences, d'analyse et de force de propositions pour favoriser l'émergence de projets sur l'ensemble des thématiques qui lient l'agriculture et le territoire.
Il regroupe principalement les représentants syndicaux, les organismes professionnels, les opérateurs économiques, les associations, les établissements de formation.

Il est proposé au Conseil Communautaire de désigner un représentant au sein du comité agricole du territoire de la Chambre d'Agriculture de l'Ain.

S'est porté candidat :

- Monsieur Jean-Pierre GRANGE

Premier tour de scrutin :

Nombre de votants	55
Nombre de votes blancs	1
Nombre d'abstentions	5
Nombre de suffrages exprimés	49
Majorité absolue	25

A obtenu :

- Monsieur Jean-Pierre GRANGE 49 voix

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide :

- **De désigner** Monsieur Jean-Pierre GRANGE comme représentant au sein du comité agricole du territoire de la Chambre d'Agriculture de l'Ain.

Ainsi fait et délibéré, le 30 juillet 2020
La Présidente de la Communauté de la
Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**49**	**51 (6 pouvoirs)**

Séance du 30 juillet 2020

Date de la convocation
23 juillet 2020
Date d'affichage
23 juillet 2020

L'an deux mille vingt, **le trente juillet, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 23 juillet 2020 de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Saint Germain Sur Renon, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Marc	DUBOST	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET		x	R. FLACHER
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Martial	TRINQUE	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	I.DUBOIS
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST		x	L. COMTET
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

Objet de la délibération
n° D2020_07_05_105

Désignation d'un représentant au sein du Comité Nationale d'Action Sociale (CNAS)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20200730-DELIB-20-105-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/08/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON		x	
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Valérie	OCTRUE		x	
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Frédéric	HAUPERT	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET	x		
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	SPINNLER	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Juliette	BURNET	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	I.DUBOIS
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER		x	D. FROMENTIN
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élue : **Sonia PERI.**

Le conseil,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-33 et L. 5211-1,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 1er décembre 2016, portant création de la Communauté de Communes de la Dombes,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 décembre 2018, portant statuts de la Communauté de Communes de la Dombes,
Vu les résultats du scrutin,

Le CNAS est un organisme de portée nationale qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la Fonction Publique Territoriale et de leurs familles.
A cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations : aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques réduction, ……, qu'il fait évoluer chaque année afin de réponde à leurs besoins et à leurs attentes.
Conformément à l'organisation paritaire du CNAS, chaque structure adhérente au CNAS doit désigner 2 délégués : 1 délégué représentant le collège des élus et 1 délégué représentant le collège des agents.
Le délégué sera convoqué chaque année à l'Assemblée Départementale au cours de laquelle, il aura à émettre un avis sur toutes les questions mises à l'ordre du jour par le Président de la délégation départementale.

Il est proposé au Conseil Communautaire de désigner un représentant au sein du CNAS.

S'est porté candidat :
- Monsieur Jean-Paul COURRIER

Premier tour de scrutin :

Nombre de votants	55
Nombre de votes blancs	0
Nombre d'abstentions	4
Nombre de suffrages exprimés	51
Majorité absolue	26

A obtenu :
- Monsieur Jean-Paul COURRIER 51 voix

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide :

- **De désigner** Monsieur Jean-Paul COURRIER comme représentant au sein du CNAS.

Ainsi fait et délibéré, le 30 juillet 2020
La Présidente de la Communauté de la
Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**49**	**55 (6 pouvoirs)**

Séance du 30 juillet 2020

Date de la convocation
23 juillet 2020
Date d'affichage
23 juillet 2020

L'an deux mille vingt, **le trente juillet, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 23 juillet 2020 de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Saint Germain Sur Renon, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Marc	DUBOST	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET		x	R. FLACHER
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Martial	TRINQUE	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	I.DUBOIS
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST		x	L. COMTET
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

Objet de la délibération
n° D2020_07_05_106

Désignation de délégués à AMORCE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20200730-DELIB-20-106-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/08/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON		x	
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Valérie	OCTRUE		x	
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Frédéric	HAUPERT	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET	x		
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	SPINNLER	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Juliette	BURNET	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	I.DUBOIS
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER		x	D. FROMENTIN
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élue : **Sonia PERI.**

Le conseil,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-33 et L. 5211-1,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 1er décembre 2016, portant création de la Communauté de Communes de la Dombes,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 décembre 2018, portant statuts de la Communauté de Communes de la Dombes,
Vu les résultats du scrutin,

AMORCE est l'association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des réseaux de chaleur, de l'énergie, et des déchets.
Fondée en 1987 avec une cinquantaine d'adhérents, elle en fédère aujourd'hui plus de 850. AMORCE constitue un lieu unique de partage des connaissances et des expériences entre collectivités territoriales et professionnels sur ces compétences. Ce réseau d'élus et de techniciens permet à chacun de disposer des informations les plus récentes et les plus pertinentes.
AMORCE contribue depuis 30 ans à l'amélioration des Services Publics Locaux et des politiques écologiques territoriales. L'association accompagne ses adhérents dans l'exercice de leurs compétences et met à disposition des ressources humaines et techniques. Forte de son expertise et de sa représentativité, AMORCE est un interlocuteur privilégié des pouvoirs publics. L'association représente ses adhérents auprès des institutions françaises et européennes, afin de défendre leurs intérêts et leurs propositions.
La gouvernance de l'association est assurée par un bureau et un Conseil d'administration :
- 70% des sièges sont occupés par des élus locaux,
- 70% des financements sont issus des cotisations, ce qui garantit à AMORCE son indépendance pour défendre les positons de ses adhérents.

La CCD adhère à AMORCE pour la thématique déchets.
Le conseil d'administration se réunit une fois par an.

Il est proposé au Conseil Communautaire de désigner un délégué titulaire au sein des diverses instances de l'association ainsi qu'un délégué suppléant.

S'est porté candidat comme délégué titulaire :
- Monsieur Christophe MONIER

Premier tour de scrutin :

Nombre de votants	55
Nombre de votes blancs	1
Nombre d'abstentions	3
Nombre de suffrages exprimés	51
Majorité absolue	26

A obtenu :
- Monsieur Christophe MONIER 51 voix

S'est portée candidate comme déléguée suppléante :
- Madame Audrey CHEVALIER

Premier tour de scrutin :

Nombre de votants	55
Nombre de votes blancs	2
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	53
Majorité absolue	27

A obtenu :
- Madame Audrey CHEVALIER 53 voix

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide :

- **De désigner** Monsieur Christophe MONIER comme délégué titulaire et Madame Audrey CHEVALIER comme déléguée suppléante au sein d'AMORCE.

Ainsi fait et délibéré, le 30 juillet 2020

La Présidente de la Communauté de la

Communes de la Dombes,

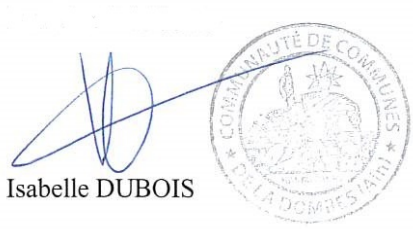

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**49**	**54 (6 pouvoirs)**

Séance du 30 juillet 2020

Date de la convocation
23 juillet 2020
Date d'affichage
23 juillet 2020

L'an deux mille vingt, **le trente juillet, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 23 juillet 2020 de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Saint Germain Sur Renon, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

Objet de la délibération
n° D2020_07_05_107

Désignation de délégués à ORGANOM

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20200730-DELIB-20-107-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/08/2020

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Marc	DUBOST	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET		x	R. FLACHER
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Martial	TRINQUE	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	I.DUBOIS
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST		x	L. COMTET
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON		x	
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Valérie	OCTRUE		x	
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Frédéric	HAUPERT	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET	x		
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	SPINNLER	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Juliette	BURNET	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	I.DUBOIS
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER		x	D. FROMENTIN
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élue : **Sonia PERI.**

Le conseil,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-33 et L. 5211-1,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 1er décembre 2016, portant création de la Communauté de Communes de la Dombes,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 décembre 2018, portant statuts de la Communauté de Communes de la Dombes,
Vu les résultats du scrutin,

Créé en 2002, ORGANOM est un syndicat mixte de traitement et de valorisation des ordures ménagères résiduelles. Il regroupe 9 intercommunalités, soit 193 communes et près de 330 000 habitants.
Afin de valoriser au mieux les ordures ménagères collectées par les 9 intercommunalités, ORGANOM a fait le choix de s'équiper d'une installation de tri mécano-biologique doublée d'un process de méthanisation et de compostage. C'est l'usine OVADE (Organisation pour la VAlorisation des DEchets), installée sur le site de traitement des déchets La Tienne à Viriat. En 2019, ORGANOM a traité 7 800 tonnes de la CC de la Dombes (ordures ménagères résiduelles et encombrants).

En 2019, la participation financière de la CC de la Dombes à ORGANOM s'est élevée à 1 433 000 euros soit 30 % du budget annexe de fonctionnement Déchets.

ORGANOM fonctionne à travers différents organes de décision :

- un comité syndical comptant 37 délégués titulaires et 37 délégués suppléants. Chacune des 9 intercommunalités y est représentée par un ou plusieurs élus. Cette assemblée délibérante se réunit au moins quatre fois par an.
La CCD, 3ème EPCI le plus important d'ORGANOM, compte 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants. Lors du dernier mandat, la CCD était représentée au sein de l'exécutif avec un vice-président chargé de la prévention/qualité.
Le 1er conseil syndical se tiendra le 17 septembre prochain afin de constituer le nouvel exécutif d'ORGANOM.
- un bureau exécutif comptant 1 président et 4 vice-présidents (ancien mandat),
- des commissions thématiques.

Il est proposé au Conseil Communautaire de désigner quatre délégués titulaires ainsi que quatre délégués suppléants.

Se sont portés candidats comme délégués titulaires :
- Madame Sonia PERI
- Monsieur Gérard BRANCHY
- Madame Audrey CHEVALIER
- Monsieur Jean-François JANNET

Premier tour de scrutin :

Nombre de votants	55
Nombre de votes blancs	0
Nombre d'abstentions	1
Nombre de suffrages exprimés	54
Majorité absolue	28

Ont obtenu :
- Madame Sonia PERI
- Monsieur Gérard BRANCHY
- Madame Audrey CHEVALIER
- Monsieur Jean-François JANNET

} 54 voix

Se sont portés candidats comme délégués suppléants :

- Monsieur Michel JACQUARD
- Monsieur Christophe MONIER
- Madame Martine MOREL PIRON
- Monsieur Philippe PAILLASSON

Premier tour de scrutin :

Nombre de votants	55
Nombre de votes blancs	0
Nombre d'abstentions	1
Nombre de suffrages exprimés	54
Majorité absolue	28

Ont obtenu :

- Monsieur Michel JACQUARD
- Monsieur Christophe MONIER
- Madame Martine MOREL PIRON
- Monsieur Philippe PAILLASSON

} 54 voix

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide :

- **De désigner** en tant que représentants de la Communauté de Communes de la Dombes à ORGANOM comme :
    - Délégués titulaires : Sonia PERI, Gérard BRANCHY, Audrey CHEVALIER et Jean-François JANNET,
    - Délégués suppléants : Michel JACQUARD, Christophe MONIER, Martine MOREL PIRON et Philippe PAILLASSON.

Ainsi fait et délibéré, le 30 juillet 2020

La Présidente de la Communauté de la

Communes de la Dombes,

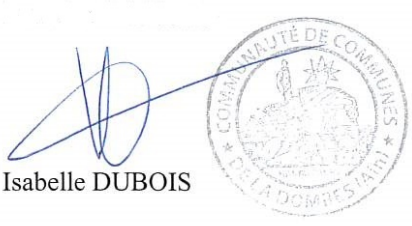

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**49**	**55 (6 pouvoirs)**

Séance du 30 juillet 2020

Date de la convocation
23 juillet 2020
Date d'affichage
23 juillet 2020

L'an deux mille vingt, **le trente juillet, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 23 juillet 2020 de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Saint Germain Sur Renon, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

Objet de la délibération
n° D2020_07_05_108

Désignation de conseillers communautaires membres du Groupement d'Action LEADER (GAL) et du comité de programmation LEADER

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Marc	DUBOST	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET		x	R. FLACHER
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Martial	TRINQUE	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	I.DUBOIS
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST		x	L. COMTET
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20200730-DELIB-20-108-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/08/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON		x	
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Valérie	OCTRUE		x	
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Frédéric	HAUPERT	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET	x		
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	SPINNLER	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Juliette	BURNET	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	I.DUBOIS
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER		x	D. FROMENTIN
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élue : **Sonia PERI.**

Le conseil,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-33 et L. 5211-1,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 1er décembre 2016, portant création de la Communauté de Communes de la Dombes,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 décembre 2018, portant statuts de la Communauté de Communes de la Dombes,
Vu les résultats du scrutin,

Le programme LEADER est un programme européen sur 6 ans d'aide à l'innovation en milieu rural sur différentes thématiques (agriculture, pisciculture, développement économique, consommation des produits locaux, préservation de la biodiversité, et tourisme) qui doit s'achever en 2023.
Il est piloté sur le territoire par le Groupe d'Action Locale (GAL), composé de deux collèges : acteurs privés et acteurs publics.
Son périmètre d'intervention est celui du territoire Leader (89 communes – 6 EPCI concernées).
Une réunion est prévue tous les trimestres, le vendredi matin de 8h30 à 12h30.

Il est proposé au Conseil Communautaire de désigner trois délégués titulaires ainsi que trois délégués suppléants au sein du GAL.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide :

- **De désigner** pour représenter la Communauté de Communes de la Dombes au Groupement d'Action Locale (GAL) et au Comité de programmation LEADER comme :

    - Délégués titulaires : Ludovic LOREAU, Isabelle DUBOIS et Henri CORMORECHE,
    - Délégués suppléants : Stephen GAUTIER, Jean-Paul COURRIER et Patrick MATHIAS.

Ainsi fait et délibéré, le 30 juillet 2020
La Présidente de la Communauté de la
Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**49**	**55 (6 pouvoirs)**

Séance du 30 juillet 2020

Date de la convocation
23 juillet 2020
Date d'affichage
23 juillet 2020

L'an deux mille vingt, **le trente juillet, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 23 juillet 2020 de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Saint Germain Sur Renon, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2020_07_05_109

Désignation de représentants pour la construction d'une ressource forestière pour la plaine et le bocage de l'Ain

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20200730-DELIB-20-109-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/08/2020

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Marc	DUBOST	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET		x	R. FLACHER
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Martial	TRINQUE	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	I.DUBOIS
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST		x	L. COMTET
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON		x	
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Valérie	OCTRUE		x	
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Frédéric	HAUPERT	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET	x		
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	SPINNLER	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Juliette	BURNET	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	I.DUBOIS
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER		x	D. FROMENTIN
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élue : **Sonia PERI.**

Le conseil,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-33 et L. 5211-1,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 1er décembre 2016, portant création de la Communauté de Communes de la Dombes,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 décembre 2018, portant statuts de la Communauté de Communes de la Dombes,
Vu les résultats du scrutin,

La convention permet de soutenir financièrement les propriétaires forestiers publics ou privés pour des travaux de reboisement, d'entretien et d'amélioration des peuplements forestiers afin de garantir la pérennité de la ressource en bois.

Il est proposé au Conseil Communautaire de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour participer à la commission consultative des aides mises en place dans le cadre du dispositif du fonds local de replantation, d'entretien et d'amélioration de la forêt de la plaine et du bocage de l'Ain.

S'est portée candidate comme déléguée titulaire :

- Madame Isabelle DUBOIS

Premier tour de scrutin :

Nombre de votants	55
Nombre de votes blancs	0
Nombre d'abstentions	3
Nombre de suffrages exprimés	52
Majorité absolue	27

A obtenu :

- Madame Isabelle DUBOIS 51 voix

S'est portée candidate comme déléguée suppléante :

- Madame Géraldine MERCIER

Premier tour de scrutin :

Nombre de votants	55
Nombre de votes blancs	0
Nombre d'abstentions	6
Nombre de suffrages exprimés	49
Majorité absolue	25

A obtenu :

- Madame Géraldine MERCIER 49 voix

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide :

- **De désigner** Madame Isabelle DUBOIS comme déléguée titulaire et Madame Géraldine MERCIER comme déléguée suppléante pour participer à la commission consultative des aides mises en place dans le cadre du dispositif du fonds local de replantation, d'entretien et d'amélioration de la forêt de la plaine et du bocage de l'Ain.

Ainsi fait et délibéré, le 30 juillet 2020

La Présidente de la Communauté de la

Communes de la Dombes,

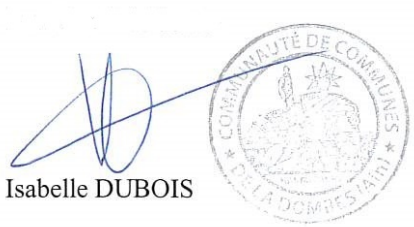

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**49**	**55 (6 pouvoirs)**

Séance du 30 juillet 2020

Date de la convocation
23 juillet 2020
Date d'affichage
23 juillet 2020

L'an deux mille vingt, **le trente juillet, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 23 juillet 2020 de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Saint Germain Sur Renon, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

Objet de la délibération
n° D2020_07_05_110

Désignation de représentants pour l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Lyonnaise

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20200730-DELIB-20-110-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/08/2020

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Marc	DUBOST	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET		x	R. FLACHER
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Martial	TRINQUE	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	I.DUBOIS
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST		x	L. COMTET
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON		x	
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Valérie	OCTRUE		x	
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Frédéric	HAUPERT	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET	x		
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	SPINNLER	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Juliette	BURNET	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	I.DUBOIS
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER		x	D. FROMENTIN
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élue : **Sonia PERI.**

Le conseil,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-33 et L. 5211-1,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 1er décembre 2016, portant création de la Communauté de Communes de la Dombes,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 décembre 2018, portant statuts de la Communauté de Communes de la Dombes,
Vu les résultats du scrutin,

La Communauté de Communes de la Dombes adhère à l'Agence d'Urbanisme pour le développement de l'Agglomération Lyonnaise dans le cadre de la démarche InterSCoT. L'Agence anime l'InterSCoT, réalise des missions permanentes d'observation et d'analyse des territoires membres ainsi que différentes études et expertises. Les adhérents sont appelés à participer à l'exécution du programme en fonction de l'intérêt qu'ils y portent.

Il est proposé au Conseil Communautaire de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la Communauté de Communes de la Dombes pour le SCoT de la Dombes pour siéger à l'Assemblée Générale de l'Agence d'urbanisme.

S'est porté candidat comme délégué titulaire :

- Monsieur François MARECHAL

Premier tour de scrutin :

Nombre de votants	55
Nombre de votes blancs	1
Nombre d'abstentions	1
Nombre de suffrages exprimés	53
Majorité absolue	27

A obtenu :

- Monsieur François MARECHAL 53 voix

S'est porté candidat comme délégué suppléant :

- Monsieur Dominique PETRONE

Premier tour de scrutin :

Nombre de votants	55
Nombre de votes blancs	5
Nombre d'abstentions	3
Nombre de suffrages exprimés	47
Majorité absolue	24

A obtenu :

- Monsieur Dominique PETRONE 47 voix

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide :

- **De désigner** Monsieur François MARECHAL comme délégué titulaire et Monsieur Dominique PETRONE comme délégué suppléant pour siéger à l'Assemblée Générale de l'Agence d'urbanisme de l'agglomération lyonnaise.

Ainsi fait et délibéré, le 30 juillet 2020

La Présidente de la Communauté de la

Communes de la Dombes,

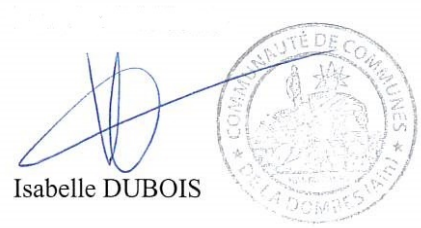

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**49**	**45 (5 pouvoirs)**

Séance du 30 juillet 2020

Date de la convocation
23 juillet 2020
Date d'affichage
23 juillet 2020

L'an deux mille vingt, **le trente juillet, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 23 juillet 2020 de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Saint Germain Sur Renon, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2020_07_05_111

Parc d'Activités Chalaronne Centre, à Châtillon-sur-Chalaronne - Recours à une procédure de déclaration d'utilité publique en vue de la réalisation du projet d'extension n° 3

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20200730-DELIB-20-111-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/08/2020

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Marc	DUBOST	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET		x	R. FLACHER
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Martial	TRINQUE	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	I.DUBOIS
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST		x	L. COMTET
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON		x	
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Valérie	OCTRUE		x	
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Frédéric	HAUPERT	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET	x		
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	SPINNLER	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Juliette	BURNET	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	I.DUBOIS
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER		x	D. FROMENTIN
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élue : **Sonia PERI.**

Rapporteur : **Dominique PETRONE**

Le Parc d'Activités Chalaronne Centre, zone d'activité communautaire, situé à l'entrée de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, en provenance de Belleville-sur-Saône, sur la RD17, a été réalisé en trois tranches, correspondant à trois permis d'aménager distincts :

TRANCHES	Surface totale	Surface privative
Tranche 1	92 234 m²	72 174 m²
Extension	128 400 m²	119 520 m²
Extension n° 2	26 495 m²	21 709 m²

L'extension n° 2 est en fin de phase de commercialisation et la Communauté de Communes de la Dombes souhaite réaliser une extension n° 3.

Le Parc d'Activités Chalaronne Centre figure parmi les zones dites « principales » à développer dans le SCoT de la Dombes approuvé lors du Conseil communautaire du 5 mars 2020.

Le site est très attractif et fait l'objet de nombreuses demandes d'implantations que la Communauté de Communes n'est plus en mesure de satisfaire.

Située au lieudit Le Grand Vernay, dans le prolongement des extensions n° 1 et 2, une zone 2AUx est inscrite au PLU de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, pour une superficie totale de 121 863 m². Le périmètre concerné nécessitera une mise en compatibilité des dispositions du PLU de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne.

Une parcelle a été réservée dans l'extension n° 1 du PACC pour accéder à ce tènement.

En février 2017, l'EPF de l'Ain a été sollicité pour l'acquisition des deux parcelles correspondant à l'emprise de la zone 2AUx. L'indivision propriétaire a refusé de vendre les terrains à l'amiable.

Devant cette situation et afin d'assurer la maîtrise foncière des terrains concernés par le projet d'extension n° 3 du Parc d'Activités Chalaronne Centre, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le principe d'acquisition, par voie d'expropriation, des terrains nécessaires à l'extension n° 3 du Parc d'Activités Chalaronne Centre, à Châtillon-sur-Chalaronne, et le recours à une procédure de Déclaration d'Utilité Publique pour la réalisation du projet, tout en poursuivant les négociations amiables.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide
par 36 voix pour, 9 voix contre et 10 abstentions :

- **D'approuver** le principe d'acquisition, par voie d'expropriation, des terrains nécessaires à l'extension n° 3 du Parc d'Activités Chalaronne Centre, à Châtillon-sur-Chalaronne, et le recours à une procédure de Déclaration d'Utilité Publique pour la réalisation du projet, tout en poursuivant les négociations amiables,

- **D'engager** la constitution des dossiers d'enquête préalable à la DUP et parcellaire, ainsi que toutes les démarches administratives et études techniques nécessaires à la réalisation de cette opération,

- **De l'autoriser** à signer tout acte et document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 30 juillet 2020

La Présidente de la Communauté de
Communes de la Dombes,

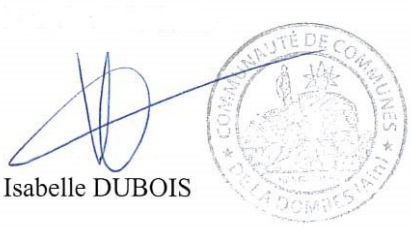

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**49**	**54 (6 pouvoirs)**

Séance du 30 juillet 2020

Date de la convocation
23 juillet 2020
Date d'affichage
23 juillet 2020

L'an deux mille vingt, **le trente juillet, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 23 juillet 2020 de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Saint Germain Sur Renon, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Marc	DUBOST	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET		x	R. FLACHER
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Martial	TRINQUE	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	I.DUBOIS
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST		x	L. COMTET
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

Objet de la délibération
n° D2020_07_05_112

Parc d'Activités Economiques de la Dombes, à Mionnay - Cession de terrains entre l'EPF de l'Ain et la Société GLB Aménagement SAS :

- **Autorisation donnée à l'EPF de l'Ain,**
- **Intervention de la CCD aux actes de cession.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20200730-DELIB-20-112-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/08/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON		x	
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Valérie	OCTRUE		x	
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Frédéric	HAUPERT	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET	x		
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	SPINNLER	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Juliette	BURNET	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	I.DUBOIS
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER		x	D. FROMENTIN
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élue : **Sonia PERI.**

Rapporteur : **Dominique PETRONE**

La Communauté de Communes de la Dombes a la volonté de développer, à Mionnay, un Parc d'Activités Economiques à vocation tertiaire, artisanale, industrielle et d'activités mixtes afin d'asseoir le dynamisme et la vitalité économique du territoire en répondant aux demandes d'installations d'entreprises.

D'une superficie totale d'environ 28 ha, la ZAC « Parc d'Activités Economiques de la Dombes » est située sur la Commune de Mionnay, au lieudit « Au Riollet », au Nord-Est de l'Agglomération lyonnaise, le long de l'autoroute A 46, avec un accès direct au semi-diffuseur de l'A 46.
Le projet est également desservi par les routes départementales RD 1083 et 38 ; il est très proche de la halte ferroviaire des Echets située sur la ligne Lyon-Bourg-en-Bresse.

La réalisation de la ZAC a été transférée, par Traité de concession d'aménagement, à la Société GLB Aménagement SAS ayant son siège social 13, rue du Docteur Lancereaux, à Paris (75008).

La surface commercialisable sera d'environ 24 ha. La création d'au moins 800 emplois est attendue sur le site.

L'ensemble des terrains compris dans le périmètre de la Déclaration d'Utilité Publique et les délaissés autoroutiers APRR inclus dans le périmètre de la ZAC ont été acquis par l'EPF de l'Ain qui en assure le portage foncier, pour le compte de la Communauté de Communes de la Dombes, pour une durée de 4 ans, à compter de la date anniversaire de chacune des acquisitions.

Pour cela, des conventions de portage et de mise à disposition ont été signées, respectivement le 7 juillet 2017 et le 26 février 2020.

Ces conventions donnent lieu au versement annuel de frais de portage à l'EPF de l'Ain. Ces frais de portage correspondent à 1,50 % H.T. l'an du capital restant dû. Dans le cas présent, ils portent sur le prix d'acquisition, les frais de notaire, les indemnités de remploi et accessoires aux propriétaires, les indemnités aux exploitants, les honoraires de négociation de la SAFER auprès des propriétaires et des exploitants, la TVA non déductible pour l'EPF de l'Ain, …

Il est convenu dans le traité de concession d'aménagement que les frais de portage seront pris en charge par l'aménageur et arrêtés au moment où ce dernier fera l'acquisition des terrains.

L'aménageur souhaite procéder à l'acquisition des terrains auprès de l'EPF de l'Ain en fonction du phasage de leur commercialisation.

A cet effet, il convient d'autoriser l'EPF de l'Ain à céder à l'aménageur, en fonction des phases de commercialisation, les fonciers nécessaires à la réalisation de l'opération au prix de revient, de valider le principe de prise en charge, par l'aménageur, des frais de portage foncier auprès de l'EPF de l'Ain et, pour cela, d'autoriser la Communauté de Communes de la Dombes à intervenir aux actes de cession.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide
par 51 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention :

- **D'autoriser** l'EPF de l'Ain à céder à l'aménageur, en fonction des phases de commercialisation, les fonciers nécessaires à la réalisation de l'opération au prix de revient, à savoir la valeur de stock comptable de l'EPF de l'Ain telle que définie aux conventions de portage foncier, proratisée au m² arpenté,

- **De valider** le principe de remboursement par l'aménageur à la Communauté de Communes des frais de portage déjà réglés par celle-ci à l'EPF de l'Ain dans le cadre du portage foncier et la prise en charge par l'aménageur des frais de portage à venir calculés au jour de la signature de telle sorte que la Communauté de Communes se substitue l'aménageur dans ses obligations vis-à-vis de l'EPF de l'Ain,

- **D'autoriser** Madame la Présidente à intervenir aux actes de cession entre l'aménageur et l'EPF de l'Ain afin de valider les conditions de cession à l'aménageur, de constater la créance qui pèse sur l'aménageur vis-à-vis de la Communauté de Communes eu égard aux frais de portage à rembourser à celle-ci et de transférer la charge du solde des frais de portage à venir.

Ainsi fait et délibéré, le 30 juillet 2020

La Présidente de la Communauté de
Communes de la Dombes,

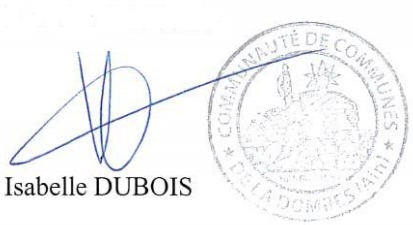

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**49**	**53 (6 pouvoirs)**

Séance du 30 juillet 2020

Date de la convocation
23 juillet 2020
Date d'affichage
23 juillet 2020

L'an deux mille vingt, **le trente juillet, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 23 juillet 2020 de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Saint Germain Sur Renon, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Marc	DUBOST	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET		x	R. FLACHER
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Martial	TRINQUE	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	I.DUBOIS
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST		x	L. COMTET

Objet de la délibération
n° D2020_07_05_113

Composition et fonctionnement d'un comité d'agrément pour les demandes d'implantation de prospects sur le Parc d'Activités Economique de Dombes, extensible à l'ensemble des créations et extensions de ZA menées par la Communauté de Communes

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20200730-DELIB-20-113-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/08/2020

LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON		x	
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Valérie	OCTRUE		x	
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Frédéric	HAUPERT	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET	x		
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	SPINNLER	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Juliette	BURNET	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	I.DUBOIS
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER		x	D. FROMENTIN
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élue : **Sonia PERI.**

Rapporteur : **Juliette BURNET**

L'article 17 - Agrément préalable du CONCEDANT - du Traité de concession d'aménagement pour la ZAC Parc d'Activités Economiques de la Dombes, modifié par avenant n° 4 signé le 2 août 2019, prévoit qu'*« avant chaque cession, le CONCESSIONNAIRE* (Aménageur) *sollicitera auprès du CONCEDANT* (Communauté de Communes de la Dombes) *son agrément sur le projet de cession »* et en fixe les modalités.

Pour une mise en place opérationnelle de ce dispositif de sélection des demandes d'implantation de prospects, il est proposé de créer un Comité d'agrément qui pourrait être composé, en accord avec l'aménageur, de 6 membres : 4 représentants de la Communauté de Communes de la Dombes (3 élus et 1 technicien) et 2 représentants de la Société GLB Aménagement (Eric GAGNIERE, Président, et Laurent DEROBERT, DG associé de GreenField Aménagement SAS).

Les 4 mêmes représentants de la Communauté de Communes (3 élus et 1 technicien) pourraient également constituer un Comité d'agrément local, chargé d'étudier l'ensemble des projets d'implantation pour chacune des zones d'activités actuelles et futures, créées par la Communauté de Communes, auquel le Maire de la Commune d'implantation serait automatiquement associé.

Ces Comités d'agrément seraient dotés d'un règlement de fonctionnement qui en fixerait les principales modalités d'intervention :

- Mode de réunion : en présentiel ou en visioconférence selon les circonstances,
- Convocation par voie électronique,
- Fréquence : à la demande et à minima tous les 45 jours
- Contenu des dossiers présentés fixé par l'article 17 du Traité de concession d'aménagement présenté ci-dessus,
- Porteurs de projets auditionnés, le cas échéant, à la demande du Comité d'agrément,
- Rédaction d'un avis motivé sur les demandes, assorti, le cas échéant, de prescriptions et de recommandations,
    - diffusé par voie électronique,
    - sous double entête pour le PAED,
    - dans un délais de 15 jours
    - et présenté pour information au Conseil communautaire.

Il est proposé au Conseil communautaire de procéder à la désignation de 3 élus appelés à participer au Comité d'Agrément pour les demandes d'implantation de prospects sur le Parc d'Activités Economique de Dombes et au Comité d'agrément local pour l'ensemble des créations et extensions de ZA menées par la Communauté de Communes.

Se sont portés candidats :

- Madame Isabelle DUBOIS
- Monsieur Dominique PETRONE
- Madame Juliette BURNET
- Monsieur Marcel LANIER
- Monsieur Jean-Luc BOURDIN
- Madame Estelle MAINGUE-LAGRANGE

Premier tour de scrutin :

Nombre de votants	55
Nombre de votes blancs	0
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	55

Ont obtenu :

- Madame Isabelle DUBOIS 37 voix (Elue)
- Monsieur Dominique PETRONE 2 voix
- Madame Juliette BURNET 1 voix
- Monsieur Marcel LANIER 4 voix
- Monsieur Jean-Luc BOURDIN 2 voix
- Madame Estelle MAINGUE-LAGRANGE 9 voix

Deuxième tour de scrutin :

Nombre de votants	55
Nombre de votes blancs	0
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	55

Ont obtenu :

- Monsieur Dominique PETRONE 20 voix (Elu)
- Madame Juliette BURNET 12 voix
- Monsieur Marcel LANIER 7 voix
- Monsieur Jean-Luc BOURDIN 4 voix
- Madame Estelle MAINGUE-LAGRANGE 12 voix

Troisième tour de scrutin :

Nombre de votants	55
Nombre de votes blancs	0
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	55

Ont obtenu :

- Madame Juliette BURNET 27 voix (Elue)
- Monsieur Marcel LANIER 9 voix
- Monsieur Jean-Luc BOURDIN 5 voix
- Madame Estelle MAINGUE-LAGRANGE 14 voix

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide
par 53 voix pour et 2 abstentions :

- **De valider** la constitution d'un Comité d'agrément composé de 6 membres : 4 représentants de la Communauté de Communes de la Dombes (3 élus nommés ci-dessus et 1 technicien) et 2 représentants de la Société GLB Aménagement pour le PAED,

- **De valider** la constitution d'un Comité d'agrément local composé des 4 mêmes représentants (3 élus nommés ci-dessus et 1 technicien) pour l'ensemble des créations et extensions de ZA menées par la Communauté de Communes de la Dombes, auquel le maire de la commune d'implantation est automatiquement associé,

- **De valider** les principes de fonctionnement de ces Comités d'agrément tels que présentés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, le 30 juillet 2020

La Présidente de la Communauté de
Communes de la Dombes,

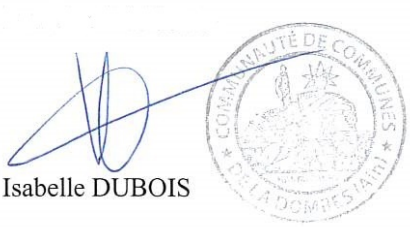

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**49**	**55 (6 pouvoirs)**

Séance du 30 juillet 2020

Date de la convocation
23 juillet 2020
Date d'affichage
23 juillet 2020

L'an deux mille vingt, **le trente juillet, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 23 juillet 2020 de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Saint Germain Sur Renon, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Marc	DUBOST	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET		x	R. FLACHER
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Martial	TRINQUE	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	I.DUBOIS
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST		x	L. COMTET
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

Objet de la délibération
n° D2020_07_05_114

Demande de subvention animation du DOCOB Natura 2000 pour l'année 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20200730-DELIB-20-114-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/08/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON		x	
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Valérie	OCTRUE		x	
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Frédéric	HAUPERT	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET	x		
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	SPINNLER	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Juliette	BURNET	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	I.DUBOIS
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER		x	D. FROMENTIN
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élue : **Sonia PERI.**

Rapporteur : **Gérard BRANCHY**

La Communauté de Communes assure le portage et l'animation du site Natura 2000 de la Dombes depuis 2017. Un animateur dédié a été recruté et doit remplir les missions encadrées par la convention passée avec les services de l'Etat.
A ce titre, la CCD bénéficie d'un financement annuel dans le cadre de la mesure 7.63N du Programme de Développement Rural (PDR) Rhône-Alpes, dont la gestion est conduite par la Région Auvergne - Rhône-Alpes, en tant qu'autorité de gestion du FEADER.
Pour y accéder, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021, la CC Dombes est appelée à déposer, avant le 4 septembre 2020, un dossier de demande de financement comprenant le salaire de l'animateur et des actions de suivis et d'étude écologiques prévues au document d'objectifs.
La demande est instruite techniquement par la DDT de l'Ain en lien avec la DREAL AURA.
Dans le cadre de cette mesure le financement couvre 100% des dépenses présentées par la CCD (50% Etat, 50 % FEADER).

Dépenses	Montant total	Montant subvention (Etat, FEADER)
Salaires et charges – 0,7 ETP	34 000 €	100 %
Stage	3 500 €	
Suivis scientifiques	10000 €	
Frais indirects	5 700 €	
Frais de déplacement	500 €	
TOTAL	**53 700 €**	**53 700 €**

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le dépôt d'un dossier de demande de financement pour l'animation du DOCOB (Document d'objectifs) du site NATURA 2000 de la Dombes, sur la période du 1er avril au 31 décembre 2021 et à autoriser la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier d'un montant de l'ordre de 53 700 €.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le dépôt d'un dossier de demande de financement pour l'animation du DOCOB (Document d'objectifs) du site NATURA 2000 de la Dombes, sur la période du 1er avril au 31 décembre 2021,

- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier d'un montant de l'ordre de 53 700 €.

Ainsi fait et délibéré, le 30 juillet 2020

La Présidente de la Communauté de la

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**49**	**55 (6 pouvoirs)**

Séance du 30 juillet 2020

Date de la convocation
23 juillet 2020
Date d'affichage
23 juillet 2020

L'an deux mille vingt, **le trente juillet, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 23 juillet 2020 de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Saint Germain Sur Renon, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

Objet de la délibération
n° D2020_07_05_115

Désignation des délégués au Syndicat des Rivières Dombes - Chalaronne - Bords de Saône (SRDCBS)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20200730-DELIB-20-115-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/08/2020

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Marc	DUBOST	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET		x	R. FLACHER
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Martial	TRINQUE	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	I.DUBOIS
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST		x	L. COMTET
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON		x	
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Valérie	OCTRUE		x	
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Frédéric	HAUPERT	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET	x		
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	SPINNLER	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Juliette	BURNET	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	I.DUBOIS
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER		x	D. FROMENTIN
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élue : **Sonia PERI.**

Le conseil,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-33 et L. 5211-1,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 1er décembre 2016, portant création de la Communauté de Communes de la Dombes,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 décembre 2018, portant statuts de la Communauté de Communes de la Dombes,
Vu les résultats du scrutin,

Il est proposé au Conseil Communautaire de désigner dix délégués titulaires et dix délégués suppléants de la Communauté de Communes de la Dombes pour le SRDCBS.

Se sont portés candidats comme délégués titulaires :

- Monsieur Ludovic LOREAU
- Monsieur Martial TRINQUE
- Monsieur Pascal CURNILLON
- Monsieur Gilles DUBOST
- Monsieur Jean Marc DUBOST
- Madame Marjorie MERLINC
- Monsieur Denis PROST
- Monsieur Laurent PERRADIN
- Monsieur Cyril CHAFFARD
- Monsieur Frédéric ORGERET

Premier tour de scrutin :

Nombre de votants	55
Nombre de votes blancs	1
Nombre d'abstentions	2
Nombre de suffrages exprimés	52
Majorité absolue	27

Ont obtenu :

- Monsieur Ludovic LOREAU
- Monsieur Martial TRINQUE
- Monsieur Pascal CURNILLON
- Monsieur Gilles DUBOST
- Monsieur Jean Marc DUBOST
- Madame Marjorie MERLINC
- Monsieur Denis PROST
- Monsieur Laurent PERRADIN
- Monsieur Cyril CHAFFARD
- Monsieur Frédéric ORGERET

} 52 voix

Se sont portés candidats comme délégués suppléants :

- Madame Fabienne BAS DESFARGES
- Monsieur Bernard GILLET
- Monsieur Gérard SOMMER
- Monsieur Jean Michel GAUTHIER
- Monsieur Philippe GOURDIN
- Monsieur Philippe PAILLASSON
- Monsieur Laurent COMTET
- Monsieur Denis CHARNAY
- Monsieur Gérard MAURE
- Madame Fabienne CURIAL

Premier tour de scrutin :

Nombre de votants	55
Nombre de votes blancs	0
Nombre d'abstentions	2
Nombre de suffrages exprimés	53
Majorité absolue	27

Ont obtenu :

- Madame Fabienne BAS DESFARGES
- Monsieur Bernard GILLET
- Monsieur Gérard SOMMER
- Monsieur Jean Michel GAUTHIER
- Monsieur Philippe GOURDIN
- Monsieur Philippe PAILLASSON
- Monsieur Laurent COMTET
- Monsieur Denis CHARNAY
- Monsieur Gérard MAURE
- Madame Fabienne CURIAL

} 53 voix

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide :

- **De désigner** en qualité de délégués titulaires au Comité syndical du Syndicat des Rivières Dombes - Chalaronne - Bords de Saône (SRDCBS) :
  - Monsieur Ludovic LOREAU
  - Monsieur Martial TRINQUE
  - Monsieur Pascal CURNILLON
  - Monsieur Gilles DUBOST
  - Monsieur Jean Marc DUBOST
  - Madame Marjorie MERLINC
  - Monsieur Denis PROST
  - Monsieur Laurent PERRADIN
  - Monsieur Cyril CHAFFARD

    Monsieur Frédéric ORGERET

- **De désigner** en qualité de délégués suppléants au Comité syndical du Syndicat des Rivières Dombes - Chalaronne - Bords de Saône (SRDCBS) :
    - Madame Fabienne BAS DESFARGES
    - Monsieur Bernard GILLET
    - Monsieur Gérard SOMMER
    - Monsieur Jean Michel GAUTHIER
    - Monsieur Philippe GOURDIN
    - Monsieur Philippe PAILLASSON
    - Monsieur Laurent COMTET
    - Monsieur Denis CHARNAY
    - Monsieur Gérard MAURE
    - Madame Fabienne CURIAL

Ainsi fait et délibéré, le 30 juillet 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

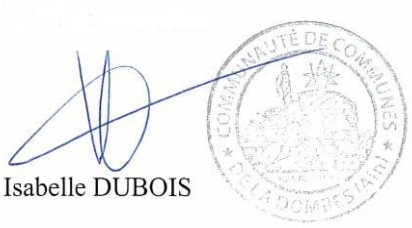

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**49**	**55 (6 pouvoirs)**

Séance du 30 juillet 2020

Date de la convocation
23 juillet 2020
Date d'affichage
23 juillet 2020

L'an deux mille vingt, **le trente juillet, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 23 juillet 2020 de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Saint Germain Sur Renon, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

Objet de la délibération
n° D2020_07_05_116

Désignation des délégués au Syndicat Mixte Veyle Vivante (SMVV)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20200730-DELIB-20-116-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/08/2020

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Marc	DUBOST	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET		x	R. FLACHER
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Martial	TRINQUE	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	I.DUBOIS
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST		x	L. COMTET
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON		x	
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Valérie	OCTRUE		x	
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Frédéric	HAUPERT	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET	x		
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	SPINNLER	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Juliette	BURNET	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	I.DUBOIS
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER		x	D. FROMENTIN
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élue : **Sonia PERI.**

Le conseil,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-33 et L. 5211-1,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 1er décembre 2016, portant création de la Communauté de Communes de la Dombes,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 décembre 2018, portant statuts de la Communauté de Communes de la Dombes,
Vu les résultats du scrutin,

Il est proposé au Conseil Communautaire de désigner dix-sept délégués titulaires et dix-sept délégués suppléants de la Communauté de Communes de la Dombes pour le SMVV.

Se sont portés candidats comme délégués titulaires :

- Monsieur Ludovic LOREAU
- Monsieur André GIMOND
- Monsieur Philippe POTTIER
- Monsieur Gérard BRANCHY
- Monsieur Alain JAYR
- Monsieur Laurent PERRADIN
- Monsieur Pascal MANGUELIN
- Monsieur Francis DUMONT
- Monsieur Denis CHARNAY
- Monsieur Gérard MAURE
- Monsieur Jean François FERRIER
- Monsieur Jean Marc CHATELET
- Monsieur Bernard GILLET
- Monsieur Noel RAVET
- Monsieur Arnaud GRAND
- Madame Géraldine MERCIER
- Madame Chantal MUZY

Premier tour de scrutin :

Nombre de votants	55
Nombre de votes blancs	0
Nombre d'abstentions	2
Nombre de suffrages exprimés	53
Majorité absolue	27

Ont obtenu :

- Monsieur Ludovic LOREAU
- Monsieur André GIMOND
- Monsieur Philippe POTTIER
- Monsieur Gérard BRANCHY
- Monsieur Alain JAYR
- Monsieur Laurent PERRADIN
- Monsieur Pascal MANGUELIN
- Monsieur Francis DUMONT
- Monsieur Denis CHARNAY
- Monsieur Gérard MAURE
- Monsieur Jean François FERRIER
- Monsieur Jean Marc CHATELET
- Monsieur Bernard GILLET
- Monsieur Noel RAVET
- Monsieur Arnaud GRAND
- Madame Géraldine MERCIER
- Madame Chantal MUZY

} 53 voix

Se sont portés candidats comme délégués suppléants :

- Monsieur Hubert SINARDET
- Monsieur Jean Michel GAUTHIER
- Monsieur Nicolas CLAIR
- Monsieur Hervé OTTAVIOLI
- Monsieur Didier VANDORT
- Monsieur Pascal GAGNOLET
- Monsieur Fréderic HAUPERT
- Monsieur Laurent CONSTANTIN
- Madame Pascale ECORCE
- Monsieur Olivier POLLIN
- Madame Sonia PERI
- Monsieur Olivier BONNEFIN
- Madame Christine GRIMOUD
- Madame Claire JACQUIER
- Monsieur Philippe DIARD
- Monsieur Philippe PERREAULT
- Madame Isabelle DUBOIS

Premier tour de scrutin :

Nombre de votants	55
Nombre de votes blancs	0
Nombre d'abstentions	1
Nombre de suffrages exprimés	54
Majorité absolue	28

Ont obtenu :

- Monsieur Hubert SINARDET
- Monsieur Jean Michel GAUTHIER
- Monsieur Nicolas CLAIR
- Monsieur Hervé OTTAVIOLI
- Monsieur Didier VANDORT
- Monsieur Pascal GAGNOLET
- Monsieur Fréderic HAUPERT
- Monsieur Laurent CONSTANTIN
- Madame Pascale ECORCE
- Monsieur Olivier POLLIN
- Madame Sonia PERI
- Monsieur Olivier BONNEFIN
- Madame Christine GRIMOUD
- Madame Claire JACQUIER
- Monsieur Philippe DIARD
- Monsieur Philippe PERREAULT
- Madame Isabelle DUBOIS

} 54 voix

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide :

- **De désigner** en qualité de délégués titulaires au Comité syndical du Syndicat Mixte Veyle Vivante (SMVV) :
    - Monsieur Ludovic LOREAU
    - Monsieur André GIMOND
    - Monsieur Philippe POTTIER
    - Monsieur Gérard BRANCHY

- Monsieur Alain JAYR
- Monsieur Laurent PERRADIN
- Monsieur Pascal MANGUELIN
- Monsieur Francis DUMONT
- Monsieur Denis CHARNAY
- Monsieur Gérard MAURE
- Monsieur Jean François FERRIER
- Monsieur Jean Marc CHATELET
- Monsieur Bernard GILLET
- Monsieur Noel RAVET
- Monsieur Arnaud GRAND
- Madame Géraldine MERCIER
- Madame Chantal MUZY

- **De désigner** en qualité de délégués suppléants au Comité syndical du Syndicat Mixte Veyle Vivante (SMVV) :
    - Monsieur Hubert SINARDET
    - Monsieur Jean Michel GAUTHIER
    - Monsieur Nicolas CLAIR
    - Monsieur Hervé OTTAVIOLI
    - Monsieur Didier VANDORT
    - Monsieur Pascal GAGNOLET
    - Monsieur Fréderic HAUPERT
    - Monsieur Laurent CONSTANTIN
    - Madame Pascale ECORCE
    - Monsieur Olivier POLLIN
    - Madame Sonia PERI
    - Monsieur Olivier BONNEFIN
    - Madame Christine GRIMOUD
    - Madame Claire JACQUIER
    - Monsieur Philippe DIARD
    - Monsieur Philippe PERREAULT
    - Madame Isabelle DUBOIS

Ainsi fait et délibéré, le 30 juillet 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**49**	**55 (6 pouvoirs)**

Séance du 30 juillet 2020

Date de la convocation
23 juillet 2020
Date d'affichage
23 juillet 2020

L'an deux mille vingt, **le trente juillet, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 23 juillet 2020 de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Saint Germain Sur Renon, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

Objet de la délibération
n° D2020_07_05_117

Désignation des délégués au Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et Affluents (SR3A)

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Marc	DUBOST	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET		x	R. FLACHER
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Martial	TRINQUE	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	I.DUBOIS
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST		x	L. COMTET
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20200730-DELIB-20-117-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/08/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON		x	
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Valérie	OCTRUE		x	
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Frédéric	HAUPERT	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET	x		
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	SPINNLER	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Juliette	BURNET	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	I.DUBOIS
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER		x	D. FROMENTIN
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élue : **Sonia PERI.**

Le conseil,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-33 et L. 5211-1,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 1er décembre 2016, portant création de la Communauté de Communes de la Dombes,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 décembre 2018, portant statuts de la Communauté de Communes de la Dombes,
Vu les résultats du scrutin,

Il est proposé au Conseil Communautaire de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants de la Communauté de Communes de la Dombes pour le SR3A.

Se sont portés candidats comme délégués titulaires :

- Monsieur Jean-Pierre HUMBERT
- Monsieur Gilles DUBOIS

Premier tour de scrutin :

Nombre de votants	55
Nombre de votes blancs	0
Nombre d'abstentions	2
Nombre de suffrages exprimés	53
Majorité absolue	27

Ont obtenu :

- Monsieur Jean-Pierre HUMBERT
- Monsieur Gilles DUBOIS

} 53 voix

Se sont portés candidats comme délégués suppléants :

- Madame Françoise MORTREUX
- Monsieur Thierry JOLIVET
- Monsieur Philippe PETIT

Premier tour de scrutin :

Nombre de votants	55
Nombre de votes blancs	0
Nombre d'abstentions	3
Nombre de suffrages exprimés	52
Majorité absolue	27

Ont obtenu :

- Madame Françoise MORTREUX 43 voix (Elue)
- Monsieur Thierry JOLIVET 6 voix
- Monsieur Philippe PETIT 3 voix

Deuxième tour de scrutin :

Nombre de votants	55
Nombre de votes blancs	0
Nombre d'abstentions	4
Nombre de suffrages exprimés	51
Majorité absolue	26

Ont obtenu :

- Monsieur Thierry JOLIVET 36 voix (Elu)
- Monsieur Philippe PETIT 15 voix

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide :

- **De désigner** en qualité de délégués titulaires au Comité syndical du Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et Affluents (SR3A) :
  - Monsieur Jean-Pierre HUMBERT
  - Monsieur Gilles DUBOIS

- **De désigner** en qualité de délégués suppléants au Comité syndical du Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et Affluents (SR3A) :
  - Madame Françoise MORTREUX
  - Monsieur Thierry JOLIVET

Ainsi fait et délibéré, le 30 juillet 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**49**	**55 (6 pouvoirs)**

Séance du 30 juillet 2020

Date de la convocation
23 juillet 2020
Date d'affichage
23 juillet 2020

L'an deux mille vingt, **le trente juillet, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 23 juillet 2020 de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Saint Germain Sur Renon, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

Objet de la délibération
n° D2020_07_05_118

Désignation des délégués au Syndicat du Ruisseau des Echets et du ravin des Profondières

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Marc	DUBOST	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET		x	R. FLACHER
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Martial	TRINQUE	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	I.DUBOIS
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST		x	L. COMTET
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20200730-DELIB-20-118-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/08/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON		x	
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Valérie	OCTRUE		x	
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Frédéric	HAUPERT	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET	x		
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	SPINNLER	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Juliette	BURNET	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	I.DUBOIS
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER		x	D. FROMENTIN
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élue : **Sonia PERI.**

Le conseil,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-33 et L. 5211-1,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 1er décembre 2016, portant création de la Communauté de Communes de la Dombes,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 décembre 2018, portant statuts de la Communauté de Communes de la Dombes,
Vu les résultats du scrutin,

Il est proposé au Conseil Communautaire de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants de la Communauté de Communes de la Dombes pour le Syndicat du Ruisseau des Echets et du ravin des Profondières.

Se sont portés candidats comme délégués titulaires :

- Monsieur Henri CORMORECHE
- Monsieur Ludovic LOREAU

Premier tour de scrutin :

Nombre de votants	55
Nombre de votes blancs	0
Nombre d'abstentions	3
Nombre de suffrages exprimés	52
Majorité absolue	27

Ont obtenu :

- Monsieur Henri CORMORECHE
- Monsieur Ludovic LOREAU

} 52 voix

Se sont portés candidats comme délégués suppléants :

- Monsieur Thierry JOUBERT
- Monsieur Pascal MIDONNET

Premier tour de scrutin :

Nombre de votants	55
Nombre de votes blancs	0
Nombre d'abstentions	5
Nombre de suffrages exprimés	50
Majorité absolue	26

Ont obtenu :

- Monsieur Thierry JOUBERT
- Monsieur Pascal MIDONNET

} 50 voix

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide :

- **De désigner** en qualité de délégués titulaires au Comité syndical du Syndicat du Ruisseau des Echets et du ravin des Profondières :
    - Monsieur Henri CORMORECHE
    - Monsieur Ludovic LOREAU

- **De désigner** en qualité de délégués suppléants au Comité syndical du Syndicat du Ruisseau des Echets et du ravin des Profondières :
    - Monsieur Thierry JOUBERT
    - Monsieur Pascal MIDONNET

Ainsi fait et délibéré, le 30 juillet 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

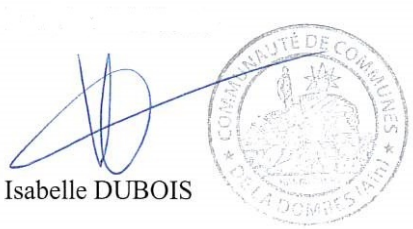

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**49**	**55 (6 pouvoirs)**

Séance du 30 juillet 2020

Date de la convocation
23 juillet 2020
Date d'affichage
23 juillet 2020

L'an deux mille vingt, **le trente juillet, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 23 juillet 2020 de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Saint Germain Sur Renon, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2020_07_05_119

Désignation d'un représentant à l'association Tom Pouce

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Marc	DUBOST	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET		x	R. FLACHER
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Martial	TRINQUE	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	I.DUBOIS
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST		x	L. COMTET
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20200730-DELIB-20-119-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/08/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON		x	
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Valérie	OCTRUE		x	
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Frédéric	HAUPERT	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET	x		
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	SPINNLER	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Juliette	BURNET	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	I.DUBOIS
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER		x	D. FROMENTIN
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élue : **Sonia PERI.**

Le conseil,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-33 et L. 5211-1,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 1er décembre 2016, portant création de la Communauté de Communes de la Dombes,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 décembre 2018, portant statuts de la Communauté de Communes de la Dombes,
Vu les résultats du scrutin,

L'association Tom Pouce gère 3 établissements, 2 crèches et 1 RAM :
- Tom Pouce dispose d'un agrément du Conseil départemental de l'Ain de 40 places pour des enfants de 10 semaines à 4 ans située au 40 place des halles à Châtillon sur Chalaronne.
- Brin d'Malice : dispose d'un agrément du Conseil départemental de l'Ain de 12 places pour des enfants de 10 semaines à 4 ans située au 100 avenue Foch à Châtillon sur Chalaronne.
- Relais Assistants Maternels : le RAM compte 108 assistants maternels Les relais assistants maternels (Ram) sont des lieux d'information, de rencontre et d'échange. Des ateliers éducatifs (ateliers de musique, activités manuelles, etc.) proposés par les Ram constituent des temps d'éveil et de socialisation pour les enfants accueillis par les assistant(e)s maternel(le)s.

Il est proposé au Conseil Communautaire de désigner un délégué communautaire à l'association Tom Pouce.

S'est portée candidate :
- Madame Evelyne ESCRIVA

Premier tour de scrutin :

Nombre de votants	55
Nombre de votes blancs	0
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	55
Majorité absolue	28

A obtenu :
- Madame Evelyne ESCRIVA 55 voix

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide :

- **De désigner** Madame Evelyne ESCRIVA comme représentante à l'association Tom Pouce.

Ainsi fait et délibéré, le 30 juillet 2020
La Présidente de la Communauté de
Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**49**	**55 (6 pouvoirs)**

Séance du 30 juillet 2020

Date de la convocation
23 juillet 2020
Date d'affichage
23 juillet 2020

L'an deux mille vingt, **le trente juillet, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 23 juillet 2020 de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Saint Germain Sur Renon, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

Objet de la délibération
n° D2020_07_05_120

Désignation d'un représentant à l'association l'Arche des Bambins

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Marc	DUBOST	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET		x	R. FLACHER
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Martial	TRINQUE	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	I.DUBOIS
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST		x	L. COMTET
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20200730-DELIB-20-120-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/08/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON		x	
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Valérie	OCTRUE		x	
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Frédéric	HAUPERT	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET	x		
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	SPINNLER	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Juliette	BURNET	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	I.DUBOIS
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER		x	D. FROMENTIN
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élue : **Sonia PERI.**

Le conseil,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-33 et L. 5211-1,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 1er décembre 2016, portant création de la Communauté de Communes de la Dombes,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 décembre 2018, portant statuts de la Communauté de Communes de la Dombes,
Vu les résultats du scrutin,

L'association l'Arche des Bambins gère 1 établissement agréé par le Conseil départemental de l'Ain pour 20 places pour des enfants de 10 semaines à 4 ans. La crèche est située au 200 route de Bourg à Neuville les Dames.

Il est proposé au Conseil Communautaire de désigner un délégué communautaire à l'association l'Arche des Bambins.

S'est portée candidate :

- Madame Evelyne ESCRIVA

Premier tour de scrutin :

Nombre de votants	55
Nombre de votes blancs	0
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	55
Majorité absolue	28

A obtenu :

- Madame Evelyne ESCRIVA 55 voix

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide :

- **De désigner** Madame Evelyne ESCRIVA comme représentante à l'association l'Arche des Bambins.

Ainsi fait et délibéré, le 30 juillet 2020
La Présidente de la Communauté de
Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**49**	**55 (6 pouvoirs)**

Séance du 30 juillet 2020

Date de la convocation
23 juillet 2020
Date d'affichage
23 juillet 2020

L'an deux mille vingt, **le trente juillet, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 23 juillet 2020 de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Saint Germain Sur Renon, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

Objet de la délibération
n° D2020_07_05_121

Désignation d'un représentant au Centre Social la Passerelle à Chatillon sur Chalaronne

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20200730-DELIB-20-121-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/08/2020

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Marc	DUBOST	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET		x	R. FLACHER
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Martial	TRINQUE	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	I.DUBOIS
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST		x	L. COMTET
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON		x	
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Valérie	OCTRUE		x	
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Frédéric	HAUPERT	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET	x		
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	SPINNLER	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Juliette	BURNET	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	I.DUBOIS
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER		x	D. FROMENTIN
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élue : **Sonia PERI.**

Le conseil,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-33 et L. 5211-1,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 1er décembre 2016, portant création de la Communauté de Communes de la Dombes,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 décembre 2018, portant statuts de la Communauté de Communes de la Dombes,
Vu les résultats du scrutin,

Depuis le 1er janvier 2019, le centre social a repris en gestion la ludothèque Brin d'Malice.
Le centre social de Chatillon est signataire du pacte de coopération avec la CAF, la MSA, le Conseil Départemental, la commune de Châtillon-sur-Chalaronne et la CCD.

Il est proposé au Conseil Communautaire de désigner un délégué communautaire au Centre Social la Passerelle.

S'est portée candidate :
- Madame Evelyne ESCRIVA

Premier tour de scrutin :

Nombre de votants	55
Nombre de votes blancs	0
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	55
Majorité absolue	28

A obtenu :
- Madame Evelyne ESCRIVA 55 voix

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide :

- **De désigner** Madame Evelyne ESCRIVA comme représentante au Centre Social la Passerelle.

Ainsi fait et délibéré, le 30 juillet 2020
La Présidente de la Communauté de
Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**49**	**55 (6 pouvoirs)**

Séance du 30 juillet 2020

Date de la convocation
23 juillet 2020
Date d'affichage
23 juillet 2020

L'an deux mille vingt, **le trente juillet, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 23 juillet 2020 de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Saint Germain Sur Renon, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Marc	DUBOST	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET		x	R. FLACHER
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Martial	TRINQUE	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	I.DUBOIS
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST		x	L. COMTET
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

Objet de la délibération
n° D2020_07_05_122

Désignation de représentants au Centre Social Mosaique à Chalamont

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20200730-DELIB-20-122-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/08/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON		x	
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Valérie	OCTRUE		x	
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Frédéric	HAUPERT	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET	x		
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	SPINNLER	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Juliette	BURNET	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	I.DUBOIS
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER		x	D. FROMENTIN
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élue : **Sonia PERI.**

Le conseil,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-33 et L. 5211-1,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 1er décembre 2016, portant création de la Communauté de Communes de la Dombes,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 décembre 2018, portant statuts de la Communauté de Communes de la Dombes,
Vu les résultats du scrutin,

Depuis 2019, le centre social Mosaïque assure la gestion de l'espace petite enfance de Marlieux (micro-crèche + RAM).
Le centre social de Chalamont est signataire du pacte de coopération avec la CAF, la MSA, le Conseil Départemental et la CCD.

Il est proposé au Conseil Communautaire de désigner deux délégués communautaires au Centre Social Mosaique.

Se sont portés candidats :
- Madame Evelyne ESCRIVA
- Monsieur Jean-Paul COURRIER

Premier tour de scrutin :

Nombre de votants	55
Nombre de votes blancs	0
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	55
Majorité absolue	28

Ont obtenu :
- Madame Evelyne ESCRIVA
- Monsieur Jean-Paul COURRIER

} 55 voix

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide :

- **De désigner** Madame Evelyne ESCRIVA et Monsieur Jean-Paul COURRIER comme représentants au Centre Social Mosaique.

Ainsi fait et délibéré, le 30 juillet 2020
La Présidente de la Communauté de
Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**49**	**53 (6 pouvoirs)**

Séance du 30 juillet 2020

Date de la convocation
23 juillet 2020
Date d'affichage
23 juillet 2020

L'an deux mille vingt, **le trente juillet, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 23 juillet 2020 de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Saint Germain Sur Renon, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Marc	DUBOST	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET		x	R. FLACHER
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Martial	TRINQUE	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	I.DUBOIS
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST		x	L. COMTET
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

Objet de la délibération
n° D2020_07_05_123

Désignation d'un représentant au Centre Musical et Culturel de Chalamont (CM2C)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20200730-DELIB-20-123-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/08/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON		x	
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Valérie	OCTRUE		x	
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Frédéric	HAUPERT	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET	x		
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	SPINNLER	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Juliette	BURNET	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	I.DUBOIS
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER		x	D. FROMENTIN
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élue : **Sonia PERI.**

Le conseil,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-33 et L. 5211-1,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 1er décembre 2016, portant création de la Communauté de Communes de la Dombes,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 décembre 2018, portant statuts de la Communauté de Communes de la Dombes,
Vu les résultats du scrutin,

Le Centre Musical et Culturel de Chalamont (CM2C) est une association loi 1901. Il a pour but d'offrir un enseignement de qualité avec une équipe de professeurs diplômés. Il met en valeur les compétences et les envies de chacun, du cours individuel aux ateliers et grands ensembles.

Il est proposé au Conseil Communautaire de désigner un délégué communautaire au CM2C.

S'est portée candidate :

- Madame Evelyne ESCRIVA

Premier tour de scrutin :

Nombre de votants	55
Nombre de votes blancs	0
Nombre d'abstentions	2
Nombre de suffrages exprimés	53
Majorité absolue	27

A obtenu :

- Madame Evelyne ESCRIVA 53 voix

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide :

- **De désigner** Madame Evelyne ESCRIVA comme représentante au Centre Musical et Culturel de Chalamont.

Ainsi fait et délibéré, le 30 juillet 2020
La Présidente de la Communauté de
Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**49**	**53 (6 pouvoirs)**

Séance du 30 juillet 2020

Date de la convocation
23 juillet 2020
Date d'affichage
23 juillet 2020

L'an deux mille vingt, **le trente juillet, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 23 juillet 2020 de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Saint Germain Sur Renon, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Marc	DUBOST	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET		x	R. FLACHER
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Martial	TRINQUE	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	I.DUBOIS
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST		x	L. COMTET
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

Objet de la délibération
n° D2020_07_05_124

Désignation d'un représentant à la MARPA « Le Renon » à Marlieux

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20200730-DELIB-20-124-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/08/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON		x	
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Valérie	OCTRUE		x	
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Frédéric	HAUPERT	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET	x		
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	SPINNLER	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Juliette	BURNET	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	I.DUBOIS
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER		x	D. FROMENTIN
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élue : **Sonia PERI.**

Le conseil,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-33 et L. 5211-1,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 1er décembre 2016, portant création de la Communauté de Communes de la Dombes,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 décembre 2018, portant statuts de la Communauté de Communes de la Dombes,
Vu les résultats du scrutin,

La MARPA est une structure d'hébergement pour personnes âgées valides ou en perte d'autonomie, structure non médicalisée, ouverte sur l'extérieur, gérée par une association à but non lucratif.

Il est proposé au Conseil Communautaire de désigner un délégué au sein du conseil d'administration de la MARPA « Le Renon » à Marlieux.

S'est portée candidate :

- Madame Evelyne ESCRIVA

Premier tour de scrutin :

Nombre de votants	55
Nombre de votes blancs	0
Nombre d'abstentions	2
Nombre de suffrages exprimés	53
Majorité absolue	27

A obtenu :

- Madame Evelyne ESCRIVA 53 voix

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide :

- **De désigner** Madame Evelyne ESCRIVA comme représentante à la MARPA « Le Renon » à Marlieux.

Ainsi fait et délibéré, le 30 juillet 2020
La Présidente de la Communauté de
Communes de la Dombes.

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**49**	**55 (6 pouvoirs)**

Séance du 30 juillet 2020

Date de la convocation
23 juillet 2020
Date d'affichage
23 juillet 2020

L'an deux mille vingt, **le trente juillet, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 23 juillet 2020 de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Saint Germain Sur Renon, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

Objet de la délibération
n° D2020_07_05_125

Désignation de représentants à la Mission Locale Jeunes Bresse Dombes Côtière (MLJ)

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Marc	DUBOST	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET		x	R. FLACHER
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Martial	TRINQUE	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	I.DUBOIS
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST		x	L. COMTET
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20200730-DELIB-20-125-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/08/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON		x	
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Valérie	OCTRUE		x	
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Frédéric	HAUPERT	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET	x		
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	SPINNLER	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Juliette	BURNET	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	I.DUBOIS
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER		x	D. FROMENTIN
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élue : **Sonia PERI.**

Le conseil,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-33 et L. 5211-1,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 1er décembre 2016, portant création de la Communauté de Communes de la Dombes,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 décembre 2018, portant statuts de la Communauté de Communes de la Dombes,
Vu les résultats du scrutin,

La MLJ accompagne les jeunes vers des solutions d'insertion durable et soutient les collectivités locales dans leurs projets de territoire relatifs à l'insertion sociale et professionnelle.

Il est proposé au Conseil Communautaire de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant au sein du conseil d'administration de la MLJ.

S'est portée candidate comme déléguée titulaire :

- Madame Evelyne ESCRIVA

Premier tour de scrutin :

Nombre de votants	55
Nombre de votes blancs	0
Nombre d'abstentions	2
Nombre de suffrages exprimés	53
Majorité absolue	27

A obtenu :

- Madame Evelyne ESCRIVA 53 voix

S'est portée candidate comme déléguée suppléante :

- Madame Sylvie BIAJOUX

Premier tour de scrutin :

Nombre de votants	55
Nombre de votes blancs	0
Nombre d'abstentions	6
Nombre de suffrages exprimés	49
Majorité absolue	25

A obtenu :

- Madame Sylvie BIAJOUX 49 voix

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide :

- **De désigner** Madame Evelyne ESCRIVA comme déléguée titulaire et Madame Sylvie BIAJOUX comme déléguée suppléante à la MLJ.

Ainsi fait et délibéré, le 30 juillet 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**49**	**51 (6 pouvoirs)**

Séance du 30 juillet 2020

Date de la convocation
23 juillet 2020
Date d'affichage
23 juillet 2020

L'an deux mille vingt, **le trente juillet, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 23 juillet 2020 de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Saint Germain Sur Renon, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Marc	DUBOST	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET		x	R. FLACHER
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Martial	TRINQUE	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	I.DUBOIS
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST		x	L. COMTET
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

Objet de la délibération
n° D2020_07_05_126

Désignation de représentants au service commun « Interventions Musique et Sport- Coordination Enfance Jeunesse »

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20200730-DELIB-20-126-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/08/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON		x	
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Valérie	OCTRUE		x	
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Frédéric	HAUPERT	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET	x		
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	SPINNLER	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Juliette	BURNET	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	I.DUBOIS
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER		x	D. FROMENTIN
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élue : **Sonia PERI.**

Le conseil,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-33 et L. 5211-1,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 1er décembre 2016, portant création de la Communauté de Communes de la Dombes,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 décembre 2018, portant statuts de la Communauté de Communes de la Dombes,
Vu les résultats du scrutin,

Le service commun « Interventions Musique et Sport- Coordination Enfance Jeunesse » est un service mutualisé qui permet aux communes de bénéficier d'interventions sport et/ou musique en temps scolaire mais également d'une coordination Enfance Jeunesse qui pilote :
- la gestion des interventions et des intervenants en concertation avec les écoles, les conseillers pédagogiques, les gestionnaires d'équipements…
- l'organisation de journées formatives proposées aux personnels travaillant sur les temps périscolaires,
- le partenariat avec les centres sociaux pour des animations sportives : les mercredis et lors des vacances,
- le dispositif Coup de Pousse : fonds d'aide à l'initiative des jeunes,
- la mise à disposition d'une source documentaire pour l'animation des temps périscolaires,
- le réseau des structures de loisirs périscolaires et extra-scolaires ainsi que Jeunesse (adolescents), des restaurants scolaires…
- la proposition d'outils d'animation clés en main proposés par la fédération d'éducation populaire des Francas,
- et tout autre projet variant d'une année sur l'autre en fonction des besoins.
Toutes les communes peuvent adhérer au service commun. Cette adhésion est gratuite et indispensable pour bénéficier du service commun.
L'engagement d'une commune pour financer un nombre d'heures d'interventions est sans limite de durée. Ainsi, une commune qui sollicite un certain nombre d'heures sur une année, devra soit les financer en totalité les années suivantes, soit les transmettre à une autre commune, qui souhaiterait augmenter le volant d'heures dont elle disposerait.

La Communauté de Communes de la Dombes s'engage à installer une instance mixte destinée à assurer la gouvernance du service commun, appelée Comité de Pilotage, présidé par la Présidente de la CCD. Un comité technique est également créé selon les modalités suivantes :
- Le comité technique est constitué d'un membre par commune utilisatrice du service commun, les communes adhérentes mais non-utilisatrices pourront désigner un référent avec voix consultative,
- Le CoPil est composé de six élus municipaux désignés par le comité technique et trois conseillers communautaires désignés par le conseil communautaire selon les mêmes modalités que celles qui président à la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offre. Les membres du CoPil seront obligatoirement issus de communes utilisatrices du service commun. Il ne pourra pas y avoir plus d'un membre issu d'une même commune au CoPil.
Le CoPil valide ses décisions à la majorité de ses membres présents. Il remet chaque année en septembre un rapport au Conseil Communautaire et aux Conseils Municipaux sur l'année écoulée.

Il est proposé au Conseil Communautaire de désigner trois délégués au service commun « Interventions Musique et Sport- Coordination Enfance Jeunesse ».

Se sont portés candidats :
- Monsieur Jean-Pierre GRANGE
- Madame Sylvie BIAJOUX
- Monsieur Jean-Paul COURRIER

Premier tour de scrutin :

Nombre de votants	55
Nombre de votes blancs	0
Nombre d'abstentions	4
Nombre de suffrages exprimés	51
Majorité absolue	26

Ont obtenu :

- Monsieur Jean-Pierre GRANGE
- Madame Sylvie BIAJOUX
- Monsieur Jean-Paul COURRIER

} 51 voix

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide :

- **De désigner** Monsieur Jean-Pierre GRANGE, Madame Sylvie BIAJOUX et Monsieur Jean-Paul COURRIER pour siéger au CoPil du service commun.

Ainsi fait et délibéré, le 30 juillet 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**49**	**53 (6 pouvoirs)**

Séance du 30 juillet 2020

Date de la convocation
23 juillet 2020
Date d'affichage
23 juillet 2020

L'an deux mille vingt, **le trente juillet, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 23 juillet 2020 de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Saint Germain Sur Renon, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

Objet de la délibération
n° D2020_07_05_127

Désignation de représentants à la Société Publique Locale Dombes Tourisme

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Marc	DUBOST	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET		x	R. FLACHER
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Martial	TRINQUE	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	I.DUBOIS
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST		x	L. COMTET
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20200730-DELIB-20-127-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/08/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON		x	
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Valérie	OCTRUE		x	
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Frédéric	HAUPERT	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET	x		
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	SPINNLER	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Juliette	BURNET	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	I.DUBOIS
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER		x	D. FROMENTIN
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élue : **Sonia PERI.**

Le conseil,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-33 et L. 5211-1,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 1er décembre 2016, portant création de la Communauté de Communes de la Dombes,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 décembre 2018, portant statuts de la Communauté de Communes de la Dombes,
Vu les résultats du scrutin,

Dombes Tourisme est une Societé Publique Locale en charge du développement touristique du territoire de la Communauté de Communes de la Dombes et de la gestion de l'office de tourisme intercommunal.

Les activités de Dombes Tourisme sont les suivantes :
- Accueil touristique (Office de Tourisme, points d'information et accueil hors les murs),
- Promotion touristique du territoire (internet, réseaux sociaux, presse, distribution de brochures…),
- Organisation et montage de produits touristiques (mise en avant de circuits pédestres et vélo, création de balades animées et thématisées au bord des étangs),
- Accompagnement des professionnels du tourisme dans leur installation et leur développement,
- Collecte de la taxe de séjour et assistance administrative.

Conformément aux statuts de la Société Publique Locale Dombes Tourisme, le Conseil Communautaire devra procéder à la désignation, en son sein, de dix représentants de la Communauté de Communes de la Dombes au Conseil d'Administration de la SPL Dombes Tourisme.

Se sont portés candidats :
- Monsieur Patrick MATHIAS
- Monsieur Franck SUCILLON
- Monsieur Henri CORMORECHE
- Monsieur Frédéric BARDON
- Madame Roseline FLACHER
- Monsieur Stephen GAUTIER
- Monsieur Pierre LARRIEU
- Madame Isabelle DUBOIS
- Monsieur Jean-Michel GAUTHIER
- Monsieur Didier FROMENTIN

Premier tour de scrutin :

Nombre de votants	55
Nombre de votes blancs	0
Nombre d'abstentions	2
Nombre de suffrages exprimés	53
Majorité absolue	27

Ont obtenu :

- Monsieur Patrick MATHIAS
- Monsieur Franck SUCILLON
- Monsieur Henri CORMORECHE
- Monsieur Frédéric BARDON
- Madame Roseline FLACHER
- Monsieur Stephen GAUTIER
- Monsieur Pierre LARRIEU
- Madame Isabelle DUBOIS
- Monsieur Jean-Michel GAUTHIER
- Monsieur Didier FROMENTIN

} 53 voix

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide :

- **De désigner** Monsieur Patrick MATHIAS, Monsieur Franck SUCILLON, Monsieur Henri CORMORECHE, Monsieur Frédéric BARDON, Madame Roseline FLACHER, Monsieur Stephen GAUTIER, Monsieur Pierre LARRIEU, Madame Isabelle DUBOIS, Monsieur Jean-Michel GAUTHIER et Monsieur Didier FROMENTIN pour siéger au conseil d'administration de la SPL Dombes Tourisme.

Ainsi fait et délibéré, le 30 juillet 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**47**	**50 (7 pouvoirs)**

Séance du 10 septembre 2020

Date de la convocation
04 septembre 2020
Date d'affichage
04 septembre 2020

L'an deux mille vingt, **le dix septembre, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 04 septembre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Chaneins, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2020_09_06_128

Approbation du procès-verbal de la séance du 16-07-2020

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	F. MARECHAL
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD		x	P. MATHIAS
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20200910-DELIB-20-128-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/09/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	JP. GRANGE
	Émilie	FLEURY		x	
	Jean-Luc	BOURDIN		x	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Valérie	OCTRUE		x	
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	I.DUBOIS
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD		x	G. DUBOST
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Juliette	BURNET	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Christophe	JACQUIER	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT	x		

Secrétaire de séance élue : **Sylvie BIAJOUX.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Madame la Présidente soumet à l'approbation de l'Assemblée le compte rendu du 16 juillet 2020.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide
par 49 voix pour, 1 voix contre et 5 abstentions :

- D'approuver le compte-rendu.

Ainsi fait et délibéré, le 10 septembre 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**47**	**47 (7 pouvoirs)**

Séance du 10 septembre 2020

Date de la convocation
04 septembre 2020
Date d'affichage
04 septembre 2020

L'an deux mille vingt, **le dix septembre, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 04 septembre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Chaneins, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	F. MARECHAL
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD		x	P. MATHIAS
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

Objet de la délibération
n° D2020_09_06_129

Approbation du procès-verbal de la séance du 30-07-2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20200910-DELIB-20-129-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/09/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	JP. GRANGE
	Émilie	FLEURY		x	
	Jean-Luc	BOURDIN		x	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Valérie	OCTRUE		x	
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	I.DUBOIS
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD		x	G. DUBOST
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Juliette	BURNET	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Christophe	JACQUIER	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT	x		

Secrétaire de séance élue : **Sylvie BIAJOUX.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Madame la Présidente soumet à l'approbation de l'Assemblée le compte rendu de la précédente réunion.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide
par 47 voix pour et 8 abstentions :

- D'approuver le compte-rendu.

Ainsi fait et délibéré, le 10 septembre 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

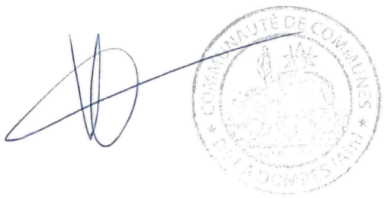

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**47**	**52 (8 pouvoirs)**

Séance du 10 septembre 2020

Date de la convocation
04 septembre 2020
Date d'affichage
04 septembre 2020

L'an deux mille vingt, **le dix septembre, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 04 septembre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Chaneins, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	F. MARECHAL
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD		x	P. MATHIAS
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

Objet de la délibération
n° D2020_09_06_130

Marché global de performances conclu avec la SAS Confort Immobilier / SARL Arc & Types Architectes (transfert de la crèche) : résiliation du contrat

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20200910-DELIB-20-130-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/09/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	JP. GRANGE
	Émilie	FLEURY		x	
	Jean-Luc	BOURDIN		x	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Valérie	OCTRUE		x	
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	I.DUBOIS
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD		x	G. DUBOST
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Juliette	BURNET	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Christophe	JACQUIER	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT	x		

Secrétaire de séance élue : **Sylvie BIAJOUX.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,
Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, applicable au marché en cause signé le 31 décembre 2018,
Vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, applicable au marché en cause signé le 31 décembre 2018,
Vu l'arrêté du 8 septembre 2009 portant approbation du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux (ci-après : CCAG-Travaux 2009),
Vu le Code des assurances et notamment l'article L.241-1 qui dispose que : « Toute personne physique ou morale, dont la responsabilité décennale peut être engagée sur le fondement de la présomption établie par les articles 1792 et suivants du code civil, doit être couverte par une assurance (…). Tout candidat à l'obtention d'un marché public doit être en mesure de justifier qu'il a souscrit un contrat d'assurance le couvrant pour cette responsabilité »,
Vu le marché global de performances signé le 31 décembre 2018 avec le groupement constitué de la SAS Confort Immobilier (mandataire) et la SARL Arc & Types Architectes,

Considérant que par délibération du 24 décembre 2018, la Commune de Neuville-les-Dames, a attribué un marché global de performances au groupement conjoint représenté par la SAS Confort Immobilier (mandataire) et la SARL Arc & Types Architectes ; que le marché global de performances a été signé par la Commune de Neuville-les-Dames le 31 décembre 2018,

Considérant que ledit marché avait pour objet de confier au titulaire la réhabilitation partielle de l'ancien centre de convalescence situé 150 place des Chanoinesses pour d'une part, transférer et aménager dans des volumes situés au 2ème étage et rez-de-chaussée du bâtiment, la mairie de Neuville-les-Dames et accueillir la crèche gérée par une association et d'autre part, acquérir et aménager les autres volumes situés au 1er, 3ème et 4ème étages du bâtiment pour la réalisation d'une opération de nature privée,

Considérant que suite au transfert de la compétence « petite enfance » à compter du 1er janvier 2019, la Communauté de Communes de la Dombes s'est substituée à la Commune de Neuville-les-Dames dans l'exercice de cette compétence ; que par suite, la Communauté de Communes de la Dombes est de plein droit venue aux droits de la Commune s'agissant de la partie du marché public relative au projet de transfert de la crèche, la Commune conservant, quant à elle, sa qualité de maître d'ouvrage pour le projet de transfert de la mairie,

Considérant que depuis le transfert de la compétence « petite enfance », la Communauté de Communes de la Dombes a engagé des discussions avec le mandataire du groupement titulaire du marché afin de déterminer les conditions du transfert partiel de ce marché dans le cadre d'un avenant n°1,

Considérant que les parties semblaient être parvenues à un accord sur les conditions de cet avenant n°1 ; que cet accord paraissait acquis lors de la réunion de relecture et de validation du 14 novembre 2019 en présence des représentants du groupement titulaire du marché, de la Communauté de Communes de la Dombes et de la Commune de Neuville-les-Dames ; que de ce fait, le projet d'avenant n°1 a été approuvé par la Communauté de Communes de la Dombes suivant la délibération n°D2019_11_08_204 en date du 14 novembre 2019 ; qu'il y a lieu de rappeler que le projet d'avenant n°1 ainsi approuvé n'emportait aucune modification du montant du marché global de performances relatif à la partie « crèche »,

Considérant toutefois que, depuis le 14 novembre 2019, la signature de l'avenant n°1 a été différée par le groupement ; que le mandataire du groupement, Confort Immobilier, a informé la Communauté de Communes, suivant un courrier daté du 24 mars 2020 réceptionné le 15 avril 2020, que les conditions de l'avenant n°1 approuvé n'étaient pas « acceptables » pour lui,

Considérant en outre, qu'au cours des discussions intervenues entre la Communauté de Communes de la Dombes et le mandataire du groupement, il est apparu qu'aucune attestation de garantie décennale n'avait été transmise par les membres du groupement lors de la notification du marché ; que la Communauté de Communes de la Dombes a demandé au mandataire du groupement de lui transmettre l'attestation d'assurance décennale pour lui-même et son co-traitant par deux courriers datés du 20 février 2020 et du 06 mars 2020 ; que ces courriers impartissaient au groupement des délais respectivement de 08 et 15 jours pour régulariser la situation,

Considérant que le dernier courrier du 06 mars 2020, rappelait les dispositions de l'alinéa 2 de l'article 9.2 du CCAG-Travaux : « À tout moment durant l'exécution du marché, le titulaire doit être mesure de produire cette attestation sur demande du pouvoir adjudicateur et dans un délai de 15 jours à compter de la réception de la demande » ; qu'aux termes du 1er alinéa de l'article 9.2 précité, le titulaire d'un marché soumis au CCAG-Travaux, doit en effet « justifier dans un délai de quinze jours à compter de la notification du marché et avant tout début d'exécution de celui-ci qu'il est titulaire de ces contrats d'assurances au moyen d'une attestation établissant l'étendue de la responsabilité garantie »,

Considérant que le mandataire et son co-traitant n'ont pas transmis d'attestation d'assurance décennale ni lors de la notification du marché, ni dans les délais de 08 et 15 jours impartis par les courriers précités du 20 février et 06 mars 2020 ; que cette situation caractérise une faute justifiant la résiliation du marché global de performances conclu avec la Communauté de Communes,

Considérant enfin que lors des différents échanges entre les parties, il est apparu que le groupement constitué des sociétés Confort Immobilier et Arc&Types Architectes entendait avoir recours ou a eu recours à d'autres intervenants pour l'exécution du marché : Confort Constructions, le Cabinet Architectures Barillot ; qu'aucun acte de sous-traitance n'a été régularisé par ledit groupement,

Considérant qu'au vu de l'ensemble de ces éléments, il est proposé de prononcer la résiliation pour faute, aux torts exclusifs et sans indemnisation, du groupement ayant pour mandataire la société Confort Immobilier ; que l'absence de transmission des attestations de garantie décennale par les membres du groupement titulaire du marché, ainsi que le recours à de la sous-traitance en méconnaissance des obligations prévues à l'article 3.6 du CCAG-Travaux, constituent des fautes au sens des paragraphes e) et f) de l'article 46.3.1 du CCAG-Travaux.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide
par 45 voix pour, 7 voix contre et 3 abstentions :

- De résilier, aux torts exclusifs et sans indemnisation du titulaire, le marché global de performances signé le 31 décembre 2018 avec le groupement constitué entre la société SAS Confort Immobilier et SARL Arc & Types Architectes,

- De préciser que la résiliation ne concerne que le marché global de performances pour lequel la Communauté de Communes de la Dombes s'est substituée à la Commune de Neuville-les-Dames, le 1er janvier 2019,

- Que la résiliation prendra effet à compter de la date de notification de la décision de résiliation au mandataire du groupement titulaire du marché résilié,

- D'autoriser Madame la Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes, à signer et prendre toutes les décisions et tous actes nécessaires à l'exécution des présentes.

Ainsi fait et délibéré, le 10 septembre 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

La présente décision peut être contestée dans le délai de 2 mois suivants sa notification, soit devant le Tribunal Administratif de Lyon, soit auprès de l'auteur de la décision (recours gracieux).

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**47**	**53 (8 pouvoirs)**

Séance du 10 septembre 2020

Date de la convocation
04 septembre 2020
Date d'affichage
04 septembre 2020

L'an deux mille vingt, **le dix septembre, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 04 septembre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Chaneins, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2020_09_06_131

Election des membres de la Commission d'appel d'offres

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	F. MARECHAL
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD		x	P. MATHIAS
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20200910-DELIB-20-131-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/09/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	JP. GRANGE
	Émilie	FLEURY		x	
	Jean-Luc	BOURDIN		x	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Valérie	OCTRUE		x	
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	I.DUBOIS
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD		x	G. DUBOST
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Juliette	BURNET	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Christophe	JACQUIER	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT	x		

Secrétaire de séance élue : **Sylvie BIAJOUX.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1411-5, L2121-21, D1411-3, D1411-4 et D1411-5,
Vu le Code de la commande publique,
Vu la délibération n°D2020_07_05_094 du 30 juillet 2020 créant la commission d'appel d'offres,
Vu le procès-verbal de l'élection des membres titulaires et de la commission d'appel d'offres annexé à la présente délibération,
Vu les résultats du scrutin,

Considérant qu'aux termes des dispositions de l'article L1411-5 du Code général des collectivités territoriales, prévoyant que pour un établissement public, la commission d'appel d'offres est composée par l'autorité habilitée à signer le marché public ou son représentant, président, et par 5 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

La liste présentée est :

	Prénom	**NOM**	**COMMUNE**
Titulaires	Michel	JACQUARD	CHATILLON SUR CHALARONNE
	Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
	Jean-Paul	COURRIER	SAINT NIZIER LE DESERT
	Martine	MOREL PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
	Stéphane	MERIEUX	CHALAMONT
Suppléants	Fabienne	BAS DESFARGES	CHATILLON SUR CHALARONNE
	Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
	Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
	Marcel	LANIER	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
	Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS

L'élection a lieu au scrutin secret.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide
par 53 voix pour et 2 abstentions :

- De proclamer les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission d'appel d'offres :

- Membres titulaires : Michel JACQUARD, Laurent COMTET, Jean-Paul COURRIER, Martine MOREL PIRON et Stéphane MERIEUX,
- Membres suppléants : Fabienne BAS DESFARGES, Philippe PAILLASSON, Christophe MONIER, Marcel LANIER, Jean Michel GAUTHIER.

Ainsi fait et délibéré, le 10 septembre 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**47**	**53 (8 pouvoirs)**

Séance du 10 septembre 2020

Date de la convocation
04 septembre 2020
Date d'affichage
04 septembre 2020

L'an deux mille vingt, **le dix septembre, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 04 septembre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Chaneins, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2020_09_06_132

Election des membres de la Commission concession

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	F. MARECHAL
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD		x	P. MATHIAS
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20200910-DELIB-20-132-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/09/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	JP. GRANGE
	Émilie	FLEURY		x	
	Jean-Luc	BOURDIN		x	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Valérie	OCTRUE		x	
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	I.DUBOIS
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD		x	G. DUBOST
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Juliette	BURNET	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Christophe	JACQUIER	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT	x		

Secrétaire de séance élue : **Sylvie BIAJOUX.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1411-5, L2121-21, D1411-3, D1411-4 et D1411-5,
Vu le Code de la commande publique,
Vu la délibération n°D2020_07_05_095 du 30 juillet 2020 créant la commission concession,
Vu le procès-verbal de l'élection des membres titulaires et de la commission concession annexé à la présente délibération,
Vu les résultats du scrutin,

Considérant qu'aux termes des dispositions de l'article L1411-5 du Code général des collectivités territoriales, prévoyant que pour un établissement public, la commission concession est composée par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par 5 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

La liste présentée est :

	Prénom	**NOM**	**COMMUNE**
Titulaires	Patrick	MATHIAS	CHATILLON SUR CHALARONNE
	Jean-Paul	COURRIER	SAINT NIZIER LE DESERT
	Evelyne	ESCRIVA	SAINT ANDRE DE CORCY
	Marcel	LANIER	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
	Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Suppléants	Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON SUR CHALARONNE
	Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
	Fabienne	BAS DESFARGES	CHATILLON SUR CHALARONNE
	Martine	MOREL PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
	Stéphane	MERIEUX	CHALAMONT

L'élection a lieu au scrutin secret.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide
par 53 voix pour, 1 abstention et 1 blanc :

- De proclamer les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission concession :

- Membres titulaires : Patrick MATHIAS, Jean-Paul COURRIER, Evelyne ESCRIVA, Marcel LANIER et Jean Michel GAUTHIER,
- Membres suppléants : Sylvie BIAJOUX, Philippe PAILLASSON, Fabienne BAS DESFARGES, Martine MOREL PIRON et Stéphane MERIEUX.

Ainsi fait et délibéré, le 10 septembre 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**47**	**51 (7 pouvoirs)**

Séance du 10 septembre 2020

Date de la convocation
04 septembre 2020
Date d'affichage
04 septembre 2020

L'an deux mille vingt, **le dix septembre, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 04 septembre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Chaneins, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2020_09_06_133

Adoption du règlement intérieur portant sur le fonctionnement des commissions relatives à la commande publique

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	F. MARECHAL
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD		x	P. MATHIAS
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20200910-DELIB-20-133-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/09/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	JP. GRANGE
	Émilie	FLEURY		x	
	Jean-Luc	BOURDIN		x	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Valérie	OCTRUE		x	
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	I.DUBOIS
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD		x	G. DUBOST
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Juliette	BURNET	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Christophe	JACQUIER	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT	x		

Secrétaire de séance élue : **Sylvie BIAJOUX.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la commande publique,
Vu le règlement intérieur portant sur le fonctionnement des commissions relatives à la commande publique,

Considérant qu'à l'occasion de la réforme du droit de la commande publique, entrée en vigueur au 1er avril 2016, les compétences et l'organisation des différentes commissions susceptibles d'intervenir lors des procédures de passation relatives à la commande publique ont été modifiées. Certaines règles de fonctionnement ont été supprimées, invitant ainsi les acheteurs à compléter les dispositions législatives et réglementaires selon leurs pratiques afin de leur permettre de se doter des règles les mieux à même de répondre aux caractéristiques qui leur sont propres, à leur environnement et à leurs contraintes.
Ainsi, le Code de la commande publique ne régit ni l'organisation, ni le fonctionnement de la commission d'appel d'offres. Tout au plus, renvoie-t-il aux dispositions de l'article L. 1411-5 du CGCT pour ce qui concerne les règles de composition de la commission. Les dispositions relatives au délai et modalités de convocation aux réunions, à la fixation de l'ordre du jour, aux règles applicables en matière de remplacement des membres titulaires ou encore l'obligation de rédiger un procès-verbal, ont toutes disparu du droit de la commande publique.
A l'exception des règles indiquées aux articles R.2162-22 à R.2162-26 du Code de la commande publique, une marge de manœuvre a également été laissée aux acheteurs dans l'organisation des jurys (absence d'indication sur la présidence du jury, sur l'autorité chargée de nommer les membres du jury autres que ceux qui sont des élus membres de la CAO, …).
Enfin, les règles de fonctionnement de la commission concession ne sont pas fixées par les textes.
Par conséquent, l'élaboration d'un règlement intérieur décrivant le fonctionnement des commissions relatives à la commande publique (commission d'appel d'offres, commission concession et jury) apparait donc opportun pour compléter la règlementation relative à la commande publique. D'une part, il permettra auxdites commissions d'intervenir dans un contexte juridique précis et, par voie de conséquence, d'assurer la sécurité juridique des contrats publics et d'autre part, permettre à leurs membres de remplir leurs missions en toute indépendance et dans le respect des principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide
par 51 voix pour et 4 abstentions :

- D'approuver le règlement intérieur portant sur le fonctionnement des commissions relatives à la commande publique.

Ainsi fait et délibéré, le 10 septembre 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**47**	**54 (8 pouvoirs)**

Séance du 10 septembre 2020

Date de la convocation
04 septembre 2020
Date d'affichage
04 septembre 2020

L'an deux mille vingt, **le dix septembre, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 04 septembre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Chaneins, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	F. MARECHAL
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD		x	P. MATHIAS
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

Objet de la délibération
n° D2020_09_06_134

Proposition des commissaires membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20200910-DELIB-20-134-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/09/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	JP. GRANGE
	Émilie	FLEURY		x	
	Jean-Luc	BOURDIN		x	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Valérie	OCTRUE		x	
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	I.DUBOIS
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD		x	G. DUBOST
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Juliette	BURNET	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Christophe	JACQUIER	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT	x		

Secrétaire de séance élue : **Sylvie BIAJOUX.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Vu la délibération n°D2020_07_05_096 du 30 juillet 2020 créant la commission intercommunale des impôts directs,

Considérant que la commission intercommunale des impôts directs est obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique,
Considérant que les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sur proposition de ses communes membres,

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de l'EPCI suivant le renouvellement général des conseils municipaux. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, soit 40 personnes, proposée sur délibération de l'organe délibérant.

Il est proposé au Conseil Communautaire de proposer la liste ci-dessous au directeur départemental des finances publiques pour la constitution de la commission intercommunale des impôts directs.

1	BAUDIN	SIMON	VILLARS LES DOMBES
2	LEGRAS	JACKY	CHATILLON SUR CHALARONNE
3	JANNET	JEAN-FRANÇOIS	CHATILLON SUR CHALARONNE
4	MARTINON	GILLES	CHATILLON SUR CHALARONNE
5	CURNILLON	PASCAL	CHATILLON SUR CHALARONNE
6	ROBIN	ANNIE	CHATILLON SUR CHALARONNE
7	RAVOUX	SYLVIE	CHATILLON SUR CHALARONNE
8	D'ALMEIDA	DOMINIQUE	CHATILLON SUR CHALARONNE
9	LANIER	MARCEL	ST TRIVIER SUR MOIGNANS
10	GRANDJEAN	JEAN-PAUL	MARLIEUX
11	LATTARD	CATHERINE	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
12	COURRIER	JEAN-PAUL	SAINT NIZIER LE DESERT
13	BOULON	DANIEL	ABERGEMENT CLEMENCIAT
14	PRADET	ISABELLE	VERSAILLEUX
15	VAN DORT	DIDIER	SAINT PAUL DE VARAX
16	CORDIER	ALAIN	SAINT ANDRE DE CORCY
17	LIENHARDT	JACQUES	VILLARS LES DOMBES
18	LAURENT	MONIQUE	CHALAMONT
19	MONTAGNAT RENTIER	CLEMENT	ABERGEMENT CLEMENCIAT
20	COMTET	LAURENT	BOULIGNEUX
21	MAISSON	ANNE MARIE	BOULIGNEUX
22	GOBERT	DAVID	BANEINS
23	ALVADO	HELENE	LAPEYROUSE
24	PROST	DENIS	MONTHIEUX
25	PERI	SONIA	SAINT GEORGES SUR RENON
26	BROUILLET	CHANTAL	CHATILLON LA PALUD
27	MAGAUD	CATHERINE	ROMANS
28	CHALAYER	MICHEL	NEUVILLE
29	FLAMAND	PATRICE	CHANEINS
30	BERNARD	EVELYNE	CHATENAY
31	MOREL	DANIEL	CONDEISSIAT
32	BERNARD	DOMINIQUE	CRANS
33	SIBELLE	GUILLAUME	LA CHAPELLE DU CHATELARD
34	MERCIER	GERALDINE	VILLARS LES DOMBES
35	DE JERPHANION	PHILIPPE	SAINT GEORGES SUR RENON

36	CHEVALIER	AUDREY	SANDRANS
37	DESSERTINE	CHANTAL	MARLIEUX
38	FERRIER	JEAN FRANÇOIS	MONTHIEUX
39	LAMBERT	CHRISTOPHE	SAINT MARCEL
40	GENESTOUX	ALAIN	SULIGNAT

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide
par 54 voix pour et 1 abstention :

- De proposer la liste ci-dessus au directeur départemental des finances publiques pour la constitution de la commission intercommunale des impôts directs.

Ainsi fait et délibéré, le 10 septembre 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**47**	**50 (7 pouvoirs)**

Séance du 10 septembre 2020

Date de la convocation
04 septembre 2020
Date d'affichage
04 septembre 2020

L'an deux mille vingt, **le dix septembre, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 04 septembre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Chaneins, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2020_09_06_135

Proposition des membres de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	F. MARECHAL
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD		x	P. MATHIAS
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20200910-DELIB-20-135-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/09/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	JP. GRANGE
	Émilie	FLEURY		x	
	Jean-Luc	BOURDIN		x	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Valérie	OCTRUE		x	
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	I.DUBOIS
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD		x	G. DUBOST
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Juliette	BURNET	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Christophe	JACQUIER	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT	x		

Secrétaire de séance élue : **Sylvie BIAJOUX.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Vu la délibération n°D2020_07_05_097 du 30 juillet 2020 créant la commission intercommunale pour l'accessibilité,

La composition de cette commission, conformément à l'article L2143-3 du CGCT, le président de l'EPCI préside cette commission et arrête librement la liste des membres de cette commission. Elle doit être composée de représentants des communes, des représentants d'associations d'usagers et des représentants d'associations de personnes handicapées.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'arrêter la liste des membres siégeant au sein de la Commission.

TITULAIRES		
Prénom	**NOM**	**COMMUNE**
Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Pierre Jean	PONCET	BANEINS
Cyril	BAILLET	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Monique	LAURENT	CHALAMONT
Jérôme	DESCOMBES	CHANEINS
Evelyne	BERNARD	CHATENAY
Chantal	BROUILLET	CHATILLON LA PALUD
Jean François	JANNET	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Eliane	RAVISTRE	CONDEISSIAT
Françoise	MORTREUX	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE-SUR-CHALARONNE
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Laurent	CHOLLET	LAPEYROUSE
Gilles	CELLIER	LE PLANTAY
Valérie	CHAMBAUD	MARLIEUX
Franck	REDAUD	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Valérie	CLAIR-MONINOT	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Catherine	MAGAUD	ROMANS
Fréderic	LEMARIE	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX
Elisabeth	VIVIAND	SAINT GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Eric	LAFAY	SAINT NIZIER LE DESERT
Franck	SUCILLON	SAINT PAUL DE VARAX
Catherine	LATTARD	SAINT TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Bernard	TAPONAT	SANDRANS
Marie-Christine	HYVERNAT	SULIGNAT
Fréderic	BARDON	VALEINS
Jean Yves	DUPRE	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES

Jacques	AMBRE	VILLETTE SUR AIN

TITULAIRES		
Prénom	**NOM**	**COMMUNE**
Martine	VERNU	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Ginette	BROYER	BANEINS
Cécilia	GEORGES	BIRIEUX
Michel	MONNET	BOULIGNEUX
Séverine	MENAND	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Gérard	MAURE	CHATENAY
Jean Michel	MILLET	CHATILLON LA PALUD
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Carine	RIGOLLET	CONDEISSIAT
Didier	BEREZIAT	CRANS
Martial	TRINQUE	DOMPIERRE-SUR-CHALARONNE
Laurent	LECATELI	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Philippe	POTTIER	LE PLANTAY
Chantal	DESSERTINE	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Jean François	FERRIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Maria	DA SILVA	RELEVANT
Paulette	CURTIL	ROMANS
Alain	CORDIER	SAINT ANDRE DE CORCY
Frédéric	DESPIERRES	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX
Sonia	PERI	SAINT GEORGES-SUR-RENON
Christine	GRIMOUD	SAINT GERMAIN SUR RENON
Martine	DURET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jean Paul	COURRIER	SAINT NIZIER LE DESERT
Juliette	BURNET	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL PIRON	SAINT TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Thierry	SPINNLER	SAINTE OLIVE
Audrey	CHEVALIER	SANDRANS
Alain	BEAUFORT	SULIGNAT
Estelle	LAGRANGE	VALEINS
Christophe	JACQUIER	VERSAILLEUX
Véronique	PEYROL	VILLARS LES DOMBES
Françoise	SPANNETA	VILLETTE SUR AIN

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide
par 50 voix pour et 5 abstentions :

- D'arrêter la liste ci-dessus des membres siégeant au sein de la Commission intercommunale pour l'accessibilité.

Ainsi fait et délibéré, le 10 septembre 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

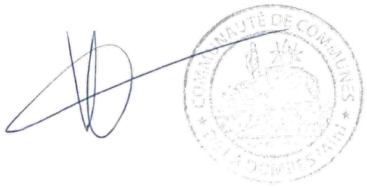

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**46**	**54 (8 pouvoirs)**

Séance du 10 septembre 2020

Date de la convocation
04 septembre 2020
Date d'affichage
04 septembre 2020

L'an deux mille vingt, **le dix septembre, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 04 septembre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Chaneins, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2020_09_06_136

Désignation des membres de la commission proximité mutualisation

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	F. MARECHAL
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD		x	P. MATHIAS
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20200910-DELIB-20-136-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/09/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	JP. GRANGE
	Émilie	FLEURY		x	
	Jean-Luc	BOURDIN		x	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Valérie	OCTRUE		x	
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	I.DUBOIS
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD		x	G. DUBOST
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Juliette	BURNET	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Christophe	JACQUIER	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élue : **Sylvie BIAJOUX.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Vu la délibération n°D2020_07_05_098 du 30 juillet 2020 créant les commissions thématiques intercommunales,

Considérant que le conseil communautaire peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres selon des modalités qu'il détermine.

Il est proposé au Conseil Communautaire de proclamer les conseillers communautaires et municipaux suivants élus membres de la commission proximité et mutualisation.

PRENOM	NOM	COMMUNE
Daniel	BOULON	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Jean Pierre	GRANGE	BANEINS
Didier	CORMORECHE	CHALAMONT
Claude	AMASSE	CHALAMONT
Evelyne	BERNARD	CHATENAY
Chrystèle	CURT	CHATENAY
Michel	JACQUARD	CHATILLON SUR CHALARONNE
Philippe	PERREAULT	CHATILLON SUR CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON SUR CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON SUR CHALARONNE
Bernadette	CARLOT-MARTIN	CHATILLON SUR CHALARONNE
Magalie	BUJALANCE MERLIN	CHATILLON SUR CHALARONNE
Sylvie	RAVOUX	CHATILLON SUR CHALARONNE
Jean François	JANNET	CHATILLON SUR CHALARONNE
Françoise	MORTREUX	CRANS
Stéphane	LAPALUD	MARLIEUX
Ghislaine	HALLE	MIONNAY
Isabelle	MARTEL	NEUVILLE LES DAMES
Patrick	JOLY	NEUVILLE LES DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Laurent	PERRADIN	ROMANS
Frédéric	HAUPERT	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX
Claire	JACQUIER	SAINT GEORGES SUR RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Martine	MOREL PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Caroline	BASTOUL	SAINTE OLIVE
Marie-Christine	HYVERNAT	SULIGNAT
Daniel	VERNAY	SULIGNAT
Nicolas	CLAIR	VERSAILLEUX
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Michel	MACON	VILLARS LES DOMBES
Françoise	CANARD	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	VAURES	VILLARS LES DOMBES

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De proclamer les conseillers communautaires et municipaux, ci-dessus, élus membres de la commission proximité et mutualisation.

Ainsi fait et délibéré, le 10 septembre 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**46**	**54 (8 pouvoirs)**

Séance du 10 septembre 2020

Date de la convocation
04 septembre 2020
Date d'affichage
04 septembre 2020

L'an deux mille vingt, **le dix septembre, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 04 septembre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Chaneins, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2020_09_06_137

Désignation des membres de la commission finances

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	F. MARECHAL
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD		x	P. MATHIAS
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20200910-DELIB-20-137-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/09/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	JP. GRANGE
	Émilie	FLEURY		x	
	Jean-Luc	BOURDIN		x	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Valérie	OCTRUE		x	
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	I.DUBOIS
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD		x	G. DUBOST
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Juliette	BURNET	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Christophe	JACQUIER	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élue : **Sylvie BIAJOUX.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Vu la délibération n°D2020_07_05_098 du 30 juillet 2020 créant les commissions thématiques intercommunales,

Considérant que le conseil communautaire peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres selon des modalités qu'il détermine.

Il est proposé au Conseil Communautaire de proclamer les conseillers communautaires et municipaux suivants élus membres de la commission finances.

PRENOM	NOM	COMMUNE
Martine	VERNU	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Daniel	BOULON	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Dominique	SIMONETTI	BANEINS
Bruno	CHARVIEUX	CHALAMONT
Claire	PICARD LEROUX	CHALAMONT
Thierry	MORIN	CHATILLON SUR CHALARONNE
Annie	ROBIN	CHATILLON SUR CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON SUR CHALARONNE
Philippe	PERREAULT	CHATILLON SUR CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON SUR CHALARONNE
Olivier	FROMONT	CHATILLON SUR CHALARONNE
Chantal	DESSERTINE	MARLIEUX
Mireille	AJOUX	MARLIEUX
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Jean Luc	BOURDIN	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Michel	CHALAYER	NEUVILLE-LES-DAMES
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Pascal	GAGNOLET	SAINT ANDRE DE CORCY
Dominique	LAURENT	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX
Sonia	PERI	SAINT GEORGES SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jean Paul	COURRIER	SAINT NIZIER LE DESERT
Marcel	LANIER	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Cécile	PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Caroline	BASTOUL	SAINTE OLIVE
Bernard	TAPONAT	SANDRANS
Christophe	JACQUIER	VERSAILLEUX
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Simon	BAUDIN	VILLARS LES DOMBES
Géraldine	MERCIER	VILLARS LES DOMBES
Jean Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De proclamer les conseillers communautaires et municipaux, ci-dessus, élus membres de la commission finances.

Ainsi fait et délibéré, le 10 septembre 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**46**	**54 (8 pouvoirs)**

Séance du 10 septembre 2020

Date de la convocation
04 septembre 2020
Date d'affichage
04 septembre 2020

L'an deux mille vingt, **le dix septembre, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 04 septembre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Chaneins, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2020_09_06_138

Désignation des membres de la commission tourisme

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	F. MARECHAL
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD		x	P. MATHIAS
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20200910-DELIB-20-138-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/09/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	JP. GRANGE
	Émilie	FLEURY		x	
	Jean-Luc	BOURDIN		x	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Valérie	OCTRUE		x	
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	I.DUBOIS
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD		x	G. DUBOST
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Juliette	BURNET	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Christophe	JACQUIER	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élue : **Sylvie BIAJOUX.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Vu la délibération n°D2020_07_05_098 du 30 juillet 2020 créant les commissions thématiques intercommunales,

Considérant que le conseil communautaire peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres selon des modalités qu'il détermine.

Il est proposé au Conseil Communautaire de proclamer les conseillers communautaires et municipaux suivants élus membres de la commission tourisme.

PRENOM	NOM	COMMUNE
Yohann	BARRET	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Daniel	BOULON	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Sandra	MANIN	BANEINS
Monique	LAURENT	CHALAMONT
Roselyne	FLACHER	CHALAMONT
Martine	PETIT	CHANEINS
Vindyana	DESIGAUD	CHANEINS
Chrystèle	CURT	CHATENAY
Evelyne	BERNARD	CHATENAY
Giacinto	DI CARLO	CHATILLON SUR CHALARONNE
Sylvie	RAVOUX	CHATILLON SUR CHALARONNE
Pascal	CURNILLON	CHATILLON SUR CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON SUR CHALARONNE
Pierre	GINDRE	CHATILLON SUR CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON SUR CHALARONNE
Philippe	PERREAULT	CHATILLON SUR CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON SUR CHALARONNE
Marion	FETTET-RICHONNIER	CHATILLON SUR CHALARONNE
Olivier	FROMONT	CHATILLON SUR CHALARONNE
Carine	RIGOLLET	CONDEISSIAT
Martine	BUGNOT	CONDEISSIAT
Françoise	MORTREUX	CRANS
Jerry	TISSOT	LE PLANTAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Stéphane	CHAPUIS	MONTHIEUX
Aurélie	MONNIER	NEUVILLE LES DAMES
Nadine	MOISSENET	NEUVILLE LES DAMES
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Chantal	SIMONET	ROMANS
Fabien	POLY	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX
Maxime	CHAUSSAT	SAINT GEORGES SUR RENON
Marie Christiane	PAYET PIGEON	SAINT NIZIER LE DESERT
Pascale	GUICHARD	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Thierry	SPINNLER	SAINTE OLIVE
Damien	FERRIER	SANDRANS
Ludovic	TRICHARD	SULIGNAT
Christiane	VACLE	SULIGNAT

Fabienne	SERRAND	VALEINS
Frédéric	BARDON	VALEINS
Mathieu	ROBIN	VERSAILLEUX
Agnès	DUPERRIER	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De proclamer les conseillers communautaires et municipaux, ci-dessus, élus membres de la commission tourisme.

Ainsi fait et délibéré, le 10 septembre 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**46**	**53 (8 pouvoirs)**

Séance du 10 septembre 2020

Date de la convocation
04 septembre 2020
Date d'affichage
04 septembre 2020

L'an deux mille vingt, **le dix septembre, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 04 septembre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Chaneins, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2020_09_06_139

Désignation des membres de la commission développement économique

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	F. MARECHAL
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD		x	P. MATHIAS
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20200910-DELIB-20-139-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/09/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	JP. GRANGE
	Émilie	FLEURY		x	
	Jean-Luc	BOURDIN		x	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Valérie	OCTRUE		x	
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	I.DUBOIS
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD		x	G. DUBOST
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Juliette	BURNET	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Christophe	JACQUIER	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élue : **Sylvie BIAJOUX.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Vu la délibération n°D2020_07_05_098 du 30 juillet 2020 créant les commissions thématiques intercommunales,

Considérant que le conseil communautaire peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres selon des modalités qu'il détermine.

Il est proposé au Conseil Communautaire de proclamer les conseillers communautaires et municipaux suivants élus membres de la commission développement économique.

PRENOM	NOM	COMMUNE
Yohann	BARRET	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Clément	MONTAGNAT-RENTIER	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Dominique	SIMONETTI	BANEINS
Monique	LAURENT	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Stéphane	MERIEUX	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Giacinto	DI CARLO	CHATILLON SUR CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON SUR CHALARONNE
Philippe	PERREAULT	CHATILLON SUR CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON SUR CHALARONNE
Magalie	BUJALANCE MERLIN	CHATILLON SUR CHALARONNE
Léo	DUPUPET	CHATILLON SUR CHALARONNE
Thierry	MORIN	CHATILLON SUR CHALARONNE
Annie	ROBIN	CHATILLON SUR CHALARONNE
Olivier	FROMONT	CHATILLON SUR CHALARONNE
Daniel	MOREL	CONDEISSIAT
Eliane	RAVISTRE	CONDEISSIAT
Alexandre	RENARD	CRANS
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Jean Luc	BOURDIN	MIONNAY
Denis	PROST	MONTHIEUX
Michel	CHALAYER	NEUVILLE-LES-DAMES
Valerie	CLAIR-MONINOT	NEUVILLE-LES-DAMES
Pascal	GAGNOLET	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Frédéric	DESPIERRES	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Aurélie	JARRIN	SAINT NIZIER LE DESERT
Juliette	BURNET	SAINT PAUL DE VARAX
Thierry	PISTRE	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Fabien	BOURGEY	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Cédric	LEBRE	VALEINS
Estelle	MAINGUE LAGRANGE	VALEINS
Nicolas	CLAIR	VERSAILLEUX
Christophe	JACQUIER	VERSAILLEUX
Patrick	GOMEZ	VILLARS LES DOMBES
Jacques	LIENHARDT	VILLARS LES DOMBES

Véronique	PEYROL	VILLARS LES DOMBES

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 53 voix pour et 1 abstention :

- De proclamer les conseillers communautaires et municipaux, ci-dessus, élus membres de la commission développement économique.

Ainsi fait et délibéré, le 10 septembre 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**46**	**51 (8 pouvoirs)**

Séance du 10 septembre 2020

Date de la convocation
04 septembre 2020
Date d'affichage
04 septembre 2020

L'an deux mille vingt, **le dix septembre, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 04 septembre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Chaneins, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2020_09_06_140

Désignation des membres de la commission culture, animation du patrimoine et CLD

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	F. MARECHAL
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD		x	P. MATHIAS
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20200910-DELIB-20-140-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/09/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	JP. GRANGE
	Émilie	FLEURY		x	
	Jean-Luc	BOURDIN		x	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Valérie	OCTRUE		x	
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	I.DUBOIS
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD		x	G. DUBOST
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Juliette	BURNET	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Christophe	JACQUIER	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élue : **Sylvie BIAJOUX.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Vu la délibération n°D2020_07_05_098 du 30 juillet 2020 créant les commissions thématiques intercommunales,

Considérant que le conseil communautaire peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres selon des modalités qu'il détermine.

Il est proposé au Conseil Communautaire de proclamer les conseillers communautaires et municipaux suivants élus membres de la commission culture, animation du patrimoine et CLD.

Rodolphe	OLIVIER	CHALAMONT
Séverine	MENAND	CHALAMONT
Martine	PETIT	CHANEINS
Vindyana	DESIGAUD	CHANEINS
Evelyne	BERNARD	CHATENAY
Bernadette	CARLOT-MARTIN	CHATILLON SUR CHALARONNE
Gilles	MARTINON	CHATILLON SUR CHALARONNE
Huguette	BROCHARD	CHATILLON SUR CHALARONNE
Pierre	GINDRE	CHATILLON SUR CHALARONNE
Stéphanie	COUTURIER	CHATILLON SUR CHALARONNE
Dimitri	DECOMBLE	CHATILLON SUR CHALARONNE
Sophie	ROUSSEL	CHATILLON SUR CHALARONNE
Stephen	GAUTIER	CONDEISSIAT
Eliane	RAVISTRE	CONDEISSIAT
Jerry	TISSOT	LE PLANTAY
Francis	PESTELLE	MARLIEUX
Caroline	LOUBIERE	MIONNAY
Gregory	GAUDET	NEUVILLE LES DAMES
Nadine	MOISSENET	NEUVILLE LES DAMES
Valérie	CLAIR-MONINOT	NEUVILLE-LES-DAMES
Nicole	RAVOUX	ROMANS
Chantal	SIMONET	ROMANS
Catherine	LATTARD	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Thierry	SPINNLER	SAINTE OLIVE
Francette	GELBARD	SAINTE OLIVE
Mathieu	ROBIN	VERSAILLEUX
Michel	MACON	VILLARS LES DOMBES
Jacques	LIENHARDT	VILLARS LES DOMBES
Géraldine	MERCIER	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	VAURES	VILLARS LES DOMBES

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 51 voix pour et 3 abstentions :

- De proclamer les conseillers communautaires et municipaux, ci-dessus, élus membres de la commission culture, animation du patrimoine et CLD.

Ainsi fait et délibéré, le 10 septembre 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**46**	**52 (8 pouvoirs)**

Séance du 10 septembre 2020

Date de la convocation
04 septembre 2020
Date d'affichage
04 septembre 2020

L'an deux mille vingt, **le dix septembre, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 04 septembre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Chaneins, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2020_09_06_141

Désignation des membres de la commission SCoT, ADS, PLUi

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	F. MARECHAL
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD		x	P. MATHIAS
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20200910-DELIB-20-141-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/09/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	JP. GRANGE
	Émilie	FLEURY		x	
	Jean-Luc	BOURDIN		x	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Valérie	OCTRUE		x	
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	I.DUBOIS
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD		x	G. DUBOST
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Juliette	BURNET	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Christophe	JACQUIER	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élue : **Sylvie BIAJOUX.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Vu la délibération n°D2020_07_05_098 du 30 juillet 2020 créant les commissions thématiques intercommunales,

Considérant que le conseil communautaire peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres selon des modalités qu'il détermine.

Il est proposé au Conseil Communautaire de proclamer les conseillers communautaires et municipaux suivants élus membres de la commission SCoT, ADS, PLUi.

PRENOM	NOM	COMMUNE
Daniel	BOULON	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Roger	BUET	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Monique	LAURENT	CHALAMONT
Gwenaël	ALVES	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
Chantal	BROUILLET	CHATILLON LA PALUD
Pierre	GINDRE	CHATILLON SUR CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON SUR CHALARONNE
Philippe	PERREAULT	CHATILLON SUR CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON SUR CHALARONNE
Huguette	BROCHARD	CHATILLON SUR CHALARONNE
Lucas	POCHON	CHATILLON SUR CHALARONNE
Léo	DUPUPET	CHATILLON SUR CHALARONNE
Daniel	MOREL	CONDEISSIAT
Madeleine	ORIOL	CONDEISSIAT
Didier	BEREZIAT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Lucien	COSTA	LAPEYROUSE
Josiane	BROYER	LE PLANTAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Stéphane	CHAPUIS	MONTHIEUX
Michel	JEULIN	NEUVILLE LES DAMES
Alain	CORDIER	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX
Elisabeth	VIVIAND	SAINT GEORGES SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Marie Christiane	PAYET PIGEON	SAINT NIZIER LE DESERT
Marcel	LANIER	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Robert	GIVRE	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Caroline	BASTOUL	SAINTE OLIVE
Franck	MOLLARD	SAINTE OLIVE
Guillaume	LAINÉ	SAINTE OLIVE
Marjorie	MERLINC	SANDRANS
Alain	GENESTOUX	SULIGNAT
Daniel	VERNAY	SULIGNAT
Marie -Christine	HYVERNAT	SULIGNAT

Frédéric	BARDON	VALEINS
Cédric	LEBRE	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VESAILLEUX
Nicolas	CLAIR	VERSAILLEUX
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Simon	BAUDIN	VILLARS LES DOMBES
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Jean Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 52 voix pour et 2 abstentions :

- De proclamer les conseillers communautaires et municipaux, ci-dessus, élus membres de la commission SCoT, ADS, PLUi.

Ainsi fait et délibéré, le 10 septembre 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**46**	**53 (8 pouvoirs)**

Séance du 10 septembre 2020

Date de la convocation
04 septembre 2020
Date d'affichage
04 septembre 2020

L'an deux mille vingt, **le dix septembre, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 04 septembre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Chaneins, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2020_09_06_142

Désignation des membres de la commission environnement

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	F. MARECHAL
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD		x	P. MATHIAS
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20200910-DELIB-20-142-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/09/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	JP. GRANGE
	Émilie	FLEURY		x	
	Jean-Luc	BOURDIN		x	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Valérie	OCTRUE		x	
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	I.DUBOIS
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD		x	G. DUBOST
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Juliette	BURNET	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Christophe	JACQUIER	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élue : **Sylvie BIAJOUX.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Vu la délibération n°D2020_07_05_098 du 30 juillet 2020 créant les commissions thématiques intercommunales,

Considérant que le conseil communautaire peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres selon des modalités qu'il détermine.

Il est proposé au Conseil Communautaire de proclamer les conseillers communautaires et municipaux suivants élus membres de la commission environnement.

PRENOM	NOM	COMMUNE
Daniel	BOULON	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Vanessa	MICHAUD	BANEINS
Stéphane	MERIEUX	CHALAMONT
Sandrine	RUETTE	CHALAMONT
Gilles	PENEL	CHANEINS
Gilles	DE DIOS	CHATENAY
Christian	CHANEL	CHATENAY
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON SUR CHALARONNE
Pascal	CURNILLON	CHATILLON SUR CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON SUR CHALARONNE
Philippe	PERREAULT	CHATILLON SUR CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON SUR CHALARONNE
Danielle	SOUPE	CHATILLON SUR CHALARONNE
Gilles	MARTINON	CHATILLON SUR CHALARONNE
Jean François	JANNET	CHATILLON SUR CHALARONNE
Martine	BUGNOT	CONDEISSIAT
Olivier	BONNEFIN	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Mireille	AJOUX	MARLIEUX
René	BREASSIER	MIONNAY
Jean-François	FERRIER	MONTHIEUX
Laurent	MEILHEURAT	NEUVILLE LES DAMES
Laurent	PERRADIN	ROMANS
Yoann	RAVET	ROMANS
Cyril	GROBON	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX
Sonia	PERI	SAINT GEORGES SUR RENON
André	GIMOND	SAINT GEORGES SUR RENON
Christine	GRIMOUD	SAINT GERMAIN SUR RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Marie Christiane	PAYET PIGEON	SAINT NIZIER LE DESERT
Martine	MOREL PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Thomas	MASSE	SAINTE OLIVE
Audrey	CHEVALIER	SANDRANS
Régis	JANICHON	SULIGNAT
Dominique	MONTERRAT	SULIGNAT
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Amandine	MARTIN	VILLARS LES DOMBES
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 53 voix pour et 1 abstention :

- De proclamer les conseillers communautaires et municipaux, ci-dessus, élus membres de la commission environnement.

Ainsi fait et délibéré, le 10 septembre 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**46**	**50 (8 pouvoirs)**

Séance du 10 septembre 2020

Date de la convocation
04 septembre 2020
Date d'affichage
04 septembre 2020

L'an deux mille vingt, **le dix septembre, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 04 septembre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Chaneins, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2020_09_06_143

Désignation des membres de la commission PCAET, GEMAPI et LEADER

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	F. MARECHAL
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD		x	P. MATHIAS
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20200910-DELIB-20-143-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/09/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	JP. GRANGE
	Émilie	FLEURY		x	
	Jean-Luc	BOURDIN		x	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Valérie	OCTRUE		x	
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	I.DUBOIS
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD		x	G. DUBOST
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Juliette	BURNET	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Christophe	JACQUIER	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élue : **Sylvie BIAJOUX.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Vu la délibération n°D2020_07_05_098 du 30 juillet 2020 créant les commissions thématiques intercommunales,

Considérant que le conseil communautaire peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres selon des modalités qu'il détermine.

Il est proposé au Conseil Communautaire de proclamer les conseillers communautaires et municipaux suivants élus membres de la commission PCAET, GEMAPI et LEADER.

PRENOM	NOM	COMMUNE
Clément	MONTAGNAT-RENTIER	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Jean-Paul	MARGUIN	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Jean Marc	DUBOST	BANEINS
Didier	CORMORECHE	CHALAMONT
Sandrine	RUETTE	CHALAMONT
Gérard	MAURE	CHATENAY
Yannick	BONNARD	CHATENAY
Gilles	DUBOIS	CHATILLON LA PALUD
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON SUR CHALARONNE
Pascal	CURNILLON	CHATILLON SUR CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON SUR CHALARONNE
Philippe	PERREAULT	CHATILLON SUR CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON SUR CHALARONNE
Gilles	MARTINON	CHATILLON SUR CHALARONNE
Martial	TRINQUE	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Franck	REDAUD	MIONNAY
Claude	RAYNAL	MONTHIEUX
Romain	AJOUX	ROMANS
Ludovic	LOREAU	SAINT ANDRE DE CORCY
Aurélie	JARRIN	SAINT NIZIER LE DESERT
Marie Christiane	PAYET PIGEON	SAINT NIZIER LE DESERT
Emmanuel	TRINDADE	SANDRANS
Julien	MABILE	SANDRANS
Alain	BEAUFORT	SULIGNAT
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Didier	FROMENTIN	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Géraldine	MERCIER	VILLARS LES DOMBES

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 50 voix pour et 4 abstentions :

- De proclamer les conseillers communautaires et municipaux, ci-dessus, élus membres de la commission PCAET, GEMAPI et LEADER.

Ainsi fait et délibéré, le 10 septembre 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**46**	**51 (8 pouvoirs)**

Séance du 10 septembre 2020

Date de la convocation
04 septembre 2020
Date d'affichage
04 septembre 2020

L'an deux mille vingt, **le dix septembre, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 04 septembre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Chaneins, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2020_09_06_144

Désignation des membres de la commission travaux

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	F. MARECHAL
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD		x	P. MATHIAS
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20200910-DELIB-20-144-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/09/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	JP. GRANGE
	Émilie	FLEURY		x	
	Jean-Luc	BOURDIN		x	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Valérie	OCTRUE		x	
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	I.DUBOIS
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD		x	G. DUBOST
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Juliette	BURNET	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Christophe	JACQUIER	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élue : **Sylvie BIAJOUX.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Vu la délibération n°D2020_07_05_098 du 30 juillet 2020 créant les commissions thématiques intercommunales,

Considérant que le conseil communautaire peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres selon des modalités qu'il détermine.

Il est proposé au Conseil Communautaire de proclamer les conseillers communautaires et municipaux suivants élus membres de la commission travaux.

PRENOM	NOM	COMMUNE
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Didier	CORMORECHE	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Gwenaël	ALVES	CHANEINS
Michel	JACQUARD	CHATILLON SUR CHALARONNE
Philippe	PERREAULT	CHATILLON SUR CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON SUR CHALARONNE
Lucas	POCHON	CHATILLON SUR CHALARONNE
Léo	DUPUPET	CHATILLON SUR CHALARONNE
Jacky	LEGRAS	CHATILLON SUR CHALARONNE
Didier	BEREZIAT	CRANS
Michel	ALBERTI	MARLIEUX
Thierry	JOUBERT	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Michel	JEULIN	NEUVILLE LES DAMES
Pierre	GUINET	ROMANS
Claire	JACQUIER	SAINT GEORGES SUR RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Cédric	LEBRE	VALEINS
Christophe	JACQUIER	VERSAILLEUX
Mathieu	BIELOKOPYTOFF	VILLARS LES DOMBES

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 51 voix pour et 3 abstentions :

- De proclamer les conseillers communautaires et municipaux, ci-dessus, élus membres de la commission travaux.

Ainsi fait et délibéré, le 10 septembre 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**46**	**52 (8 pouvoirs)**

Séance du 10 septembre 2020

Date de la convocation
04 septembre 2020
Date d'affichage
04 septembre 2020

L'an deux mille vingt, **le dix septembre, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 04 septembre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Chaneins, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2020_09_06_145

Désignation des membres de la commission assainissement

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	F. MARECHAL
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD		x	P. MATHIAS
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20200910-DELIB-20-145-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/09/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	JP. GRANGE
	Émilie	FLEURY		x	
	Jean-Luc	BOURDIN		x	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Valérie	OCTRUE		x	
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	I.DUBOIS
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD		x	G. DUBOST
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Juliette	BURNET	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Christophe	JACQUIER	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élue : **Sylvie BIAJOUX.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Vu la délibération n°D2020_07_05_098 du 30 juillet 2020 créant les commissions thématiques intercommunales,

Considérant que le conseil communautaire peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres selon des modalités qu'il détermine.

Il est proposé au Conseil Communautaire de proclamer les conseillers communautaires et municipaux suivants élus membres de la commission assainissement.

PRENOM	NOM	COMMUNE
Daniel	BOULON	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Roger	BUET	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Didier	CORMORECHE	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
Michel	JACQUARD	CHATILLON SUR CHALARONNE
Philippe	PERREAULT	CHATILLON SUR CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON SUR CHALARONNE
Lucas	POCHON	CHATILLON SUR CHALARONNE
Jacky	LEGRAS	CHATILLON SUR CHALARONNE
Daniel	MOREL	CONDEISSIAT
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Jean Luc	BOURDIN	MIONNAY
Denis	PROST	MONTHIEUX
Michel	CHALAYER	NEUVILLE LES DAMES
Jean Marc	CHATELET	ROMANS
Alain	JAYR	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX
Frédéric	LARGY	SAINT GEORGES SUR RENON
Philipe	POTTIER	SAINT NIZIER LE DESERT
Marcel	LANIER	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Fabien	BOURGEY	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Régis	JANICHON	SULIGNAT
Alain	GENESTOUX	SULIGNAT
Nicolas	CLAIR	VERSAILLEUX
Jacques	LIENHARDT	VILLARS LES DOMBES
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Jean Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 52 voix pour et 2 abstentions :

- De proclamer les conseillers communautaires et municipaux, ci-dessus, élus membres de la commission assainissement.

Ainsi fait et délibéré, le 10 septembre 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**46**	**52 (8 pouvoirs)**

Séance du 10 septembre 2020

Date de la convocation
04 septembre 2020
Date d'affichage
04 septembre 2020

L'an deux mille vingt, **le dix septembre, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 04 septembre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Chaneins, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2020_09_06_146

Désignation des membres de la commission Natura 2000, PAEC et PSE

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	F. MARECHAL
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD		x	P. MATHIAS
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20200910-DELIB-20-146-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/09/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	JP. GRANGE
	Émilie	FLEURY		x	
	Jean-Luc	BOURDIN		x	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Valérie	OCTRUE		x	
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	I.DUBOIS
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD		x	G. DUBOST
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Juliette	BURNET	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Christophe	JACQUIER	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élue : **Sylvie BIAJOUX.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Vu la délibération n°D2020_07_05_098 du 30 juillet 2020 créant les commissions thématiques intercommunales,

Considérant que le conseil communautaire peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres selon des modalités qu'il détermine.

Il est proposé au Conseil Communautaire de proclamer les conseillers communautaires et municipaux suivants élus membres de la commission Natura 2000, PAEC et PSE.

PRENOM	NOM	COMMUNE
Clément	MONTAGNAT-RENTIER	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Patrice	JANODET	BANEINS
Stéphane	MERIEUX	CHALAMONT
Gilles	DUBOIS	CHATILLON LA PALUD
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON SUR CHALARONNE
Pascal	CURNILLON	CHATILLON SUR CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON SUR CHALARONNE
Sylvie	RAVOUX	CHATILLON SUR CHALARONNE
Martial	TRINQUE	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Josiane	BROYER	LE PLANTAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Sylvain	DUMONT	NEUVILLE LES DAMES
Jean Marc	CHATELET	ROMANS
Romain	AJOUX	ROMANS
Fabienne	CURIAL	SAINT ANDRE DE CORCY
Franck	MOLLARD	SAINTE OLIVE
Thomas	MASSE	SAINTE OLIVE
Guillaume	LAINÉ	SAINTE OLIVE
Julien	MABILE	SANDRANS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Didier	FROMENTIN	VILLARS LES DOMBES

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 52 voix pour et 2 abstentions :

- De proclamer les conseillers communautaires et municipaux, ci-dessus, élus membres de la commission Natura 2000, PAEC et PSE.

Ainsi fait et délibéré, le 10 septembre 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

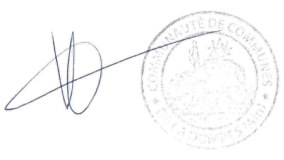

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**46**	**52 (7 pouvoirs)**

Séance du 10 septembre 2020

Date de la convocation
04 septembre 2020
Date d'affichage
04 septembre 2020

L'an deux mille vingt, **le dix septembre, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 04 septembre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Chaneins, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2020_09_06_147

Désignation des membres de la commission communication

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	F. MARECHAL
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD		x	P. MATHIAS
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20200910-DELIB-20-147-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/09/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	JP. GRANGE
	Émilie	FLEURY		x	
	Jean-Luc	BOURDIN		x	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Valérie	OCTRUE		x	
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	I.DUBOIS
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD		x	G. DUBOST
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Juliette	BURNET	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Christophe	JACQUIER	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élue : **Sylvie BIAJOUX.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Vu la délibération n°D2020_07_05_098 du 30 juillet 2020 créant les commissions thématiques intercommunales,

Considérant que le conseil communautaire peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres selon des modalités qu'il détermine.

Il est proposé au Conseil Communautaire de proclamer les conseillers communautaires et municipaux suivants élus membres de la commission communication.

PRENOM	NOM	COMMUNE
Clément	MONTAGNAT-RENTIER	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Rodolphe	OLIVIER	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Chrystèle	CURT	CHATENAY
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON SUR CHALARONNE
Sophie	ROUSSEL	CHATILLON SUR CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON SUR CHALARONNE
Olivier	FROMONT	CHATILLON SUR CHALARONNE
Jerry	TISSOT	LE PLANTAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Géraldine	LIDON	MONTHIEUX
Olivier	COSTON	MONTHIEUX
Aurélie	MONNIER	NEUVILLE LES DAMES
Nicole	RAVOUX	ROMANS
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Martine	MOREL PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Marcel	LANIER	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Marie-Christine	HYVERNAT	SULIGNAT
Mathieu	ROBIN	VERSAILLEUX
Didier	FROMENTIN	VILLARS LES DOMBES

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 52 voix pour et 2 abstentions :

- De proclamer les conseillers communautaires et municipaux, ci-dessus, élus membres de la commission communication.

Ainsi fait et délibéré, le 10 septembre 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**46**	**52 (8 pouvoirs)**

Séance du 10 septembre 2020

Date de la convocation
04 septembre 2020
Date d'affichage
04 septembre 2020

L'an deux mille vingt, **le dix septembre, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 04 septembre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Chaneins, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2020_09_06_148A

Désignation des membres de la commission action sociale

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	F. MARECHAL
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD		x	P. MATHIAS
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20200910-DELIB-20-148A-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/10/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	JP. GRANGE
	Émilie	FLEURY		x	
	Jean-Luc	BOURDIN		x	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Valérie	OCTRUE		x	
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	I.DUBOIS
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD		x	G. DUBOST
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Juliette	BURNET	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Christophe	JACQUIER	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élue : **Sylvie BIAJOUX.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Vu la délibération n°D2020_07_05_098 du 30 juillet 2020 créant les commissions thématiques intercommunales,

Considérant que le conseil communautaire peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres selon des modalités qu'il détermine.

Il est proposé au Conseil Communautaire de proclamer les conseillers communautaires et municipaux suivants élus membres de la commission action sociale.

PRENOM	NOM	COMMUNE
André	LLOBELL	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Zélie	BERAUD	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Janine	MAYER	BOULIGNEUX
Benjamin	LLOBET	CHALAMONT
Roselyne	FLACHER	CHALAMONT
Evelyne	BERNARD	CHATENAY
Sandrine	COTTON	CHATENAY
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON SUR CHALARONNE
Sylvie	RAVOUX	CHATILLON SUR CHALARONNE
Marion	FETTET-RICHONNIER	CHATILLON SUR CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON SUR CHALARONNE
Magalie	BUJALANCE MERLIN	CHATILLON SUR CHALARONNE
Stéphanie	COUTURIER	CHATILLON SUR CHALARONNE
Jean François	JANNET	CHATILLON SUR CHALARONNE
Carine	RIGOLLET	CONDEISSIAT
Eliane	RAVISTRE	CONDEISSIAT
Jerry	TISSOT	LE PLANTAY
Patrick	SOQUET	LE PLANTAY
Josiane	BROYER	LE PLANTAY
Valérie	CHAMBAUD	MARLIEUX
Isabelle	MICHAUD	MARLIEUX
Noémie	GARAMPON	MIONNAY
Géraldine	LIDON	MONTHIEUX
Isabelle	MARTEL	NEUVILLE LES DAMES
Rachel	RIONET	NEUVILLE LES DAMES
Florent	CHEVREL	NEUVILLE LES DAMES
Valérie	CLAIR-MONINOT	NEUVILLE LES DAMES
Chantal	SIMONET	ROMANS
Catherine	MAGAUX	ROMANS
Paulette	CURTIL	ROMANS
Evelyne	ESCRIVA	SAINT ANDRE DE CORCY
Nathalie	ALBERT	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX
Maxime	CHAUSSAT	SAINT GEORGES SUR RENON
Christine	GRIMOUD	SAINT GERMAIN SUR RENON
Martine	DURET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Marie Christiane	PAYET PIGEON	SAINT NIZIER LE DESERT
Claire	STREMSDOERFER	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Mélanie	TAILLOLE	SAINTE OLIVE
Marie-Christine	HYVERNAT	SULIGNAT

Lucie	CHANUDET	SULIGNAT
Bertrand	DUPUIS	SULIGNAT
Isabelle	PRADET	VERSAILLEUX
Françoise	CANARD	VILLARS LES DOMBES
Amandine	MARTIN	VILLARS LES DOMBES

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 52 voix pour et 2 abstentions :

- De proclamer les conseillers communautaires et municipaux, ci-dessus, élus membres de la commission action sociale.

Ainsi fait et délibéré, le 10 septembre 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**46**	**52 (8 pouvoirs)**

Séance du 10 septembre 2020

Date de la convocation
04 septembre 2020
Date d'affichage
04 septembre 2020

L'an deux mille vingt, **le dix septembre, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 04 septembre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Chaneins, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2020_09_06_149

Désignation des membres de la commission transport, mobilité et gens du voyage

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	F. MARECHAL
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD		x	P. MATHIAS
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20200910-DELIB-20-149-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/09/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	JP. GRANGE
	Émilie	FLEURY		x	
	Jean-Luc	BOURDIN		x	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Valérie	OCTRUE		x	
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	I.DUBOIS
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD		x	G. DUBOST
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Juliette	BURNET	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Christophe	JACQUIER	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élue : **Sylvie BIAJOUX.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Vu la délibération n°D2020_07_05_098 du 30 juillet 2020 créant les commissions thématiques intercommunales,

Considérant que le conseil communautaire peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres selon des modalités qu'il détermine.

Il est proposé au Conseil Communautaire de proclamer les conseillers communautaires et municipaux suivants élus membres de la commission transport, mobilité et gens du voyage.

PRENOM	NOM	COMMUNE
Azriel	MESQUIDA	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Nicolas	VIALLATTE	BIRIEUX
Stéphane	MERIEUX	CHALAMONT
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON SUR CHALARONNE
Dimitri	DECOMBLE	CHATILLON SUR CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON SUR CHALARONNE
Gilles	MARTINON	CHATILLON SUR CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON SUR CHALARONNE
Giacinto	DI CARLO	CHATILLON SUR CHALARONNE
Olivier	FROMONT	CHATILLON SUR CHALARONNE
Franck	REDAUD	MIONNAY
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Chantal	SIMONET	ROMANS
Pierre	MURAT	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX
Martine	DURET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Marie-Christine	HYVERNAT	SULIGNAT
Christiane	VACLE	SULIGNAT
Dominique	VENET	VILLARS LES DOMBES
Michel	MACON	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	VAURES	VILLARS LES DOMBES

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 52 voix pour et 2 abstentions :

- De proclamer les conseillers communautaires et municipaux, ci-dessus, élus membres de la commission transport, mobilité et gens du voyage.

Ainsi fait et délibéré, le 10 septembre 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**46**	**54 (8 pouvoirs)**

Séance du 10 septembre 2020

Date de la convocation
04 septembre 2020
Date d'affichage
04 septembre 2020

L'an deux mille vingt, **le dix septembre, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 04 septembre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Chaneins, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2020_09_06_150

Création et composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	F. MARECHAL
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD		x	P. MATHIAS
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20200910-DELIB-20-150-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/09/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	JP. GRANGE
	Émilie	FLEURY		x	
	Jean-Luc	BOURDIN		x	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Valérie	OCTRUE		x	
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	I.DUBOIS
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD		x	G. DUBOST
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Juliette	BURNET	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Christophe	JACQUIER	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élue : **Sylvie BIAJOUX.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 1er décembre 2016, portant création de la Communauté de Communes de la Dombes,

Considérant que la commission locale d'évaluation des charges transférées est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers et en reprenant les obligations légales stipulées par l'article 1609 nonies C du CGI,
Considérant qu'elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant,

Il est proposé au Conseil Communautaire de créer une commission locale d'évaluation des charges transférées entre la Communauté de Communes de la Dombes et ses communes membres, pour la durée du mandat, composée de 45 membres :
- 45 membres : 36 membres, le maire ou un représentant désigné par lui-même, représentant chacune des 36 communes accompagnés des 9 membres de l'exécutif non maires,
- 36 membres avec voix délibérative : 1 voix par commune.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- De créer la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées,

- De composer la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de :
• 45 membres : 36 membres, le maire ou un représentant désigné par lui-même, représentant chacune des 36 communes accompagnés des 9 membres de l'exécutif non maires,
• 36 membres avec voix délibérative : 1 voix par commune.

Ainsi fait et délibéré, le 10 septembre 2020
La Présidente de la Communauté de
Communes de la Dombes,
Isabelle DUBOIS

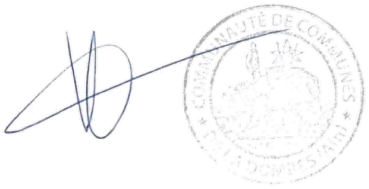

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**46**	**53 (8 pouvoirs)**

Séance du 10 septembre 2020

Date de la convocation
04 septembre 2020
Date d'affichage
04 septembre 2020

L'an deux mille vingt, **le dix septembre, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 04 septembre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Chaneins, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2020_09_06_151

Désignation d'un représentant pour siéger à la Commission Consultative Paritaire de l'Energie créée par le Syndicat Intercommunal d'Energie et de d'E-Communication de l'Ain

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20200910-DELIB-20-151-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/09/2020

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	F. MARECHAL
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD		x	P. MATHIAS
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	JP. GRANGE
	Émilie	FLEURY		x	
	Jean-Luc	BOURDIN		x	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Valérie	OCTRUE		x	
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	I.DUBOIS
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD		x	G. DUBOST
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Juliette	BURNET	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Christophe	JACQUIER	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élue : **Sylvie BIAJOUX.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-33 et L. 5211-1,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 1er décembre 2016, portant création de la Communauté de Communes de la Dombes,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 décembre 2018, portant statuts de la Communauté de Communes de la Dombes,
Vu les résultats du scrutin,

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (dispositions de l'article 198 de la loi n° 2015-992, transposée à l'article L.2224-37-1 du Code Général des Collectivités Territoriales) a prévu la création d'une Commission Consultative Paritaire de l'Energie (CCPE) entre les syndicats détenant la compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Energie Electrique (AODE) et les EPCI à fiscalité propre totalement ou partiellement inclus dans leur périmètre.
Le SIEA a décidé la création de la CCPE par délibération du 18 novembre 2016. Cette commission coordonne l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, met en cohérence leur politique d'investissement et facilité l'échange de données ; elle permet d'assurer, à terme, la réalisation d'actions pour le compte d'un EPCI à fiscalité propre membre.
La commission, présidée par le Président du SIEA ou son représentant, comprend un nombre égal de 18 délégués du Syndicat et 18 représentants d'EPCI dont la Communauté de Communes de la Dombes.

Il est proposé au Conseil Communautaire de désigner un représentant qui siègera à la Commission Consultative Paritaire de l'Energie.

S'est porté candidat :

- Monsieur Ludovic LOREAU

Premier tour de scrutin :

Nombre de votants	54
Nombre de votes blancs	0
Nombre d'abstentions	1
Nombre de suffrages exprimés	53
Majorité absolue	27

A obtenu :

- Monsieur Ludovic LOREAU 53 voix

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide :

- De désigner Monsieur Ludovic LOREAU comme représentant à la Commission Consultative Paritaire de l'Energie du SIEA.

Ainsi fait et délibéré, le 10 septembre 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**46**	**45 (8 pouvoirs)**

Séance du 10 septembre 2020

Date de la convocation
04 septembre 2020
Date d'affichage
04 septembre 2020

L'an deux mille vingt, **le dix septembre, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 04 septembre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Chaneins, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2020_09_06_152

Approbation du rapport d'activités de la Communauté de Communes de la Dombes

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	F. MARECHAL
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD		x	P. MATHIAS
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20200910-DELIB-20-152-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/09/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	JP. GRANGE
	Émilie	FLEURY		x	
	Jean-Luc	BOURDIN		x	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Valérie	OCTRUE		x	
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	I.DUBOIS
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD		x	G. DUBOST
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Juliette	BURNET	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Christophe	JACQUIER	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élue : **Sylvie BIAJOUX.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales, « le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, aux maires de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement ».

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les conseillers communautaires de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le rapport d'activités 2019 qui retrace l'ensemble des actions réalisées au cours de l'année, qui sera ensuite transmis aux mairies en vue de son adoption par chaque conseil municipal.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le rapport d'activités 2019 de la Communauté de Communes de la Dombes.

Ainsi fait et délibéré, le 10 septembre 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

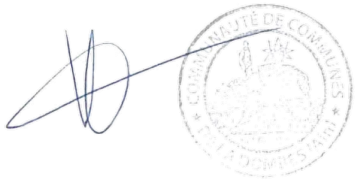

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**46**	**51 (8 pouvoirs)**

Séance du 10 septembre 2020

Date de la convocation
04 septembre 2020
Date d'affichage
04 septembre 2020

L'an deux mille vingt, **le dix septembre, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 04 septembre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Chaneins, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	F. MARECHAL
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD		x	P. MATHIAS
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

Objet de la délibération
n° D2020_09_06_153

Budget principal - DM 1 – Virement de crédits : Remboursement trop perçu d'une partie de la subvention du camion de l'office de tourisme

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20200910-DELIB-20-153-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/09/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	JP. GRANGE
	Émilie	FLEURY		x	
	Jean-Luc	BOURDIN		x	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Valérie	OCTRUE		x	
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	I.DUBOIS
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD		x	G. DUBOST
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Juliette	BURNET	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Christophe	JACQUIER	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élue : **Sylvie BIAJOUX.**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

Selon la convention du 27/02/2018, le Département de l'Ain s'est engagé à verser à la Communauté de Communes, une aide de 39 000 € (30% d'une dépense plafonnée à 130 000 € TTC), afin qu'elle puisse acheter un camion pour l'office du tourisme.

Un acompte de 70% a été versé, soit un montant de 27 300 € à la signature de la convention, selon un état précis des dépenses.
Cependant, l'acompte versé étant plus important que le montant dû au vu des factures payées, il convient de rembourser le trop-perçu d'un montant de 485.92 € au Conseil Départemental de l'Ain, et en conséquence, de modifier le budget principal comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-020-020 : Dépenses imprévues (investissement)	485.92 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 020: Dépenses imprévues (investissement)	485.92 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-1313-020 : Départements	0.00 €	485.92 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 13 : Subventions d'investissement	**0.00 €**	**485.92 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
TOTAL INVESTISSEMENT	**485.92 €**	**485.92 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
TOTAL GENERAL	**0.00 €**		**0.00 €**	

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver cette décision modificative.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 51 voix pour et 3 abstentions :

- D'approuver cette décision modificative.

Ainsi fait et délibéré, le 10 septembre 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**46**	**51 (8 pouvoirs)**

Séance du 10 septembre 2020

Date de la convocation
04 septembre 2020
Date d'affichage
04 septembre 2020

L'an deux mille vingt, **le dix septembre, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 04 septembre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Chaneins, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2020_09_06_154

Budget principal - DM 2 – Virement de crédits : Avances remboursables budgets de zones

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20200910-DELIB-20-154-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/09/2020

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	F. MARECHAL
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD		x	P. MATHIAS
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	JP. GRANGE
	Émilie	FLEURY		x	
	Jean-Luc	BOURDIN		x	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Valérie	OCTRUE		x	
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	I.DUBOIS
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD		x	G. DUBOST
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Juliette	BURNET	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Christophe	JACQUIER	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élue : **Sylvie BIAJOUX.**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

Le budget Parc d'Activité Chalaronne Centre dégage un excédent de 1 274 990.42 € dû aux avances remboursables versées auparavant par le budget principal. La situation actuelle permet de récupérer une partie de cette avance à hauteur de 1 249 087.44 €. Cette somme est utilisée pour le versement d'une avance de 1 010 395.16 € en remplacement de l'emprunt au budget PACC, ainsi que d'une avance de 92 357.31 € en remplacement également de l'emprunt au budget ZA la Bourdonnière ; et enfin pour le versement d'une avance de 34 148.68 € en remplacement de l'emprunt au budget ZA St Trivier.

Le solde de 112 186.29 € servira pour l'avance à verser au budget ZA Neuville les Dames en remplacement de l'emprunt.

En conséquence, il est nécessaire de modifier les crédits budgétaires au budget principal comme suit :

Désignation	**Dépenses**		**Recettes**	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023-020 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	1 249 087.44 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	**0.00 €**	1 249 087.44 **€**	**0.00 €**	**0.00 €**
R-7551-020 : Excédent des budgets annexes à caractère administratif	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 249 087.44 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**1 249 087.44 €**
TOTAL FONCTIONNEMENT	**0.00 €**	**1 249 087.44 €**	**0.00 €**	**1 249 087.44 €**
INVESTISSEMENT				
R-021-020 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 249 087.44 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**1 249 087.44 €**
D-276351-020 : GFP de rattachement	0.00 €	1 249 087.44 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 27 : Autres immobilisations financières	**0.00 €**	**1 249 087.44 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
TOTAL INVESTISSEMENT	**0.00 €**	**1 249 087.44 €**	**0.00 €**	**1 249 087.44 €**
TOTAL GENERAL	**2 498 174.88 €**		**2 498 174.88 €**	

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver cette décision modificative.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 51 voix pour et 3 abstentions :

- D'approuver cette décision modificative.

Ainsi fait et délibéré, le 10 septembre 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**46**	**51 (8 pouvoirs)**

Séance du 10 septembre 2020

Date de la convocation
04 septembre 2020
Date d'affichage
04 septembre 2020

L'an deux mille vingt, **le dix septembre, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 04 septembre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Chaneins, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2020_09_06_155

Budget principal - DM 3 – Virement de crédits : Reprise du résultat du PAED suite à sa dissolution

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20200910-DELIB-20-155-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/09/2020

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	F. MARECHAL
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD		x	P. MATHIAS
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	JP. GRANGE
	Émilie	FLEURY		x	
	Jean-Luc	BOURDIN		x	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Valérie	OCTRUE		x	
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	I.DUBOIS
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD		x	G. DUBOST
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Juliette	BURNET	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Christophe	JACQUIER	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élue : **Sylvie BIAJOUX.**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

Suite à la clôture du budget Parc d'activités Economique de la Dombes au 31/12/2019, la trésorerie nous a transmis le compte de gestion de dissolution à intégrer au budget principal. Il convient donc de modifier le budget principal comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-002-020 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	75 086.76 €
TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**75 086.76 €**
D-022-020 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	0.00 €	75 086.76 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	**0.00 €**	**75 086.76 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
TOTAL FONCTIONNEMENT	**0.00 €**	**75 086.76 €**	**0.00 €**	**75 086.76 €**
TOTAL GENERAL	**75 086.76 €**		**75 086.76 €**	

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver cette décision modificative.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 51 voix pour et 3 abstentions :

- D'approuver cette décision modificative.

Ainsi fait et délibéré, le 10 septembre 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**46**	**52 (7 pouvoirs)**

Séance du 10 septembre 2020

Date de la convocation
04 septembre 2020
Date d'affichage
04 septembre 2020

L'an deux mille vingt, **le dix septembre, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 04 septembre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Chaneins, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2020_09_06_156

Budget Atelier relais - DM 1 – Virement de crédits : Entretien des locaux à l'hôtel d'entreprises

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	F. MARECHAL
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD		x	P. MATHIAS
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20200910-DELIB-20-156-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/09/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	JP. GRANGE
	Émilie	FLEURY		x	
	Jean-Luc	BOURDIN		x	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Valérie	OCTRUE		x	
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	I.DUBOIS
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD		x	G. DUBOST
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Juliette	BURNET	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Christophe	JACQUIER	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élue : **Sylvie BIAJOUX.**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

Afin de pouvoir remplacer l'agent actuellement en congés maladie, la collectivité a recours à une société de nettoyage pour l'entretien des locaux de l'hôtel d'entreprises, il convient de modifier le budget atelier relais comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6283-020 : Frais de nettoyage des locaux	0.00 €	600.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	**0.00 €**	**600.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-022-020 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	600.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	**600.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
TOTAL FONCTIONNEMENT	**600.00 €**	**600.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
TOTAL GENERAL	**0.00 €**		**0.00 €**	

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver cette décision modificative.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 51 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions :

- D'approuver cette décision modificative.

Ainsi fait et délibéré, le 10 septembre 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**46**	**52 (7 pouvoirs)**

Séance du 10 septembre 2020

Date de la convocation
04 septembre 2020
Date d'affichage
04 septembre 2020

L'an deux mille vingt, **le dix septembre, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 04 septembre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Chaneins, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2020_09_06_157

Budget Atelier relais - DM 2 – Virement de crédits : Raccordement à l'assainissement collectif

Présents **:**

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	F. MARECHAL
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD		x	P. MATHIAS
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20200910-DELIB-20-157-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/09/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	JP. GRANGE
	Émilie	FLEURY		x	
	Jean-Luc	BOURDIN		x	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Valérie	OCTRUE		x	
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	I.DUBOIS
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD		x	G. DUBOST
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Juliette	BURNET	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Christophe	JACQUIER	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élue : **Sylvie BIAJOUX.**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

La collectivité a reçu récemment l'avis des sommes à payer pour le raccordement à l'assainissement collectif de l'hôtel d'entreprises. Cette dépense n'avait pas été prévue au budget 2020.

Il convient donc de modifier le budget atelier relais comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-020-020 : Dépenses imprévues (investissement)	1 650.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	**1 650.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-21532-020 : Réseaux d'assainissement	0.00 €	1 650.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	**0.00 €**	**1 650.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
TOTAL INVESTISSEMENT	**1 650.00 €**	**1 650.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
TOTAL GENERAL	**0.00 €**		**0.00 €**	

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver cette décision modificative.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 51 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions :

- D'approuver cette décision modificative.

Ainsi fait et délibéré, le 10 septembre 2020
La Présidente de la Communauté de
Communes de la Dombes,
Isabelle DUBOIS

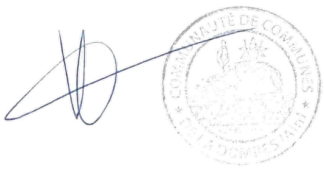

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**46**	**52 (8 pouvoirs)**

Séance du 10 septembre 2020

Date de la convocation
04 septembre 2020
Date d'affichage
04 septembre 2020

L'an deux mille vingt, **le dix septembre, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 04 septembre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Chaneins, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2020_09_06_158

Budget Base - DM 1 – Virement de crédits : Régularisations affectation du résultat

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	F. MARECHAL
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD		x	P. MATHIAS
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20200910-DELIB-20-158-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/09/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	JP. GRANGE
	Émilie	FLEURY		x	
	Jean-Luc	BOURDIN		x	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Valérie	OCTRUE		x	
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	I.DUBOIS
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD		x	G. DUBOST
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Juliette	BURNET	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Christophe	JACQUIER	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élue : **Sylvie BIAJOUX.**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

Suite à une erreur de saisie dans l'affection du résultat 2019 sur le budget de la Base 2020, il est nécessaire de modifier le budget base comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-61521-020 : Terrains	4 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	4 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023-020 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	4 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	**0.00 €**	**4 500.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
TOTAL FONCTIONNEMENT	**4 500.00 €**	**4 500.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
INVESTISSEMENT				
D-020-020 : Dépenses imprévues (investissement)	802.40 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	**802.40 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
R-021-020 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 500.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**4 500.00 €**
R-1068-020 : Excédents de fonctionnement capitalisés	0.00 €	0.00 €	7 802.40 €	0.00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	**0.00 €**	**0.00 €**	**7 802.40 €**	**0.00 €**
D-2313-020 : Constructions	2 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	**2 500.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
TOTAL INVESTISSEMENT	**3 302.40 €**	**0.00 €**	**7 802.40 €**	**4 500.00 €**
TOTAL GENERAL		**- 3 302.40 €**		**- 3 302.40 €**

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver cette décision modificative.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 52 voix pour et 2 abstentions :

- D'approuver cette décision modificative.

Ainsi fait et délibéré, le 10 septembre 2020
La Présidente de la Communauté de
Communes de la Dombes,
Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**46**	**53 (8 pouvoirs)**

Séance du 10 septembre 2020

Date de la convocation
04 septembre 2020
Date d'affichage
04 septembre 2020

L'an deux mille vingt, **le dix septembre, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 04 septembre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Chaneins, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2020_09_06_159

Budget Base - DM 2 – Virement de crédits : Admission en non-valeur

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	F. MARECHAL
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD		x	P. MATHIAS
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20200910-DELIB-20-159-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/09/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	JP. GRANGE
	Émilie	FLEURY		x	
	Jean-Luc	BOURDIN		x	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Valérie	OCTRUE		x	
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	I.DUBOIS
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD		x	G. DUBOST
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Juliette	BURNET	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Christophe	JACQUIER	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élue : **Sylvie BIAJOUX.**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

Une facture datant d'avant 2014 et des combinaisons infructueuses d'actes ne permettant pas le recouvrement, il convient de prendre une admission en non-valeur en ce sens et de modifier les crédits budgétaires au budget annexe base comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022-020 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	282.60 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	282.60 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6541-020 : Créances admises en non-valeur	0.00 €	282.60 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	**0.00 €**	**282.60 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
TOTAL FONCTIONNEMENT	**282.60 €**	**282.60 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
TOTAL GENERAL		**0.00 €**		**0.00 €**

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver cette décision modificative.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 53 voix pour et 1 abstention :

- D'approuver cette décision modificative.

Ainsi fait et délibéré, le 10 septembre 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

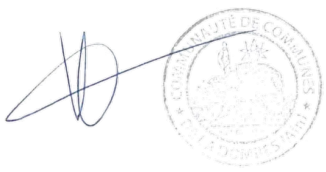

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**46**	**53 (8 pouvoirs)**

Séance du 10 septembre 2020

Date de la convocation
04 septembre 2020
Date d'affichage
04 septembre 2020

L'an deux mille vingt, **le dix septembre, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 04 septembre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Chaneins, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2020_09_06_160

Budget Créathèque - DM 1 – Virement de crédits : Entretien et remise à niveau des locaux à Créathèque

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20200910-DELIB-20-160-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/09/2020

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	F. MARECHAL
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD		x	P. MATHIAS
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	JP. GRANGE
	Émilie	FLEURY		x	
	Jean-Luc	BOURDIN		x	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Valérie	OCTRUE		x	
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	I.DUBOIS
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD		x	G. DUBOST
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Juliette	BURNET	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Christophe	JACQUIER	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élue : **Sylvie BIAJOUX.**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

Afin de pouvoir remplacer l'agent actuellement en congés maladie, la collectivité a recours à une société de nettoyage pour la remise en état et l'entretien des espaces communs et sanitaires du bâtiment créathèque, il convient de modifier le budget créathèque comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6283-020 : Frais de nettoyage des locaux	0.00 €	2 400.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	**0.00 €**	**2 400.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-022-020 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	2 400.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	**2 400.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
TOTAL FONCTIONNEMENT	**2 400.00 €**	**2 400.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
TOTAL GENERAL	**0.00 €**		**0.00 €**	

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver cette décision modificative.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 53 voix pour et 1 abstention :

- D'approuver cette décision modificative.

Ainsi fait et délibéré, le 10 septembre 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

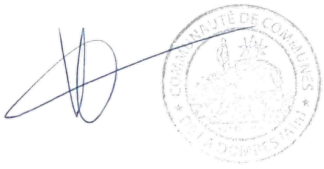

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**46**	**52 (8 pouvoirs)**

Séance du 10 septembre 2020

Date de la convocation
04 septembre 2020
Date d'affichage
04 septembre 2020

L'an deux mille vingt, **le dix septembre, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 04 septembre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Chaneins, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2020_09_06_161

Budget Déchets - DM 1 – Virement de crédits : Admission en non-valeur

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20200910-DELIB-20-161-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/09/2020

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	F. MARECHAL
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD		x	P. MATHIAS
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	JP. GRANGE
	Émilie	FLEURY		x	
	Jean-Luc	BOURDIN		x	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Valérie	OCTRUE		x	
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	I.DUBOIS
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD		x	G. DUBOST
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Juliette	BURNET	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Christophe	JACQUIER	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élue : **Sylvie BIAJOUX.**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

Suite à des factures impayées non recouvrables, d'autres inférieures au seuil de poursuite, et à certaines qui ne permettent pas de poursuivre le recouvrement, il convient de prendre des admissions en non-valeur en ce sens et de modifier les crédits budgétaires au budget annexe déchets comme suit :

Désignation	**Dépenses**		**Recettes**	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6541 : Créances admises en non-valeur	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	**0.00 €**	**10 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
TOTAL FONCTIONNEMENT	**10 000.00 €**	**10 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
TOTAL GENERAL		**0.00 €**		**0.00 €**

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver cette décision modificative.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 52 voix pour et 2 abstentions :

- D'approuver cette décision modificative.

Ainsi fait et délibéré, le 10 septembre 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**46**	**53 (8 pouvoirs)**

Séance du 10 septembre 2020

Date de la convocation
04 septembre 2020
Date d'affichage
04 septembre 2020

L'an deux mille vingt, **le dix septembre, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 04 septembre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Chaneins, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	F. MARECHAL
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD		x	P. MATHIAS
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

Objet de la délibération
n° D2020_09_06_162

Budget Parc d'Activité Chalaronne Centre - DM 1 – Virement de crédits : Remboursement de l'avance et écritures de régularisation sur emprunt

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20200910-DELIB-20-162-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/09/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	JP. GRANGE
	Émilie	FLEURY		x	
	Jean-Luc	BOURDIN		x	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Valérie	OCTRUE		x	
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	I.DUBOIS
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD		x	G. DUBOST
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Juliette	BURNET	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Christophe	JACQUIER	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élue : **Sylvie BIAJOUX.**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

Après reprise d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2019 à hauteur de 1 249 087.44 €,
il convient donc de rembourser cette dernière au budget principal et de substituer l'emprunt inscrit à hauteur de 1 010 395.16 € pour équilibrer la section d'investissement.

Il convient donc de modifier les crédits budgétaires au budget annexe Parc d'Activité Chalaronne Centre comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6522-020 : Excédent des budgets annexes à caractère administratif	0.00 €	1 249 087.44 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	**0.00 €**	**1 249 087.44 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
TOTAL FONCTIONNEMENT	**0.00 €**	**1 249 087.44 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
INVESTISSEMENT				
R-1641-020 Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	1 010 395.16 €	0.00 €
R-168751-020 : GFP de rattachement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 010 395.16 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	**0.00 €**	**0.00 €**	**1 010 395.16 €**	**1 010 395.16 €**
TOTAL INVESTISSEMENT	**0.00 €**	**0.00 €**	**1 010 395.16 €**	**1 010 395.16 €**
TOTAL GENERAL	**1 249 087.44 €**		**0.00 €**	

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver cette décision modificative.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 53 voix pour et 1 abstention :

- D'approuver cette décision modificative.

Ainsi fait et délibéré, le 10 septembre 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

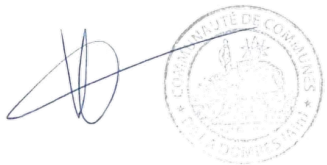

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**46**	**53 (8 pouvoirs)**

Séance du 10 septembre 2020

Date de la convocation
04 septembre 2020
Date d'affichage
04 septembre 2020

L'an deux mille vingt, **le dix septembre, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 04 septembre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Chaneins, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2020_09_06_163

Budget ZA la Bourdonnière - DM 1 – Virement de crédits : Régularisation écritures sur emprunt et remboursement de l'avance au budget principal

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	F. MARECHAL
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD		x	P. MATHIAS
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20200910-DELIB-20-163-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/09/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	JP. GRANGE
	Émilie	FLEURY		x	
	Jean-Luc	BOURDIN		x	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Valérie	OCTRUE		x	
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	I.DUBOIS
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD		x	G. DUBOST
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Juliette	BURNET	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Christophe	JACQUIER	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élue : **Sylvie BIAJOUX.**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

Le budget principal ayant récupéré l'avance versée auparavant au budget annexe PACC, cette dernière peut être reversée en partie sur le budget annexe ZA la Bourdonnière en substitution de l'emprunt de 92 357.31 €.

Il convient donc de modifier les crédits budgétaires au budget annexe ZA la Bourdonnière comme suit :

Désignation	**Dépenses**		**Recettes**	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-1641-020 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	92 357.31 €	0.00 €
R-168751-020 : GFP de rattachement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	92 357.31 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	**0.00 €**	**0.00 €**	**92 357.31 €**	**92 357.31 €**
TOTAL INVESTISSEMENT	**0.00 €**	**0.00 €**	**92 357.31 €**	**92 357.31 €**
TOTAL GENERAL	**0.00 €**		**0.00 €**	

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver cette décision modificative.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 53 voix pour et 1 abstention :

- D'approuver cette décision modificative.

Ainsi fait et délibéré, le 10 septembre 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**46**	**54 (8 pouvoirs)**

Séance du 10 septembre 2020

Date de la convocation
04 septembre 2020
Date d'affichage
04 septembre 2020

L'an deux mille vingt, **le dix septembre, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 04 septembre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Chaneins, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2020_09_06_164

Budget ZA St Trivier - DM 1 – Virement de crédits : Régularisation écritures sur emprunt

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	F. MARECHAL
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD		x	P. MATHIAS
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20200910-DELIB-20-164-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/09/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	JP. GRANGE
	Émilie	FLEURY		x	
	Jean-Luc	BOURDIN		x	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Valérie	OCTRUE		x	
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	I.DUBOIS
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD		x	G. DUBOST
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Juliette	BURNET	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Christophe	JACQUIER	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élue : **Sylvie BIAJOUX.**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

Le budget principal ayant récupéré une partie de l'avance versé auparavant au budget annexe PACC, cette dernière peut être reversée en partie sur le budget annexe ZA ST TRIVIER en substitution de l'emprunt de 34 148.68 €.

Il convient donc de modifier les crédits budgétaires sur le budget annexe ZA ST TRIVIER comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-1641-020 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	34 148.68 €	0.00 €
R-168751-020 : GFP de rattachement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	34 148.68 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €	34 148.68 €	34 148.68 €
TOTAL INVESTISSEMENT	**0.00 €**	**0.00 €**	**34 148.68 €**	**34 148.68 €**
TOTAL GENERAL	**0.00 €**		**0.00 €**	

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver cette décision modificative.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'approuver cette décision modificative.

Ainsi fait et délibéré, le 10 septembre 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**46**	**52 (8 pouvoirs)**

Séance du 10 septembre 2020

Date de la convocation
04 septembre 2020
Date d'affichage
04 septembre 2020

L'an deux mille vingt, **le dix septembre, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 04 septembre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Chaneins, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2020_09_06_165

Budget SPANC - DM 1 – Virement de crédits : Programmes de réhabilitation 2016

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20200910-DELIB-20-165-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/09/2020

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	F. MARECHAL
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD		x	P. MATHIAS
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	JP. GRANGE
	Émilie	FLEURY		x	
	Jean-Luc	BOURDIN		x	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Valérie	OCTRUE		x	
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	I.DUBOIS
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD		x	G. DUBOST
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Juliette	BURNET	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Christophe	JACQUIER	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élue : **Sylvie BIAJOUX.**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

Deux dossiers concernant des programmes de réhabilitation rattachés à l'opération 2016 du Conseil Départemental de l'Ain restent à solder.
Celles-ci n'ayant pas été prévues au budget 2020, il convient de modifier les crédits budgétaires comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-458108-922 : Programme réhabilitation 2017 CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN	2 261.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 458108 : Programme réhabilitation 2017 CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN	**2 261.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-458109-922 : Programme réhabilitation 2016 CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN	0.00 €	2 261.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 458109 : Programme réhabilitation 2016 CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN	**0.00 €**	**2 261.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
R-458208-922 : Programme réhabilitation 2017 CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN	0.00 €	0.00 €	2 261.00 €	0.00 €
TOTAL R 458208 : Programme réhabilitation 2017 CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN	**0.00 €**	**0.00 €**	**2 261.00 €**	**0.00 €**
R-458209-922 : Programme réhabilitation 2016 CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 261.00 €
TOTAL R 458209 : Programme réhabilitation 2016 CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**2 261.00 €**
TOTAL INVESTISSEMENT	**2 261.00 €**	**2 261.00 €**	**2 261.00 €**	**2 261.00 €**
TOTAL GENERAL	**0.00 €**		**0.00 €**	

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver cette décision modificative.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 52 voix et 2 abstentions :

- D'approuver cette décision modificative.

Ainsi fait et délibéré, le 10 septembre 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**46**	**54 (8 pouvoirs)**

Séance du 10 septembre 2020

Date de la convocation
04 septembre 2020
Date d'affichage
04 septembre 2020

L'an deux mille vingt, **le dix septembre, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 04 septembre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Chaneins, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	F. MARECHAL
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD		x	P. MATHIAS
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

Objet de la délibération
n° D2020_09_06_166

Budget Service commun - DM 1 – Virement de crédits : Régularisation imputations des charges transférées et excédent de fonctionnement reporté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20200910-DELIB-20-166-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/09/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	JP. GRANGE
	Émilie	FLEURY		x	
	Jean-Luc	BOURDIN		x	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Valérie	OCTRUE		x	
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	I.DUBOIS
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD		x	G. DUBOST
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Juliette	BURNET	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Christophe	JACQUIER	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élue : **Sylvie BIAJOUX.**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

Afin de régulariser la recette de 165 939 € concernant les compétences transférées « enfance jeunesse et intervenants musique et sport » imputée à tort au compte 73211 ; et de rectifier le résultat de l'excédent de fonctionnement reporté (002) erroné, il est nécessaire de modifier le budget service commun comme suit :

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver cette décision modificative.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-002-020 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.20 €
TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.20 €**
D-022-020 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	0.00 €	0.20 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	**0.00 €**	**0.20 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
R-70875-020 : Par les communes membres du GFP	0.00 €	0.00 €	0.00 €	165 939.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**165 939.00 €**
R-73211-020 : Attribution de compensation	0.00 €	0.00 €	165 939.00 €	0.00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	**0.00 €**	**0.00 €**	**165 939.00 €**	**0.00 €**
TOTAL FONCTIONNEMENT	**0.00 €**	**0.20 €**	**165 939.00 €**	**165 939.20 €**
TOTAL GENERAL		**0.20 €**		**0.20 €**

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'approuver cette décision modificative.

Ainsi fait et délibéré, le 10 septembre 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**46**	**52 (8 pouvoirs)**

Séance du 10 septembre 2020

Date de la convocation
04 septembre 2020
Date d'affichage
04 septembre 2020

L'an deux mille vingt, **le dix septembre, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 04 septembre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Chaneins, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2020_09_06_167

Approbation et signature de la convention partenariale avec Initiative Dombes Val de Saône (IDVS)

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	F. MARECHAL
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD		x	P. MATHIAS
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20200910-DELIB-20-167-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/10/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	JP. GRANGE
	Émilie	FLEURY		x	
	Jean-Luc	BOURDIN		x	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Valérie	OCTRUE		x	
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	I.DUBOIS
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD		x	G. DUBOST
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Juliette	BURNET	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Christophe	JACQUIER	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élue : **Sylvie BIAJOUX.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

L'assemblée générale de l'association Initiative Dombes Val de Saône (IDVS) s'est tenue le 13 février 2020 à Montceaux. Les adhérents présents ont voté et approuvé les comptes au 31/12/2019 et ont accepté à l'unanimité le budget prévisionnel 2020.

Pour rappel, les missions de cette association sont :

- De déceler et favoriser la création, la reprise et le développement des entreprises du territoire
- Un prêt d'honneur à taux zéro sans demande de garantie et/ou caution
- Un accompagnement des entreprises financées grâce au parrainage et à un suivi régulier
- La mobilisation de dispositifs complémentaires (garantie sur prêt, subvention régionale, aide à l'innovation)
- La collaboration avec les structures d'aide à l'entreprise et à l'emploi du territoire.

En 2019, 10 projets ont été financés sur le territoire de la Communauté de Communes de la Dombes.

Le calcul de la participation des Communauté de Communes reste inchangé par rapport à l'année 2019 soit 0.70 €/habitant et 80 € de cotisation annuelle, soit un montant total de 27 632 € pour la CCD.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver la convention avec IDVS et d'autoriser Madame la Présidente à signer ladite convention et tous les documents s'y référant.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 52 voix pour et 2 abstentions :

- **D'approuver** la convention avec l'association Initiative Dombes Val de Saône (IDVS), pour l'année 2020,

- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer ladite convention et tous les documents s'y référant.

Ainsi fait et délibéré, le 10 septembre 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**46**	**53 (8 pouvoirs)**

Séance du 10 septembre 2020

Date de la convocation
04 septembre 2020
Date d'affichage
04 septembre 2020

L'an deux mille vingt, **le dix septembre, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 04 septembre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Chaneins, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	F. MARECHAL
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD		x	P. MATHIAS
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

Objet de la délibération
n° D2020_09_06_168

Conventions de portage foncier et de mise à disposition avec l'EPF de l'Ain pour l'acquisition d'un tènement immobilier, à Chalamont

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20201001-DELIB-20-168-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/10/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	JP. GRANGE
	Émilie	FLEURY		x	
	Jean-Luc	BOURDIN		x	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Valérie	OCTRUE		x	
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	I.DUBOIS
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD		x	G. DUBOST
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Juliette	BURNET	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Christophe	JACQUIER	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élue : **Sylvie BIAJOUX.**

Rapporteur : **Dominique PETRONE**

L'article 64 de la loi NOTRe du 7 août 2015 prévoit que la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de toutes les zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire sont de compétence obligatoire pour les communautés de communes depuis le 1er janvier 2017.

Ainsi la création de nouvelles zones et la réalisation d'extensions de zones existantes relèvent de cette compétence obligatoire, qui figure dans l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2018 portant modification des compétences de la Communauté de Communes de la Dombes.

A ce titre, une extension de la ZA Le Creuzat, à Chalamont, est envisagée. Chalamont figure parmi les localisations dites « secondaires » pour le développement de zones d'activités dans le SCoT de la Dombes approuvé le 5 mars 2020 et devenu exécutoire le 24 août 2020.

Par courrier du 24 janvier 2019, l'Etablissement Public Foncier de l'Ain a été sollicité pour l'acquisition et le portage foncier d'une parcelle bâtie (maison à usage d'habitation et terrain attenant), située dans l'emprise du projet d'extension de la ZA Le Creuzat, cadastrée A 757, au lieudit Le Creuzat, d'une superficie de 4 000 m², dans le cadre de la succession de la propriété MANGUELIN.

Cette acquisition permettra à la Communauté de Communes de la Dombes de constituer des réserves foncières dans le cadre du projet d'aménagement de l'extension de la ZA.
Lors de sa séance du 12 mars 2019, le Conseil d'Administration de l'EPF de l'Ain a donné son accord pour procéder à l'acquisition de ce tènement. Cette acquisition est réalisée sur la base d'une évaluation communiquée par le service de France Domaine, soit la somme de 180 000 € H.T., frais de notaire et autres en sus.

Pour permettre cette intervention, une convention de portage foncier et une convention de mise à disposition doivent être signées entre l'EPF de l'Ain et la Communauté de Communes de la Dombes qui s'engage à racheter ou à faire racheter par un organisme désigné par ses soins ce tènement immobilier, à l'EPF de l'Ain, au terme d'un portage de 12 années.

La convention de portage foncier définit les modalités d'intervention de l'EPF de l'Ain, le mode de portage de l'opération et, notamment, les conséquences financières entraînées par l'intervention de l'EPF de l'Ain, sur lesquelles la Communauté de Communes de la Dombes ou ses ayants-droit, s'engagent :

- Remboursement à l'EPF de l'Ain, par anticipation, de la valeur du stock par annuités constantes sur 12 ans, la première annuité étant versée à la date anniversaire de l'acte d'acquisition du bien.

  La valeur sur stock comprend : le prix d'acquisition, les frais de notaire, les frais de géomètre, les indemnités des locataires en place, la TVA non déductible pour l'EPF de l'Ain, l'ensemble des frais en lien avec la démolition de tout ou partie du bâti, les travaux donnant de la valeur au bien ainsi que tous les frais avancés par l'EPF bonifiant le stock.

- Paiement à l'EPF de l'Ain, chaque année, à la date anniversaire de la signature de l'acte de vente, des frais de portage correspondant à 1,50 % H.T. l'an, du capital restant dû.

- Remboursement immédiat de tous les frais supportés par l'EPF de l'Ain au titre des frais annexes non stockés tels que les charges de propriété, menus travaux, frais d'avocats, ...

La revente du bien, au profit de la Communauté de Communes ou de tout organisme désigné par ses soins, interviendra avant affectation définitive au projet d'extension de la ZA Le Creuzat, à Chalamont.
La convention vaut promesse d'achat et de vente entre les parties.

Elle prendra effet au jour de la signature, par le Directeur de l'EPF de l'Ain, de l'acte authentique d'acquisition.

Par la **convention de mise à disposition**, l'EPF de l'Ain met à disposition de la Communauté de Communes de la Dombes, à titre gratuit, le bien faisant l'objet de la convention de portage foncier, laquelle s'engage à prendre en charge la gestion et l'entretien de ce tènement, et à en assurer toutes les charges induites.
La Communauté de Communes assure, le cas échéant, la gestion locative du bien mis à disposition.
Elle s'engage à n'entreprendre aucuns travaux autres que ceux nécessaires à la préservation des biens mis à disposition, sauf accord express et préalable de l'EPF de l'Ain.
Elle s'engage également à entretenir et sécuriser le bien, à ses frais. Elle est autorisée à le louer et percevoir les locations après autorisation expresse de l'EPF de l'Ain.

S'agissant d'un bien bâti, l'EPF de l'Ain assurera le bien pour le compte de la Communauté de Communes qui sera ainsi dispensée de souscrire un contrat d'assurance spécifique.

La durée comme la date d'entrée en vigueur sont identiques à celles de la convention de portage foncier.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 53 voix pour et 1 abstention :

- D'approuver les modalités d'intervention de l'EPF de l'Ain pour l'acquisition du bien mentionné dans les conventions de portage et de mise à disposition,

- **D'accepter** les modalités d'intervention de l'EPF de l'Ain, en particulier, le mode de portage de cette opération et les modalités financières,

- **D'approuver** les conventions de portage foncier et de mise à disposition avec l'EPF de l'Ain, jointes à la présente délibération, selon les modalités présentées ci-dessus,

- **D'autoriser** Madame la Présidente à les signer ainsi que tous les actes et conventions nécessaires à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 10 septembre 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**46**	**54 (8 pouvoirs)**

Séance du 10 septembre 2020

Date de la convocation
04 septembre 2020
Date d'affichage
04 septembre 2020

L'an deux mille vingt, **le dix septembre, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 04 septembre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Chaneins, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2020_09_06_169

Attribution du marché public relatif à la livraison et fourniture de sacs pour la collecte sélective

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	F. MARECHAL
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD		x	P. MATHIAS
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20200910-DELIB-20-169-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/09/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	JP. GRANGE
	Émilie	FLEURY		x	
	Jean-Luc	BOURDIN		x	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Valérie	OCTRUE		x	
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	I.DUBOIS
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD		x	G. DUBOST
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Juliette	BURNET	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Christophe	JACQUIER	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élue : **Sylvie BIAJOUX.**

Rapporteur : **Audrey CHEVALIER**

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la commande publique,

La Communauté de Communes de la Dombes a organisé une mise en concurrence préalable à la conclusion d'un marché public relatif à la livraison et fourniture de sacs pour la collecte sélective.

1- Définition de l'étendue du besoin à satisfaire :

Les caractéristiques essentielles de la consultation sont :
- la prestation a pour objet la fourniture et la livraison de sacs pour la collecte sélective,
- le marché est un accord-cadre à bons de commande avec un maximum et un minimum de dépenses ; il est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il fixe toutes les conditions d'exécution des prestations et est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande émis par le pouvoir adjudicateur. L'accord-cadre est attribué à un seul opérateur économique,
- l'accord-cadre sera conclu pour une période initiale de 1 an à compter de la date de sa notification au titulaire. L'accord-cadre sera reconductible : le nombre de périodes de reconduction est fixé à 2. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale de l'accord-cadre, toutes périodes confondues, sera donc de trois ans.

Le montant des prestations pour la période initiale de l'accord-cadre, d'une durée de 1 an, est défini comme suit :

Minimum en € HT	Maximum en € HT
16 000 € HT	50 000 € HT

Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction de l'accord-cadre.

2- Procédure de passation utilisée et critères de jugement des offres :

La procédure de passation mise en œuvre est la procédure adaptée ouverte en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique.
Le 13/05/2020, l'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé pour publication au BOAMP et le dossier de consultation des entreprises a été mis en ligne sur le profil d'acheteur marchespublics.ain.fr.
La date limite de remise des plis était fixée au 12/06/2020 à 17h00.
6 offres ont été remises.
Les offres ont été analysées en fonction des critères de jugement suivants :

Critères	Pondération
Prix des prestations	**60 %**
Valeur technique	**30 %**
Qualité et lisibilité des impressions examinées sur la base des échantillons et du fichier source (10 %)	
Qualité, matière et résistance du produit, grammage, procédé d'assemblage (20%)	
La valeur environnementale *Taux de matière recyclée intégrée dans la fabrication du sac proposé par le candidat*	**10 %**

L'offre de la société Plasthylène est irrégulière pour non-respect du délai de livraison imposé par le pouvoir adjudicateur, tout comme l'offre de la société Toussac pour non-respect des modalités de conditionnement des sacs.

3- Classement :

Après analyse des offres, le classement est le suivant :

	NOTE TOTALE	CLASSEMENT FINAL
CANDIDATS	note (/100)	
La Casalinda SRL (12)	72,4	4
PTL (76)	91,0	3
Soc Extrusion du polyethylene A Barbier et Cie (43)	95,2	**1**
Socoplast (92)	94,9	2

Il est proposé de retenir l'offre du soumissionnaire Groupe Barbier jugée comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des différents critères de jugement des offres.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'attribuer le marché public relatif à la livraison et fourniture de sacs pour la collecte sélective à la société Groupe Barbier pour les prix unitaires des prestations figurant au bordereau des prix unitaires. L'accord-cadre à bons de commande est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de la date de sa notification au titulaire. L'accord-cadre sera reconductible, le nombre de périodes de reconduction étant fixé à 2. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale de l'accord-cadre, toutes périodes confondues, sera de trois ans,

- D'autoriser Madame la Présidente à signer le marché public avec la société Groupe Barbier ainsi que tous les documents afférents.

Ainsi fait et délibéré, le 10 septembre 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**46**	**53 (8 pouvoirs)**

Séance du 10 septembre 2020

Date de la convocation
04 septembre 2020
Date d'affichage
04 septembre 2020

L'an deux mille vingt, **le dix septembre, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 04 septembre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Chaneins, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	F. MARECHAL
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD		x	P. MATHIAS
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

Objet de la délibération
n° D2020_09_06_170

Attribution du marché public relatif à la livraison et fourniture de composteurs individuels et de bio-seaux

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20200910-DELIB-20-170-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/09/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	JP. GRANGE
	Émilie	FLEURY		x	
	Jean-Luc	BOURDIN		x	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Valérie	OCTRUE		x	
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	I.DUBOIS
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD		x	G. DUBOST
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Juliette	BURNET	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Christophe	JACQUIER	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élue : **Sylvie BIAJOUX.**

Rapporteur : **Audrey CHEVALIER**

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la commande publique,

La Communauté de Communes de la Dombes a organisé une mise en concurrence en procédure adaptée préalable à la conclusion d'accords-cadres à bons de commande relatifs à la livraison et fourniture de composteurs individuels et de bio-seaux.

1- Définition de l'étendue du besoin à satisfaire :

Les caractéristiques essentielles de la consultation sont :
- la prestation a pour objet la fourniture et la livraison de composteurs individuels et de bio-seaux.
- la consultation comprend deux lots :
* lot n°1 : fourniture et livraison de composteurs individuels
* lot n°2 : fourniture et livraison de bio-seaux
Chaque lot fait l'objet d'un accord-cadre à bons de commande avec un maximum et un minimum de dépenses. Il est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il fixe toutes les conditions d'exécution des prestations et est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande émis par le pouvoir adjudicateur. Chaque accord-cadre est attribué à un seul opérateur économique.
Pour chaque lot, le montant minimum et maximum de commande, sur la durée totale du marché, est défini de la manière suivante :

Désignation	Montant minimum et maximum de la dépense sur la durée totale du marché (3 ans)
Lot n°1 : Fourniture et la livraison de composteurs individuels	Montant minimum : 10 000 € HT Montant maximum : 45 000 € HT
Lot n°2 : Fourniture et la livraison de bio-seaux	Montant minimum : 500 € HT Montant maximum : 3 000 € HT

L'accord-cadre est conclu pour une durée de 3 ans à compter de sa notification.

2- Procédure de passation et critères de jugement :

La procédure de passation mise en œuvre est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique.
Le 13/05/2020, l'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé pour publication au BOAMP et le dossier de consultation des entreprises a été mis en ligne sur le profil d'acheteur marchespublics.ain.fr.
La date limite de remise des plis était fixée au 12/06/2020 à 17h00.
Les offres ont été analysées en fonction des critères de jugement suivants :

Lot n°1 : fourniture et la livraison de composteurs individuels :

Prix des prestations *Le critère « prix des prestations » sera jugé à partir du DQE. Une note sera attribuée de 0 à 40 à chaque offre selon le calcul suivant : Note de Y = 40 x (offre la plus basse / offre du candidat Y)*	**40 %**
Valeur technique	**60 %**
La solidité du composteur appréciée au regard de l'épaisseur des parois, charge maximale, type de traitement du bois (20 points)	
La facilité de montage, de manipulation du couvercle, facilité pour remuer et mélanger les déchets en cours de transformation, facilité de remplissage (hauteur et ouverture), stabilité, facilité d'extraction du compost, niveau de ventilation (20 points)	
Les moyens matériels déployés pour la livraison (15 points)	

La durée de la garantie des produits proposée par le candidat (au-delà des 1 an de garantie minimum) et conditions d'application (5 points)	

Lot n°2 : fourniture et la livraison de bio-seaux :

Prix des prestations *Le critère « prix des prestations » sera jugé à partir du DQE. Une note sera attribuée de 0 à 80 à chaque offre selon le calcul suivant : Note de Y = 80 x (offre la plus basse / offre du candidat Y)*	**80 %**
Valeur technique	**20 %**
Matériaux constituants les bio-seaux, densité, pourcentage de matière recyclée (10 points)	
Clarté et lisibilité des consignes de tri (5 points)	
Moyens matériels déployés pour la livraison (3 points)	
Durée de la garantie des produits proposée par le candidat (au-delà des 1 an de garantie minimum) et conditions d'application (2 points)	

3- Classement :

Après analyse des offres, le classement est le suivant :

Lot n°1 : fourniture et la livraison de composteurs individuels :
4 offres ont été remises.
L'offre du soumissionnaire Quadria, irrégulière, n'a pas été analysée. En effet, celui-ci a remis une offre en indiquant que celle-ci était calculée sur la base d'une commande de 70 composteurs minimum, tous volumes confondus. Or, la Communauté de Communes de la Dombes n'a spécifié, dans son cahier des charges, aucune quantité minimum de composteurs commandés par bon de commande, les quantités commandées étant définies lors de l'émission de chaque bon de commande en fonction des besoins.

	Note (/100)	Classement
Ecovi SAS	74	3
Association Emeraude ID Département Création	**97**	**1**
Fabrique des Gavottes	89	2

Il est proposé de retenir l'offre du soumissionnaire Association Emeraude I.D.Département Création (22 307 – Lannion) jugée comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des différents critères de jugement des offres.

Lot n°2 : fourniture et la livraison de bio-seaux :
4 offres ont été remises.

	Note (/100)	Classement
Ecovi SAS	42	4
Association Emeraude ID Département Création	60	3
Fabrique des Gavottes	76	2
Quadria	**97**	**1**

Il est proposé de retenir l'offre du soumissionnaire Quadria (33 127- Saint-Jean-D'Illac) jugée comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des différents critères de jugement des offres.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 53 voix pour et 1 abstention :

- D'attribuer l'accord-cadre à bons de commande relatif à la livraison et fourniture de composteurs individuels à l'Association Emeraude I.D.Département Création pour les prix unitaires des prestations figurant au bordereau des prix unitaires. L'accord-cadre à bons de commande sera conclu pour une durée de 3 ans à compter de la date de sa notification au titulaire. Il est assorti d'un montant minimum de commande fixé à 10 000 € HT et un montant maximum fixé à 45 000 € HT sur la durée totale du marché,

- **D'attribuer** l'accord-cadre à bons de commande relatif à la livraison et fourniture de bio-seaux à société Quadria SAS pour les prix unitaires des prestations figurant au bordereau des prix unitaires. L'accord-cadre à bons de commande sera conclu pour une durée de 3 ans à compter de la date de sa notification au titulaire. Il est assorti d'un montant minimum de commande fixé à 500 € HT et un montant maximum fixé à 3 000 € HT sur la durée totale du marché,

- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer les marchés publics avec l'Association Emeraude I.D.Département Création (lot n°1) et la société Quadria (lot n°2) ainsi que tous les documents afférents.

Ainsi fait et délibéré, le 10 septembre 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

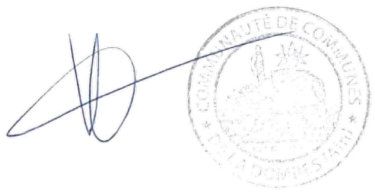

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**46**	**52 (8 pouvoirs)**

Séance du 10 septembre 2020

Date de la convocation
04 septembre 2020
Date d'affichage
04 septembre 2020

L'an deux mille vingt, **le dix septembre, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 04 septembre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Chaneins, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2020_09_06_171

Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20200910-DELIB-20-171-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/09/2020

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	F. MARECHAL
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD		x	P. MATHIAS
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	JP. GRANGE
	Émilie	FLEURY		x	
	Jean-Luc	BOURDIN		x	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Valérie	OCTRUE		x	
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	I.DUBOIS
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD		x	G. DUBOST
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Juliette	BURNET	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Christophe	JACQUIER	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élue : **Sylvie BIAJOUX.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la commande publique,
Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés,

Conformément au Code de l'Energie, les tarifs réglementés de vente d'électricité sont supprimés depuis le 1er janvier 2016, pour les sites ex tarifs « Jaunes » et « Verts » dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVa et au 1er janvier 2021 pour les tarifs « bleus » dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVa..
Depuis, la loi Energie Climat adoptée et publiée au Journal Officiel du 9 novembre 2019 et ce conformément à la directive européenne du 5 juin 2019 sur les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité, organise la fin des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) d'électricité pour les consommateurs finaux non domestiques, tarifs correspondants aux contrats de fourniture d'électricité d'une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA.
En conséquence, au 1er janvier 2021, seuls les clients domestiques et les clients non domestiques employant moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de leur dernier bilan annuel n'excèdent pas 2 millions d'euros, seront encore éligibles aux TRV.
Dans ce contexte, la constitution d'un groupement de commandes est envisagée pour l'achat d'électricité coordonné par le SIEA. Ce groupement est à même d'apporter aux pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices, une réponse à ces nouvelles dispositions réglementaires en leur permettant de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant leur procédure de mise en concurrence.
Le groupement sera ouvert aux communes et leur CCAS et à tout établissement public du département de l'Ain. Le groupement couvre l'ensemble des contrats des établissements publics, y compris ceux soumis ou pas à une obligation de mise en concurrence dans le cadre des TRV.

Le coordonnateur du groupement sera le Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain (SIEA). Il sera chargé d'organiser, dans le respect du Code de la commande publique, l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs prestataires afin de répondre aux besoins exprimés par les membres du groupement.

Le coordonnateur est également chargé de signer et notifier accords-cadres ou marchés qu'il conclut ; chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de leur bonne exécution.

En outre, le coordonnateur est chargé de conclure les avenants aux accords-cadres et marchés passés dans le cadre du groupement.

La commission d'appel d'offres de groupement sera celle du SIEA, coordonnateur du groupement.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 52 voix pour et 2 abstentions :

- D'accepter les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés, annexé à la présente délibération,

- D'autoriser l'adhésion de la Communauté de Communes de la Dombes au groupement de commandes à intervenir ayant pour objet l'achat d'électricité et de services associés,

- D'autoriser la Présidente à signer la convention de groupement, et toutes autres pièces nécessaires,

- D'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte la Communauté de Communes de la Dombes.

Ainsi fait et délibéré, le 10 septembre 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

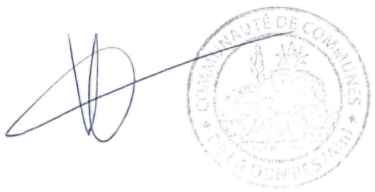

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**45**	**51 (8 pouvoirs)**

Séance du 10 septembre 2020

Date de la convocation
04 septembre 2020
Date d'affichage
04 septembre 2020

L'an deux mille vingt, **le dix septembre, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 04 septembre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Chaneins, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2020_09_06_172

Approbation du rapport sur la qualité et le prix du service public de prévention et de gestion des déchets 2019

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	F. MARECHAL
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD		x	P. MATHIAS
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20200910-DELIB-20-172-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/09/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	JP. GRANGE
	Émilie	FLEURY		x	
	Jean-Luc	BOURDIN		x	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Valérie	OCTRUE		x	
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	I.DUBOIS
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD		x	G. DUBOST
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Juliette	BURNET	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Christophe	JACQUIER	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élue : **Sylvie BIAJOUX.**

Rapporteur : **Audrey CHEVALIER**

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le rapport sur la qualité et le prix du service public de prévention et de gestion des déchets, établi pour l'exercice 2019,

L'article D2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les Maires ou les Présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale compétents doivent présenter à leur assemblée délibérante, au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de prévention et de gestion des déchets. Ce document, destiné à l'information des élus et des usagers du service public, expose notamment les différents indicateurs techniques et financiers précisés dans le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015.

Le rapport et l'avis du conseil communautaire seront portés à la connaissance du public dans les conditions prévues à l'article L1411-13 et sur le site internet de la Communauté de Communes.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 51 voix pour et 2 abstentions :

- D'approuver le rapport sur la qualité et le prix du service public de prévention et de gestion des déchets 2019,

- **De préciser** que ce rapport sera transmis à chaque commune membre et mis à disposition du public.

Ainsi fait et délibéré, le 10 septembre 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

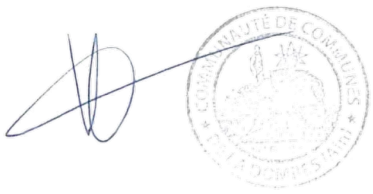

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**44**	**51 (8 pouvoirs)**

Séance du 10 septembre 2020

Date de la convocation
04 septembre 2020
Date d'affichage
04 septembre 2020

L'an deux mille vingt, **le dix septembre, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 04 septembre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Chaneins, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2020_09_06_173

Approbation du rapport sur la qualité et le prix du service public d'assainissement non collectif 2019

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	F. MARECHAL
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD		x	P. MATHIAS
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN		x	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20200910-DELIB-20-173-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/09/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	JP. GRANGE
	Émilie	FLEURY		x	
	Jean-Luc	BOURDIN		x	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Valérie	OCTRUE		x	
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	I.DUBOIS
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD		x	G. DUBOST
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Juliette	BURNET	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Christophe	JACQUIER	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élue : **Sylvie BIAJOUX.**

Rapporteur : **Philippe POTTIER**

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le rapport sur la qualité et le prix du service public d'assainissement non collectif 2019,

L'article D2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les Maires ou les Présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale compétents doivent présenter à leur assemblée délibérante, au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, un rapport annuel sur la qualité et le prix du SPANC.

Le rapport et l'avis du conseil communautaire seront portés à la connaissance du public dans les conditions prévues à l'article L1411-13 et sur le site internet de la Communauté de Communes.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 50 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention :

- D'approuver le rapport sur la qualité et le prix du service public d'assainissement non collectif 2019,

- De préciser que ce rapport sera transmis à chaque commune membre et mis à disposition du public.

Ainsi fait et délibéré, le 10 septembre 2020
La Présidente de la Communauté de
Communes de la Dombes,
Isabelle DUBOIS

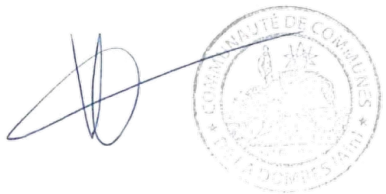

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**44**	**52 (8 pouvoirs)**

Séance du 10 septembre 2020

Date de la convocation
04 septembre 2020
Date d'affichage
04 septembre 2020

L'an deux mille vingt, **le dix septembre, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 04 septembre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Chaneins, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2020_09_06_174

Approbation des conventions de partenariat avec des propriétaires d'étangs pour des opérations tests de restauration de végétations d'étangs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20200910-DELIB-20-174-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/10/2020

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	F. MARECHAL
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD		x	P. MATHIAS
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN		x	

MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	JP. GRANGE
	Émilie	FLEURY		x	
	Jean-Luc	BOURDIN		x	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Valérie	OCTRUE		x	
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	I.DUBOIS
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD		x	G. DUBOST
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Juliette	BURNET	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Christophe	JACQUIER	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élue : **Sylvie BIAJOUX.**

Rapporteur : **Ludovic LOREAU**

Dans le cadre d'une concertation large (les groupes de travail Natura 2000) sur l'amélioration de la gestion écologique des étangs, il a été validé de développer des actions pilotes de lutte contre les espèces exotiques envahissantes qui seront mises en œuvre d'ici début 2021.
Ce projet vise à encadrer le partenariat, sous forme de convention, avec les propriétaires des étangs où se dérouleront les travaux et, pour un étang, avec l'Office Français de la Biodiversité. Ces conventions seront passées pour une durée de 5 ans et préciseront les engagements des deux parties.

L'action de démonstration et de restauration des végétations naturelles consiste en la création de zones de recolonisation des roselières et des végétations aquatiques spontanées, en bordure d'étangs, par la pose de clôtures temporaires pour exclure l'effet du Ragondin.
Ces enclos seront des zones de référence et de démonstration. Entre 4 et 8 étangs seront concernés pour des enclos de surfaces adaptées (500 m² à 5000 m²) aux étangs choisis. La participation des propriétaires est de 20% HT des dépenses. Le plan de financement a été validé par une délibération du bureau du 5 décembre 2019. La CC de la Dombes a eu l'accord de subvention de la part du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes (40%) et du Conseil départemental de l'Ain (40%) dans le cadre du contrat de territoire Dombes-Saône 2017-2021.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le principe de conventions de partenariat avec des propriétaires d'étangs pour des opérations tests de restauration de végétations d'étangs et d'autoriser Madame la Présidente à les signer.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** les conventions de partenariat avec des propriétaires d'étangs pour des opérations tests de restauration de végétations d'étangs,

- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer les conventions de partenariat.

Ainsi fait et délibéré, le 10 septembre 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

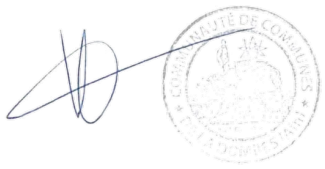

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**44**	**52 (8 pouvoirs)**

Séance du 10 septembre 2020

Date de la convocation
04 septembre 2020
Date d'affichage
04 septembre 2020

L'an deux mille vingt, **le dix septembre, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 04 septembre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Chaneins, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	F. MARECHAL
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD		x	P. MATHIAS
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN		x	

Objet de la délibération
n° D2020_09_06_175

Approbation des conventions de partenariat avec des propriétaires d'étangs pour des opérations tests de lutte contre la Jussie

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20200910-DELIB-20-175-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/10/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	JP. GRANGE
	Émilie	FLEURY		x	
	Jean-Luc	BOURDIN		x	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Valérie	OCTRUE		x	
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	I.DUBOIS
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD		x	G. DUBOST
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Juliette	BURNET	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Christophe	JACQUIER	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élue : **Sylvie BIAJOUX.**

Rapporteur : **Ludovic LOREAU**

Dans le cadre d'une concertation large (les groupes de travail Natura 2000) sur l'amélioration de la gestion écologique des étangs, il a été validé de développer des actions pilotes de lutte contre les espèces exotiques envahissantes qui seront mises en œuvre d'ici début 2021.
Ce projet vise à encadrer le partenariat, sous forme de convention, avec les propriétaires des étangs où se dérouleront les travaux et, pour un étang, avec l'Office Français de la Biodiversité. Ces conventions seront passées pour une durée de 5 ans et préciseront les engagements des deux parties.

L'action d'appui technique et d'expérimentation à la lutte contre la Jussie, espèce végétale exotique envahissante se traduit par des tests de décaissement des sédiments d'étangs infestés, par pelle mécanique puis par séchage et enlèvement des matériaux.
Ce test, mené en partenariat avec la FREDON, vise à valider un protocole d'intervention sur des placettes de 200 à 500 m² sur au moins 3 étangs. Si le protocole est concluant, des opérations de plus grandes envergures pourront être développées. Cette intervention est cofinancée par le programme Leader (56%) et la CC Dombes (44%). Le plan de financement a été validé par délibération du bureau du 25 juillet 2019.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le principe de conventions de partenariat avec des propriétaires d'étangs pour des opérations tests de lutte contre la Jussie et d'autoriser Madame la Présidente à les signer.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** les conventions de partenariat avec des propriétaires d'étangs pour des opérations tests de lutte contre la Jussie,

- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer les conventions de partenariat.

Ainsi fait et délibéré, le 10 septembre 2020
La Présidente de la Communauté de
Communes de la Dombes,
Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**44**	**51 (8 pouvoirs)**

Séance du 10 septembre 2020

Date de la convocation
04 septembre 2020
Date d'affichage
04 septembre 2020

L'an deux mille vingt, **le dix septembre, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 04 septembre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Chaneins, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2020_09_06_176

Désignation de représentants à la MARPA « Novavilla » à Neuville les Dames

Présents **:**

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	F. MARECHAL
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD		x	P. MATHIAS
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN		x	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20200910-DELIB-20-176-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/09/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	JP. GRANGE
	Émilie	FLEURY		x	
	Jean-Luc	BOURDIN		x	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Valérie	OCTRUE		x	
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	I.DUBOIS
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD		x	G. DUBOST
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Juliette	BURNET	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Christophe	JACQUIER	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élue : **Sylvie BIAJOUX.**

Rapporteur : **Evelyne ESCRIVA**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-33 et L. 5211-1,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 1er décembre 2016, portant création de la Communauté de Communes de la Dombes,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 décembre 2018, portant statuts de la Communauté de Communes de la Dombes,
Vu les résultats du scrutin,

La MARPA est une structure d'hébergement pour personnes âgées valides ou en perte d'autonomie, structure non médicalisée, ouverte sur l'extérieur, gérée par une association à but non lucratif.

Il est proposé au Conseil Communautaire de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants au sein du conseil d'administration de la MARPA « Novavilla » à Neuville-les-Dames.

Se sont portées candidates comme déléguées titulaires :

- Madame Evelyne ESCRIVA
- Madame Chantal SIMONET

Se sont portés candidats comme délégués suppléants :

- Madame Martine MOREL PIRON
- Monsieur Jean François JANNET

Premier tour de scrutin :

Nombre de votants	52
Nombre de votes blancs	0
Nombre d'abstentions	1
Nombre de suffrages exprimés	51
Majorité absolue	26

Ont obtenu :

- Madame Chantal SIMONET
- Madame Martine MOREL PIRON
- Madame Martine MOREL PIRON
- Monsieur Jean François JANNET

} 51 voix

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide :

- De désigner à la MARPA « Novavilla » à Neuville-les-Dames comme :

- Délégués titulaires : Evelyne ESCRIVA et Chantal SIMONET,
- Délégués suppléants : Martine MOREL PIRON et Jean-François JANNET.

Ainsi fait et délibéré, le 10 septembre 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
58	**51**	**52 (4 pouvoirs)**

Séance du 15 octobre 2020

Date de la convocation
09 octobre 2020
Date d'affichage
09 octobre 2020

L'an deux mille vingt, **le quinze octobre, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 09 octobre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Chatillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	T. JOLIVET
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	S. BIAJOUX
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST		x	
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		

Objet de la délibération
n° D2020_10_07_181

Approbation du procès-verbal de la séance du 10-09-2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20201015-DELIB-20-181-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/10/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET		x	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Frédéric	HAUPERT	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET	x		
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON		x	JP. COURRIER
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Daniel	VERNAY	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élue : **Fabienne BAS-DESFARGES.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Madame la Présidente soumet à l'approbation de l'Assemblée le compte rendu de la précédente réunion.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide
par 52 voix pour et 3 abstentions :

- D'approuver le compte-rendu.

Ainsi fait et délibéré, le 15 octobre 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

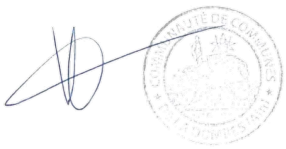

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
58	**51**	**54 (4 pouvoirs)**

Séance du 15 octobre 2020

Date de la convocation
09 octobre 2020
Date d'affichage
09 octobre 2020

L'an deux mille vingt, **le quinze octobre, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 09 octobre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Chatillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2020_10_07_182

Délégations du Conseil Communautaire à Mme La Présidente

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20201015-DELIB-20-182-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/10/2020

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	T. JOLIVET
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	S. BIAJOUX
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST		x	
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET		x	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Frédéric	HAUPERT	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET	x		
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON		x	JP. COURRIER
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Daniel	VERNAY	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élue : **Fabienne BAS-DESFARGES.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Vu l'arrêté préfectoral en date du 1er décembre 2016, portant création de la Communauté de Communes de la Dombes,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 décembre 2018, portant statuts de la Communauté de Communes de la Dombes,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-10 ; L. 5211-2 et L. 2122-17,
Vu délibération n° D2020_07_04_087, en date du 16 juillet 2020 portant élection de la Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes,

Considérant que l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'assemblée délibérante de déléguer au Président une partie de ses attributions, à l'exception :
• du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
• de l'approbation du compte administratif ;
• des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
• des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
• de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
• de la délégation de la gestion d'un service public ;
• des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville ».

Par délibération N° D2020-07-04-092 du 16 juillet 2020, le Conseil Communautaire a décidé de donner délégation à Madame la Présidente pour :

1. signer les contrats d'emprunts à court, moyen ou long terme, pour réaliser tout investissement et dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget. Le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :
• la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable
• la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt,
• la possibilité d'allonger la durée du prêt,
• la possibilité de procéder à un différé d'amortissement,
• la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement,
• la possibilité d'engager et de procéder au remboursement anticipé d'un voire plusieurs prêts contractés par la collectivité.

2. concernant les marchés publics :
• éliminer les candidatures jugées irrecevables,
• sélectionner les candidats admis à présenter une offre dans le cadre d'une procédure restreinte ou admis à concourir, admis à réaliser des prestations après avis d'un jury,
• déclarer sans suite ou infructueuse une procédure et déterminer ensuite la procédure à mettre en œuvre,
• déclarer une offre irrégulière, inappropriée ou inacceptable, éliminer une offre anormalement basse,
• signer, prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement des marchés publics d'un montant total inférieur ou égal à 50 000 € HT ainsi que toutes leurs modifications, lorsque les crédits sont ouverts au budget.

3. réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 100 000 €.
4. décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

5. passer les contrats d'assurance ainsi que leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget et d'accepter les indemnités de sinistres perçues dans le cadre des contrats d'assurances.

6. décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.

7. intenter au nom de la Communauté de Communes les actions en justice ou de défendre la Communauté de Communes dans les actions intentées contre elle.

8. fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.

9. signer des conventions ne donnant lieu ni à l'émission de titre, ni de mandat dont le montant unitaire se situerait en dessous de 100 € et le montant global en-dessous de 5 000 €.

10. accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

11. autoriser, au nom de la Communauté de Communes, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre, dans la mesure où les cotisations sont inscrites au budget.

12. régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules communautaires, uniquement pour les dommages matériels.

Pour des raisons sanitaires liées au Covid-19 et ainsi assurer la tenue du conseil dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, il est proposé au Conseil Communautaire de rajouter un alinéa 13 comme suit :

13. fixer le lieu des conseils communautaires.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide
par 54 voix pour et 1 abstention :

- **D'approuver** la modification de la délibération N° D2020-07-04-092 en ajoutant un 13ème alinéa.,

- **De charger** la Présidente, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, d'effectuer l'ensemble des opérations citées ci-dessus,

- **De prévoir** qu'en cas d'empêchement de la Présidente, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la présente délégation d'attributions pourront être prises par son suppléant,

- **De rappeler** que, lors de chaque réunion du Conseil Communautaire, la Présidente rendra compte des attributions exercées, par elle-même et le bureau, par délégation du conseil communautaire.

Ainsi fait et délibéré, le 15 octobre 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

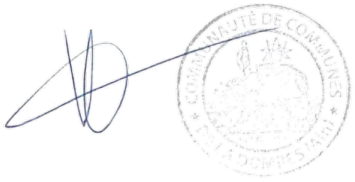

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
58	**51**	**52 (4 pouvoirs)**

Séance du 15 octobre 2020

Date de la convocation
09 octobre 2020
Date d'affichage
09 octobre 2020

L'an deux mille vingt, **le quinze octobre, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 09 octobre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Chatillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2020_10_07_183

Approbation des durées d'amortissements

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20201015-DELIB-20-183-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/10/2020

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	T. JOLIVET
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	S. BIAJOUX
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST		x	
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET		x	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Frédéric	HAUPERT	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET	x		
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON		x	JP. COURRIER
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Daniel	VERNAY	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élue : **Fabienne BAS-DESFARGES.**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

Suite à une demande de la trésorerie d'amortir les attributions de compensation d'investissement versées aux communes et à des régularisations d'écritures sur comptes à amortir, il conviendra de fixer de nouvelles durées d'amortissements pour ces biens.
Il est rappelé que les biens d'une valeur inférieure à 750 € TTC seront amortis sur un an.

Ces durées sont reprises dans un tableau général d'amortissements, énoncé ci-dessous :

Compte	Catégories d'immobilisations	Durée d'amortissements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
202	Frais relatifs aux documents d'urbanisme	5 ans
203xx	Frais d'études et insertion non suivis de réalisation	5 ans
2041xx	Subventions d'équipement versées aux organismes publics (fonds de concours)	15 ans
2042	Subventions d'équipement versées à une personne de droit privé	5 ans
2046	Attributions de compensation d'investissement	15 ans
205	Concession et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires, logiciels	2 ans
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Agencement et aménagement de terrain		
2121	Plantations	15 ans
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	15 ans
Constructions		
213	Bâtiment	50 ans
2135	Equipements de cuisine	10 ans
	Baignade biologique	20 ans
	Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	15 ans
2138	Bâtiments légers, abris	20 ans
21318	Autres bâtiments publics	20 ans
213xx	Appareils de levage-ascenseurs	15 ans
	Equipements de garage et ateliers	10 ans
Constructions sur sol d'autrui		
2141	Bâtiments publics	15 ans
2145	Installations générales, agencements, aménagements	15 ans
Installations matériel et outillages techniques		
2151	Réseaux de voirie	NA
2152	Installations de voirie	20 ans
2153	Réseaux divers	NA
2157	Camions et véhicules industriels	4 ans
21578	Autre matériel et outillage de voirie	5 ans
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10 ans
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	10 ans

215xx	Matériels classiques	10 ans
Autres immobilisations corporelles		
2181	Installations et appareils de chauffage	10 ans
2182	Voitures	5 ans
2183	Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans
	Matériel informatique	3 ans
2184	Mobilier	10 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	10 ans
217	Mise à disposition base	NA

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide
par 52 voix pour et 3 abstentions :

- De donner un avis favorable aux nouvelles durées d'amortissement,

- De fixer les durées d'amortissements selon le tableau ci-dessus,

- De dire que les biens d'une valeur inférieure à 750 € TTC seront amortis en un an.

Ainsi fait et délibéré, le 15 octobre 2020
La Présidente de la Communauté de
Communes de la Dombes,
Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
58	**51**	**50 (3 pouvoirs)**

Séance du 15 octobre 2020

Date de la convocation
09 octobre 2020
Date d'affichage
09 octobre 2020

L'an deux mille vingt, **le quinze octobre, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 09 octobre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Chatillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2020_10_07_184

Budget principal - DM 4 – Virement de crédits : Subvention IDVS 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20201015-DELIB-20-184-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/10/2020

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	T. JOLIVET
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	S. BIAJOUX
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST		x	
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET		x	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Frédéric	HAUPERT	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET	x		
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON		x	JP. COURRIER
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Daniel	VERNAY	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élue : **Fabienne BAS-DESFARGES.**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

Conformément au budget prévisionnel de l'association IDVS présenté lors du Conseil d'Administration du 05.12.2019 ainsi qu'à l'Assemblée Générale le 13.02.2020, le calcul de la participation des Communautés de Communes reste inchangé par rapport à l'année 2019 soit 0.70 €/habitant et 80 € de cotisation annuelle.

En effet, la Communauté de Communes de la Dombes apporte son soutien depuis de nombreuses années à l'association pour accompagner les entrepreneurs en création, reprise ou croissance du territoire.

Afin de pouvoir verser la subvention au titre de l'année 2020 à l'association IDVS, il est nécessaire de modifier le budget principal comme suit :

Désignation	**Dépenses**		**Recettes**	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022-020 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	27 650.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	27 650.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6574-020 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres…	0.00 €	27 650.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	**0.00 €**	**27 650.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
TOTAL FONCTIONNEMENT	**27 650.00 €**	**27 650.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
TOTAL GENERAL	**0.00 €**		**0.00 €**	

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver cette décision modificative.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide
par 50 voix pour et 5 abstentions :

- D'approuver cette décision modificative.

Ainsi fait et délibéré, le 15 octobre 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
58	**51**	**54 (4 pouvoirs)**

Séance du 15 octobre 2020

Date de la convocation
09 octobre 2020
Date d'affichage
09 octobre 2020

L'an deux mille vingt, **le quinze octobre, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 09 octobre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Chatillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	T. JOLIVET
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	S. BIAJOUX
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST		x	
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		

Objet de la délibération
n° D2020_10_07_185

Budget principal - DM 5 – Virement de crédits : Suppression subvention du budget principal au budget ZA Neuville les Dames

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20201015-DELIB-20-185-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/10/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET		x	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Frédéric	HAUPERT	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET	x		
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON		x	JP. COURRIER
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Daniel	VERNAY	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élue : **Fabienne BAS-DESFARGES.**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

Suite à des régularisations d'écriture sur le budget ZA NEUVILLE LES DAMES, le budget principal n'a plus besoin de verser une subvention sur celui-ci afin d'équilibrer la section de fonctionnement.

Il est donc nécessaire de modifier le budget principal comme suit :

Désignation	**Dépenses**		**Recettes**	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022-020 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	0.00 €	18 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	0.00 €	18 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6521-020 : Déficit des budgets annexes à caractère administratif	18 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	**18 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
TOTAL FONCTIONNEMENT	**18 000.00 €**	**18 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
TOTAL GENERAL	**0.00 €**		**0.00 €**	

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver cette décision modificative.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide
par 54 voix pour et 1 abstention :

- D'approuver cette décision modificative.

Ainsi fait et délibéré, le 15 octobre 2020
La Présidente de la Communauté de
Communes de la Dombes,
Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
58	**51**	**54 (4 pouvoirs)**

Séance du 15 octobre 2020

Date de la convocation
09 octobre 2020
Date d'affichage
09 octobre 2020

L'an deux mille vingt, **le quinze octobre, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 09 octobre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Chatillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2020_10_07_186

Budget principal - DM 6 – Virement de crédits : Travaux de protection de roselières sur les étangs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20201015-DELIB-20-186-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/10/2020

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	T. JOLIVET
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	S. BIAJOUX
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST		x	
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET		x	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Frédéric	HAUPERT	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET	x		
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON		x	JP. COURRIER
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Daniel	VERNAY	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élue : **Fabienne BAS-DESFARGES.**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

Afin de recoloniser les roselières, une inscription budgétaire d'un montant de 59 000 € a été prévue au budget pour la pose de barrières aux abords des étangs.
Cette dernière sera financée à 40% par la Région et à 40% par le Département. Le reste, déduit du FCTVA, sera pris en charge par les propriétaires. Celle-ci n'ayant pas été prévue au budget, il convient d'inscrire cette recette.
De plus, à la demande de la trésorerie, la dépense doit être inscrite au compte 2145 car il s'agit d'une construction sur sol d'autrui.

Il convient donc de modifier le budget principal comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-020-020 : Dépenses imprévues (investissement)	0.00 €	11 960.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	**0.00 €**	**11 960.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
R-1318-210-020 : Travaux de protection des roselières sur les étangs	0.00 €	0.00 €	0.00 €	11 960.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**11 960.00 €**
D-2145-210-020 : Travaux de protection des roselières sur les étangs	0.00 €	59 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	**0.00 €**	**59 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-2313-210-020 : Travaux de protection des roselières sur les étangs	59 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	**59 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
TOTAL INVESTISSEMENT	**59 000.00 €**	**70 960.00 €**	**0.00 €**	**11 960.00 €**
TOTAL GENERAL	**11 960.00 €**		**11 960.00 €**	

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver cette décision modificative.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide
par 54 voix pour et 1 abstention :

- D'approuver cette décision modificative.

Ainsi fait et délibéré, le 15 octobre 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
58	**51**	**55 (4 pouvoirs)**

Séance du 15 octobre 2020

Date de la convocation
09 octobre 2020
Date d'affichage
09 octobre 2020

L'an deux mille vingt, **le quinze octobre, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 09 octobre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Chatillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	T. JOLIVET
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	S. BIAJOUX
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST		x	
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		

Objet de la délibération
n° D2020_10_07_187

Budget principal - DM 7 – Virement de crédits : Avance au budget ZA de Neuville les Dames

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20201015-DELIB-20-187-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/10/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET		x	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Frédéric	HAUPERT	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET	x		
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON		x	JP. COURRIER
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Daniel	VERNAY	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élue : **Fabienne BAS-DESFARGES.**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

Par la DM 2 du Conseil Communautaire du 10/09/2020, le budget principal a récupéré une partie de l'avance du budget Parc d'Activité Chalaronne Centre à hauteur de 1 249 087.44 €.

1 010 395.16 € ont été reversés au budget PACC par la DM 1 du 10/09/2020 ; 92 357.31 € au budget ZA la Bourdonnière par la DM 1 du 10/09/2020 et 34 148.68 € au budget ZA St Trivier par la DM 1 du 10/09/2020.

Il reste donc un solde de 112 186.29 € auquel il convient d'ajouter 19 213.75 € pour substituer l'emprunt au budget ZA Neuville les Dames à hauteur de 131 400.04 €.

En conséquence, il convient donc de modifier le budget principal comme suit :

Désignation	**Dépenses**		**Recettes**	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-020-020 : Dépenses imprévues (investissement)	19 213.75 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	**19 213.75 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-276351-020 : GFP de rattachement	0.00 €	19 213.75 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 27 : Autres immobilisations financières	**0.00 €**	**19 213.75 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
TOTAL INVESTISSEMENT	**19 213.75 €**	**19 213.75 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
TOTAL GENERAL	**0.00 €**		**0.00 €**	

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver cette décision modificative.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver cette décision modificative.

Ainsi fait et délibéré, le 15 octobre 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
58	**51**	**54 (4 pouvoirs)**

Séance du 15 octobre 2020

Date de la convocation
09 octobre 2020
Date d'affichage
09 octobre 2020

L'an deux mille vingt, **le quinze octobre, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 09 octobre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Chatillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	T. JOLIVET
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	S. BIAJOUX
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST		x	
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		

Objet de la délibération
n° D2020_10_07_188

Budget principal - DM 8 – Virement de crédits : Régularisation comptes

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20201015-DELIB-20-188-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/10/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET		x	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Frédéric	HAUPERT	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET	x		
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON		x	JP. COURRIER
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Daniel	VERNAY	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élue : **Fabienne BAS-DESFARGES.**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

Suite aux dépenses liées au Covid 19, il est nécessaire de régulariser le compte 60632.

De plus, une indemnité de fin de DSP pour l'espace petite enfance de Marlieux a été mandatée sur le compte 6718 qu'il convient également de régulariser.

Il convient donc de modifier le budget principal comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60632-020 : Fournitures de petit équipement	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	**0.00 €**	**20 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-022-020 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	40 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	**40 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-6718-020 : Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	**0.00 €**	**20 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
TOTAL FONCTIONNEMENT	**40 000.00 €**	**40 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
TOTAL GENERAL	**0.00 €**		**0.00 €**	

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver cette décision modificative.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide
par 54 voix pour et 1 abstention :

- D'approuver cette décision modificative.

Ainsi fait et délibéré, le 15 octobre 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

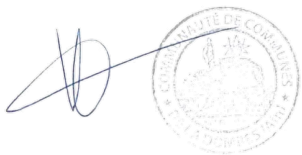

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
58	**51**	**54 (4 pouvoirs)**

Séance du 15 octobre 2020

Date de la convocation
09 octobre 2020
Date d'affichage
09 octobre 2020

L'an deux mille vingt, **le quinze octobre, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 09 octobre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Chatillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2020_10_07_189

Budget Déchets - DM 2 – Virement de crédits : Achat de colonnes aériennes

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20201015-DELIB-20-189-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/10/2020

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	T. JOLIVET
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	S. BIAJOUX
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST		x	
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET		x	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Frédéric	HAUPERT	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET	x		
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON		x	JP. COURRIER
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Daniel	VERNAY	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élue : **Fabienne BAS-DESFARGES.**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

Afin de pouvoir remplacer les colonnes aériennes hors service, il convient d'en acheter de nouvelles et donc de modifier les crédits au budget annexe déchets comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2181-152 : Colonnes enterrées	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2181-181 : Colonnes aériennes	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	**20 000.00 €**	**20 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
TOTAL INVESTISSEMENT	**20 000.00 €**	**20 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
TOTAL GENERAL		**0.00 €**		**0.00 €**

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver cette décision modificative.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide
par 54 voix pour et 1 abstention :

- D'approuver cette décision modificative.

Ainsi fait et délibéré, le 15 octobre 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
58	**51**	**53 (4 pouvoirs)**

Séance du 15 octobre 2020

Date de la convocation
09 octobre 2020
Date d'affichage
09 octobre 2020

L'an deux mille vingt, **le quinze octobre, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 09 octobre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Chatillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	T. JOLIVET
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	S. BIAJOUX
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST		x	
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		

Objet de la délibération
n° D2020_10_07_190

Budget Déchets - DM 3 – Virement de crédits : Achat d'un téléphone portable et de casques téléphoniques

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20201015-DELIB-20-190-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/10/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET		x	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Frédéric	HAUPERT	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET	x		
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON		x	JP. COURRIER
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Daniel	VERNAY	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élue : **Fabienne BAS-DESFARGES.**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

Afin de pouvoir acheter un téléphone portable pour la déchèterie de Saint André de Corcy et acheter des casques téléphoniques sans fil, il convient de modifier les crédits au budget annexe déchets comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2183 : Matériel de bureau et matériel informatique	0.00 €	700.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2184 : Mobilier	700.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	**700.00 €**	**700.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
TOTAL INVESTISSEMENT	**700.00 €**	**700.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
TOTAL GENERAL		**0.00 €**		**0.00 €**

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver cette décision modificative.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide
par 53 voix pour et 2 abstentions :

- D'approuver cette décision modificative.

Ainsi fait et délibéré, le 15 octobre 2020
La Présidente de la Communauté de
Communes de la Dombes,
Isabelle DUBOIS

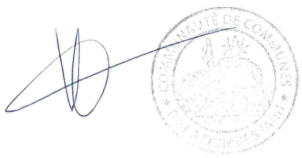

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
58	**52**	**51 (4 pouvoirs)**

Séance du 15 octobre 2020

Date de la convocation
09 octobre 2020
Date d'affichage
09 octobre 2020

L'an deux mille vingt, **le quinze octobre, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 09 octobre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Chatillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	T. JOLIVET
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	S. BIAJOUX
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		

Objet de la délibération
n° D2020_10_07_191

Budget ZA Neuville les Dames - DM 1 – Virement de crédits : Régularisation écritures sur emprunt et les stocks

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20201015-DELIB-20-191-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/10/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET		x	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Frédéric	HAUPERT	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET	x		
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON		x	JP. COURRIER
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Daniel	VERNAY	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élue : **Fabienne BAS-DESFARGES.**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

Le budget principal ayant récupéré l'avance versée auparavant au budget annexe PACC, cette dernière peut être reversée en partie sur le budget annexe ZA NEUVILLE LES DAMES en substitution de l'emprunt de 131 400.04 €.
De plus, une régularisation de 18 000 € sur le compte 61521 permet d'annuler la subvention versée du budget principal au compte 7552 pour un montant de 18 000.00 €.

Il est donc nécessaire de modifier les crédits budgétaires au budget ZA NEUVILLE LES DAMES comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-61521-020 : Terrains	18 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	**18 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
R-7552-020 : Déficit du budget annexe à caractère administratif par le budget principal	0.00 €	0.00 €	18 000.00 €	0.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	**0.00 €**	**0.00 €**	**18 000.00 €**	**0.00 €**
TOTAL FONCTIONNEMENT	**18 000.00 €**	**0.00 €**	**18 000.00 €**	**0.00 €**
INVESTISSEMENT				
R-1641-020 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	131 400.04 €	0.00 €
R-168758-020 : Autres groupements	0.00 €	0.00 €	0.00 €	131 400.04 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	**0.00 €**	**0.00 €**	**131 400.04 €**	**131 400.04 €**
TOTAL INVESTISSEMENT	**0.00 €**	**0.00 €**	**131 400.04 €**	**131 400.04 €**
TOTAL GENERAL	**-18 000.00 €**		**- 18 000.00 €**	

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver cette décision modificative.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide
par 51 voix pour et 5 abstentions :

- D'approuver cette décision modificative.

Ainsi fait et délibéré, le 15 octobre 2020
La Présidente de la Communauté de
Communes de la Dombes,
Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
58	**52**	**50 (4 pouvoirs)**

Séance du 15 octobre 2020

Date de la convocation
09 octobre 2020
Date d'affichage
09 octobre 2020

L'an deux mille vingt, **le quinze octobre, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 09 octobre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Chatillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	T. JOLIVET
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	S. BIAJOUX
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		

Objet de la délibération
n° D2020_10_07_192

Lancement d'un projet alimentaire inter-territorial

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20201015-DELIB-20-192-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/10/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET		x	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Frédéric	HAUPERT	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET	x		
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON		x	JP. COURRIER
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Daniel	VERNAY	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élue : **Fabienne BAS-DESFARGES.**

Rapporteur : **Audrey CHEVALIER**

Vu la Loi du 17 août 2015 pour la Transition Energétique et la Croissance Verte,
Vu la loi EGALIM du 30 octobre 2018,

Considérant le projet de plan d'action du Plan Climat Air Energie Territorial adopté par le Conseil communautaire du 5 mars 2020,
Considérant les travaux engagés depuis 2019 avec la Chambre d'Agriculture pour la valorisation des productions agricoles du territoire,
Considérant le plan de relance « transition agricole, alimentation et forêt » annoncé le 3 septembre 2020,
Considérant les décisions favorables des Bureaux de la CCDSV et de la CCVSC pour s'associer à nous dans cette démarche.

La Loi du 17 août 2015 pour la Transition Energétique et la Croissance Verte a ciblé les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants, et en particulier les Communautés de Communes, comme moteur et coordinateur de la transition énergétique sur leur périmètre. A ce titre, plusieurs territoires se sont engagés conjointement, en 2019, dans l'élaboration de leur Plan Climat Air Energie Territorial, documents qui proposent un itinéraire et une trajectoire pour conduire notre société vers plus de sobriété énergétique et, plus important encore, une résilience renforcée.

Si le processus d'élaboration de notre PCAET n'est pas encore totalement achevé, le projet de plan d'action a pu être adopté en fin de mandat dernier. Sur les 45 actions que compte notre plan d'action, certaines entrent dans le registre de l'alimentation et la mise en valeur des filières locales :
- Action n°8 : Renforcer la résilience des systèmes agricoles,
- Action n°41 : Valoriser et développer les projets locaux et les circuits courts,
- Action n°42 : Favoriser le recours aux produits bio et locaux dans la restauration collective.

Depuis l'arrêt du projet de plan d'action le 5 mars 2020, une crise sanitaire s'est propagée à travers le monde démontrant de manière brutale que, même dans une économie mondialisée, les mécanismes de production et de distribution assurant notre sécurité alimentaire pouvaient rapidement s'enrayer. Dans le même temps, l'intérêt de ménager localement des productions alimentaires variées est ressorti comme un enjeu majeur. Ces évènements nous conduisent à nous interroger un peu plus, en tant que collectivité, sur le rôle à donner à notre action publique pour investir le champ de l'alimentation dans toutes ses composantes : production, transformation, distribution, consommation.

Parallèlement à cela, la loi issue des Etats Généraux de l'Alimentation (loi EGALIM) a introduit un objectif de qualité dans la restauration collective scolaire avec, au 1er janvier 2022, à minima 50 % de produits de qualité dans les assiettes (label rouge, AOC, AOP, etc…) dont 20 % de produits issus de l'agriculture biologique.
C'est en particulier pour étudier les moyens de répondre à cette nouvelle réglementation en s'appuyant sur les ressources locales que nous avons accueilli en début d'année un stagiaire en alternance (mission de sept mois dans le cadre d'une formation professionnelle « chef de projet alimentation durable en collectivité »). Sur la base d'une enquête auprès des gestionnaires de cantine et d'un diagnostic territorial portant sur les filières agricoles locales, il ressort que :
- 60 % de nos cantines scolaires élaborent leurs repas sur place (les autres 40 % se les faisant livrer),
- Là où les plats sont cuisinés sur place, il y a cette volonté de pouvoir faire mieux, avec des produits si possible locaux et de meilleure qualité,
- Pour différentes raisons (manque de temps, absence de solutions immédiate, etc.) cette volonté peine à se concrétiser,
- Les acteurs de la restauration collective aimeraient pouvoir échanger plus régulièrement entre eux pour partager les bonnes pratiques,
- Un menu de qualité n'est pas forcément synonyme de prix supérieur lorsque les compositions et les rations sont bien maîtrisées,
- Le repas du midi demeure, pour certains enfants, le seul repas équilibré de la journée,

- Des producteurs de proximité sont tout-à-fait en mesure d'adapter leurs plans de cultures pour satisfaire une demande en lien avec la restauration collective,
- Les producteurs attendent que les collectivités locales favorisent les débouchés locaux pour mieux valoriser leurs productions et faciliter la sortie des filières longues pour les exploitants,
- Il est possible d'aller chercher concrètement et rapidement, en s'appuyant sur les producteurs et transformateurs existant, et sans bouleverser les organisations en place, des résultats significatifs,
- Au-delà d'une approche uniquement centrée sur la restauration collective, notre territoire regorge d'atouts pour bâtir un solide projet alimentaire territorial,
- Des dynamiques alimentaires sur des territoires voisins (agglomérations lyonnaise, burgienne, etc…) sont lancées et seront de formidables vecteurs de développement pour les territoires qui seront en mesure de s'y raccrocher,

Autant de constats encourageants pour entreprendre quelque chose en faveur de la restauration collective et des productions locales.

Enfin, un dernier argument pour démontrer l'intérêt pour la CCD de lancer une démarche PAT : cette initiative mobiliserait peu de ressources financières. En effet, ce type de dynamique ne requiert dans l'immédiat guère plus que du temps d'animation, et un poste de chargé de projet « alimentaire territorial » apparaît suffisant pour initier la démarche. Les Communautés de Communes Val de Saône Centre et Dombes Saône Vallée, dont les Bureaux ont été rencontrés le 8 septembre et le 8 octobre, ont fait part de leur vif intérêt et sont tout-à-fait favorables au lancement d'une action mutualisée (cofinancement), dans une logique de coopération inter-territoriale. Il est possible d'aller chercher des financements substantiels, en particulier en mobilisant le programme LEADER pour lequel cette rubrique a été peu sollicitée (financement à hauteur de 64 % maximum). Une demande d'aide pourra également être formulée auprès du Département.

Par voie de conséquence, il est proposé au Conseil Communautaire de valider le lancement d'un projet alimentaire territorial, démarche avant tout centrée sur la restauration collective scolaire et périscolaire, comme point de départ vers un projet alimentaire à plus large portée. Il est précisé que cette démarche se voudra incitative et non contraignante pour les gestionnaires de cantine et les mairies.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide
par 50 voix pour et 6 abstentions :

- De valider le lancement d'un projet alimentaire territorial avec comme cible prioritaire les structures de restauration scolaire et périscolaire,

- D'accepter que cette dynamique soit entreprise à l'échelle des Communauté de Communes de la Dombes, Dombes Saône Vallée et Val de Saône Centre,

- D'autoriser Madame la Présidente à entreprendre les démarches nécessaires à la recherche de financements.

Ainsi fait et délibéré, le 15 octobre 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
58	**52**	**50 (4 pouvoirs)**

Séance du 15 octobre 2020

Date de la convocation
09 octobre 2020
Date d'affichage
09 octobre 2020

L'an deux mille vingt, **le quinze octobre, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 09 octobre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Chatillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2020_10_07_193A

Contrat de projet pour projet alimentaire inter-territorial

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	T. JOLIVET
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	S. BIAJOUX
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20201015-DELIB-20-193A-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/10/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET		x	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Frédéric	HAUPERT	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET	x		
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON		x	JP. COURRIER
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Daniel	VERNAY	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élue : **Fabienne BAS-DESFARGES.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Vu la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, article 3 II,
Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Considérant la volonté des Communautés de Communes de la Dombes, Dombes Saône Vallée et Val de Saône Centre, d'initier un « projet alimentaire inter-territorial », avec comme angle d'attaque la restauration collective scolaire et périscolaire,
Considérant qu'il s'agit là d'une mission nouvelle, ambitieuse et porteuse de progrès pour notre territoire,

L'expérience montre que pour avancer de manière concrète et efficace, une démarche alimentaire territoriale nécessite, au moins à ses débuts, une animation permanente. Le recours à un chargé de projet est donc essentiel si nous voulons que les objectifs puissent être atteints.

Les missions de ce chargé de projet seraient les suivantes (liste non exhaustive et non limitative) :
- Proposer aux communes un accompagnement gratuit pour se mettre en cohérence avec les objectifs de la loi EGAlim,

- Etablir un diagnostic territorial précis portant sur les restaurants scolaires (modes d'organisation, besoins, attentes, etc…) et les filières agricoles en circuit court (types de productions et potentiel mobilisable, ateliers de transformation, etc…),

- Identifier les besoins, les filières locales pouvant y répondre, et les modes de distributions adaptés,

- Animer le réseau des restaurants scolaire (formations, échange de bonnes pratiques, campagne de pesage de déchets, élaborations de menus à base de protéines végétales, etc…),

- Travail en lien avec la Chambre d'Agriculture et les coopératives agricoles pour accompagner les producteurs locaux volontaires dans la mise en place de nouvelles productions (légumineuses, etc…),

- Répondre à des appels à projets régionaux ou nationaux pour capter des financements extérieurs,

- Faire le lien avec les démarches alimentaires des collectivités voisines (PATLY, Agrilocal, etc…).

Compte tenu de la nature et de la durée de la mission, le recours à un contrat de projet paraît opportun. Ce contrat de projet serait élaboré pour un agent à temps complet. Il est précisé que ce poste serait cofinancé, pour la part restant à charge, par la CCDSV et la CCVSC dans le cadre d'une convention de coopération territoriale.

Il est proposé au Conseil Communautaire de recourir à un contrat de projet pour s'attacher les services d'un chargé de projet alimentaire territorial. Ce chargé de projet pourra commencer à exercer les fonctions susvisées à compter du 1er décembre 2020 pour une durée de 2 ans. La durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35H00 et la rémunération pourra être rattachée à l'échelle indiciaire des rédacteurs territoriaux ou des attachés territoriaux.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide
par 50 voix pour et 6 abstentions :

- De recourir à un contrat de projet pour s'attacher les services d'un chargé de projet alimentaire territorial,

- D'acter que ce chargé de projet pourra commencer à exercer les fonctions listées ci-dessus à compter du 1er décembre 2020 pour une durée de 2 ans,

- De préciser que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35H00 hebdomadaires,

- De décider que la rémunération pourra être rattachée à l'échelle indiciaire des rédacteurs territoriaux ou des attachés territoriaux,

- D'habiliter l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.

Ainsi fait et délibéré, le 15 octobre 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

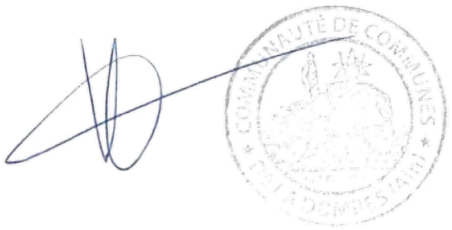

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
58	**52**	**56 (4 pouvoirs)**

Séance du 15 octobre 2020

Date de la convocation
09 octobre 2020
Date d'affichage
09 octobre 2020

L'an deux mille vingt, **le quinze octobre, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 09 octobre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Chatillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2020_10_07_194

Création d'un poste de coordinateur(trice) CLIC à temps complet

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	T. JOLIVET
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	S. BIAJOUX
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20201015-DELIB-20-194-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/10/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET		x	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Frédéric	HAUPERT	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET	x		
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON		x	JP. COURRIER
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Daniel	VERNAY	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élue : **Fabienne BAS-DESFARGES.**

Rapporteur : **Jean-Pierre GRANGE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique est l'un des points d'appui de la politique du Département en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées vieillissantes. Dès leur mise en place, les CLIC ont été conçus pour être pilotés au niveau départemental ; le Département fixe les orientations générales et définit le cadre et les missions des CLIC.

Le CLIC est un lieu d'accueil, d'information, d'écoute, de soutien et d'orientation pour répondre aux demandes des personnes de plus de 60 ans et de leur entourage, des professionnels et des élus, concernant les problèmes du quotidien et l'accès aux droits. C'est un guichet unique de proximité, un espace de concertation et de coordination avec les acteurs gérontologiques pour un accompagnement adapté.

Le Département de l'Ain, tout en restant pilote du dispositif départemental et tenant à ce que le périmètre des CLIC soit en phase avec celui des Communautés de Communes, a proposé de transférer à la Communauté de Communes de la Dombes, en lui octroyant une aide financière, la gestion et l'animation du dispositif du CLIC. Ce transfert a été effectif au 1er janvier 2020. Le territoire concerné du nouveau CLIC de la Dombes est donc celui de la Communauté de Communes qui recense 9 236 personnes âgées de plus de 60 ans (Source : Insee - Population 2016).
L'activité du CLIC s'exerce dans le cadre de la Maison de services au public (MSAP).

La coordinatrice gérontologique de l'ex-CLIC des 3 Cantons, en CDI de droit public à l'EHPAD La Montagne et qui travaille à 0,90 ETP, a été mise à la disposition de la Communauté de Communes par l'EHPAD, ce par voie de convention. Or, elle fera valoir ses droits à la retraite au 01/04/2021. Il sera donc nécessaire de procéder à la création d'un poste et au recrutement d'un agent, la convention de mise à disposition prenant fin avec l'admission à retraite de la coordinatrice. Ce poste requiert de très bonnes connaissances du sujet âgé dans ses dimensions médico-psychosociales et des structures et acteurs sanitaires et médicaux-sociaux, ainsi que d'importantes compétences de savoir-faire (capacités d'organisation, esprit d'analyse et de synthèse, animation de réunions, travaille en collaboration avec les partenaires intervenant auprès de la personne âgée ou handicapée, et maitrise de la bureautique : Word, Excel, Power point, logiciels professionnels) et de savoir-être (sens de l'écoute et du relationnel, esprit d'équipe, autonomie, esprit d'initiative, discrétion, respect de la confidentialité et de l'éthique professionnelle, attachement aux principes de l'éthique en gérontologie). La ligne budgétaire correspondant à la rémunération de l'agent est prévue au budget 2020 puisque les frais de mise à disposition de la coordinatrice actuelle sont remboursés à l'EHPAD La Montagne.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- De créer le poste de coordinateur(trice) à temps complet sur les cadres d'emploi des assistants socio-éducatif et infirmiers en soins généraux,
- De modifier le tableau des emplois permanents (à temps complet et non complet) de la Communauté de Communes de la Dombes,
- D'autoriser Madame la Présidente à procéder à la déclaration de création de poste et à prendre toutes les dispositions relatives au recrutement,
- De fixer le nouveau tableau des emplois permanents (à temps complet et non complet) de la Communauté de Communes de la Dombes à compter du 15 octobre 2020.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De créer le poste de coordinateur(trice) à temps complet sur les cadres d'emploi des assistants socio-éducatif et infirmiers en soins généraux,

- De modifier le tableau des emplois permanents (à temps complet et non complet) de la Communauté de Communes de la Dombes,

- D'autoriser Madame la Présidente à procéder à la déclaration de création de poste et à prendre toutes les dispositions relatives au recrutement,

- De fixer le nouveau tableau des emplois permanents (à temps complet et non complet) de la Communauté de Communes de la Dombes à compter du 15 octobre 2020.

Ainsi fait et délibéré, le 15 octobre 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

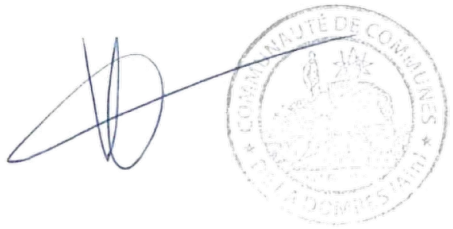

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
58	**52**	**53 (4 pouvoirs)**

Séance du 15 octobre 2020

Date de la convocation
09 octobre 2020
Date d'affichage
09 octobre 2020

L'an deux mille vingt, **le quinze octobre, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 09 octobre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Chatillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	T. JOLIVET
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	S. BIAJOUX
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		

Objet de la délibération
n° D2020_10_07_195

Création d'un poste d'agent de déchèteries à temps complet

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20201015-DELIB-20-195-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/10/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET		x	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Frédéric	HAUPERT	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET	x		
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON		x	JP. COURRIER
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Daniel	VERNAY	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élue : **Fabienne BAS-DESFARGES.**

Rapporteur : **Christophe MONIER**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

La redevance incitative dont l'extension est prévue sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes de la Dombes au 1er janvier 2021, va engendrer une augmentation des flux dans les déchèteries.
De plus, la collectivité, depuis le départ d'un agent à temps non complet (14H00 pour le service environnement) au 31 décembre 2018, avait souhaité fonctionner sans le remplacer. Aujourd'hui considérant l'augmentation des flux d'environ 25 %, il n'est plus possible de laisser ce poste vacant.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- De créer un poste d'agent des déchèteries à temps complet sur les cadres d'emploi des adjoints techniques,
- De modifier le tableau des emplois permanents (à temps complet et non complet) de la Communauté de Communes de la Dombes,
- D'autoriser Madame la Présidente à procéder à la déclaration de création de poste et à prendre toutes les dispositions relatives au recrutement,
- De fixer le nouveau tableau des emplois permanents (à temps complet et non complet) de la Communauté de Communes de la Dombes à compter du 15 octobre 2020.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide
par 53 voix pour et 3 abstentions :

- De créer un poste d'agent des déchèteries à temps complet sur les cadres d'emploi des adjoints techniques,

- **De modifier** le tableau des emplois permanents (à temps complet et non complet) de la Communauté de Communes de la Dombes,

- **D'autoriser** Madame la Présidente à procéder à la déclaration de création de poste et à prendre toutes les dispositions relatives au recrutement,

- **De rappeler** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,

- **De fixer** le nouveau tableau des emplois permanents (à temps complet et non complet) de la Communauté de Communes de la Dombes à compter du 15 octobre 2020.

Ainsi fait et délibéré, le 15 octobre 2020
La Présidente de la Communauté de
Communes de la Dombes,
Isabelle DUBOIS

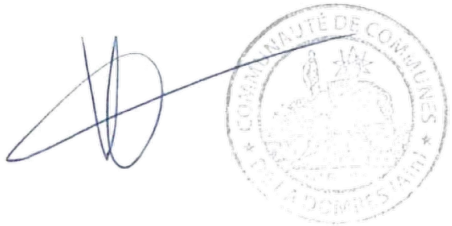

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
58	**52**	**51 (3 pouvoirs)**

Séance du 15 octobre 2020

Date de la convocation
09 octobre 2020
Date d'affichage
09 octobre 2020

L'an deux mille vingt, **le quinze octobre, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 09 octobre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Chatillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	T. JOLIVET
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	S. BIAJOUX
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		

Objet de la délibération
n° D2020_10_07_196

Accroissement temporaire d'activité lié à la mise en place de la redevance incitative - service environnement

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20201015-DELIB-20-196-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/10/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET		x	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Frédéric	HAUPERT	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET	x		
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON		x	JP. COURRIER
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Daniel	VERNAY	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élue : **Fabienne BAS-DESFARGES.**

Rapporteur : **Christophe MONIER**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,
Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, article 3-1°,
Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Considérant qu'en raison du surcroît de travail conséquent à la mise en place de la redevance incitative au 1er janvier 2021, il y a lieu, de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'adjoint administratif à temps complet.

La mise en place de la redevance incitative au 1er janvier 2021 sur tout le territoire de la Communauté de Communes de la Dombes a pris du retard suite à la COVID 19.
Aussi, afin de respecter les délais il est nécessaire de recruter temporairement un agent contractuel pour faire face à ce surcroit d'activité.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- De créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'adjoint administratif pour une durée maximale de 6 mois,
- De préciser que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35H00 hebdomadaires,
- De décider que la rémunération pourra être rattachée à l'échelle indiciaire des adjoints administratifs territoriaux,
- D'habiliter l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide
par 51 voix pour et 5 abstentions :

- De créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'adjoint administratif pour une durée maximale de 6 mois,

- **De préciser** que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35H00 hebdomadaires,

- **De décider** que la rémunération pourra être rattachée à l'échelle indiciaire des adjoints administratifs territoriaux,

- **D'habiliter** l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.

Ainsi fait et délibéré, le 15 octobre 2020
La Présidente de la Communauté de
Communes de la Dombes,
Isabelle DUBOIS

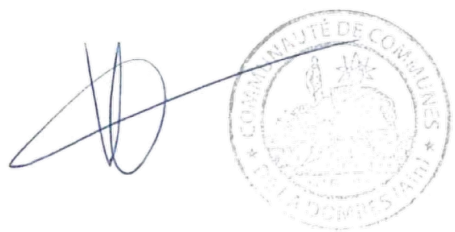

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
58	**52**	**55 (4 pouvoirs)**

Séance du 15 octobre 2020

Date de la convocation
09 octobre 2020
Date d'affichage
09 octobre 2020

L'an deux mille vingt, **le quinze octobre, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 09 octobre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Chatillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	T. JOLIVET
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	S. BIAJOUX
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		

Objet de la délibération
n° D2020_10_07_197

Modification du tableau des emplois permanents à temps complet de la collectivité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20201015-DELIB-20-197-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/10/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET		x	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Frédéric	HAUPERT	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET	x		
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON		x	JP. COURRIER
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Daniel	VERNAY	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élue : **Fabienne BAS-DESFARGES.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grades(s) et à quel niveau de de rémunération il habilite l'autorité à recruter, et le cas échéant, si l'emploi peut être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3,

Considérant qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Suite à la fusion des tableaux permanents des trois collectivités, un cadre d'emploi n'a pas été repris pour le poste d'animateur de la ludothèque, il convient de régulariser ce dernier.

Il est proposé au Conseil Communautaire de modifier le tableau des emplois permanents à temps complet de la collectivité tel qu'indiqué en annexe à compter du 15 octobre 2020.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide
par 55 voix pour et 1 abstention :

- De modifier le tableau des emplois permanents à temps complet de la collectivité tel qu'indiqué en annexe à compter du 15 octobre 2020.

Ainsi fait et délibéré, le 15 octobre 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

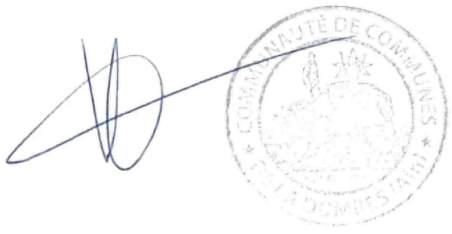

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
58	**52**	**56 (4 pouvoirs)**

Séance du 15 octobre 2020

Date de la convocation
09 octobre 2020
Date d'affichage
09 octobre 2020

L'an deux mille vingt, **le quinze octobre, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 09 octobre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Chatillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2020_10_07_198

Adhésion à une convention d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité au travail

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	T. JOLIVET
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	S. BIAJOUX
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20201015-DELIB-20-198-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/10/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET		x	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Frédéric	HAUPERT	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET	x		
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON		x	JP. COURRIER
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Daniel	VERNAY	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élue : **Fabienne BAS-DESFARGES.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi nº 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret nº 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,
Vu le décret nº 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale et notamment les articles 5, 5-2, 14-1, 38, 40-1, 43 et 46,
Vu le décret n° 85-643 du 26 Juin 1985 modifié,
Vu la quatrième partie du code du travail relative à la santé et la sécurité au travail.

L'article 5 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, impose aux collectivités territoriales et établissements publics de désigner un Agent Chargé d'assurer une Fonction d'Inspection dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité (ACFI).

Il peut être satisfait à cette obligation :
- en désignant un agent en interne,
- en passant convention avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale.

Cette mission d'inspection consiste notamment à vérifier les conditions d'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité et à proposer à l'autorité territoriale toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels.

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Ain propose ce service aux collectivités et établissements n'ayant pas d'ACFI.

Il est proposé au Conseil Communautaire de confier au centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain la fonction d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De confier au centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain la fonction d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité,

- D'autoriser Madame la Présidente à signer la convention relative à l'adhésion à la mission d'inspection hygiène et sécurité, telle que jointe en annexe.

Ainsi fait et délibéré, le 15 octobre 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

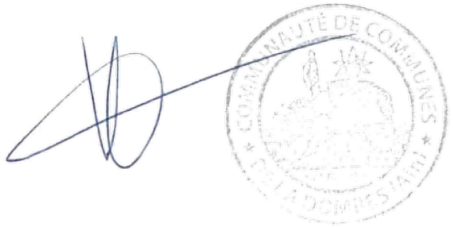

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
58	**52**	**55 (4 pouvoirs)**

Séance du 15 octobre 2020

Date de la convocation
09 octobre 2020
Date d'affichage
09 octobre 2020

L'an deux mille vingt, **le quinze octobre, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 09 octobre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Chatillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2020_10_07_199

Approbation et signature de la convention de partenariat avec ISARA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20201015-DELIB-20-199-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/10/2020

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	T. JOLIVET
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	S. BIAJOUX
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET		x	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Frédéric	HAUPERT	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET	x		
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON		x	JP. COURRIER
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Daniel	VERNAY	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élue : **Fabienne BAS-DESFARGES.**

Rapporteur : **Gérard BRANCHY**

Dans le cadre des actions agricoles menées avec la Chambre d'Agriculture de l'Ain et en lien avec les réflexions sur la culture d'assec pour le projet de Paiements pour Services Environnementaux, un groupe d'étudiants (3 à 5) de l'ISARA (école d'ingénieurs en agriculture) sera amené à produire une étude de cas. Ils enquêteront auprès des acteurs locaux et feront des recherches pour préciser les retours d'expériences, les débouchés et les itinéraires techniques de la culture d'assec sans produits phytosanitaires. Ce travail se déroulera entre octobre et décembre 2020.

La formalisation de cette étude passe donc par la signature d'une convention de partenariat. Cette convention avec l'ISARA vise à formaliser les engagements de chaque partie. Elle convient de la prise en charge des frais, principalement les déplacements, liés à ce travail, dans une limite de 1000 € pris sur le budget agricole 2020 (convention CA01 – CC Dombes).

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la convention de partenariat avec l'ISARA et d'autoriser Madame la Présidente à la signer.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide
par 55 voix pour et 1 abstention :

- D'approuver la convention de partenariat avec l'ISARA,

- D'autoriser Madame la Présidente à signer la convention, telle que jointe en annexe.

Ainsi fait et délibéré, le 15 octobre 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

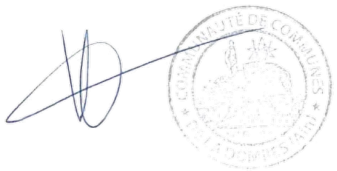

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
58	**52**	**48 (3 pouvoirs)**

Séance du 15 octobre 2020

Date de la convocation
09 octobre 2020
Date d'affichage
09 octobre 2020

L'an deux mille vingt, **le quinze octobre, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 09 octobre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Chatillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	T. JOLIVET
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	S. BIAJOUX
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		

Objet de la délibération
n° D2020_10_07_200

Approbation et signature de la convention de partenariat du dispositif de Paiements pour Services Environnementaux (PSE)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20201015-DELIB-20-200-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/10/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET		x	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Frédéric	HAUPERT	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET	x		
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON		x	JP. COURRIER
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Daniel	VERNAY	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élue : **Fabienne BAS-DESFARGES.**

Rapporteur : **Gérard BRANCHY**

Dans le cadre d'une concertation avec les acteurs locaux concernés, il a été validé début 2020 de lancer l'expérimentation locale d'un dispositif de Paiements pour Services Environnementaux (PSE). Il s'agit d'une initiative proposée et financée par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC).
Les objectifs sont de favoriser la reconquête de la biodiversité et restaurer la qualité de l'eau, en milieu agricole.

Cette action se traduit concrètement par la création d'indicateurs à suivre dans les exploitations pour mesurer les services environnementaux rendus par l'exploitation. Le niveau de résultat des indicateurs conditionne le niveau de rémunération. La Communauté de Communes de la Dombes a proposé d'intégrer les exploitations piscicoles dans le dispositif.

Pour créer le dispositif, la Communauté de Communes de la Dombes s'appuie sur un comité technique et un comité de pilotage. Sur le volet concret des tests et d'animation pour la contractualisation, à développer avant mars 2021, la CCD s'appuie sur le partenariat avec : les Syndicat mixte de la Veyle Vivante, le Syndicat des rivières Dombes Chalaronne et Bords de Saône, la Chambre d'Agriculture de l'Ain, l'ADABIO, pour un volume de 20 à 25 jours de travail financés par partenaire. Le syndicat des étangs et l'APPED sont également sollicités de manière ponctuelle en tant qu'experts de la pisciculture mais non financés.
Le financement de l'AERMC couvre 70% des dépenses jusque mars 2021.

Précisions	**Nb jours dédiés x coût jour**	**Montant € TTC**
30 jours Syndicat des rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône	= 30 x 310	9 300
30 jours Syndicat Mixte de la Veyle Vivante	= 30 x 310	9 300
25 jours Chambre d'Agriculture de l'Ain	= 25 x 550	13 750
25 jours ADABIO	= 25 x 550	13 750
		46 100 Soit = 13830 € CCD + 32270 € AERMC

La formalisation du travail engagé par les partenaires cités passe donc par la signature d'une convention de partenariat. Cette convention précise les engagements techniques et financiers des deux parties.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver les conventions de partenariat type qui seront passées avec les différents acteurs financés dans le cadre du projet et d'autoriser Madame la Présidente à les signer.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide
par 47 voix pour, 1 voix contre et 8 abstentions :

- D'approuver les conventions de partenariat type passées avec les différents acteurs financés dans le dispositif du PSE,

- D'autoriser Madame la Présidente à signer les conventions, telles que jointes en annexe.

Ainsi fait et délibéré, le 15 octobre 2020
La Présidente de la Communauté de
Communes de la Dombes,
Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
58	**52**	**56 (4 pouvoirs)**

Séance du 15 octobre 2020

Date de la convocation
09 octobre 2020
Date d'affichage
09 octobre 2020

L'an deux mille vingt, **le quinze octobre, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 09 octobre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Chatillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2020_10_07_201

Inscription de 7 circuits au PDIPR pour l'année 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20201015-DELIB-20-201-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/10/2020

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	T. JOLIVET
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	S. BIAJOUX
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET		x	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Frédéric	HAUPERT	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET	x		
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON		x	JP. COURRIER
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Daniel	VERNAY	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élue : **Fabienne BAS-DESFARGES.**

Rapporteur : **Patrick MATHIAS**

Sur le territoire de la Communauté de Communes de la Dombes, un réseau de plus de 700 km de sentiers pédestres existe ou a existé. Certains de ces sentiers ne sont plus entretenus et/ou plus balisés, les panneaux d'informations sont vieillissants et les documents de promotion de ces sentiers obsolètes. De plus aucune harmonisation ni réflexion stratégique n'a été finalisée à la suite de la fusion des 3 territoires.
Après le confinement, la demande touristique et celle de la population locale a été très forte sur les circuits pédestres mettant encore davantage en évidence le besoin de proposer des circuits de balades pédestres en Dombes.

Par ailleurs, le département de l'Ain révise son Plan Départemental des Itinéraires de Randonnée Pédestre (PDIPR) et fixe, en accord avec les EPCI, une feuille de route précisant que l'action du département portera uniquement sur les itinéraires d'envergure départementale. Seul ce réseau pourra être inscrit au PDIPR et bénéficier de subventions, le cas échéant.
Cette inscription revêt donc un enjeu majeur pour le territoire en termes de :
• Promotion : en apportant une garantie sur la « qualité » des sentiers et parcours proposés et en déployant des outils de communication à une large échelle,
• Financement : grâce à un subventionnement de 50 % du Conseil Départemental de l'Ain pour les travaux effectués sur les sentiers, notamment pour la signalétique.
Avec l'appui de la Fédération Française de Randonnée, en la personne de Sophie CHAPUIS et sur la base d'un diagnostic réalisé en 2017-2018 par un stagiaire de Dombes Tourisme, un état des lieux de 49 circuits pédestres recensés a été réalisé en mars 2020.
Cet état des lieux a classé ces circuits en 5 niveaux, suivant les critères du cahier des charges du département de l'Ain :

- Niveau 1 = Très intéressant et ne nécessite pas de travail ou juste du balisage
- Niveau 2 = Très intéressant mais nécessite un peu de travail (balisage, aménagements, sécurisation…)
- Niveau 3 = Intéressant mais nécessite une étude
- Niveau 4 = A abandonner, ne correspond pas au développement touristique
- Niveau 5 = non connu à repérer, nécessite une étude

Pour la saison estivale 2020, Dombes Tourisme a sélectionné 6 circuits parmi ceux du niveau 1 pour en faire la promotion et la diffusion auprès des touristes et de la population locale. Ces circuits ont été édités sous forme de « fiches balades » distribuées à plus de 6 700 exemplaires entre juin et fin août.
Par ailleurs, le département de l'Ain va publier un topoguide de randonnées à faire en lien avec les Espaces Naturels Sensibles du Département et a inscrit un 7ème circuit à l'étang de Vernange.
Ces 7 circuits ont été ou sont en cours de balisage (peinture + poteaux signalétiques), ont été répertoriés sur le site Internet de Dombes Tourisme (https://www.dombes-tourisme.com/fr/que-voir-dombes/balades-dombes/133-cartes-de-randonnees) et sur l'application Visiorando et bénéficient de la promotion de Dombes Tourisme.
Ils ont été présentés au conseil d'administration de Dombes Tourisme du 10 septembre 2020, en commission tourisme du 21 septembre 2020 et approuvés par ces 2 instances.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- De valider cette proposition de 7 circuits pédestres, représentant 52 km de sentiers et/ou petites routes,
- D'engager la demande d'inscription officielle de ces circuits au PDIPR pour l'année 2020,
- De poursuivre la politique de constitution d'un réseau d'itinéraires d'envergure départementale sur 2021 avec pour objectif de proposer une vingtaine de circuits sur la Dombes ayant un intérêt touristique majeur,
-D'autoriser Madame la Présidente à effectuer toutes les démarches et à signer tout document nécessaire à l'application de cette délibération.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De valider cette proposition de 7 circuits pédestres, représentant 52 km de sentiers et/ou petites routes,

- D'engager la demande d'inscription officielle de ces circuits au PDIPR pour l'année 2020,

- De poursuivre la politique de constitution d'un réseau d'itinéraires d'envergure départementale sur 2021 avec pour objectif de proposer une vingtaine de circuits sur la Dombes ayant un intérêt touristique majeur,

- D'autoriser Madame la Présidente à effectuer toutes les démarches et à signer tout document nécessaire à l'application de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré, le 15 octobre 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

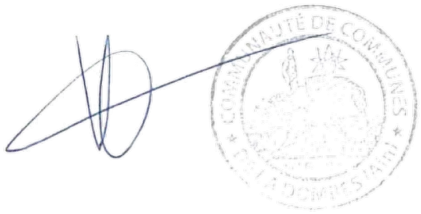

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
58	**52**	**56 (4 pouvoirs)**

Séance du 15 octobre 2020

Date de la convocation
09 octobre 2020
Date d'affichage
09 octobre 2020

L'an deux mille vingt, **le quinze octobre, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 09 octobre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Chatillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2020_10_07_202

Désignation d'un représentant à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) de la Basse Vallée de l'Ain

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20201015-DELIB-20-202-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/10/2020

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	T. JOLIVET
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	S. BIAJOUX
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET		x	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Frédéric	HAUPERT	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET	x		
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON		x	JP. COURRIER
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Daniel	VERNAY	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élue : **Fabienne BAS-DESFARGES.**

Rapporteur : **Ludovic LOREAU**

Le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) est un outil de planification institué par la loi sur l'eau de 1992, visant à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau à une échelle locale.
Le périmètre du SAGE de la Basse Vallée de l'Ain a été arrêté en 1995. Il couvre 40 communes du bassin versant de l'Ain dont Chalamont, Chatillon-la-Palud, Crans et Villette-sur-Ain, communes de la Communauté de communes de la Dombes.
Le SAGE a été approuvé en 2003 et révisé en 2014.

La CLE (Commission Locale de l'Eau) constitue l'instance de concertation et de suivi de la mise en œuvre du SAGE. Elle est composée de trois collèges : le collège des collectivités territoriales (leurs groupements et les établissements public locaux), le collège des usagers et le collège de l'État. Les élus sont nominativement désignés pour siéger à la CLE pour un mandat de 6 ans. Cependant, conformément à l'article 2 de l'arrêté préfectoral portant renouvellement de la CLE du SAGE de la basse vallée de l'Ain en date du 4 avril 2016, "Les membres […] sont nommés pour six ans, à compter de la date de signature du présent arrêté. Ils cessent d'être membres s'ils perdent les fonctions pour lesquelles ils ont été désignés". La CLE de la Basse Vallée de l'Ain a ainsi été renouvelée le 4 avril 2016 pour 6 ans soit jusqu'en avril 2022.

A ce titre, M. André MICHON représentait la Communauté de Communes de la Dombes (en lieu et place de la Communauté de Communes du Canton de Chalamont) au sein du collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et établissements publics locaux de la Commission Locale de l'Eau.

Suite aux élections municipales, un renouvellement partiel de la CLE est nécessaire pour remplacer les élus qui n'exercent plus le mandat pour lequel ils étaient désignés.

Il est proposé au Conseil Communautaire de désigner un représentant à la CLE de la Basse Vallée de l'Ain.

S'est porté candidat :

- Monsieur Gilles DUBOIS

Premier tour de scrutin :

Nombre de votants	56
Nombre de votes blancs	0
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	56
Majorité absolue	29

A obtenu :

- Monsieur Gilles DUBOIS 56 voix

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De désigner Monsieur Gilles DUBOIS comme représentant à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau de la Basse Vallée de l'Ain

Ainsi fait et délibéré, le 15 octobre 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**48**	**49 (2 pouvoirs)**

Séance du 19 novembre 2020

Date de la convocation
12 novembre 2020
Date d'affichage
12 novembre 2020

L'an deux mille vingt, **le dix-neuf novembre, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 12 novembre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Chatillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2020_11_08_210

Approbation du procès-verbal de la séance du 15-10-2020

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON		x	
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20201119-DELIB-20-210-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/11/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR		x	S. PERI
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD		x	L. COMTET
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élu : **Jean-Michel GAUTHIER.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Madame la Présidente soumet à l'approbation de l'Assemblée le compte rendu de la précédente réunion.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide
par 49 voix pour et 1 abstention :

- D'approuver le compte-rendu.

Ainsi fait et délibéré, le 19 novembre 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

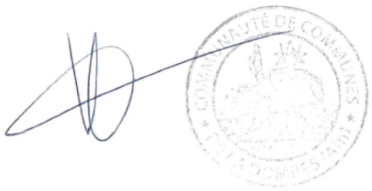

REPUBLIQUE FRANCAISE

_____

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**48**	**49 (2 pouvoirs)**

Séance du 19 novembre 2020

Date de la convocation
12 novembre 2020
Date d'affichage
12 novembre 2020

L'an deux mille vingt, **le dix-neuf novembre, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 12 novembre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Chatillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON		x	
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

Objet de la délibération
n° D2020_11_08_211

Adoption du règlement intérieur de la Communauté de Communes de la Dombes

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20201119-DELIB-20-211-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/11/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR		x	S. PERI
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD		x	L. COMTET
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élu : **Jean-Michel GAUTHIER.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Conformément à l'article L2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Ce règlement fixe notamment :
- l'organisation et la tenue des séances du Conseil Communautaire,
- l'organisation des commissions,
- le fonctionnement du Bureau.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le règlement intérieur de la Communauté de Communes de la Dombes.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide
par 49 voix pour et 1 abstention :

- D'adopter le règlement intérieur de la Communauté de Communes de la Dombes.

Ainsi fait et délibéré, le 19 novembre 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

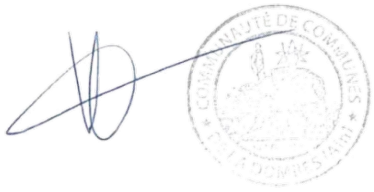

REPUBLIQUE FRANCAISE

_____

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**49**	**50 (2 pouvoirs)**

Séance du 19 novembre 2020

Date de la convocation
12 novembre 2020
Date d'affichage
12 novembre 2020

L'an deux mille vingt, **le dix-neuf novembre, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 12 novembre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Chatillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2020_11_08_212

Attribution du marché public relatif au tri et conditionnement des déchets recyclables issus de la collecte sélective

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON		x	
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20201119-DELIB-20-212-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/11/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR		x	S. PERI
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD		x	L. COMTET
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élu : **Jean-Michel GAUTHIER.**

Rapporteur : **Christophe MONIER**

Le conseil,
Vu l'article L5214-16 I 5° du Code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique,
Vu la décision de la Commission d'appel d'offres du 12 octobre 2020.

1) Présentation des caractéristiques de la consultation qui a été lancée :

Les caractéristiques essentielles de la consultation relative au « Tri et conditionnement des déchets recyclables issus de la collecte sélective » sont les suivantes :
- La consultation ne comportait pas de lot, l'objet de la prestation ne permettant pas de distinguer des prestations différentes.
- Le marché sera conclu pour une période initiale de 3 ans : l'exécution des prestations aura lieu du 01/01/2021 au 31/12/2023. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 2. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, sera de 5 ans.
- Le marché comporte une tranche ferme et une tranche optionnelle :

TRANCHE FERME	La tranche ferme, basée sur les consignes de tri classiques c'est-à-dire sans extension, consiste au : ✓ tri et conditionnement des emballages ménagers et des journaux/revues/magazines en mélange issus de la collecte en porte-à-porte, ✓ tri et conditionnement des emballages ménagers issus de la collecte en points d'apport volontaire, ✓ tri et conditionnement des journaux/revues/magazines issus de la collecte en points d'apport volontaire, ✓ tri et conditionnement des papiers collectés en benne en déchèterie, ✓ transport et à la valorisation du flux de papier de catégorie 1.02.
TRANCHE OPTIONNELLE	La tranche optionnelle, basée sur les consignes de tri en extension, consiste au : ✓ tri et conditionnement des emballages ménagers et des journaux/revues/magazines en mélange issus de la collecte en porte-à-porte, ✓ tri et conditionnement des emballages ménagers issus de la collecte en points d'apport volontaire, ✓ tri et conditionnement des journaux/revues/magazines issus de la collecte en points d'apport volontaire, ✓ tri et conditionnement des papiers collectés en benne en déchèterie, ✓ transport et à la valorisation du flux de papier de catégorie 1.02.

Le délai maximal d'affermissement de la tranche optionnelle est de 24 mois à compter de la date de démarrage du marché fixée au 1er janvier 2021.

2) Procédure de passation et critères de jugement des offres :

La procédure de passation qui a été utilisée est celle de l'appel d'offres ouvert en application des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique.
L'avis de marché a été publié le 10/07/2020 au JOUE et BOAMP, le dossier de consultation a été mis en ligne sur le profil d'acheteur le 10/07/2020. La date limite de remise des plis était fixée au 07/09/2020 à 17h00.

Critères	Pondération
Prix des prestations Note de Y = 40 x (offre la plus basse / offre du candidat Y)	**40 %**
Valeur technique	**60 %**
A) Organisation du tri et du conditionnement des déchets	42 %
B) Moyens humains employés pour la réalisation du service	6 %
C) Communication avec la Communauté de Communes de la Dombes et modalités de suivi de l'exécution du service	8 %
D) Certifications	4 %

Les critères de jugement des offres étaient les suivants :

Notation du critère « valeur technique de l'offre » :

	Noté sur
A – Organisation du tri et du conditionnement des déchets	**42**
A.1 Présentation générale du centre de tri et du quai de transfert le cas échéant	3
A.2 Descriptif détaillé du process de tri	6
A.3 Performances (capacité, cadence, performance de tri par matériau à trier, taux de freinte, taux de refus, …)	10
A.4 Modalités d'accueil des déchets : jours et horaires d'ouverture du centre de tri, consignes de sécurité, temps d'attente des camions, …	3
A.5 Description des dispositions visant à assurer l'identification des déchets de la CC de la Dombes	3
A.6 Modalités de réception et de tri des déchets recyclables de la CC de la Dombes (collecte sélective en porte-à-porte, collecte sélective en apport volontaire, collecte des papiers en déchèterie)	3
A.7 Modalités de stockage et de conditionnement des matériaux triés	3
A.8 Modalités de réalisation des caractérisations	2
A.9 Modalités de gestion des stocks	2
A.10 Filière de traitement des refus de tri (joindre l'arrêté d'exploitation du site de traitement)	2
A.11 Filière de reprise du flux 1.02 : présentation	2
A.12 Modalités de réception des déchets lors des arrêts du centre de tri (maintenance, panne, incident, grève, …)	2

A.13 Eléments relatifs à l'entretien et au remplacement du matériel	1
B – Moyens humains employés pour la réalisation du service	**6**
B.1 Effectif du centre de tri	1
B.2 Organisation de l'encadrement affecté à l'exécution du contrat et mesures de sécurité	2
B.3 Eléments relatifs aux moyens mis en œuvre pour réduire la pénibilité du travail des agents de tri (ergonomie, rythme de travail, …)	3
C – Communication avec la Communauté de Communes de la Dombes et modalités de suivi de l'exécution du service	**8**
C.1 Eléments relatifs au suivi de la prestation par le titulaire et à la remontée des informations et lien avec la CCD	2
C.2 Visites du centre de tri : organisation, contenu de la visite en fonction du public (élus, associations, enfants), …	4
C.3 Accompagnement de la CCD dans la mise en place de l'extension des consignes de tri	2
D – Certifications	**4**
D.1 Certifications de l'entreprise dans le cadre de l'exercice de sa mission aux normes (ISO 9001/14001, OHSAS 18001, …)	4

3) <u>Classement :</u>

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 12 octobre 2020.
Madame la Présidente communique au Conseil Communautaire le classement des offres :

	Critère PRIX			**Critère VALEUR TECHNIQUE**		**NOTE TOTALE**	**CLASSEMENT FINAL**
CANDIDATS	Prix DQE € HT	note (/40)	***classement critère prix***	note (/60)	***classement critère technique***	note (/100)	
PAPREC GRAND EST SAS	2 116 419 €	40	***1***	56	***1***	96	**1**

La commission d'appel d'offres du 12/10/2020 a attribué le marché public relatif au tri et conditionnement des déchets recyclables issus de la collecte sélective à la société Paprec Grand Est SAS (69 680 Chassieu).

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide
par 50 voix pour et 1 abstention :

- De prendre acte de la décision de la commission d'appel d'offres du 12/10/2020 d'attribuer le marché public relatif au tri et conditionnement des déchets recyclables issus de la collecte sélective à la société Paprec Grand Est SAS pour les prix unitaires des prestations figurant au bordereau des prix unitaires. Le marché est conclu pour une durée initiale de 3 ans à compter du 1er janvier 2021. Le marché est reconductible deux fois une année. La durée maximale du contrat est donc de 5 ans,

- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer le marché public susmentionné, ainsi que tous les documents afférents.

Ainsi fait et délibéré, le 19 novembre 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

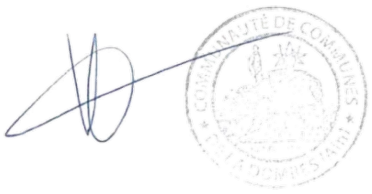

REPUBLIQUE FRANCAISE

_____

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**49**	**50 (2 pouvoirs)**

Séance du 19 novembre 2020

Date de la convocation
12 novembre 2020
Date d'affichage
12 novembre 2020

L'an deux mille vingt, **le dix-neuf novembre, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 12 novembre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Chatillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2020_11_08_213

Budget principal - DM 9 – Virement de crédits : Régularisation des emprunts

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20201119-DELIB-20-213-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/11/2020

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON		x	
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR		x	S. PERI
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD		x	L. COMTET
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élu : **Jean-Michel GAUTHIER.**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

Suite à une mise à jour du tableau des emprunts sur le budget principal, il convient de modifier les crédits au budget général comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-020-020 : Dépenses imprévues (investissement)	1 029.30 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	**1 029.30 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-1641-020 : Emprunts en euros	0.00 €	1 029.30 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	**0.00 €**	**1 029.30 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
TOTAL INVESTISSEMENT	**1 029.30 €**	**1 029.30 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
TOTAL GENERAL		**0.00 €**		**0.00 €**

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver cette décision modificative.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide
par 50 voix pour et 1 abstention :

- D'approuver cette décision modificative.

Ainsi fait et délibéré, le 19 novembre 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

_____

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**49**	**50 (2 pouvoirs)**

Séance du 19 novembre 2020

Date de la convocation
12 novembre 2020
Date d'affichage
12 novembre 2020

L'an deux mille vingt, **le dix-neuf novembre, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 12 novembre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Chatillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON		x	
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

Objet de la délibération
n° D2020_11_08_214

Budget Base - DM 3 – Virement de crédits : Régularisation des emprunts

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20201119-DELIB-20-214-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/11/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR		x	S. PERI
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD		x	L. COMTET
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élu : **Jean-Michel GAUTHIER.**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

Suite à une mise à jour du tableau des emprunts sur le budget base, il convient de modifier les crédits au budget annexe comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-1641-020 : Emprunts en euros	0.00 €	528.71 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	**0.00 €**	**528.71 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-2313-020 : Constructions	528.71 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	**528.71 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
TOTAL INVESTISSEMENT	**528.71 €**	**528.71 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
TOTAL GENERAL		**0.00 €**		**0.00 €**

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver cette décision modificative.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide
par 50 voix pour et 1 abstention :

- D'approuver cette décision modificative.

Ainsi fait et délibéré, le 19 novembre 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

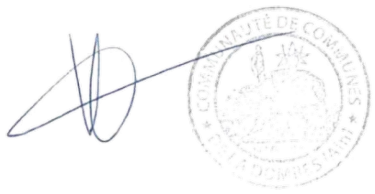

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**49**	**51 (2 pouvoirs)**

Séance du 19 novembre 2020

Date de la convocation
12 novembre 2020
Date d'affichage
12 novembre 2020

L'an deux mille vingt, **le dix-neuf novembre, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 12 novembre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Chatillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON		x	
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

Objet de la délibération
n° D2020_11_08_215

Budget Déchets - DM 4 – Virement de crédits : Achats de sacs jaunes supplémentaires

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20201119-DELIB-20-215-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/11/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR		x	S. PERI
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD		x	L. COMTET
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élu : **Jean-Michel GAUTHIER.**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

Afin de pouvoir acheter des sacs jaunes supplémentaires, il convient de modifier les crédits au budget annexe déchets comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6063 : Fournitures d'entretien et de petit équipement	0.00 €	8 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	**0.00 €**	**8 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	8 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	**8 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
TOTAL FONCTIONNEMENT	**8 000.00 €**	**8 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
TOTAL GENERAL		**0.00 €**		**0.00 €**

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver cette décision modificative.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver cette décision modificative.

Ainsi fait et délibéré, le 19 novembre 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

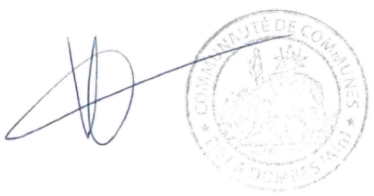

REPUBLIQUE FRANCAISE

_____

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**49**	**51 (2 pouvoirs)**

Séance du 19 novembre 2020

Date de la convocation
12 novembre 2020
Date d'affichage
12 novembre 2020

L'an deux mille vingt, **le dix-neuf novembre, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 12 novembre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Chatillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2020_11_08_216

Création d'un poste d'agent en charge de la coordination de la lutte contre le ragondin et des suivis écologiques

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON		x	
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20201119-DELIB-20-216-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/11/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR		x	S. PERI
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD		x	L. COMTET
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élu : **Jean-Michel GAUTHIER.**

Rapporteur : **Gérard BRANCHY**

Vu la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, article 3 II,
Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Considérant qu'en raison de l'étude des végétations du site Natura 2000 et de la nécessité de développer des actions en faveur des milieux, ainsi que de mettre en place un observatoire des enjeux environnementaux et la compréhension de l'écosystème et des menaces telles que les espèces exotiques envahissantes des étangs, nécessitent d'organiser un suivi de certains indicateurs, il y aurait lieu de créer un contrat de projet d'adjoint technique à temps complet.

1) **Contexte :**

Les acteurs locaux, scientifiques et techniques, s'accordent sur la nécessité de développer des actions en faveur des milieux, ainsi que de mettre en place un observatoire des enjeux environnementaux.
La Dombes compte plus de 1000 étangs. Cet écosystème très particulier est sensible au développement d'espèces exotiques impactant la biodiversité locale et les activités socio-économiques, en particulier la pisciculture.
En collaboration avec les acteurs impliqués dans la gestion des étangs, la CC Dombes a décidé d'appuyer les actions en faveur de l'écosystème des étangs de la Dombes.
De plus la compréhension de l'écosystème et des menaces telles que les espèces exotiques envahissantes des étangs, nécessitent d'organiser un suivi de certains indicateurs.
En 2020, une année test a été menée en développement la coordination de la lutte contre le Ragondin et le Rat musqué et pour des expérimentations sur la Jussie.
Il est proposé en 2021 et 2022 de poursuivre et développer ces actions.

2) **Objectifs généraux 2021-2022 :**

- Renforcer l'emprise de la lutte contre le Ragondin, le Rat musqué et les espèces végétales exotiques des étangs
- Mettre en œuvre des tests mécaniques contre certaines espèces végétales
- Développer le suivi des indicateurs écologiques des étangs et l'appui à la gestion écologique.

Ces objectifs de travail se traduisent par la proposition d'ouverture d'un poste d'agent technique en gestion des espaces naturels, ayant pour missions :

- Développement de la coordination de la lutte contre les EEE
    - Ragondin
        - Suite des tests de pièges connectés
        - Mise ne place du protocole d'évaluation des populations de ragondin
        - Appui aux collectivités et aux propriétaires, dans la lutte contre le Ragondin,
        - Participation à la réflexion sur une filière de valorisation du Ragondin
    - Jussies et autres espèces pouvant impactées les étangs,
        - Tests d'interventions mécaniques sur les étangs avec différents matériels, repérage et suivis de stations de Jussies.
        - Veille et repérage de nouvelles stations et tests éventuelles sur d'autres espèces.

- Développement des indicateurs écologiques des étangs de la Dombes, par exemple :
        - Suivi des zones tests de restauration des roselières (5 étangs),
        - Suivi des prairies cibles où nichent des canards, en lien avec les chasseurs,
        - Suivi des végétations des bordures d'étangs,

Période du programme : 24 mois, 1/01/2021 au 31/12/2022.
Financement du poste d'agent via le programme leader : 30 000 € par an, 56 % leader 44% CCD (soit 12 320 €)
Différentes prestations de travaux utiles à la mise en œuvre des actions seront présentées dans le cadre du programme leader de l'ordre de 20 000 € par an, financés à 56% par le leader.
Partenariats : FREDON, Syndicats de rivières, CD01, Syndicats des étangs, FDC01, association des piégeurs, DDT.

Il est proposé au Conseil Communautaire de créer un contrat de projet en charge de la coordination de la lutte contre le Ragondin et des suivis écologiques à compter du 1er janvier 2021 pour une durée de deux ans.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De créer** un contrat de projet en charge de la coordination de la lutte contre le Ragondin et des suivis écologiques compter du 1er janvier 2021 pour une durée de deux ans,

- **De préciser** que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35H00 hebdomadaires,

- **De décider** que la rémunération pourra être rattachée à l'échelle indiciaire des adjoints techniques territoriaux,

- **D'habiliter** l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.

Ainsi fait et délibéré, le 19 novembre 2020
La Présidente de la Communauté de
Communes de la Dombes,
Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**49**	**50 (2 pouvoirs)**

Séance du 19 novembre 2020

Date de la convocation
12 novembre 2020
Date d'affichage
12 novembre 2020

L'an deux mille vingt, **le dix-neuf novembre, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 12 novembre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Chatillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2020_11_08_217

Approbation de la convention tripartite DEPARTEMENT/EPCI/GIE EPAV'SERVICE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20201119-DELIB-20-217-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/11/2020

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON		x	
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR		x	S. PERI
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD		x	L. COMTET
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élu : **Jean-Michel GAUTHIER.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

La convention tripartite entre la Communauté de Communes de la Dombes, le Département de l'AIN et le GIE Epav'service a pour objet la récupération par le GIE Epav'services, sur le domaine public des communes relevant du territoire de la Communauté de communes, des épaves automobiles non identifiables et celles dont le propriétaire ne peut être identifié.

Cette convention prévoit une prime à l'épave d'un montant de 108 € TTC, qui sera versée au GIE et est cofinancée à parité par le Département et la Communauté de communes
Elle est conclue pour une durée de trois 3 ans à compter du 1er janvier 2021.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver les termes de la convention conclue entre le Département de l'AIN, le GIE EPAV'SERVICE et la Communauté de communes et d'autoriser Madame la Présidente à la signer.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide
par 50 voix pour et 1 abstention :

- **D'approuver** les termes de la convention conclue entre le Département de l'AIN, le GIE EPAV'SERVICE et la Communauté de communes,

- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer ladite convention ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de celle-ci.

Ainsi fait et délibéré, le 19 novembre 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**49**	**51 (2 pouvoirs)**

Séance du 19 novembre 2020

Date de la convocation
12 novembre 2020
Date d'affichage
12 novembre 2020

L'an deux mille vingt, **le dix-neuf novembre, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 12 novembre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Chatillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON		x	
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

Objet de la délibération
n° D2020_11_08_218

Parc d'Activités Economiques de la Dombes (PAED) - Actualisation de l'étude d'impact relative à la zone d'aménagement concerté (ZAC) - Délibération prescrivant la participation du public par voie électronique

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20201119-DELIB-20-218-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/11/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR		x	S. PERI
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD		x	L. COMTET
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élu : **Jean-Michel GAUTHIER.**

Rapporteur : **Dominique PETRONE**

1) Objet de la participation du public par voie électronique

En application de l'article L.123-19 du Code de l'Environnement, une participation du public par voie électronique est organisée portant sur l'actualisation de l'étude d'impact de la ZAC Parc d'Activités Economiques de la Dombes, à Mionnay, portée par la Communauté de Communes de la Dombes, maître d'ouvrage de l'opération, dont le siège social est situé, 100 avenue Foch, à Châtillon-sur-Chalaronne (01400).
La charge de la réalisation de l'opération est transférée par Traité de concession d'aménagement à la Société GLB Aménagement SAS, ayant son siège social, 13 rue du Docteur Lancereaux, à Paris (75008).

D'une superficie d'environ 28 ha, le projet de Parc d'Activités Economiques de la Dombes est situé sur la Commune de Mionnay, au lieudit « Au Riollet », au Nord-Est de l'Agglomération lyonnaise, le long de l'autoroute A 46, avec un accès direct au semi-diffuseur de l'A 46.
Il propose environ 24 ha de surface cessible et présente des lots de taille et de profondeur variables en fonction des types d'activités et de leur répartition sur le site, pour une surface de plancher maximale estimée à 150 000 m².

La ZAC Parc d'Activités Economiques de la Dombes a été créée par délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Dombes en date du 8 mars 2012. Elle a fait l'objet d'une étude d'impact, datée de janvier 2011, et sur laquelle l'Autorité Environnementale a rendu un avis le 4 août 2011.
Une note complémentaire en réponse à l'avis de l'Autorité Environnementale a été établie en décembre 2011 et des investigations écologiques complémentaires ont été réalisées en avril et juin 2012.

L'étude d'impact du dossier de création de la ZAC a été modifiée sur la base du projet de l'aménageur, complétée et mise à jour suivant les évolutions réglementaires et études complémentaires réalisées sur le site entre 2011 et 2015.
Cette étude d'impact actualisée a fait l'objet d'un avis dit « tacite sans observation » de l'Autorité Environnementale le 26 juillet 2016 puis a été jointe au dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP). L'utilité publique du projet d'acquisition de terrains nécessaires au projet d'aménagement de la ZAC Parc d'Activités Economiques de la Dombes a été déclarée par l'Arrêté Préfectoral n°17.017 du 29 mai 2017.

L'étude d'impact de 2015 vient d'être actualisée pour tenir compte de l'évolution du projet et des principales modifications qui lui sont apportées au stade du dossier de réalisation.

Saisie, par courrier en date du 31 juillet 2020, d'une demande d'avis sur l'actualisation de l'étude d'impact du projet, en application des articles L. 122-1, L.122-1-1 et R. 122-7 du Code de l'environnement, la Mission Régionale d'Autorité environnementale Auvergne - Rhône-Alpes a émis un avis n° 2020-ARA-AP-994 délibéré le 29 septembre 2020.

Une demande d'avis a également été transmise, par courrier en date du 31 juillet 2020, à la Commune de Mionnay, collectivité intéressée par le projet, laquelle a répondu par délibération du 4 septembre 2020 et courrier en date du 20 octobre 2020.

L'avis de la Commune de Mionnay et le courrier du 20 octobre 2020 sont consultables sur le site Internet de la Communauté de Communes de la Dombes : www.ccdombes.fr.

La procédure de participation du public par voie électronique intervient préalablement à la prise de décision sur l'approbation du dossier de réalisation de la ZAC Parc d'Activités Economiques de la Dombes, incluant le programme des équipements publics.

La décision prendra la forme d'une délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Dombes, maître d'ouvrage de l'opération.

2) Déroulement de la participation du public par voie électronique

- La participation du public par voie électronique aura lieu pendant **33 jours consécutifs** :

  du **lundi 14 décembre 2020 au vendredi 15 janvier 2021 inclus**,

  selon les modalités fixées dans la présente délibération.

- Pendant toute la durée de cette participation, le dossier pourra être **consulté et téléchargé sur le Site Internet de la Communauté de Communes de la Dombes :** www.ccdombes.fr.

- **Le dossier mis à disposition du public par voie électronique** comprend :
  - La délibération du Conseil communautaire de la Dombes en date du 19 novembre 2020 ouvrant et fixant l'organisation de la participation du public par voie électronique,
  - La notice de présentation,
  - Le film de présentation du projet,
  - Concernant la **création de la ZAC** Parc d'Activités Economiques de la Dombes, à Mionnay :
    - L'avis de l'Autorité environnementale du 4 août 2011 sur l'étude d'impact du projet de ZAC,
    - La délibération du 23 juin 2011 relative au bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC, accompagnée du dossier de bilan, comprenant la synthèse des observations et propositions du public,
    - La délibération du 8 mars 2012 approuvant la création de la ZAC Parc d'Activités Economiques de la Dombes,
  - Concernant la **Déclaration d'Utilité Publique** sur l'acquisition des terrains nécessaires au projet d'aménagement de la ZAC, emportant mise en compatibilité du PLU de la Commune de Mionnay :
    - L'étude d'impact actualisée et mise à jour en 2015 et son résumé non technique,
    - L'arrêté préfectoral du 29 mai 2017 déclarant l'opération d'utilité publique,
  - L'arrêté préfectoral du 6 août 2018 portant autorisation environnementale au titre de l'article L.181-1 1° du Code de l'Environnement,
  - Le projet de **dossier de réalisation** (non encore approuvé par la CCD) et ses annexes :
    - Plans : plan de composition, réseaux divers, réseaux gravitaires, voiries, profils EU, refoulement EU, raccordement au giratoire,
    - Le cahier des prescriptions architecturales, paysagères et environnementales - Juillet 2020,
    - L'étude de faisabilité sur le potentiel de développement en énergies renouvelables de la ZAC - Juillet 2020,
    - La note complémentaire à l'étude d'impact 2015 établie sur la base du projet de dossier de réalisation - Juillet 2020,
  - L'avis n° 2020-ARA-AP-994 de la Mission Régionale d'Autorité environnementale Auvergne - Rhône-Alpes, délibéré le 29 septembre 2020 et la réponse écrite de la Communauté de Communes de la Dombes à cet avis,
  - L'avis de la Commune de Mionnay, par délibération du Conseil municipal en date du 4 septembre 2020 et courrier du 20 octobre 2020.

- **L'autorité compétente pour prendre la décision** est la Communauté de Communes de la Dombes dont le siège est situé 100, avenue Foch, 01400 Châtillon-sur-Chalaronne (Téléphone : 04 28 36 12 12), par délibération prise par son Conseil communautaire.

- Le public peut demander, durant toute la durée de la consultation, à la Communauté de Communes de la Dombes, la mise à disposition, au sein de ses locaux, de tout renseignement pertinent et plus généralement de l'ensemble du dossier de consultation sur support papier.

- Le public peut **déposer ses observations et propositions par voie électronique**, sur le formulaire de contact du site Internet de la Communauté de Communes de la Dombes : www.ccdombes.fr/contact/. Un lien sera accessible en bas de la page dédiée à la participation du public par voie électronique.

- **Des renseignements sur le projet soumis à la participation du public peuvent être demandés par voie électronique**, sur le formulaire de contact du site Internet de la Communauté de Communes de la Dombes : www.ccdombes.fr/contact/. Un lien sera accessible en bas de la page dédiée à la participation du public par voie électronique.

3) <u>Clôture de la participation du public par voie électronique</u>

Toute observation ou proposition reçue après la clôture de la participation ne pourra être prise en compte.

A l'issue de la participation par voie électronique et avant adoption de la décision, **une synthèse des observations et propositions** déposées par le public sera rédigée.

Au plus tard à la **date de la publication de la décision d'approbation** du dossier de réalisation de la ZAC Parc d'Activités Economiques de la Dombes, à Mionnay, par le Conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Dombes et pendant une **durée minimale de trois mois**, seront rendus publics, sur le site internet de la Communauté de Communes de la Dombes :
- la synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte,
- les observations et propositions déposées par voie électronique,
- les motifs de la décision, dans un document séparé.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide
par 50 voix pour et 1 voix contre :

- **D'engager** la procédure de participation du public par voie électronique relative à l'actualisation de l'étude d'impact de la ZAC Parc d'Activités Economiques de la Dombes, à Mionnay, selon les modalités présentées ci-dessus,

- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 19 novembre 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

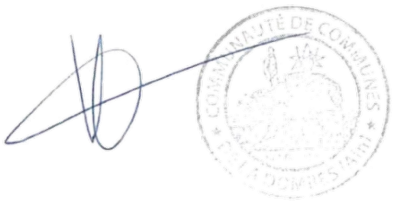

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**49**	**51 (2 pouvoirs)**

Séance du 19 novembre 2020

Date de la convocation
12 novembre 2020
Date d'affichage
12 novembre 2020

L'an deux mille vingt, **le dix-neuf novembre, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 12 novembre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Chatillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON		x	
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

Objet de la délibération
n° D2020_11_08_219

ZA Actiparc à Chaneins : reversement du solde à la commune de Chaneins, à la suite de la commercialisation des terrains vendus par la CCD, dans le cadre du transfert des zones d'activités communales

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20201119-DELIB-20-219-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/11/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR		x	S. PERI
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD		x	L. COMTET
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élu : **Jean-Michel GAUTHIER.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Par délibération du 14 décembre 2017, modifiée le 14 juin 2018, le Conseil communautaire a approuvé la cession des terrains de la ZA Actiparc par la Commune de Chaneins, de la ZA Les Glacières par la Commune de Neuville-les-Dames, et de la ZA La Poyarosse par la Commune de St Paul-de-Varax, en pleine propriété, à la Communauté de Communes de la Dombes dans les conditions financières suivantes :

- Les terrains de la ZA Actiparc, à Chaneins, au prix de 92 677,68 €,
- Les terrains de la ZA les Glacières, à Neuville-les-Dames, au prix de 64 638,25 €,
- Les terrains de la ZA la Poyarosse, à Saint Paul-de-Varax, au prix de 28 740,00 €.

Préalablement, lors de sa séance du 12 octobre 2017, le Conseil communautaire avait fixé les conditions financières et patrimoniales des transferts des zones d'activités communales, de la façon suivante :

1. Le principe de neutralité
   - La Communauté de Communes de la Dombes ne doit ni perdre, ni gagner d'argent ;
   - L'opération d'achèvement de la zone doit s'effectuer comme si la Commune concernée l'avait menée elle-même à son terme.

2. Les modalités de mise en œuvre
   - Les terrains restant à commercialiser seront acquis, par la Communauté de Communes de la Dombes au prix de revient (bilan comptable de la ZA) ;
   - **En cas de revente, par la Communauté de Communes de la Dombes, à un prix supérieur au prix d'acquisition à la Commune concernée, la différence sera reversée à la Commune après déduction, le cas échéant, des travaux réalisés pour la viabilisation de la ZA** ;
   - Les espaces communs de la ZA sont acquis gratuitement par la Communauté de Communes, qui assure leur entretien jusqu'à l'achèvement de la zone (terrains commercialisés). Les espaces communs sont alors rétrocédés gratuitement à la Commune ;
   - Les cessions feront l'objet d'un acte notarié entre la Communauté de Communes et chaque commune concernée.

L'ensemble des terrains transférés de la ZA Actiparc à Chaneins (Lotissements Actiparc Nord et Actiparc Sud-Ouest) sont aujourd'hui vendus. La Commune de Chaneins demande à la Communauté de Communes de la Dombes le reversement de la différence entre le prix d'achat (11,64 €) et le prix de revente (18 € H.T. pour la parcelle située dans le lotissement Actiparc Nord et 20 € H.T. pour trois parcelles situées dans le lotissement Actiparc Sud-Ouest.
Par délibération du 14 novembre 2019, sur la base d'un bilan financier provisoire, le Conseil communautaire a approuvé un 1er versement de 10 000 € à la Commune de Chaneins sur les produits des ventes de terrains transférés à la Communauté de Communes de la Dombes sur la ZA Actiparc.

Les travaux sont aujourd'hui terminés.

Le bilan est présenté dans les tableaux suivants :

	Parcelle	Prix d'acquisition net en €	Prix de revente en € H.T.	Différence en €
ACTIPARC NORD				
SCI Les Mariettes	ZH 306 - 946 m²	**11 011,44 €**	**17 028,00 €**	**6 016,56 €**
ACTIPARC SUD-OUEST				
ACRONIS	ZH 287 - 4 875 m²	**56 745,00 €**	**97 500,00 €**	**40 755,00 €**
RENOV'IN	ZH 325 - 989 m² (partie de la ZH 288)	**24 921,24 €**	**19 780,00 €**	**17 898,76 €**
SCI ANGEO	ZH 326 - 1 152 m² (partie de la ZH 288)		**23 040,00 €**	
TOTAL		**92 677,68 €**	**157 348,00 €**	**64 670,32 €**

Les montants des travaux réalisés figurent dans le tableau ci-dessous :

Fournisseur	Travaux réalisés	Montant H.T.
ACTIPARC SUD-OUEST		
SIEA	Alimentation électrique - Lot n° 1	5 625,00 €
AXIS-CONSEIL	Bornage - Lots n° 2, 3 et 4	1 385,00 €
SUEZ	Réseaux E. Usées, E. Pluviales et E. Potable	8 974,03 €
SIEA	Alimentation électrique - Lots n° 2, 3 et 4	5 833,00 €
SIEA	Alimentation télécom. - Lots n° 2, 3 et 4	1 964,00 €
TOTAL		23 781,03 €

Différentiel Acquisition / Revente en € H.T.	Après déduction des travaux en € H.T.
ACTIPARC NORD	
6 016,56 €	**6 016,56 €**
ACTIPARC SUD-OUEST	
58 653,76 €	**34 872,73 €**
TOTAL	
64 670,32 €	**40 889,29 €**

La différence entre le prix d'acquisition à la Commune et le prix de revente des terrains transférés à la Communauté de Communes de la Dombes sur la ZA Actiparc, après déduction des travaux réalisés pour sa viabilisation, s'élève à 40 889,29 €.
De ce montant, doit-être déduit le 1er versement de 10 000 € versé en 2019. Le solde à reverser à la Commune de Chaneins s'élève donc à 30 889,29 €.

Conformément à la délibération du 12 octobre 2017, la commercialisation de la ZA Actiparc étant achevée, les espaces communs, acquis gratuitement par la Communauté de Communes, doivent être rétrocédés gratuitement à la Commune.

Cette cession fera l'objet d'un acte notarié entre la Communauté de Communes de la Dombes et la Commune de Chaneins.

La commercialisation de la ZA Actiparc étant achevée, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le versement, à la commune de Chaneins, du montant de 30 889,29 € correspondant au solde du produit des ventes de terrains transférés à la Communauté de Communes de la Dombes sur la ZA Actiparc et d'autoriser Madame la Présidente à engager la procédure de transfert des espaces communs de la ZA Actiparc à la Commune de Chaneins.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le versement, à la commune de Chaneins, du montant de 30 889,29 € correspondant au solde du produit des ventes de terrains transférés à la Communauté de Communes de la Dombes sur la ZA Actiparc,

- D'autoriser Madame la Présidente à engager la procédure de transfert des espaces communs de la ZA Actiparc à la Commune de Chaneins.

Ainsi fait et délibéré, le 19 novembre 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

_____

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**49**	**51 (2 pouvoirs)**

Séance du 19 novembre 2020

Date de la convocation
12 novembre 2020
Date d'affichage
12 novembre 2020

L'an deux mille vingt, **le dix-neuf novembre, à 20 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 12 novembre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Chatillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2020_11_08_220

Approbation de l'avenant n°2 du contrat enfance jeunesse

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON		x	
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20201119-DELIB-20-220-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/11/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR		x	S. PERI
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD		x	L. COMTET
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x		
	Françoise	HAASER	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élu : **Jean-Michel GAUTHIER.**

Rapporteurs : **Evelyne ESCRIVA et Jean-Pierre GRANGE**

La Communauté de Communes de la Dombes est signataire du Contrat d'objectifs et de Financement pour la prestation de service du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) de l'ancienne Communauté de communes de Chalamont pour la période 2016-2019 pour le volet enfance avec la CAF et la MSA.

Le CEJ est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans :

- En favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil sur un territoire par :
  - ✓ une localisation géographique équilibrée des différents équipements et actions inscrites dans le CEJ ;
  - ✓ la définition d'une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants ;
  - ✓ la recherche de l'implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, de la mise en œuvre de l'évaluation des actions ;
  - ✓ une politique tarifaire adaptée permettant l'accessibilité aux enfants des familles aux revenus modestes.
- En recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilité des plus grands.

Sur le Contrat Enfance Jeunesse de l'ancienne Communauté de communes de Chalamont, la prestation de service versée par la CAF et la MSA interviennent au titre des actions suivantes : multi accueil du centre social Mosaïque de Chalamont, RAM du centre social Mosaïque de Chalamont et coordination Enfance Jeunesse.

Considérant l'évolution des dispositifs, les CEJ seront remplacés par des Conventions Territoriales Globales (CTG) à compter de 2021. Un document cadre politique sera signé en 2021, les déclinaisons financières (Contrat d'Objectifs et de Financement) entreront en vigueur au 1er janvier 2022.

Considérant le développement de la politique en matière d'action sociale de la Communauté de Communes de la Dombes,
Considérant la fin du Contrat Enfance Jeunesse de la Communauté de communes du canton de Chalamont au 31 décembre 2019,
Il convient donc de compléter le Contrat Enfance Jeunesse CC Dombes par un avenant au Volet Enfance Jeunesse permettant l'intégration des actions petite enfance et coordination Enfance Jeunesse de l'ancienne Communauté de communes du Canton de Chalamont pour la période 2020-2021.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser Madame la présidente à signer l'avenant n°2 Volet Enfance Jeunesse au Contrat Enfance Jeunesse CC de la Dombes 2018-2021 au nom de la communauté de communes et du service commun.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser Madame la Présidente à signer l'avenant n°2 Volet Enfance Jeunesse au Contrat Enfance Jeunesse CC de la Dombes 2018-2021 au nom de la communauté de communes et du service commun.

Ainsi fait et délibéré, le 19 novembre 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**45**	**50 (9 pouvoirs)**

Séance du 10 décembre 2020

Date de la convocation
04 décembre 2020
Date d'affichage
04 décembre 2020

L'an deux mille vingt, **le dix décembre, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 4 décembre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente à Chalamont, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2020_12_09_226

Approbation du procès-verbal de la séance du 19-11-2020

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	T. PAUCHARD
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX		x	M.JACQUARD
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	P. MATHIAS
	Pascal	CURNILLON		x	P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	M.JACQUARD
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20201210-DELIB-20-226-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/12/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	H. CORMORECHE
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	I.DUBOIS
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON		x	F. HAASER
	Françoise	HAASER	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT	x		

Secrétaire de séance élue : **Audrey CHEVALIER.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Madame la Présidente soumet à l'approbation de l'Assemblée le compte rendu de la précédente réunion.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide
par 49 voix pour, 1 voix contre et 5 abstentions :

- D'approuver le compte-rendu.

Ainsi fait et délibéré, le 10 décembre 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**46**	**53 (10 pouvoirs)**

Séance du 10 décembre 2020

Date de la convocation
04 décembre 2020
Date d'affichage
04 décembre 2020

L'an deux mille vingt, **le dix décembre, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 4 décembre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente à Chalamont, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2020_12_09_227

Approbation du rapport du Comité Local de Développement (CLD)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20201210-DELIB-20-227-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/12/2020

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	T. PAUCHARD
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX		x	M.JACQUARD
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	P. MATHIAS
	Pascal	CURNILLON		x	P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	M.JACQUARD
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	H. CORMORECHE
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	I.DUBOIS
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON		x	F. HAASER
	Françoise	HAASER	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT	x		

Secrétaire de séance élue : **Audrey CHEVALIER.**

Rapporteur : S**tephen GAUTIER**

Le conseil de développement a été créé en 2017, suite à la loi NOTRe (article 88). Il est composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre de l'établissement public.
Il est consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale.
Le conseil de développement a établi un rapport d'activité final à l'issue des 3 ans.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide
par 53 voix pour et 3 abstentions :

- D'approuver le rapport final du comité local de développement.

Ainsi fait et délibéré, le 10 décembre 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**46**	**51 (10 pouvoirs)**

Séance du 10 décembre 2020

Date de la convocation
04 décembre 2020
Date d'affichage
04 décembre 2020

L'an deux mille vingt, **le dix décembre, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 4 décembre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente à Chalamont, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	T. PAUCHARD
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX		x	M.JACQUARD
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	P. MATHIAS
	Pascal	CURNILLON		x	P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	M.JACQUARD
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		

Objet de la délibération
n° D2020_12_09_228

Création du Conseil De Développement (CDD)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20201210-DELIB-20-228-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/12/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	H. CORMORECHE
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	I.DUBOIS
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON		x	F. HAASER
	Françoise	HAASER	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT	x		

Secrétaire de séance élue : **Audrey CHEVALIER.**

Rapporteur : **Stephen GAUTIER**

L'article L.5211-10-1 du CGCT, créé par l'article 88 de la NOTRe du 7 août 2015 et complété par l'article 57 de la loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté impose la création d'un conseil de développement dans tous les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants. L'article 80 de la loi Engagement et proximité a relevé ce seuil démographique. L'obligation de créer un tel conseil incombe désormais aux EPCI-FP de plus de 50 000 habitants. Toutefois, la création d'un conseil de développement peut être décidée par un EPCI à FP n'atteignant pas ce seuil par délibération de son conseil communautaire.

Les Conseils de développement sont des instances de démocratie participative uniques constitués de membres bénévoles issus de la société civile. Force de proposition, attachés à la construction collective par le débat, les Conseils de développement s'efforcent d'apporter une expertise citoyenne dans le contenu des politiques locales.
Ils sont mis en place par délibération de l'organe délibérant de l'EPCI à fiscalité propre.

Il est composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre de l'EPCI-FP.
La composition du conseil de développement propre à chaque EPCI doit respecter certaines conditions :
- l'écart entre le nombre d'hommes et le nombre de femmes ne doit pas être supérieur à un,
- la population du territoire concerné doit être représentée dans ses différentes classes d'âge,
- les conseillers communautaires ou métropolitains ne peuvent pas en être membres.

Il est proposé au Conseil Communautaire de créer un conseil de développement pour la Communauté de Communes de la Dombes.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide
par 50 voix pour, 1 voix contre et 5 abstentions :

- De créer un conseil de développement pour la Communauté de Communes de la Dombes.

Ainsi fait et délibéré, le 10 décembre 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**46**	**50 (10 pouvoirs)**

Séance du 10 décembre 2020

Date de la convocation
04 décembre 2020
Date d'affichage
04 décembre 2020

L'an deux mille vingt, **le dix décembre, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 4 décembre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente à Chalamont, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	T. PAUCHARD
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX		x	M.JACQUARD
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	P. MATHIAS
	Pascal	CURNILLON		x	P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	M.JACQUARD
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		

Objet de la délibération
n° D2020_12_09_229

Signature de la convention territoriale globale

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20201210-DELIB-20-229-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/12/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	H. CORMORECHE
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	I.DUBOIS
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON		x	F. HAASER
	Françoise	HAASER	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT	x		

Secrétaire de séance élue : **Audrey CHEVALIER.**

Rapporteur : **Evelyne ESCRIVA**

La convention territoriale globale (CTG) est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire. Elle se concrétise par la signature d'un accord entre la Caf et le conseil départemental et une commune ou une communauté de communes.

C'est une démarche qui vise à mettre les ressources de la Caf, tant financières que d'ingénierie, au service d'un projet de territoire afin de délivrer une offre de services complète, innovante et de qualité aux familles. Tous les champs d'intervention de la Caf peuvent être mobilisés : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits, logement, handicap etc. L'enjeu est de s'extraire des démarches par dispositif pour privilégier une approche transverse partant des besoins du territoire. Les CTG constituent également le vecteur pour décliner à l'échelon infra-départemental les politiques publiques portées par la branche Famille. Elles s'articulent ainsi avec les schémas de programmation départementaux existants (Schéma départemental des services aux familles, Schéma départemental de l'animation de la vie sociale, Schéma d'accessibilité aux droits et aux services...).

La Convention d'objectifs et de gestion (COG) 2018-2022 de la branche Famille marque une nouvelle étape dans le déploiement de cette démarche. Elle engage la Branche à définir une stratégie au sein de chaque Caf pour tendre, dans un souci d'équité, vers une couverture totale des territoires par une CTG. A l'occasion de ce déploiement, la CTG devient ainsi le contrat d'engagements politiques entre les collectivités locales et les caf, pour maintenir et développer les services aux familles. Elle remplace donc progressivement les Contrats enfance jeunesse (CEJ), au fil de leur renouvellement. L'échelle territoriale pertinente de signature des CTG est celle qui permet l'analyse la plus cohérente des besoins des familles et des réponses à leur apporter. Elle peut donc être indépendante des périmètres de compétences de chaque collectivité. A l'aune de l'intérêt des familles et des capacités d'action des acteurs locaux, c'est le plus souvent l'intercommunalité qui doit être privilégiée.
La COG engage également la branche Famille à simplifier et harmoniser ses financements sur les champs de l'enfance et de la jeunesse. A compter de 2020 et au fil des renouvellements des CEJ, ces derniers seront remplacés par un nouveau dispositif de financement national : les « bonus territoire CTG ». Ce dispositif garantit, à l'échelle du territoire de compétences concerné, un maintien des financements précédemment versés dans le cadre des CEJ, (voire une augmentation pour ceux qui étaient les moins aidés), mais en simplifie les modalités de calcul. L'ensemble des équipements présents sur un territoire couvert par une CTG et soutenus par les collectivités signataires en sera bénéficiaire. Comme auparavant, l'engagement des Caf est pluriannuel, ce qui constitue un gage de lisibilité et de stabilité financière pour chaque gestionnaire.

Considérant que la Communauté de Communes de la Dombes est signataire d'un Contrat Enfance Jeunesse sur la période 2018-2021, comprenant le périmètre des trois anciennes communautés de communes,
Considérant que les CTG doivent se déployer à compter du 1er janvier 2020 sur le territoire par la signature d'un document cadre de la politique action sociale et que le déploiement des conventions d'objectifs et de financement entreront en vigueur le 1er janvier 2022,

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention territoriale globale pour la période 2020-2024.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide
par 50 voix pour et 6 abstentions :

- De signer la convention territoriale globale pour la période 2020-2024.

Ainsi fait et délibéré, le 10 décembre 2020
La Présidente de la Communauté de
Communes de la Dombes,
Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**46**	**48 (10 pouvoirs)**

Séance du 10 décembre 2020

Date de la convocation
04 décembre 2020
Date d'affichage
04 décembre 2020

L'an deux mille vingt, **le dix décembre, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 4 décembre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente à Chalamont, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2020_12_09_230

Approbation de la convention d'objectifs avec Dombes Tourisme 2021 - 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20201210-DELIB-20-230-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/12/2020

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	T. PAUCHARD
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX		x	M.JACQUARD
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	P. MATHIAS
	Pascal	CURNILLON		x	P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	M.JACQUARD
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	H. CORMORECHE
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	I.DUBOIS
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON		x	F. HAASER
	Françoise	HAASER	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT	x		

Secrétaire de séance élue : **Audrey CHEVALIER.**

Rapporteur : **Patrick MATHIAS**

La SPL Dombes Tourisme et la Communauté de Communes de la Dombes sont liées par une convention d'objectifs qui détermine les missions touristiques confiées à Dombes Tourisme ainsi que les liens financiers de ces 2 structures. La convention actuelle (2018-2021) arrive à échéance le 31/12/2020.
Une nouvelle convention d'une durée identique de 3 ans a été travaillée et présentée au conseil d'administration de Dombes Tourisme ainsi qu'à la commission tourisme le 30/11/2020. Ces 2 instances ont approuvé ce projet.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la convention d'objectifs et de moyens avec la SPL Dombes Tourisme pour 2021 à 2023 et autoriser Madame la Présidente à la signer ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide
par 46 voix pour, 2 voix contre et 8 abstentions :

- **D'approuver** la convention d'objectifs et de moyens avec la SPL Dombes Tourisme pour 2021 à 2023,

- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer la convention d'objectifs et de moyens avec la SPL Dombes Tourisme ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 10 décembre 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES
AIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**46**	**45 (9 pouvoirs)**

Séance du 10 décembre 2020

Date de la convocation
04 décembre 2020
Date d'affichage
04 décembre 2020

L'an deux mille vingt, **le dix décembre, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 4 décembre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente à Chalamont, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2020_12_09_231

SIEA - Projet de SEM « LEA - Les Energies de l'Ain »

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20201210-DELIB-20-231-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/12/2020

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	T. PAUCHARD
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX		x	M.JACQUARD
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	P. MATHIAS
	Pascal	CURNILLON		x	P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	M.JACQUARD
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	H. CORMORECHE
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	I.DUBOIS
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON		x	F. HAASER
	Françoise	HAASER	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT	x		

Secrétaire de séance élue : **Audrey CHEVALIER.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Dans le cadre de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, le SIEA travaille sur une déclinaison à l'échelle départementale de la stratégie internationale, nationale et régionale en la matière.
La Région est cheffe de file de la démarche à travers le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) et le schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (S3ENR).
Les syndicats d'énergie, étant désignés par la loi coordonnateurs départementaux, pilotent et animent la Commission Consultative Paritaire de l'Energie (CCPE). Le SIEA est ainsi le référent opérationnel départemental et travaille dans ce cadre avec les différents acteurs dont le conseil départemental de l'Ain.
Le Plan Climat Air-Energie Territorial (PCAET), outil de planification constitue un socle important de coordination et de mutualisation notamment avec les objectifs de baisse des consommations d'énergie et du développement de la production d'énergies renouvelables.
Afin de mettre en œuvre la démarche au niveau départemental, il est envisagé la création d'une Société d'Economie Mixte (SEM) « LEA-Les Energies de l'Ain » comme un outil structurant pour l'ensemble des collectivités du département.
L'objectif consiste à travers une synthèse de départ des PCAET, de mettre en place une structure souple qui regroupera les différents acteurs et mutualisera les moyens, expertises et financements.
La SEM permettra à la fois une maîtrise de la politique publique en la matière tout en intégrant un partenariat privé.

L'actionnariat public sera composé du Département, du SIEA (pour 52% à eux deux) et des EPCI. Concernant ces derniers, deux modalités de participation sont envisagées : une participation au capital sans détention de siège individuel (une assemblée spéciale devra élire, à minima trois représentants au CA) et une avec détention de siège qui est principalement ouverte pour quatre intercommunalités du département au maximum. La prise de participation à hauteur de 5 % s'élève à 26 000 €.

Les principaux domaines d'action de LEA :
- Production d'ENR : création et exploitation de centrales photovoltaïques, investissement dans des usines de méthanisation, production d'hydrogène…
- Eclairage public : généralisation de la LED, modernisation du réseau d'éclairage public, ajouts de capteurs environnementaux ou autres objets connectés,
- Chaleur fatale : valorisation des énergies perdues,
- Mobilité : création et exploitation de bornes de recharges pour véhicules électriques, hydrogène, GNV,
- Innovations : imaginer l'énergie de demain – recherches et développement avec des entreprises privées et des universités, expérimentation de nouvelles solutions, technologies, stockage de l'énergie…

Le calendrier prévisionnel table sur une création d'ici la fin de l'année pour être opérationnel sur des projets déjà bien murs.

Considérant l'intérêt de la démarche pour les EPCI notamment ceux ayant déjà approuvés leurs PCAET comme la Communauté de Communes de la Dombes, il est effectivement proposé d'intégrer la structure au même titre que les EPCI et notamment sur les modalités prévues pour les agglomérations. Cette structure sera un outil important d'accompagnement dans la mise en œuvre de notre PCAET.

Il est proposé au Conseil communautaire d'acter l'intégration de la Communauté de Communes de la Dombes au dispositif, de valider la prise de participation à la SEM à hauteur de 26 000 € et d'autoriser Madame la Présidente à accomplir toutes les démarches et à signer les documents afférents.

M. MATHIAS ne prend pas part au vote étant membre du Bureau du SIEA.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide
par 45 voix pour et 10 abstentions :

- D'acter l'intégration de la Communauté de Communes de la Dombes au dispositif,

- **De valider** la prise de participation à la SEM à hauteur de 26 000 € avec un lissage sur 4 ans,

- **D'autoriser** Madame la Présidente à accomplir toutes les démarches et à signer les documents afférents.

Ainsi fait et délibéré, le 10 décembre 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**46**	**54 (10 pouvoirs)**

Séance du 10 décembre 2020

Date de la convocation
04 décembre 2020
Date d'affichage
04 décembre 2020

L'an deux mille vingt, **le dix décembre, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 4 décembre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente à Chalamont, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	T. PAUCHARD
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX		x	M.JACQUARD
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	P. MATHIAS
	Pascal	CURNILLON		x	P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	M.JACQUARD
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		

Objet de la délibération
n° D2020_12_09_232

Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH) - AMI SARE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20201210-DELIB-20-232-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/12/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	H. CORMORECHE
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	I.DUBOIS
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON		x	F. HAASER
	Françoise	HAASER	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT	x		

Secrétaire de séance élue : **Audrey CHEVALIER.**

Rapporteur : **Ludovic LOREAU**

Vu la Loi 2019-1147 du 8 novembre 2019 dite Loi Climat Energie,
Vu la délibération n°19-243 du 09 décembre 2019 actant le déploiement de la plateforme de rénovation énergétique Dombes Rénov'+ avec comme opérateur ALEC01,
Vu la délibération n°20-019 du 05 mars 2020 actant le projet de plan d'action du PCAET,
Vu l'avis favorable émis par la commission PCAET du 25 novembre 2020,

1) Contexte règlementaire :

Le service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH), tel qu'introduit par la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, est défini dans le Code de l'énergie, article L. 232-2, le Code général des collectivités territoriales, article L. 2224-31, et le Code de l'environnement, article L. 222-1.

Sa mission est d'accueillir, informer et apporter un conseil personnalisé aux particuliers dans le cadre de projets de rénovation énergétique de leur logement, quel que soit leur niveau de revenus.

La loi pour le Climat et l'Energie adoptée le 8 novembre 2019 fixe un objectif de « neutralité carbone à l'horizon 2050 en divisant les émissions de gaz à effet de serre par un facteur supérieur 6 ». Tous les secteurs sont donc amenés à consentir des efforts de réduction de consommation énergétique considérable, en particulier le foncier bâti qui représente le principal poste d'émission de GES à l'échelle nationale. Il faut de fait s'attendre à ce que la réglementation (code de l'urbanisme, code de la construction, etc…) devienne rapidement plus contraignante pour que l'ensemble du parc de logements atteigne un niveau de performance énergétique conforme aux normes « bâtiment basse consommation » en 2050.

2) Déploiement du service dans l'Ain :

Soucieux de développer une politique ambitieuse de lutte contre la précarité énergétique et d'offrir aux Aindinoises et Aindinois un service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH) égal en tout point du territoire, le Département de l'Ain propose aujourd'hui de porter une candidature commune à l'ensemble des 14 intercommunalités du territoire pour le déploiement d'un SPPEH mutualisé.

En effet, depuis 2017, le Département et l'ALEC 01 travaillent conjointement à l'émergence de Plateformes Territoriales de Rénovation Energétique sur le territoire. Pour rappel, la Communauté de Communes de la Dombes a mis sur pied en 2019 sa propre plateforme Dombes Rénov'+, et s'appuie sur l'ALEC01 comme opérateur.

En septembre 2019, le gouvernement a annoncé le lancement du programme de financement SARE – Service d'Accompagnement pour la rénovation énergétique – dispositif qui, à partir du 1er janvier 2021, se substituera aux financements « Etat » actuels pour contribuer au financement des SPPEH. Le programme SARE est doté d'une enveloppe de 200 millions d'euros pour la période 2020-2024, fonds apportés par les certificats d'économie d'énergie C2E (obligation imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie de financer les travaux d'amélioration énergétique).

Pour le déploiement du programme SARE à l'échelle nationale, l'Etat s'appuie sur les Régions.
La Région Auvergne-Rhône-Alpes s'est positionnée comme porteur et animateur de ce programme, en signant une convention avec l'Etat, l'ADEME et les obligés financeurs (vendeurs d'énergie), pour une durée de trois ans.
En juillet 2020, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a voté le règlement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt dans lequel elle précise ses conditions de participation financière aux SPPEH. Cet AMI encourage les dynamiques de regroupements pour offrir une meilleure couverture territoriale et une meilleure lisibilité pour les usagers.

Les trois fondements du SPPEH restent les mêmes que ceux de l'actuelle plateforme de rénovation énergétique Dombes Rénov'+ :

- Soutenir le déploiement d'un service d'accompagnement des particuliers (missions d'information, de conseil, d'accompagnement des ménages, audits énergétique et communication massive auprès des citoyens) ;
- Créer une dynamique territoriale autour de la rénovation (actions de sensibilisation des professionnels, notamment pour permettre leur montée en compétences) ;
- Soutenir le déploiement d'un service de conseil aux petits locaux tertiaires privés (rénovation de commerces, bureaux, restaurants… comme envisagé dans le plan de la rénovation énergétique des bâtiments).

Une réflexion entre les EPCI et le Département de l'Ain est engagée depuis début 2020 pour identifier quels seraient les modes d'organisation adaptés pour :

- simplifier les dispositifs, condition indispensable de leur lisibilité et leur accessibilité à tous les publics,
- mutualiser les moyens à une échelle adaptée afin d'offrir un service de qualité,
- garantir solidarité territoriale en déployant un service commun pour l'ensemble des Aindinoises et Aindinois, tout en conservant une assise territoriale locale pour l'accompagnement des projets,
- optimiser les financements disponibles.

Suite à ce travail de concertation, il ressort que la poursuite du travail avec un opérateur mutualisé, l'ALEC 01 (comme c'est actuellement le cas sur l'ensemble des Espaces Info Energie de l'Ain et la quasi-totalité des Plateformes Territoriales de Rénovation Energétique) apparaît comme la solution la plus pertinente. Pour ce faire l'ALEC 01 est dans une démarche de transformation en Société Publique Locale, statut permettant, pour les EPCI qui en sont membres de faire de cette structure l'opérateur départemental pour le SPPEH et pour l'ensemble des niveaux de conseil, sans avoir besoin de recourir à un marché public.

Les collectivités locales restent appelées à apporter un financement complémentaire, de l'ordre de 80%.
Le reste à charge pour la CCD se situerait globalement au même niveau qu'actuellement, avec un besoin de l'ordre de 1€/habitant/an (montant fonction du niveau d'ambition affecté à la plateforme, qui conditionne le nombre de jours de travail consacré à l'animation et au conseil).

Il est proposé que le Département de l'Ain coordonne la candidature à l'échelle de l'ensemble des EPCI. La gouvernance sera partagée entre l'échelle départementale et l'échelle intercommunale (des comités de pilotages seront mis en place localement et au niveau départemental). Chaque EPCI restera quant à lui libre de fixer ses propres objectifs de rénovation, en lien avec les objectifs du PCAET.

La Communauté de Communes de la Dombes a participé à toutes les étapes de la réflexion engagée pour l'adaptation du SPPEH à ces nouvelles conditions de financement. Mandater le Département pour porter, auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la candidature d'un SPPEH départemental et le recours à l'opérateur historique ALEC01 apparaît comme la voie la plus pertinente, techniquement et financièrement.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- De mandater le Département de l'Ain pour déposer la candidature commune pour la mise en œuvre du SPPEH dans les conditions définies au titre de l'AMI régional,
- D'identifier l'ALEC01 comme l'opérateur de la plateforme de rénovation énergétique Dombes Rénov'+,
- De valider le financement du SPPEH à hauteur de 1 € par habitant/an environ,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer l'ensemble des documents nécessaire à la candidature au titre de l'AMI régional et au déploiement du SPPEH.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide
par 52 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions :

- **De mandater** le Département de l'Ain pour déposer la candidature commune pour la mise en œuvre du SPPEH dans les conditions définies au titre de l'AMI régional,

- **D'identifier** l'ALEC01 comme l'opérateur de la plateforme de rénovation énergétique Dombes Rénov'+,

- **De valider** le financement du SPPEH à hauteur de 1 € par habitant/an environ,

- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer l'ensemble des documents nécessaire à la candidature au titre de l'AMI régional et au déploiement du SPPEH.

Ainsi fait et délibéré, le 10 décembre 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**46**	**50 (9 pouvoirs)**

Séance du 10 décembre 2020

Date de la convocation
04 décembre 2020
Date d'affichage
04 décembre 2020

L'an deux mille vingt, **le dix décembre, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 4 décembre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente à Chalamont, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2020_12_09_233

Validation de principe pour la modification statutaire de l'association ALEC 01 en SPL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20201210-DELIB-20-233-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/12/2020

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	T. PAUCHARD
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX		x	M.JACQUARD
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	P. MATHIAS
	Pascal	CURNILLON		x	P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	M.JACQUARD
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	H. CORMORECHE
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	I.DUBOIS
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON		x	F. HAASER
	Françoise	HAASER	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT	x		

Secrétaire de séance élue : **Audrey CHEVALIER.**

Rapporteur : **Ludovic LOREAU**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics,
Vu les conditions de financement des SPPEH par le dispositif SARE,
Vu l'avis favorable de la commission PCAET du 25 novembre 2020,

L'ALEC 01 est une structure associative œuvrant depuis plus de 35 ans à l'échelle départementale sur les thématiques énergie climat. Elle constitue le principal outil d'ingénierie territoriale mutualisé des collectivités et EPCI de l'Ain et l'opérateur des politiques publiques en matière de transition énergétique dans le département.

Outre son action sur le conseil et l'accompagnement à la rénovation énergétique de l'habitat, l'ALEC 01 anime des actions en matière de lutte contre la précarité énergétique, de développement des énergies renouvelables, de maitrise des consommations d'énergie, de développement de de promotion de solutions de mobilité alternative…
Dans ce cadre, l'association assure notamment le service des espaces info-énergie, de la plupart des plateformes territoriales de la rénovation énergétique (PTRE) de l'Ain ou encore l'accompagnement des intercommunalités dans la mise en œuvre de leur PCAET.
Le soutien des EPCI et des collectivités territoriales aux actions de l'ALEC 01, se matérialise par la conclusion de conventions d'objectifs prévoyant le versement de subventions à l'association pour les actions réalisées.
Le Département propose aux EPCI de l'Ain de déployer le SPPEH à l'échelle départementale, service public relevant de leurs compétences, en travaillant avec l'ALEC 01 comme opérateur unique du SPPEH. Cette organisation :
Nécessite la mise en place d'une nouvelle gouvernance entre les EPCI, le Département et leur opérateur SPPEH permettant le portage d'une action institutionnalisée, pérenne et sécurisée juridiquement pour le compte des collectivités et EPCI du département de l'Ain.
Permettra de mutualiser le service et faciliter sa mise en œuvre en s'appuyant sur l'expérience de l'ALEC 01.

Consciente de la nécessité d'évoluer, l'ALEC 01 s'est donc engagée dans une démarche de mutation en Société Publique Locale (SPL).
Conformément à l'article L. 1531-1 du CGCT, la SPL sera une société dont le capital sera intégralement détenu par des collectivités territoriales et des groupements de collectivités.
L'actionnariat principal de la SPL serait constitué par les 14 EPCI du département de l'Ain, le Département de l'Ain et le SIEA.
La création de cette SPL permettra d'assurer pour le compte de ses actionnaires, un large panel de missions d'intérêt général dans des conditions optimales de rapidité, de contrôle et de sécurité juridique. Considérée comme un opérateur interne, elle sera exemptée de mise en concurrence.
Le Conseil d'Administration de l'ALEC 01 porte le projet de dissolution de la structure associative existante et la création corrélative d'une SPL, société anonyme qui aura vocation à reprendre les activités actuelles de l'association exercées au bénéfice de collectivités et des EPCI, ainsi que les biens et le personnel de l'association. La création d'une instance de concertation regroupant les acteurs socio-économiques et les représentants des citoyens actuellement membres de l'ALEC 01 est également à l'étude.

Le capital initial nécessaire au bon fonctionnement de la SPL est aujourd'hui estimé à 400 000 €, l'ALEC 01 ayant diligenté une étude économique et financière en vue de déterminer le montant du capital devant être souscrit à la création de la société.
A ce stade, il est envisagé une répartition capitalistique assez homogène entre les actionnaires publics de l'ordre de 25k€, l'objectif étant de faire de la SPL un véritable outil mutualisé, avec une implication et un pouvoir de décision de niveau similaire pour chaque collectivité et EPCI actionnaires.

Il est également envisagé, pour les communes souhaitant prendre une participation réduite au capital de la SPL, d'admettre des prises de participations moins importantes. Les collectivités ayant une participation réduite au capital pourront être réunies en assemblée spéciale, un siège au moins lui étant réservé au conseil d'administration de la SPL.
La SPL agira exclusivement pour le compte de ses actionnaires et dans leur ressort territorial. Elle aura vocation à prendre en charge le SPPEH, ainsi que les missions complémentaires énergie climat relevant de la compétence des actionnaires publics pressentis de la SPL.

C’est dans cette optique de complémentarité des missions menées au service exclusif de ses actionnaires, que sera défini l’objet social de la SPL.
Le respect de ces conditions d’intervention matérielles et territoriales, permettra à la SPL de bénéficier de l’exception de la quasi-régie, dans les conditions posées à l’article L. 2511-1 du code de la commande publique.
Les actionnaires de la SPL pourront ainsi lui confier la gestion du SPPEH ainsi que des missions complémentaires relevant de leurs compétences par le biais de marchés publics passés sans publicité ni mise en concurrence.

Il est proposé au Conseil Communautaire de valider le principe de la création d’une SPL issue de l’ALEC 01.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide
par 49 voix pour, 1 voix contre et 6 abstentions :

- De valider le principe de la création d’une SPL issue de l’ALEC 01.

Ainsi fait et délibéré, le 10 décembre 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**46**	**48 (9 pouvoirs)**

Séance du 10 décembre 2020

Date de la convocation
04 décembre 2020
Date d'affichage
04 décembre 2020

L'an deux mille vingt, **le dix décembre, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 4 décembre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente à Chalamont, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	T. PAUCHARD
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX		x	M.JACQUARD
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	P. MATHIAS
	Pascal	CURNILLON		x	P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	M.JACQUARD
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		

Objet de la délibération
n° D2020_12_09_234

Construction d'une crèche à Neuville-les-Dames : approbation du programme de l'opération et lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20201210-DELIB-20-234-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/12/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	H. CORMORECHE
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	I.DUBOIS
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON		x	F. HAASER
	Françoise	HAASER	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT	x		

Secrétaire de séance élue : **Audrey CHEVALIER.**

Rapporteur : **Evelyne ESCRIVA**

Vu l'article L.5214-16 II) 5° du Code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L.2123-1 et R.2123-1 1°, le livre IV (Dispositions propres aux marchés publics liés à la maîtrise d'ouvrage publique et à la maitrise privée) et l'annexe n°20 du Code de la commande publique,

1) Contexte :

Considérant que la Communauté de Communes de la Dombes exerce la compétence « petite enfance » au titre de sa compétence « action sociale d'intérêt communautaire ». Cette compétence est intégralement exercée par la Communauté de Communes de la Dombes depuis le 1er janvier 2019.
Considérant que le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 10 septembre 2020, a décidé de résilier le marché global de performances, aux torts exclusifs et sans indemnisation, du groupement constitué entre la société SAS Confort Immobilier et SARL Arc & Types Architectes. Ce marché avait pour objet de confier à son titulaire la réhabilitation partielle de l'ancien centre de convalescence situé 150 place des Chanoinesses à Neuville-les-Dames dans le but de transférer la crèche, gérée par l'association l'Arche des Bambins, au rez-de-chaussée de ce bâtiment.
En dépit de la résiliation du marché précité, la Communauté de Communes de la Dombes souhaite poursuivre le projet de transfert de la crèche avec la construction d'un bâtiment neuf. Il est en effet rappelé que les locaux actuels de la crèche, mis à disposition de l'association par la commune de Neuville-les-Dames, ne répondent plus aux différentes normes et nécessiteraient des travaux.
Enfin, il est rappelé que l'association possède un agrément de 20 places dans les locaux actuels.

2) Caractéristiques essentielles du programme pour la réalisation de l'équipement :

Considérant que les principes d'organisation retenus pour la réalisation de la crèche sont les suivants :

- construction d'un bâtiment neuf à « RT 2012 -20 % »,
- le nouvel équipement permettra une augmentation de 4 nouvelles places d'accueil de jeunes enfants sur Neuville-les-Dames portant la capacité d'accueil à 24 places,
- le bâtiment d'une surface de l'ordre de 400m² comprendra deux espaces de vie et un espace d'animation-motricité,
- le bâtiment sera implanté sur la commune de Neuville-les-Dames sur un terrain jouxtant l'école (terrain dédié au pôle petite enfance dans les documents d'urbanisme).

3) Coût de l'opération :

Considérant que le montant prévisionnel total maximum de l'opération est de 1 300 000 € TTC.

4) Consultation pour le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre :

Considérant qu'un marché de maîtrise d'œuvre sera conclu à l'issue d'une procédure adaptée restreinte. La consultation comprendra donc deux phases :

- 1ère phase : sélection de 4 candidats admis à remettre une offre après examen des dossiers de candidatures,
- 2ème phase : examen des projets des 4 candidats sur la base d'une esquisse en vue de désigner l'attributaire du marché public de maîtrise d'œuvre.

Le Code de la commande publique, dans son article R.2172-5, énonce que *« (…) les opérateurs économiques qui ont remis des prestations conformes aux documents de la consultation bénéficient d'une prime dont le montant est librement défini par l'acheteur »*. Il est proposé que chaque candidat remettant des prestations conformes au programme et au règlement de consultation, reçoive une prime fixée forfaitairement à 5 000 € HT.

Le marché de maîtrise d'œuvre confiera à son titulaire les éléments de mission de base + EXE ainsi que les deux missions complémentaires suivantes :

- Ordonnancement, pilotage et coordination du chantier (OPC)
- Assistance GPA : mission complémentaire d'assistance à la mise en service.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide
par 45 voix pour, 3 voix contre et 8 abstentions :

- **D'approuver** le principe de cette opération pour un montant prévisionnel total maximum de 1 300 000 € TTC,

- **D'approuver** les éléments du programme évoqués ci-dessus,

- **D'organiser** une consultation de maîtrise d'œuvre selon la procédure adaptée avec un rendu sur esquisse avec sélection de 4 candidats admis à présenter une offre et d'attribuer une prime de 5 000 € HT à chaque concurrent remettant des prestations conformes au programme et au règlement de consultation.

Ainsi fait et délibéré, le 10 décembre 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**45**	**49 (9 pouvoirs)**

Séance du 10 décembre 2020

Date de la convocation
04 décembre 2020
Date d'affichage
04 décembre 2020

L'an deux mille vingt, **le dix décembre, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 4 décembre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente à Chalamont, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2020_12_09_235

Adhésion au CRAIG

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20201210-DELIB-20-235-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/12/2020

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	T. PAUCHARD
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX		x	M.JACQUARD
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	P. MATHIAS
	Pascal	CURNILLON		x	P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	M.JACQUARD
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	H. CORMORECHE
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	I.DUBOIS
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON		x	F. HAASER
	Françoise	HAASER	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élue : **Audrey CHEVALIER.**

Rapporteur : **Gérard BRANCHY**

Suite à une concertation technique avec les différentes structures de l'environnement dombiste et en lien avec les EPCI voisins poursuivant les mêmes objectifs, il est proposé de participer à l'acquisition mutualisée d'une donnée topographique précise par système laser aéroporté dénommé LIDAR (acronyme de l'expression en langue anglaise « light detection and ranging »).

Ce système permet l'acquisition d'au moins 10 points topographiques du terrain naturel par mètre carré. Les livrables donneront la possibilité d'un inventaire cartographique précis du territoire (bâti, terrain naturel, végétation). Cette opération sera réalisée en fin d'hiver. Son budget d'environ 20 000 € HT est en cours de montage financier avec les co-financeurs potentiels.
Le premier objectif commun, avec notamment les syndicats de rivières, est de couvrir l'ensemble du réseau hydraulique constituant l'élément fondamental du fonctionnement des chaînes d'étangs. Cette donnée rendra possible de multiples applications techniques dans la modélisation utile à la gestion de l'eau et à l'adaptation au changement climatique. Pour l'aval, il apportera un outil très utile dans la prévention des inondations.
Cette donnée est utile également dans d'autres domaines d'activités : développement d'un cadastre solaire dans le cadre du PCAET, préparation de travaux routiers, aménagements paysagers, archéologie, gestion forestière…

Dans le cadre d'une opération mutualisée couvrant la totalité de la Dombes, la maîtrise d'ouvrage est confiée par convention au CRAIG (Centre Régional Auvergne Rhône-Alpes de l'information géographique) compétent sur les aspects techniques de cette commande. L'appui technique essentiel dans cette opération pourra donner lieu à une adhésion à cet organisme de 500 € en 2021. Cette adhésion ouvrira également, aux différents services de la CCD, un droit d'accès à de nombreuses données géographiques (photo-aériennes, inventaires des différents patrimoines…) utiles au montage de projets locaux.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adhérer au CRAIG (Centre Régional Auvergne Rhône-Alpes de l'information géographique) pour l'année 2021 et d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide
par 48 voix pour, 1 voix contre et 6 abstentions :

- **D'approuver** l'adhésion au CRAIG (Centre Régional Auvergne Rhône-Alpes de l'information géographique) et à régler la cotisation pour l'année 2021,

- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 10 décembre 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**42**	**49 (10 pouvoirs)**

Séance du 10 décembre 2020

Date de la convocation
04 décembre 2020
Date d'affichage
04 décembre 2020

L'an deux mille vingt, **le dix décembre, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 4 décembre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente à Chalamont, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2020_12_09_236

Budget principal - DM 10 – Virement de crédits : Mission SPS micro-crèche de Mionnay

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20201210-DELIB-20-236-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/12/2020

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	T. PAUCHARD
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX		x	M.JACQUARD
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	P. MATHIAS
	Pascal	CURNILLON		x	P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	M.JACQUARD
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	H. CORMORECHE
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	I.DUBOIS
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON		x	F. HAASER
	Françoise	HAASER	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER		x	
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élue : **Audrey CHEVALIER.**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

Afin de régulariser une facture pour une mission SPS de niveau 2 pour l'extension de la micro-crèche de Mionnay, il convient de modifier les crédits au budget général comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-020-020 : Dépenses imprévues (investissement)	1 457.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	**1 457.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-2313-173-64 : Construction d'une micro-crèche à Mionnay	0.00 €	1 457.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	**0.00 €**	**1 457.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
TOTAL INVESTISSEMENT	**1 457.00 €**	**1 457.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
TOTAL GENERAL		**0.00 €**		**0.00 €**

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver cette décision modificative.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide
par 49 voix pour et 3 abstentions :

- D'approuver cette décision modificative.

Ainsi fait et délibéré, le 10 décembre 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**42**	**47 (10 pouvoirs)**

Séance du 10 décembre 2020

Date de la convocation
04 décembre 2020
Date d'affichage
04 décembre 2020

L'an deux mille vingt, **le dix décembre, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 4 décembre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente à Chalamont, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2020_12_09_237

Budget principal - DM 11 – Virement de crédits : Intégration des frais d'études aux travaux

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20201210-DELIB-20-237-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/12/2020

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	T. PAUCHARD
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX		x	M.JACQUARD
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	P. MATHIAS
	Pascal	CURNILLON		x	P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	M.JACQUARD
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	H. CORMORECHE
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	I.DUBOIS
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON		x	F. HAASER
	Françoise	HAASER	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER		x	
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élue : **Audrey CHEVALIER.**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

Afin de pouvoir intégrer les frais d'études du compte 2031 aux travaux en cours au compte 2313, il convient de passer des écritures d'ordre budgétaires et de modifier les crédits au budget général comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2313-020 : Constructions	0.00 €	24 588.00 €	0.00 €	0.00 €
R-2031-020 : Frais d'études	0.00 €	0.00 €	0.00 €	24 588.00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	**0.00 €**	**24 588.00 €**	**0.00 €**	**24 588.00 €**
TOTAL INVESTISSEMENT	**0.00 €**	**24 588.00 €**	**0.00 €**	**24 588.00 €**
TOTAL GENERAL		**24 588.00 €**		**24 588.00 €**

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver cette décision modificative.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide
par 47 voix pour et 5 abstentions :

- D'approuver cette décision modificative.

Ainsi fait et délibéré, le 10 décembre 2020
La Présidente de la Communauté de
Communes de la Dombes,
Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**41**	**47 (9 pouvoirs)**

Séance du 10 décembre 2020

Date de la convocation
04 décembre 2020
Date d'affichage
04 décembre 2020

L'an deux mille vingt, **le dix décembre, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 4 décembre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente à Chalamont, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2020_12_09_238

Budget principal - DM 12 – Virement de crédits : Versement subvention au budget commerces

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20201210-DELIB-20-238-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/12/2020

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	T. PAUCHARD
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX		x	M.JACQUARD
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	P. MATHIAS
	Pascal	CURNILLON		x	P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	M.JACQUARD
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	H. CORMORECHE
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	I.DUBOIS
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON		x	F. HAASER
	Françoise	HAASER	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON		x	
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER		x	
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élue : **Audrey CHEVALIER.**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

La vente du commerce de Sandrans ne se faisant pas cette année, et afin de pouvoir rééquilibrer la section de fonctionnement au budget annexe commerces, il est nécessaire que le budget principal lui verse une subvention.

Il convient donc de modifier les crédits au budget général comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022-020 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	40 874.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	**40 874.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-6521-020 : Déficit des budgets annexes à caractère administratif	0.00 €	40 874.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	**0.00 €**	**40 874.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
TOTAL FONCTIONNEMENT	**40 874.00 €**	**40 874.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
TOTAL GENERAL		**0.00 €**		**0.00 €**

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver cette décision modificative.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide
par 47 voix pour et 4 abstentions :

- D'approuver cette décision modificative.

Ainsi fait et délibéré, le 10 décembre 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**41**	**48 (9 pouvoirs)**

Séance du 10 décembre 2020

Date de la convocation
04 décembre 2020
Date d'affichage
04 décembre 2020

L'an deux mille vingt, **le dix décembre, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 4 décembre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente à Chalamont, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	T. PAUCHARD
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX		x	M.JACQUARD
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	P. MATHIAS
	Pascal	CURNILLON		x	P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	M.JACQUARD
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		

Objet de la délibération
n° D2020_12_09_239

Budget Commerces - DM 1 – Virement de crédits : Régularisation de la vente du commerce de Sandrans

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20201210-DELIB-20-239-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/12/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	H. CORMORECHE
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	I.DUBOIS
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON		x	F. HAASER
	Françoise	HAASER	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON		x	
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER		x	
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élue : **Audrey CHEVALIER.**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

La vente du commerce de Sandrans n'ayant pas lieu cette année, il convient de modifier les crédits budgétaires au budget annexe commerces comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60632-020 : Fournitures de petit équipement	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6064-020 : Fournitures administratives	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-611-020 : Contrats de prestations de services	6 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-615228-020 : Entretien et réparations autres bâtiments	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6161-020 : Assurance multirisques	90.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6226-020 : Honoraires	3 200.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6227-020 : Frais d'actes et de contentieux	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6232-020 : Fêtes et cérémonies	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6236-020 : Catalogues et imprimés	2 100.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	**28 890.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-022-020 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	186.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	**186.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-6541-020 : Créances admises en non-valeur	50.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	**50.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
R-7015-020 : Ventes de terrains aménagés	0.00 €	0.00 €	70 000.00 €	0.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	**0.00 €**	**0.00 €**	**70 000.00 €**	**0.00 €**
R-7552 -020 : Déficit du budget annexe à caractère administratif par le budget principal	0.00 €	0.00 €	0.00 €	40 874.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**40 874.00 €**
Total FONCTIONNEMENT	**29 126.00 €**	**0.00 €**	**70 000.00 €**	**40 874.00 €**
TOTAL GENERAL	**-**	**29 126.00 €**	**-**	**29 126.00 €**

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver cette décision modificative.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide
par 48 voix pour et 3 abstentions :

- D'approuver cette décision modificative.

Ainsi fait et délibéré, le 10 décembre 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**41**	**50 (10 pouvoirs)**

Séance du 10 décembre 2020

Date de la convocation
04 décembre 2020
Date d'affichage
04 décembre 2020

L'an deux mille vingt, **le dix décembre, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 4 décembre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente à Chalamont, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2020_12_09_240

Autorisation de mandater des dépenses d'investissement

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20201210-DELIB-20-240-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/12/2020

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	T. PAUCHARD
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX		x	M.JACQUARD
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	P. MATHIAS
	Pascal	CURNILLON		x	P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	M.JACQUARD
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	H. CORMORECHE
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	I.DUBOIS
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON		x	F. HAASER
	Françoise	HAASER	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON		x	
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER		x	
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élue : **Audrey CHEVALIER.**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

Comme le permet l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'exécutif de la collectivité territoriale peut en effet, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (budget prévisionnel et décisions modificatives), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est proposé au Conseil Communautaire de mandater les dépenses d'investissements suivantes sur l'exercice 2021 avant le vote du budget :

- Acquisition de matériel informatique pour 5 000 € au compte 2183
- Acquisition autres installations, matériel et outillages techniques pour 5 000 € au compte 2158

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide
par 50 voix pour et 1 abstention :

- De voter cette ouverture de crédits par anticipation sur le budget général de la Communauté de Communes de la Dombes.

Ainsi fait et délibéré, le 10 décembre 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**41**	**49 (10 pouvoirs)**

Séance du 10 décembre 2020

Date de la convocation
04 décembre 2020
Date d'affichage
04 décembre 2020

L'an deux mille vingt, **le dix décembre, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 4 décembre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente à Chalamont, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	T. PAUCHARD
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX		x	M.JACQUARD
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	P. MATHIAS
	Pascal	CURNILLON		x	P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	M.JACQUARD
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		

Objet de la délibération
n° D2020_12_09_241

Création d'un poste d'agent d'accueil MSAP à temps complet

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20201210-DELIB-20-241-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/12/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	H. CORMORECHE
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	I.DUBOIS
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON		x	F. HAASER
	Françoise	HAASER	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON		x	
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER		x	
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élue : **Audrey CHEVALIER.**

Rapporteur : **Jean-Pierre GRANGE**

Créée par l'ex-Communauté de Communes Chalaronne Centre, la Maison de services au public MSAP) fonctionne depuis le 1er septembre 2008, initialement sous la forme d'un Relais Services Publics, et ce jusqu'au 1er juin 2016, date à laquelle Monsieur le Préfet de l'Ain a labellisé ce dernier en Maison de services au public, les critères d'éligibilité étant respectés.

La Maison de services au public offre un réel service de proximité et un véritable soutien aux usagers rencontrant des difficultés dans leurs démarches administratives, certaines personnes ne maîtrisant ni la lecture, ni l'écriture et n'identifiant pas les différentes administrations. Elle assure leur accompagnement dans leurs démarches et leur orientation vers les organismes et services administratifs appropriés si nécessaires.

Une convention de partenariat court jusqu'au 31 décembre 2021 avec les partenaires suivants : le Conseil départemental de l'Ain, Pôle Emploi, la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain (CAF), la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Ain (CPAM), la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail Rhône-Alpes (CARSAT), la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ain, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain, la Mutualité Sociale Agricole Ain-Rhône (MSA) et le Conseil départemental de l'accès au droit de l'Ain.

Un agent a été recruté à compter du 1er septembre 2008. Il assure désormais la gestion du service, une mission d'accueil, ainsi que la gestion des permanences et la mise à disposition de locaux pour les différents organismes extérieurs.

A la suite de la fusion, au 1er janvier 2017, des Communautés de Communes Chalaronne Centre, Centre Dombes et du Canton de Chalamont qui a conduit à la création de la nouvelle Communauté de Communes de la Dombes, il avait été décidé d'élargir l'offre de service de la Maison de services au public à l'ensemble du territoire.
Aussi, dans le cadre de ce déploiement de la MSAP, un second agent, mis à disposition à mi-temps par une commune du territoire, assurait des permanences hebdomadaires dans les mairies de Neuville-les-Dames, Saint-André-de-Corcy, Villars-les-Dombes, Saint-Paul-de-Varax et Châtillon-la-Palud, depuis le lundi 2 octobre 2017.

L'activité de la MSAP est en croissante et constante augmentation ; aussi pour une encore meilleure couverture du territoire et un fonctionnement optimal de ce service, une réflexion a conduit à envisager la mise en place de nouvelles permanences : une journée à Châtillon-sur-Chalaronne en plus des permanences existantes, une demi-journée supplémentaire à Villars-les-Dombes, une demi-journée à Chalamont et Saint-Trivier-sur-Moignans. Ces nouvelles permanences sont effectives depuis le 15 mai 2019 et assurées par le second agent d'accueil MSAP désormais mis à disposition à plein temps.

La MSAP a intégré courant juin les locaux du premier étage du bâtiment communautaire laissés vacants par le Point accueil solidarité du Conseil départemental de l'Ain ; elle dispose désormais d'un espace très fonctionnel permettant l'accueil des usagers dans de bonnes conditions, en respectant la confidentialité des échanges. Un espace numérique est en cours d'aménagement avec majoritairement du mobilier et du matériel existants, sans frais supplémentaires. Un espace de confidentialité est lui aussi en cours d'aménagement, également avec du mobilier et du matériel existants, pour permettre les rendez-vous des usagers en visio-conférence avec différentes administrations. Un véhicule de service est mis à la disposition de l'agent qui effectue des permanences délocalisées.

Les usagers rencontrant des difficultés pour accomplir leurs démarches administratives n'hésitent plus pour se renseigner et solliciter de l'aide. Les demandes sont variées mais concernent néanmoins beaucoup les domaines de de la retraite, de l'emploi, du logement, de la santé, du social et les démarches liées aux demandes de cartes grises, cartes d'identité, passeports et permis de conduire sur le site internet de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS), depuis la simple information jusqu'à la constitution intégrale de dossiers et leur suivi.
La Maison de services au public a connu une très forte activité au cours de l'année 2019, avec une augmentation de 36 % des demandes. Pour information, 856 primo-demandeurs (usagers qui ont sollicité les services de la MSAP pour la première fois) ont été reçus en 2019, contre 543 en 2018, soit une augmentation de 58 %. Sur les 3 369 demandes reçues en 2019, 1 222 l'ont été dans les permanences délocalisées, alors que l'agent d'accueil

assurant ces permanences n'intervenait qu'à mi-temps jusqu'au 19 mai.
Ceci s'explique par le fait que ce service commence à être connu par les usagers du territoire par le phénomène du bouche-à-oreille et une information soutenue auprès des partenaires institutionnels et associatifs locaux, et également par le fait que de nombreux usagers se trouvent dans l'obligation d'accomplir leurs démarches administratives en ligne, même s'ils ne disposent pas de matériel informatique et d'une connexion internet.

La mise à disposition du second agent d'accueil de la MSAP ne pourra prochainement se poursuivre. Aussi, il est proposé la création d'un poste d'agent d'accueil afin de maintenir l'équité de service sur l'ensemble du territoire et que tous les usagers, quelles que soient leur commune d'origine et leur mobilité, puissent obtenir de l'aide pour leurs démarches administratives comme jusqu'à présent.
La ligne budgétaire correspondant à la rémunération de l'agent est prévue au budget 2020 puisque les frais de mise à disposition de l'agent d'accueil dans le cadre de la mise à disposition sont remboursés à sa commune d'origine.

Il est proposé au Conseil Communautaire de créer le poste d'agent d'accueil à temps complet sur les cadres d'emploi des adjoints administratifs et des rédacteurs.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide
par 49 voix pour et 2 abstentions :

- De créer le poste d'agent d'accueil à temps complet sur les cadres d'emploi des adjoints administratifs et des rédacteurs,

- De modifier le tableau des emplois permanents (à temps complet et non complet) de la Communauté de Communes de la Dombes,

- D'autoriser Madame la Présidente à procéder à la déclaration de création de poste et à prendre toutes les dispositions relatives au recrutement,

- De rappeler que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,

- De fixer le nouveau tableau des emplois permanents (à temps complet et non complet) de la Communauté de Communes de la Dombes à compter du 10 décembre 2020.

Ainsi fait et délibéré, le 10 décembre 2020
La Présidente de la Communauté de
Communes de la Dombes,
Isabelle DUBOIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**41**	**49 (10 pouvoirs)**

Séance du 10 décembre 2020

Date de la convocation
04 décembre 2020
Date d'affichage
04 décembre 2020

L'an deux mille vingt, **le dix décembre, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 4 décembre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente à Chalamont, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	T. PAUCHARD
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX		x	M.JACQUARD
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	P. MATHIAS
	Pascal	CURNILLON		x	P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	M.JACQUARD
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		

Objet de la délibération
n° D2020_12_09_242

Convention de mise à disposition d'un agent de la commune de St André de Corcy au sein du service ADS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20201210-DELIB-20-242-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/12/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	H. CORMORECHE
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	I.DUBOIS
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON		x	F. HAASER
	Françoise	HAASER	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON		x	
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER		x	
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élue : **Audrey CHEVALIER.**

Rapporteur : **François MARECHAL**

Le service unifié Autorisation du Droit des Sols envisage de compléter son équipe pour une durée minimum de 6 mois par la mise à disposition d'un agent de la commune de Saint André de Corcy, à raison de trois jours par semaine à compter du 15 décembre 2020.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la convention de mise à disposition.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide
par 49 voix pour et 2 abstentions :

- D'approuver la mise à disposition de l'agent de la commune de Saint André de Corcy dans les conditions énoncées dans la convention jointe à la délibération,

- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer ladite convention ainsi que toutes pièces s'y rapportant,

- **De préciser** que les crédits sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré, le 10 décembre 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES * AIN *

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**41**	**49 (10 pouvoirs)**

Séance du 10 décembre 2020

Date de la convocation
04 décembre 2020
Date d'affichage
04 décembre 2020

L'an deux mille vingt, **le dix décembre, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 4 décembre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente à Chalamont, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	T. PAUCHARD
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX		x	M.JACQUARD
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	P. MATHIAS
	Pascal	CURNILLON		x	P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	M.JACQUARD
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		

Objet de la délibération
n° D2020_12_09_243

Approbation du règlement du Service public de Prévention et de Gestion des Déchets au 1er janvier 2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20201210-DELIB-20-243-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/12/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	H. CORMORECHE
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	I.DUBOIS
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON		x	F. HAASER
	Françoise	HAASER	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON		x	
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER		x	
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élue : **Audrey CHEVALIER.**

Rapporteur : **Audrey CHEVALIER**

Pour assurer le bon fonctionnement du Service public de Prévention et de Gestion des Déchets, il est nécessaire de règlementer les modalités d'exécution de ce service.

L'objet du règlement est de définir les conditions et modalités de la collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la Communauté de Communes de la Dombes (CCD). Ce règlement s'impose à tout usager du service public de collecte des déchets, soit :
- Toute personne, physique ou morale, occupant une propriété ou un local en qualité de propriétaire, locataire, usufruitier, mandataire ou gérant,
- Toute personne itinérante séjournant sur le territoire de la CCD.

Le règlement du service déchets, en vigueur depuis le 1er janvier 2020, doit être modifié afin de prendre en compte la suppression de la TEOM au 1er janvier 2021 et son remplacement par la Redevance Incitative étendue aux 36 communes.

Le règlement a été étudié en Commission Environnement lors de la réunion du 30 novembre.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le règlement du Service public de Prévention et de Gestion des Déchets applicable au 1er janvier 2021 sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes de la Dombes.

Ce règlement fera ensuite l'objet d'un arrêté de la Présidente.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide
par 49 voix pour et 2 abstentions :

- D'approuver le règlement du Service public de Prévention et de Gestion des Déchets applicable au 1er janvier 2021 sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes de la Dombes.

Ainsi fait et délibéré, le 10 décembre 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**41**	**51 (10 pouvoirs)**

Séance du 10 décembre 2020

Date de la convocation
04 décembre 2020
Date d'affichage
04 décembre 2020

L'an deux mille vingt, **le dix décembre, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 4 décembre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente à Chalamont, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	T. PAUCHARD
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX		x	M.JACQUARD
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	P. MATHIAS
	Pascal	CURNILLON		x	P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	M.JACQUARD
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		

Objet de la délibération
n° D2020_12_09_244

Renouvellement de la convention avec l'éco-organisme ECO-TLC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20201210-DELIB-20-244-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/12/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	H. CORMORECHE
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	I.DUBOIS
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON		x	F. HAASER
	Françoise	HAASER	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON		x	
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER		x	
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élue : **Audrey CHEVALIER.**

Rapporteur : **Audrey CHEVALIER**

Aux termes de l'article L. 541-10-3 du Code de l'Environnement, toutes les personnes physiques ou morales qui mettent sur le marché français à titre professionnel des TLC (Textiles, Linge de maison, Chaussures) neufs destinés aux ménages sont tenues de contribuer ou de pourvoir au recyclage et au traitement des déchets issus de ces produits.

Afin de pouvoir répondre à cette obligation, ECO-TLC a été créée le 5 décembre 2008 et agréée par Arrêté Interministériel du 3 avril 2014 pour la période allant du 1er janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2019, pour d'une part, percevoir les contributions de ses adhérents pour le recyclage et le traitement des déchets issus des produits TLC neufs destinés aux ménages et, d'autre part, verser des soutiens aux Opérateurs de Tri et aux Collectivités Territoriales.

Par Arrêté Interministériel du 20 Décembre 2019, publié au Journal Officiel, l'agrément d'ECO-TLC a été renouvelé jusqu'au 31 décembre 2022. Dans le cadre de sa mission, ECO-TLC conclut une convention avec toute collectivité en charge du service public de gestion des déchets des ménages qui lui en fait la demande. Pour signer la convention, la Collectivité doit disposer de la compétence collecte et/ou traitement.

La Communauté de Communes de la Dombes a conventionné avec l'éco-organisme ECO-TLC pour la période 2017-2019. Il est proposé de renouveler la convention pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2022.
L'objet de la convention est de permettre, grâce à une meilleure information des citoyens et une meilleure coordination de la collecte, le détournement des TLC Usagés du flux des ordures ménagères.
Pour information, à ce jour, 34 points de collectes TLC font l'objet d'une convention entre le détenteur du point et ECO-TLC (Tremplin, Le Relais Bourgogne, Secours Catholique, Croix Rouge).

185 tonnes de TLC ont été collectées sur le territoire de la Communauté de Communes en 2019.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la nouvelle convention et de l'autoriser à la signer.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la nouvelle convention avec l'éco-organisme ECO-TLC,

- **D'autoriser** Madame la Présidente à la signer.

Ainsi fait et délibéré, le 10 décembre 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES • AIN •

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**42**	**49 (10 pouvoirs)**

Séance du 10 décembre 2020

Date de la convocation
04 décembre 2020
Date d'affichage
04 décembre 2020

L'an deux mille vingt, **le dix décembre, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 4 décembre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente à Chalamont, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2020_12_09_245

Modification du règlement d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprises de la Communauté de Communes de la Dombes

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20201210-DELIB-20-245-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/12/2020

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	T. PAUCHARD
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX		x	M.JACQUARD
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	P. MATHIAS
	Pascal	CURNILLON		x	P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	M.JACQUARD
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	H. CORMORECHE
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	I.DUBOIS
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON		x	F. HAASER
	Françoise	HAASER	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER		x	
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élue : **Audrey CHEVALIER.**

Rapporteur : **Dominique PETRONE**

Par délibérations du Conseil communautaire n° 246 et 247 en date du 13 septembre 2018 et n° 322 et 323 du 15 novembre 2018, la Communauté de Communes de la Dombes a approuvé le règlement d'octroi des aides à l'investissement immobilier d'entreprises de la Communauté de Communes de la Dombes et approuvé la convention de délégation de la compétence d'octroi des aides à l'investissement immobilier d'entreprises de la Communauté de Communes de la Dombes au profit du Département de l'Ain.
La convention avec le Département de l'Ain a été signée au titre de l'année 2019, puis renouvelée en 2020.

Cette aide intervient dans la construction de bâtiments à vocation économique, 2 dossiers peuvent être financés par an et par EPCI, sur des filières prédéfinies en concertation avec l'EPCI et le Département. Huit filières éligibles sont fixées par le Département :

- Bois et ameublement
- Plasturgie et matériaux composites
- Métaux, mécanique et métallurgie
- Aéraulique, frigorifique et thermique
- Équipements électriques, électroniques, automatismes
- Industries agroalimentaires
- Transition énergétique / développement durable
- Médicale/paramédicale
- Technologies innovantes / Numérique

Pour rappel, la filière Technologies innovantes / Numérique a été ajoutée par la Communauté de Communes de la Dombes au titre de filière locale stratégique pour l'activité de production industrielle de son territoire, de même que la filière Transition énergétique / Développement Durable.

D'autres évolutions sont proposées par le Département :
• Passer le plancher de la dépense subventionnable de 200 000 € H.T. à 150 000 € H.T.,
• Dépenses éligibles suivantes : les travaux à 100% et l'acquisition immobilière plafonnée à 100% des travaux éligibles. Pas d'aide à l'achat de foncier.
• Taux de subvention maximal : 15 % de 500 000 € H.T. pour les TPE/PME, ; 10 % de 750 000 € H.T. pour les ETI-GE dans la limite de 2 dossiers/an/EPCI, ainsi qu'un bonus pour l'utilisation de bois local : lot « bois local » aidé à 30 % (au lieu de 15 %) d'une dépense éligible maximale de 250 000 € H.T.,
• Passer sur une convention triennale plutôt qu'annuelle.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'approuver les modifications proposées ci-dessus du règlement d'octroi des aides à l'investissement immobilier d'entreprise de la Communauté de Communes de la Dombes,
- D'approuver le règlement d'octroi des aides à l'investissement immobilier d'entreprise de la Communauté de Communes modifié en conséquence,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer le renouvellement de la convention de délégation de la compétence d'octroi des aides à l'investissement immobilier d'entreprise de la Communauté de Communes de la Dombes au profit du Département de l'Ain pour la période 2021 à 2023, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide
par 49 voix pour et 3 abstentions :

- **D'approuver** les modifications proposées ci-dessus du règlement d'octroi des aides à l'investissement immobilier d'entreprise de la Communauté de Communes de la Dombes,

- **D'approuver** le règlement d'octroi des aides à l'investissement immobilier d'entreprise de la Communauté de Communes modifié en conséquence,

- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer le renouvellement de la convention de délégation de la compétence d'octroi des aides à l'investissement immobilier d'entreprise de la Communauté de Communes de la Dombes au profit du Département de l'Ain pour la période 2021 à 2023, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 10 décembre 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	**42**	**47 (9 pouvoirs)**

Séance du 10 décembre 2020

Date de la convocation
04 décembre 2020
Date d'affichage
04 décembre 2020

L'an deux mille vingt, **le dix décembre, à 19 heures**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 4 décembre de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente à Chalamont, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

COMMUNES	**DELEGUES**		**Présent(s)**	**Absent(s)**	**Donne pouvoir à**
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	T. PAUCHARD
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX		x	M.JACQUARD
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	P. MATHIAS
	Pascal	CURNILLON		x	P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	M.JACQUARD
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		

Objet de la délibération
n° D2020_12_09_246

Validation de la convention de coopération pour l'animation du PAT interterritorial entre les Communautés de Communes de la Dombes, Dombes Saône Vallée et Val de Saône Centre

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20201210-DELIB-20-246-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/12/2020

MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	H. CORMORECHE
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
ST ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
ST GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
ST GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	I.DUBOIS
ST MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	D. PETRONE
ST NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
STE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
ST PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON		x	F. HAASER
	Françoise	HAASER	x		
ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Géraldine	MERCIER	x		
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER		x	
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élue : **Audrey CHEVALIER.**

Rapporteur : **Audrey CHEVALIER**

Par délibération n°20-192 du 15 octobre 2020, la Communauté de Communes de la Dombes a validé le lancement d'une démarche alimentaire territoriale mutualisée entre les Communautés de Communes de la Dombes, Dombes Saône Vallée et Val de Saône Centre.
Le cadre de cette coopération reste à définir. La convention proposée en annexe fixe les termes de cette coopération et les règles de répartition financières des dépenses projetées.

Il est proposé au Conseil Communautaire de valider ce projet de convention et d'autoriser Madame la Présidente à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de cette coopération.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide
par 47 voix pour et 5 abstentions :

- De valider ce projet de convention,

- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de cette coopération.

Ainsi fait et délibéré, le 10 décembre 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES * AIN *

Récapitulatif des délibérations 2020

BUREAUX

Numéro	Date bureau	Objet
2020-84	09/07/2020	Approbation du PV du 11-06-2020
2020-85	09/07/2020	Approbation des tarifs de la Ronde des Mots 2020
2020-86	09/07/2020	Admission en non valeur du titre de recette de l'année 2019 - budget SPANC
2020-177	01/10/2020	Approbation du PV du 09-07-2020
2020-178	01/10/2020	Admission en non-valeur du titre de recette 2019 - Budget Base
2020-179	01/10/2020	Admission en non-valeur du titre de recette 2017 - Budget Commerces
2020-180	01/10/2020	Admission en non-valeur des titres de recette 2013 à 2019 - Budget Déchets
2020-203	12/11/2020	Approbation du PV du 01-10-2020
2020-204	12/11/2020	Demande de subvention animation LEADER 2021
2020-205	12/11/2020	Demande de subvention au programme LEADER - Actions de lutte contre les espèces exotiques envahissantes et suivis écologiques
2020-206	12/11/2020	Demande de subvention au programme LEADER - Projet alimentaire territorial
2020-207	12/11/2020	Demande de subvention au CD 01 pour les opérations d'entretien des principaux fossés de l'étang Prêle
2020-208	19/11/2020	Approbation du PV du 12-11-2020
2020-209	19/11/2020	Demande de subvention au programme LEADER - Mise en place de chèques cadeaux locaux
2020-221	10/12/2020	Approbation du PV du 19-11-2020
2020-222	10/12/2020	Admission en non-valeur des titres de recette 2017 à 2020 - Budget déchets
2020-223	10/12/2020	Dépôt de demandes de financement - acquisition de données topographiques LIDAR
2020-224	10/12/2020	Modalités d'accueil des usagers extra-communautaires à la décheterie de St André de Corcy
2020-225	10/12/2020	Redevance incitative : tarifs applicables au 1er janvier 2021

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
16	**8**	**9 (1 pouvoir)**

Séance du 09 juillet 2020

Date de la convocation
03 juillet 2020
Date d'affichage
03 juillet 2020

L'an deux mille vingt, **le neuf juillet, à 8 heures 30 minutes**,
le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 03 juillet 2020 de la 1ère Vice-Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Patrick	MATHIAS	CHATILLON SUR CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON SUR CHALARONNE
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Monique	LACROIX	ST ANDRE DE CORCY
Dominique	PETRONE	ST MARCEL EN DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES

Objet de la délibération
n° D2020_07_05_084

Approbation du procès-verbal de la séance du 11-06-2020

Absents :

Jean-Pierre	GRANGE	Excusé
Edwige	GUEYNARD	Excusée
Cyrille	CHAFFARD	Excusé
Fabienne	BAS-DESFARGES	Excusée
Florent	CHEVREL	Excusé
Christophe	MONIER	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Bernard	OLLAGNIER	Excusé
Gérard	BRANCHY	Excusé

Secrétaire de séance élu **: Dominique PETRONE.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20200709-DELIB-20-084-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/07/2020

La Vice-Présidente,

soumet à l'approbation du Bureau le compte rendu de la précédente réunion.

Le Bureau
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** le compte rendu de la séance du 11 juin 2020.

Ainsi fait et délibéré, le 09 juillet 2020
La Première Vice-Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes
dans le cadre de la suppléance,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
16	**8**	**9 (1 pouvoir)**

Séance du 09 juillet 2020

Date de la convocation
03 juillet 2020
Date d'affichage
03 juillet 2020

L'an deux mille vingt, **le neuf juillet, à 8 heures 30 minutes**,
le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 03 juillet 2020 de la 1ère Vice-Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Patrick	MATHIAS	CHATILLON SUR CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON SUR CHALARONNE
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Monique	LACROIX	ST ANDRE DE CORCY
Dominique	PETRONE	ST MARCEL EN DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES

Objet de la délibération
n° D2020_07_05_085

Approbation des tarifs de la Ronde des Mots 2020

Absents :

Jean-Pierre	GRANGE	Excusé
Edwige	GUEYNARD	Excusée
Cyrille	CHAFFARD	Excusé
Fabienne	BAS-DESFARGES	Excusée
Florent	CHEVREL	Excusé
Christophe	MONIER	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Bernard	OLLAGNIER	Excusé
Gérard	BRANCHY	Excusé

Secrétaire de séance élu **: Dominique PETRONE.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20200709-DELIB-20-085-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/07/2020

La Vice-Présidente,

Rappelle au Bureau communautaire de fixer les tarifs d'entrée aux spectacles de La Ronde des Mots en Dombes, action culturelle organisée par la Communauté de Communes de la Dombes, pour l'automne 2020.

Cette tarification ne concerne pas le spectacle d'ouverture du dimanche 20 septembre 2020, proposé gratuitement, comme chaque année, dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine.

Pour rappel, la gestion de la billetterie de la Ronde des Mots est confiée à Dombes Tourisme, qui joue également un rôle de promotion et de diffusion de l'information sur le territoire intercommunal.

Il est proposé de reconduire les tarifs 2019 qui étaient les suivants :

- gratuité pour le spectacle d'ouverture,
- gratuité pour les moins de 12 ans,
- pour les plus de 12 ans : 6 € par spectacle.

Il est proposé au Bureau communautaire d'approuver les tarifs de la Ronde des Mots en Dombes pour l'année 2020, de l'autoriser à procéder à la mise en place de la billetterie, dans les conditions de tarification retenues, à mettre en œuvre toute démarche et à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Bureau
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** les tarifs de la Ronde des Mots en Dombes pour l'année 2020,

- **D'autoriser** Madame la Vice-Présidente à procéder à la mise en place de la billetterie, dans les conditions de tarification retenues,

- **D'autoriser** Madame la Vice-Présidente à mettre en œuvre toute démarche et à signer toutes pièces nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, le 09 juillet 2020

La Première Vice-Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes

dans le cadre de la suppléance,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
16	**8**	**9 (1 pouvoir)**

Séance du 09 juillet 2020

Date de la convocation
03 juillet 2020
Date d'affichage
03 juillet 2020

L'an deux mille vingt, **le neuf juillet, à 8 heures 30 minutes**,
le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 03 juillet 2020 de la 1ère Vice-Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Patrick	MATHIAS	CHATILLON SUR CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON SUR CHALARONNE
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Monique	LACROIX	ST ANDRE DE CORCY
Dominique	PETRONE	ST MARCEL EN DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES

Objet de la délibération
n° D2020_07_05_086

Admission en non-valeur des titres de recette de l'année 2019 - Budget SPANC

Absents :

Jean-Pierre	GRANGE	Excusé
Edwige	GUEYNARD	Excusée
Cyrille	CHAFFARD	Excusé
Fabienne	BAS-DESFARGES	Excusée
Florent	CHEVREL	Excusé
Christophe	MONIER	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Bernard	OLLAGNIER	Excusé
Gérard	BRANCHY	Excusé

Secrétaire de séance élu **: Dominique PETRONE.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20200709-DELIB-20-086-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/07/2020

La Vice-Présidente,

Rappelle que Madame La Trésorière propose l'admission en non-valeur des titres de recette de l'année 2019 pour un montant de 173.56 €.

En effet, certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient de les admettre en non-valeur.

Vu le Code des Collectivités Territoriales,
Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public,
Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Il est proposé au Bureau communautaire de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recette suivants :

Exercice 2020 Budget SPANC

Année	Montant	Nature du produit	Observations
2020	173.56 €	FACTURES IMPAYEES	
	173.56 €		

Le Bureau
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** l'admission en non-valeur des titres de recette présenté supra,

- **Dit** que le montant total de ces titres de recette s'élève à 173.56 €,

- Dit que les crédits sont inscrits au chapitre 65, article 6541 du budget annexe SPANC de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré, le 09 juillet 2020
La Première Vice-Présidente de la Communauté de
Communes de la Dombes
dans le cadre de la suppléance,

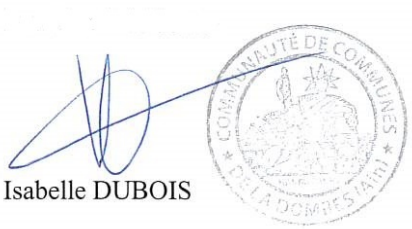

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
17	**15**	**16 (1 pouvoir)**

Séance du 01 octobre 2020

Date de la convocation
25 septembre 2020
Date d'affichage
25 septembre 2020

L'an deux mille vingt, **le premier octobre, à 8 heures 30 minutes**,
le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 25 septembre 2020 de la Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Stephen	GAUTIER	CONDEISSIAT
Philippe	POTTIER	LE PLANTAY
Émilie	FLEURY	MIONNAY
Ludovic	LOREAU	SAINT ANDRE DE CORCY
Evelyne	ESCRIVA	SAINT ANDRE DE CORCY
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jean-Paul	COURRIER	SAINT NIZIER LE DESERT
Audrey	CHEVALIER	SANDRANS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES

Objet de la délibération
n° D2020_10_06_177

Approbation du procès-verbal de la séance du 09-07-2020

Absents :

Fabienne	BAS-DESFARGES	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Juliette	BURNET	Excusée

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20201001-DELIB-20-177-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/10/2020

Secrétaire de séance élu **: Jean-Pierre GRANGE.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Madame la Présidente soumet à l'approbation du Bureau le compte rendu du 09 juillet 2020.

Le Bureau
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** le compte-rendu.

Ainsi fait et délibéré, le 01 octobre 2020
La Présidente de la Communauté de
Communes de la Dombes,
Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
17	**15**	**16 (1 pouvoir)**

Séance du 01 octobre 2020

Date de la convocation
25 septembre 2020
Date d'affichage
25 septembre 2020

L'an deux mille vingt, **le premier octobre, à 8 heures 30 minutes**,
le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 25 septembre 2020 de la Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Stephen	GAUTIER	CONDEISSIAT
Philippe	POTTIER	LE PLANTAY
Émilie	FLEURY	MIONNAY
Ludovic	LOREAU	SAINT ANDRE DE CORCY
Evelyne	ESCRIVA	SAINT ANDRE DE CORCY
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jean-Paul	COURRIER	SAINT NIZIER LE DESERT
Audrey	CHEVALIER	SANDRANS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES

Objet de la délibération
n° D2020_10_06_178

Admission en non-valeur du titre de recette de l'année 2019 - Budget Base

Absents :

Fabienne	BAS-DESFARGES	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Juliette	BURNET	Excusée

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20201001-DELIB-20-178-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/10/2020

Secrétaire de séance élu **: Jean-Pierre GRANGE.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Madame La Trésorière propose l'admission en non-valeur du titre de recette de l'année 2019 pour un montant de 282.60 €.

En effet, certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient de les admettre en non-valeur.

Vu le Code des Collectivités Territoriales,
Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public,
Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Il est proposé au Bureau communautaire de statuer sur l'admission en non-valeur du titre de recette suivant :

Exercice 2019 Budget Base

Année	Montant	Nature du produit	Observations
2019	282.60 €	FACTURE IMPAYEE	
	282.60 €		

Le Bureau
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** l'admission en non-valeur du titre de recette présenté supra,

- **Dit** que le montant total du titre de recette s'élève à 282.60 €,

- Dit que les crédits sont inscrits au chapitre 65, article 6541 du budget annexe Base de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré, le 01 octobre 2020
La Présidente de la Communauté de
Communes de la Dombes,
Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
17	**15**	**16 (1 pouvoir)**

Séance du 01 octobre 2020

Date de la convocation
25 septembre 2020
Date d'affichage
25 septembre 2020

L'an deux mille vingt, **le premier octobre, à 8 heures 30 minutes**,
le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 25 septembre 2020 de la Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Stephen	GAUTIER	CONDEISSIAT
Philippe	POTTIER	LE PLANTAY
Émilie	FLEURY	MIONNAY
Ludovic	LOREAU	SAINT ANDRE DE CORCY
Evelyne	ESCRIVA	SAINT ANDRE DE CORCY
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jean-Paul	COURRIER	SAINT NIZIER LE DESERT
Audrey	CHEVALIER	SANDRANS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES

Objet de la délibération
n° D2020_10_06_179

Admission en non-valeur du titre de recette de l'année 2017 - Budget Commerces

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20201001-DELIB-20-179-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/10/2020

Absents :

Fabienne	BAS-DESFARGES	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Juliette	BURNET	Excusée

Secrétaire de séance élu **: Jean-Pierre GRANGE.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Madame La Trésorière propose l'admission en non-valeur du titre de recette de l'année 2017 pour un montant de 475.00 €.

En effet, certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient de les admettre en non-valeur.

Vu le Code des Collectivités Territoriales,
Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public,
Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Il est proposé au Bureau communautaire de statuer sur l'admission en non-valeur du titre de recette suivant :

Exercice 2017 Budget Commerces

Année	Montant	Nature du produit	Observations
2017	475.00 €	FACTURE IMPAYEE	
	475.00 €		

Le Bureau
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** l'admission en non-valeur du titre de recette présenté supra,

- **Dit** que le montant total du titre de recette s'élève à 475.00 €,

- **Dit** que les crédits sont inscrits au chapitre 65, article 6542 du budget annexe Commerces de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré, le 01 octobre 2020
La Présidente de la Communauté de
Communes de la Dombes,
Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
17	**15**	**16 (1 pouvoir)**

Séance du 01 octobre 2020

Date de la convocation
25 septembre 2020
Date d'affichage
25 septembre 2020

L'an deux mille vingt, **le premier octobre, à 8 heures 30 minutes**,
le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 25 septembre 2020 de la Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Stephen	GAUTIER	CONDEISSIAT
Philippe	POTTIER	LE PLANTAY
Émilie	FLEURY	MIONNAY
Ludovic	LOREAU	SAINT ANDRE DE CORCY
Evelyne	ESCRIVA	SAINT ANDRE DE CORCY
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jean-Paul	COURRIER	SAINT NIZIER LE DESERT
Audrey	CHEVALIER	SANDRANS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES

Objet de la délibération
n° D2020_10_06_180

Admission en non-valeur des titres de recette des années 2013 à 2019 - Budget Déchets

Absents :

Fabienne	BAS-DESFARGES	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Juliette	BURNET	Excusée

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20201001-DELIB-20-180-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/10/2020

Secrétaire de séance élu **: Jean-Pierre GRANGE.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Madame La Trésorière propose l'admission en non-valeur des titres de recette des années 2013 à 2019 pour un montant de 12 309.80 €.

En effet, certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient de les admettre en non-valeur.

Vu le Code des Collectivités Territoriales,
Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public,
Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Il est proposé au Bureau communautaire de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recette suivants :

Exercice 2013 à 2019 Budget Déchets

Année	Montant	Nature du produit	Observations
2013 à 2018	2 606.86 €	PV de carence	
2013 à 2018	7 037.19 €	Factures impayées	
2013 à 2019	2 638.14 €	Personnes décédées	
2016-2017	27.61 €	Inférieur au seuil de poursuite	
	12 309.80 €		

Le Bureau
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** l'admission en non-valeur des titres de recette présentés supra,

- **Dit** que le montant total de ces titres de recette s'élève à 12 309.80 €,

- **Dit** que les crédits sont inscrits au chapitre 65, article 6541 du budget annexe Déchets de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré, le 01 octobre 2020
La Présidente de la Communauté de
Communes de la Dombes,
Isabelle DUBOIS

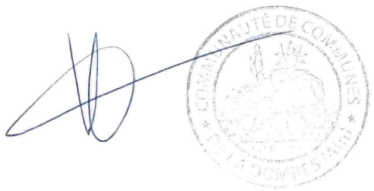

REPUBLIQUE FRANCAISE

_____

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
16	**13**	**13**

Séance du 12 novembre 2020

Date de la convocation
05 novembre 2020
Date d'affichage
05 novembre 2020

L'an deux mille vingt, **le douze novembre, à 8 heures 30 minutes**,
le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 05 novembre 2020 de la Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2020_11_07_203

Approbation du procès-verbal de la séance du 01-10-2020

Présents **:**

Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Stephen	GAUTIER	CONDEISSIAT
Philippe	POTTIER	LE PLANTAY
Émilie	FLEURY	MIONNAY
Ludovic	LOREAU	SAINT ANDRE DE CORCY
Evelyne	ESCRIVA	SAINT ANDRE DE CORCY
Jean-Paul	COURRIER	SAINT NIZIER LE DESERT
Audrey	CHEVALIER	SANDRANS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES

Absents :

Fabienne	BAS-DESFARGES	Excusée
Christophe	MONIER	Excusé
Dominique	PETRONE	Excusé

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20201112-DELIB-20-203-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/11/2020

Secrétaire de séance élu **: Michel JACQUARD.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Madame la Présidente soumet à l'approbation du Bureau le compte rendu du 1er octobre 2020.

Le Bureau
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** le compte-rendu.

Ainsi fait et délibéré, le 12 novembre 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

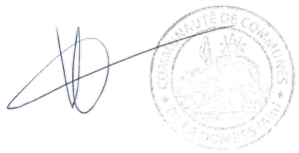

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
16	**13**	**13**

Séance du 12 novembre 2020

Date de la convocation
05 novembre 2020
Date d'affichage
05 novembre 2020

L'an deux mille vingt, **le douze novembre, à 8 heures 30 minutes**,
le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 05 novembre 2020 de la Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Stephen	GAUTIER	CONDEISSIAT
Philippe	POTTIER	LE PLANTAY
Émilie	FLEURY	MIONNAY
Ludovic	LOREAU	SAINT ANDRE DE CORCY
Evelyne	ESCRIVA	SAINT ANDRE DE CORCY
Jean-Paul	COURRIER	SAINT NIZIER LE DESERT
Audrey	CHEVALIER	SANDRANS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES

Objet de la délibération
n° D2020_11_07_204

Demande de subvention animation LEADER 2021

Absents :

Fabienne	BAS-DESFARGES	Excusée
Christophe	MONIER	Excusé
Dominique	PETRONE	Excusé

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20201112-DELIB-20-204-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/11/2020

Secrétaire de séance élu **: Michel JACQUARD.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

La Communauté de Communes de la Dombes met en œuvre un programme de développement rural LEADER, au profit de six intercommunalités. L'animation et la gestion de ce programme requièrent 1,7 ETP, répartis sur deux postes :
- un chef de projet Leader à 90 %,
- une chargée de gestion à 80 %.

Le financement partiel de l'ingénierie nécessaire à la mise en œuvre de LEADER est prévu dans les crédits alloués au programme. Afin d'en bénéficier, une demande de subvention pour l'année 2021 doit être transmise à la Région, autorité de gestion des fonds européens avant le 31/12/2020.
La prise en charge par les fonds européens est fixée à 80 % d'une base comprenant les dépenses justifiables à partir de devis, les salaires dédiés au programme, les frais de déplacement et un forfait de 15 % de coûts indirects.
L'autofinancement de 20% est réparti entre les 6 intercommunalités couvertes par le programme, au prorata de la population concernée. A titre indicatif, le reste à charge pour la Communauté de Communes de la Dombes sur l'année 2019 était de 3 970 € et il est estimé à 5 300 € d'après le prévisionnel de dépenses 2020.

Dépenses	**Montant**	**Recettes – Financeur**	**Montant**	**Taux**
Dépenses sur devis : adhésion aux réseaux *ad hoc*	1100 €	Leader - Fonds européen	83 755,40 €	80 %
Salaires et charges – 1,7 ETP	88 103,70 €	Autofinancement réparti entre les 6 CC du territoire Leader	20 938,85 €	20 %
Frais de déplacement	2275 €			
Coûts indirects	13 215,55 €			
TOTAL	**104 694,25 €**		**104 694,25 €**	

Il est proposé au Bureau communautaire :

- D'approuver le projet d'animation et gestion du programme Leader du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021,
- De décider d'inscrire au budget les moyens nécessaires à l'animation du programme Leader pour l'année 2021,
- D'autoriser Madame la Présidente à ajuster le plan de financement, si cela s'avère nécessaire au cours de l'instruction,
- De s'engager à financer le reste à charge par son autofinancement si les subventions s'avéraient moins élevées que demandées,
- D'autoriser Madame la Présidente à solliciter les subventions pour la mise en œuvre Leader auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes, au titre du programme européen Leader.

Le Bureau
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** le projet d'animation et gestion du programme Leader du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021,

- **D'inscrire** au budget les moyens nécessaires à l'animation du programme Leader pour l'année 2021,

- **D'autoriser** Madame la Présidente à ajuster le plan de financement, si cela s'avère nécessaire au cours de l'instruction,

- **De s'engager** à financer le reste à charge par son autofinancement si les subventions s'avéraient moins élevées que demandées,

- **D'autoriser** Madame la Présidente à solliciter les subventions pour la mise en œuvre Leader auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes, au titre du programme européen Leader.

Ainsi fait et délibéré, le 12 novembre 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

_____

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
16	**13**	**13**

Séance du 12 novembre 2020

Date de la convocation
05 novembre 2020
Date d'affichage
05 novembre 2020

L'an deux mille vingt, **le douze novembre, à 8 heures 30 minutes**,
le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 05 novembre 2020 de la Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Stephen	GAUTIER	CONDEISSIAT
Philippe	POTTIER	LE PLANTAY
Émilie	FLEURY	MIONNAY
Ludovic	LOREAU	SAINT ANDRE DE CORCY
Evelyne	ESCRIVA	SAINT ANDRE DE CORCY
Jean-Paul	COURRIER	SAINT NIZIER LE DESERT
Audrey	CHEVALIER	SANDRANS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES

Objet de la délibération
n° D2020_11_07_205

Demande de subvention au programme LEADER - Actions de lutte contre les espèces exotiques envahissantes et suivis écologiques

Absents :

Fabienne	BAS-DESFARGES	Excusée
Christophe	MONIER	Excusé
Dominique	PETRONE	Excusé

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20201112-DELIB-20-205-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/11/2020

Secrétaire de séance élu **: Michel JACQUARD.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Les acteurs locaux, scientifiques et techniques, s'accordent sur la nécessité de développer des actions en faveur des milieux, ainsi que de mettre en place un observatoire des enjeux environnementaux.
La Dombes compte plus de 1000 étangs. Cet écosystème très particulier est sensible au développement d'espèces exotiques impactant la biodiversité locale et les activités socio-économiques, en particulier la pisciculture.

En collaboration avec les acteurs impliqués dans la gestion des étangs, la CC Dombes a décidé d'appuyer les actions en faveur de l'écosystème des étangs de la Dombes.
De plus la compréhension de l'écosystème et des menaces telles que les EEE des étangs, nécessitent d'organiser un suivi de certains indicateurs.

Il est proposé en 2021 de poursuivre et développer certaines actions répondant à ces objectifs.

Objectifs généraux :
• Renforcer l'emprise de la lutte contre le Ragondin, le Rat musqué et les espèces végétales exotiques des étangs,
• Suivre et renforcer les tests de lutte mécanique contre les Jussies,
• Développer le suivi des indicateurs écologiques des étangs.

Missions :
- Développement de la coordination de la lutte contre les EEE en appui de la FREDON
    - Ragondin :
    - Suite des tests de pièges connectés,
    - Mise ne place du protocole d'évaluation des populations de ragondin,
    - Appui aux collectivités et aux propriétaires, dans la lutte contre le Ragondin,
    - Participation à la réflexion sur une filière de valorisation du Ragondin,
    - Jussies et autres espèces pouvant impactées les étangs :
    - Tests d'interventions mécaniques sur les étangs avec différents matériels, repérage et suivis de stations de Jussies,
    - Veille et repérage de nouvelles stations et tests éventuelles sur la Renouée du Japon.
- Développement des indicateurs de suivi des étangs de la Dombes :
    - Suivi des zones tests de restauration des roselières (5 étangs),
    - Suivi des espèces d'oiseaux piscivores (participation à l'organisation et suivi en lien avec la LPO et le syndicat des étangs),
    - Suivi des prairies cibles où nichent des canards, en lien avec les chasseurs de l'ADCGE,
    - Suivi des végétations des bordures d'étangs (en lien avec le PSE et l'OFB), participation à la mise en place d'un protocole de suivi par télédétection.
- Diagnostics d'étangs, évaluation des dynamiques des végétations et lien avec la gestion de l'eau.

Période du programme : 18 mois, 01/01/2021 au 30/06/2022.
Partenariats : FREDON, Syndicats de rivières, CD01, Syndicats des étangs, FDC01, association des piégeurs, DDT.
La CCD serait maître d'ouvrage des prestations. Ces tests seront suivis par la FREDON dans le cadre de son intervention annuelle de lutte.
Périmètre du projet : la Dombes des étangs (communes CCD et communes voisines si accord des EPCI sur le cofinancement)

<u>Plan de financement prévisionnel :</u>

Poste CDD 2 ans	Technicien espaces naturels	57 000 €
Matériel	Pièges, petits équipements	10 000 €
Expérimentation de lutte mécanique contre les espèces exotiques végétales	Décapage par pelle mécanique et évacuation des matériaux, différents travaux du sols sur zones en assec	18 000 €
Coûts indirects	Prise en charge de frais de poste et de fournitures	8 000 €
		93 000 €

Financement Programme Leader : 56 % = 52 080 €
Financement CC Dombes : 44% = 40 920 € soit 20460 € par an
Démarrage de l'action : janvier 2021 sous réserve de la sélection du projet en comité de programmation leader en décembre 2020.

Il est proposé au Bureau communautaire :

- D'approuver le projet et le plan de financement prévisionnel,
- D'autoriser Madame la Présidente à solliciter la subvention LEADER, à ajuster les montants et le plan de financement, si nécessaire, et à signer tout document afférent à ce dossier.

Le Bureau
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** le projet et le plan de financement prévisionnel,

- **D'autoriser** Madame la Présidente à solliciter la subvention LEADER, à ajuster les montants et le plan de financement, si nécessaire, et à signer tout document afférent à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 12 novembre 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

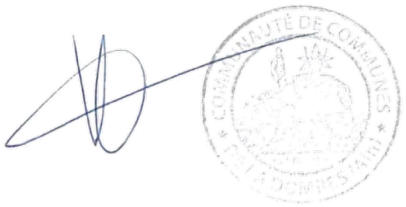

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
16	**13**	**13**

Séance du 12 novembre 2020

Date de la convocation
05 novembre 2020
Date d'affichage
05 novembre 2020

L'an deux mille vingt, **le douze novembre, à 8 heures 30 minutes**,
le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 05 novembre 2020 de la Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Stephen	GAUTIER	CONDEISSIAT
Philippe	POTTIER	LE PLANTAY
Émilie	FLEURY	MIONNAY
Ludovic	LOREAU	SAINT ANDRE DE CORCY
Evelyne	ESCRIVA	SAINT ANDRE DE CORCY
Jean-Paul	COURRIER	SAINT NIZIER LE DESERT
Audrey	CHEVALIER	SANDRANS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES

Objet de la délibération
n° D2020_11_07_206

Demande de subvention au programme LEADER - Projet alimentaire territorial

Absents :

Fabienne	BAS-DESFARGES	Excusée
Christophe	MONIER	Excusé
Dominique	PETRONE	Excusé

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20201112-DELIB-20-206-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/11/2020

Secrétaire de séance élu **: Michel JACQUARD.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Considérant le projet de plan d'actions du Plan Climat Air Energie Territorial adopté le 5 mars 2020 intégrant des actions visant à :
- Renforcer la résilience des systèmes agricoles (action n°8),
- Valoriser et développer les projets locaux et les circuits courts (action n°41),
- Favoriser le recours aux produits bio et locaux dans la restauration collective (action n°42),

Considérant la délibération favorable n°20-192 du Conseil Communautaire du 15 octobre 2020.

La Loi issue des Etats Généraux de l'Alimentation (loi EGALIM) a introduit un objectif de qualité dans la restauration collective scolaire avec, au 1er janvier 2022, à minima 50 % de produits de qualité dans les assiettes (label rouge, AOC, AOP, etc…) dont 20 % de produits issus de l'agriculture biologique.
Sur la base d'une enquête auprès des gestionnaires de cantine et d'un diagnostic territorial portant sur les filières agricoles locales, il ressort que :
- 60 % de nos cantines scolaires élaborent leurs repas sur place (les autres 40 % se les faisant livrer),
- Là où les plats sont cuisinés sur place, il y a cette volonté de pouvoir faire mieux, avec des produits si possible locaux et de meilleure qualité,
- Pour différentes raisons (manque de temps, absence de solutions immédiate, etc…) cette volonté peine à se concrétiser,
- Les acteurs de la restauration collective aimeraient pouvoir échanger plus régulièrement entre eux pour partager les bonnes pratiques,
- Un menu de qualité n'est pas forcément synonyme de prix supérieurs lorsque les menus et les rations sont bien maîtrisées,
- Le repas du midi demeure, pour certains enfants, le seul repas équilibré de la journée,
- Des producteurs de proximité sont tout-à-fait en mesure d'adapter leurs plans de cultures pour satisfaire une demande en lien avec la restauration collective,
- Les producteurs attendent que les collectivités locales favorisent les débouchés locaux pour mieux valoriser leurs productions et faciliter la sortie des filières longues pour les exploitants,
- Il est possible d'aller chercher concrètement et rapidement, en s'appuyant sur les producteurs et transformateurs existants, et sans bouleverser les organisations en place, des résultats significatifs,
- Au-delà d'une approche uniquement centrée sur la restauration collective, notre territoire regorge d'atouts pour bâtir un solide projet alimentaire territorial,
- Des dynamiques alimentaires sur des territoires voisins (agglomérations lyonnaise, burgienne, etc…) sont lancées et seront de formidables vecteurs de développement pour les territoires que seront en mesure de s'y raccrocher,

Autant de constats encourageants pour agir en faveur de la restauration collective et des productions locales en initiant une démarche alimentaire territoriale, comme point de départ concret vers un projet alimentaire de territoire.

Les Communautés de Communes Val de Saône Centre et Dombes Saône Vallée ont fait part de leur vif intérêt et sont tout-à-fait favorables au lancement d'une action mutualisée pour élaborer ensemble un projet alimentaire interterritorial, dans une logique de coopération évidente sur un sujet tel que celui de l'alimentation.

Le thème de l'alimentation durable et de la valorisation des filières courtes entre pleinement dans le cadre des actions soutenues par le programme LEADER Dombes Saône. A ce titre, notre démarche d'élaboration d'un projet alimentaire territorial pourrait bénéficier d'un financement européen à hauteur de 64%. Sur la base des premières projections, le plan de financement prévisionnel pour 2 ans de cette opération serait le suivant : Les acteurs locaux, scientifiques et techniques, s'accordent sur la nécessité de développer des actions en faveur des milieux, ainsi que de mettre en place un observatoire des enjeux environnementaux.
La Dombes compte plus de 1000 étangs. Cet écosystème très particulier est sensible au développement d'espèces exotiques impactant la biodiversité locale et les activités socio-économiques, en particulier la pisciculture.

Besoins		Ressources	
Poste de chargé de mission	90 000 €	Subvention LEADER (64%)	76 378 €
Prestations complémentaires (formations des cuisiniers, ateliers et rencontres, adhésions aux réseaux, labellisation de la démarche, …)	15 840 €	Ressources propres des 3 Communautés de Communes (36%)	42 962 €
Forfait de 15% du poste au titre des couts indirects	13 500 €		
Total	**119 340 €**	**Total**	**119 340 €**

Il est proposé au Bureau communautaire :

- D'approuver l'élaboration d'un projet alimentaire territorial et le plan de financement prévisionnel associé,
- D'autoriser Madame la Présidente à solliciter la subvention LEADER, à ajuster les montants et le plan de financement, si nécessaire, et à signer tout document afférent à ce dossier,
- De s'engager à financer le solde par son autofinancement si les subventions obtenues étaient moindres qu'espérées.

Le Bureau
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** l'élaboration d'un projet alimentaire territorial et le plan de financement prévisionnel associé,

- **D'autoriser** Madame la Présidente à solliciter la subvention LEADER, à ajuster les montants et le plan de financement, si nécessaire, et à signer tout document afférent à ce dossier,

- **De s'engager** à financer le solde par son autofinancement si les subventions obtenues étaient moindres qu'espérées.

Ainsi fait et délibéré, le 12 novembre 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
16	**13**	**13**

Séance du 12 novembre 2020

Date de la convocation
05 novembre 2020
Date d'affichage
05 novembre 2020

L'an deux mille vingt, **le douze novembre, à 8 heures 30 minutes**,
le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 05 novembre 2020 de la Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Stephen	GAUTIER	CONDEISSIAT
Philippe	POTTIER	LE PLANTAY
Émilie	FLEURY	MIONNAY
Ludovic	LOREAU	SAINT ANDRE DE CORCY
Evelyne	ESCRIVA	SAINT ANDRE DE CORCY
Jean-Paul	COURRIER	SAINT NIZIER LE DESERT
Audrey	CHEVALIER	SANDRANS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES

Objet de la délibération
n° D2020_11_07_207

Demande de subvention au Comité Départemental de l'Ain pour les opérations d'entretien des principaux fossés de l'étang Prêle

Absents :

Fabienne	BAS-DESFARGES	Excusée
Christophe	MONIER	Excusé
Dominique	PETRONE	Excusé

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20201112-DELIB-20-207-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/11/2020

Secrétaire de séance élu **: Michel JACQUARD.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

La Communauté de Communes est propriétaire de l'étang Prêle, site de 12.7 hectares à cheval sur les communes de Chaneins et de Valeins. Ce site a pour vocation d'être un outil de communication sur la Dombes et ses étangs. Il bénéficie à ce titre de différents aménagements pour sa mise en valeur et l'accueil du public (observatoire ornithologique, signalétique, etc…).
Depuis 2014, l'étang Prêle est labellisé Espace Naturel Sensible par le Département de l'Ain. Il bénéficie à ce titre d'une visibilité plus large à l'échelle départementale.

Comme tous les étangs de la Dombes, l'étang Prêle doit faire l'objet de travaux d'entretien réguliers pour maintenir son bon fonctionnement. Les derniers en date ont été entrepris en 2018 lors du dernier assec : curage du bief et de la pêcherie + chaulage.
Depuis ce dernier assec, l'étang n'a jamais pu retrouver un bon niveau de remplissage. Si l'automne 2018 n'a pas été marqué par des pluies significatives, l'automne 2019, avec plus de 400 mm mesurés entre octobre et décembre, aurait dû permettre un remplissage optimal. Malgré cela, l'étang Prêle a démarré la saison 2020 avec un déficit d'eau de l'ordre de 40 cm. Dans un contexte où le régime des précipitations devient de plus en plus aléatoire, il apparaît nécessaire d'intervenir au niveau des fossés d'alimentation pour les curer et capter un maximum d'eau de ruissellement (dans cet environnement de grandes cultures, un certain nombre de fossés sont en effet comblés de limons).

Les devis collectés font état de travaux de l'ordre de 5 500 € HT. Au titre de son Plan Nature 2016-2021, cette action est susceptible de recevoir le concours financier du Conseil Départemental, avec un taux d'aide qui se situerait entre 35 % et 60 %. Il convient ainsi de se prononcer sur l'opportunité de soumettre une demande de subvention auprès du Département de l'Ain.

Il est proposé au Bureau communautaire :

- D'autoriser Madame la Présidente à solliciter l'aide financière du Département de l'Ain dans le cadre du plan nature 2016-2021,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Bureau
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'autoriser** Madame la Présidente à solliciter l'aide financière du Département de l'Ain dans le cadre du plan nature 2016-2021,

- **De s'engager** à financer le reste à charge par son autofinancement si les subventions s'avéraient moins élevées que demandées,

- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 12 novembre 2020
La Présidente de la Communauté de
Communes de la Dombes,
Isabelle DUBOIS

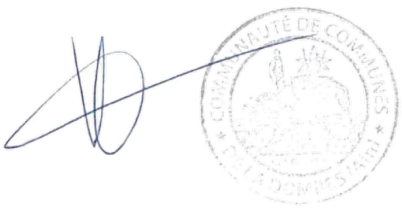

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
16	**16**	**16**

Séance du 19 novembre 2020

Date de la convocation
12 novembre 2020
Date d'affichage
12 novembre 2020

L'an deux mille vingt, **le dix-neuf novembre, à 18 heures 30 minutes**,
le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 12 novembre 2020 de la Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2020_11_08_208

Approbation du procès-verbal de la séance du 12-11-2020

Présents **:**

Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Stephen	GAUTIER	CONDEISSIAT
Philippe	POTTIER	LE PLANTAY
Émilie	FLEURY	MIONNAY
Ludovic	LOREAU	SAINT ANDRE DE CORCY
Evelyne	ESCRIVA	SAINT ANDRE DE CORCY
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL
Jean-Paul	COURRIER	SAINT NIZIER LE DESERT
Audrey	CHEVALIER	SANDRANS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES

Secrétaire de séance élu **: Patrick MATHIAS.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20201119-DELIB-20-208-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/11/2020

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Madame la Présidente soumet à l'approbation du Bureau le compte rendu du 12 novembre 2020.

Le Bureau
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** le compte-rendu.

Ainsi fait et délibéré, le 19 novembre 2020
La Présidente de la Communauté de
Communes de la Dombes,
Isabelle DUBOIS

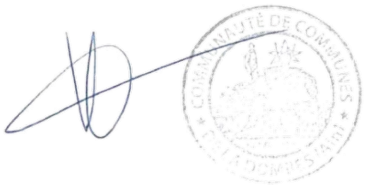

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
16	**16**	**16**

Séance du 19 novembre 2020

Date de la convocation
12 novembre 2020
Date d'affichage
12 novembre 2020

L'an deux mille vingt, **le dix-neuf novembre, à 18 heures 30 minutes**,
le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 12 novembre 2020 de la Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Stephen	GAUTIER	CONDEISSIAT
Philippe	POTTIER	LE PLANTAY
Émilie	FLEURY	MIONNAY
Ludovic	LOREAU	SAINT ANDRE DE CORCY
Evelyne	ESCRIVA	SAINT ANDRE DE CORCY
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL
Jean-Paul	COURRIER	SAINT NIZIER LE DESERT
Audrey	CHEVALIER	SANDRANS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES

Secrétaire de séance élu **: Patrick MATHIAS.**

Objet de la délibération
n° D2020_11_08_209

Demande de subvention au programme LEADER - Mise en place de chèques cadeaux locaux

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20201119-DELIB-20-209-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/11/2020

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

La Communauté de Communes de la Dombes souhaite apporter dès 2020 une solution numérique vertueuse, destinée tant aux consommateurs de son territoire qu'aux commerçants, artisans et prestataires de services. Cette plateforme digitale permet une mise en avant des points de vente et savoir-faire locaux inscrits et permet de proposer à l'ensemble des acteurs économiques du territoire la possibilité d'offrir des chèques cadeaux de la Dombes, à dépenser auprès des entités commerciales engagées dans le système.

La crise sanitaire liée à la Covid 19 a fait émerger l'idée d'une action complémentaire en direction des habitants du territoire par l'organisation d'un jeu-concours.

Les dépenses présentées dans ce projet comprennent donc l'équipement informatique pour l'organisation de la mise en marché des chèques-cadeaux et du jeu-concours ainsi que les frais de personnel associés pour un montant global d'environ 80 000 €.

Ce projet peut faire l'objet d'une subvention par le programme Leader selon le tableau de financement prévisionnel suivant :

Feader – Leader sollicité	38 690,78 €
Région AURA	25 000,00 €
Communauté de Communes de la Dombes – autofinancement	15 922,70 €
Total de l'opération	**79 613,48 €**

Il est proposé au Bureau communautaire :

- D'autoriser Madame la Présidente à solliciter une subvention Leader pour l'opération « Mise en place de chèques cadeaux locaux » selon les taux d'aide en vigueur et les co-financements obtenus,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer toute pièce afférente à ce dossier,
- De s'engager à financer le reste à charge de l'opération par son autofinancement, si les subventions prévues étaient inférieures à celles escomptées.

Le Bureau
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'autoriser** Madame la Présidente à solliciter une subvention Leader pour l'opération « Mise en place de chèques cadeaux locaux » selon les taux d'aide en vigueur et les co-financements obtenus,

- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer toute pièce afférente à ce dossier,

- **De s'engager** à financer le reste à charge de l'opération par son autofinancement, si les subventions prévues étaient inférieures à celles escomptées.

Ainsi fait et délibéré, le 19 novembre 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

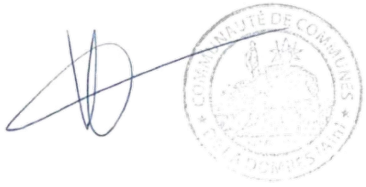

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
16	**13**	**13**

Séance du 10 décembre 2020

Date de la convocation
04 décembre 2020
Date d'affichage
04 décembre 2020

L'an deux mille vingt, **le dix décembre, à 17 heures 30 minutes**,
le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 04 décembre 2020 de la Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente à Chalamont, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Objet de la délibération
n° D2020_12_09_221

Approbation du procès-verbal de la séance du 19-11-2020

Présents **:**

Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Stephen	GAUTIER	CONDEISSIAT
Émilie	FLEURY	MIONNAY
Ludovic	LOREAU	SAINT ANDRE DE CORCY
Evelyne	ESCRIVA	SAINT ANDRE DE CORCY
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jean-Paul	COURRIER	SAINT NIZIER LE DESERT
Audrey	CHEVALIER	SANDRANS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20201210-DELIB-20-221-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/12/2020

Absents :

Fabienne	BAS-DESFARGES	Excusée
Christophe	MONIER	Excusé
Philippe	POTTIER	Excusé

Secrétaire de séance élue **: Audrey CHEVALIER.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Madame la Présidente soumet à l'approbation du Bureau le compte rendu du 19 novembre 2020.

Le Bureau
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** le compte-rendu.

Ainsi fait et délibéré, le 10 décembre 2020
La Présidente de la Communauté de
Communes de la Dombes,
Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
16	**13**	**13**

Séance du 10 décembre 2020

Date de la convocation
04 décembre 2020
Date d'affichage
04 décembre 2020

L'an deux mille vingt, **le dix décembre, à 17 heures 30 minutes**,
le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 04 décembre 2020 de la Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente à Chalamont, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Stephen	GAUTIER	CONDEISSIAT
Émilie	FLEURY	MIONNAY
Ludovic	LOREAU	SAINT ANDRE DE CORCY
Evelyne	ESCRIVA	SAINT ANDRE DE CORCY
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jean-Paul	COURRIER	SAINT NIZIER LE DESERT
Audrey	CHEVALIER	SANDRANS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES

Objet de la délibération
n° D2020_12_09_222

Admission en non-valeur des titres de recette des années 2017 à 2020 - Budget Déchets

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20201210-DELIB-20-222-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/12/2020

Absents :

Fabienne	BAS-DESFARGES	Excusée
Christophe	MONIER	Excusé
Philippe	POTTIER	Excusé

Secrétaire de séance élue **: Audrey CHEVALIER.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Madame La Trésorière propose l'admission en non-valeur des titres de recette des années 2017 à 2020 pour un montant de 989.07 €.

En effet, certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient de les admettre en non-valeur.

Vu le Code des Collectivités Territoriales,
Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public,
Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Il est proposé au Bureau communautaire de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recette suivants :

Exercice 2017 à 2020 Budget Déchets

Année	Montant	Nature du produit
2017	180.50 €	SURENDETTEMENT
2018	353.18 €	SURENDETTEMENT
2019	350.33 €	SURENDETTEMENT
2020	105.06 €	SURENDETTEMENT
TOTAL	**989.07 €**	

Le Bureau
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** l'admission en non-valeur des titres de recette présentés supra,

- **Dit** que le montant total de ces titres de recette s'élève à 989.07 €,

- **Dit** que les crédits sont inscrits au chapitre 65, article 6542 du budget déchets de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré, le 10 décembre 2020
La Présidente de la Communauté de
Communes de la Dombes,
Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
16	**13**	**13**

Séance du 10 décembre 2020

Date de la convocation
04 décembre 2020
Date d'affichage
04 décembre 2020

L'an deux mille vingt, **le dix décembre, à 17 heures 30 minutes**,
le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 04 décembre 2020 de la Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente à Chalamont, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Stephen	GAUTIER	CONDEISSIAT
Émilie	FLEURY	MIONNAY
Ludovic	LOREAU	SAINT ANDRE DE CORCY
Evelyne	ESCRIVA	SAINT ANDRE DE CORCY
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jean-Paul	COURRIER	SAINT NIZIER LE DESERT
Audrey	CHEVALIER	SANDRANS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES

Objet de la délibération
n° D2020_12_09_223

Dépôt de demandes de financement - acquisition de données topographiques LIDAR

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20201210-DELIB-20-223-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/12/2020

Absents :

Fabienne	BAS-DESFARGES	Excusée
Christophe	MONIER	Excusé
Philippe	POTTIER	Excusé

Secrétaire de séance élue **: Audrey CHEVALIER.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Suite à une concertation technique avec les différentes structures de l'environnement dombiste et en lien avec les EPCI voisins poursuivant les mêmes objectifs, il est proposé de participer à l'acquisition mutualisée d'une donnée topographique précise par système laser aéroporté dénommé LIDAR (acronyme de l'expression en langue anglaise « light detection and ranging »).

Ce système permet l'acquisition d'au moins 10 points topographiques du terrain naturel par mètre carré. Les livrables donneront la possibilité d'un inventaire cartographique précis de du bâti.
Le premier objectif commun, avec notamment les syndicats de rivières, est de couvrir l'ensemble du réseau hydraulique constituant l'élément fondamental du fonctionnement des chaînes d'étangs. Cette donnée rendra possible de multiples applications techniques dans la modélisation utile à la gestion de l'eau et à l'adaptation au changement climatique. Pour l'aval, il apportera un outil très utile dans la prévention des inondations.
Cette donnée est utile également dans d'autres domaines d'activités : développement d'un cadastre solaire dans le cadre du PCAET, préparation de travaux routiers, aménagements paysagers, archéologie, gestion forestière…

Dans le cadre d'une opération mutualisée couvrant la totalité de la Dombes, la maîtrise d'ouvrage est confiée par convention au CRAIG (Centre Régional Auvergne Rhône-Alpes de l'information géographique) compétent sur les aspects techniques de cette commande. L'appui technique essentiel dans cette opération pourra donner lieu à une adhésion à cet organisme de 500 € en 2021.
Il s'agit réellement de l'acquisition d'un outil technique performant pour le montage de projets de travaux, d'où la proposition de l'inscription de l'opération en investissement.
Etant donné les livrables attendus, ce type d'opération doit se réaliser par temps sec en hiver, soit avant début avril 2021.
L'opération est chiffrée à environ 65 €TTC/km². Le territoire de la CC Dombes est de 635 km².

La CC Dombes prendra en charge la somme correspondante à l'acquisition de la donnée pour la surface de son territoire, partagée avec les syndicats de rivières concernées (SDCBS, SMVV, SR3A) à hauteur de 50%, et 100% là où il n'y pas de syndicat fonctionnel (BV Sereine-Cottet).
Le financement de l'opération engendre le dépôt de demande de subvention auprès du département et de la région, dans le cadre du contrat spécifique Dombes Saône.

Plan prévisionnel de financement de l'acquisition de la donnée LIDAR pour la CC Dombes :

Financeurs	%	Montant € HT
Région	40	8 000
Département	20	4 000
CC Dombes	40	8 000
TOTAL	100	20 000

Le Bureau
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** le dépôt de dossiers de demande d'aide financière auprès des différents financeurs,

- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier d'un montant de l'ordre de 20 000 € HT.

Ainsi fait et délibéré, le 10 décembre 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
16	**13**	**13**

Séance du 10 décembre 2020

Date de la convocation
04 décembre 2020
Date d'affichage
04 décembre 2020

L'an deux mille vingt, **le dix décembre, à 17 heures 30 minutes**,
le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 04 décembre 2020 de la Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente à Chalamont, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Stephen	GAUTIER	CONDEISSIAT
Émilie	FLEURY	MIONNAY
Ludovic	LOREAU	SAINT ANDRE DE CORCY
Evelyne	ESCRIVA	SAINT ANDRE DE CORCY
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jean-Paul	COURRIER	SAINT NIZIER LE DESERT
Audrey	CHEVALIER	SANDRANS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES

Objet de la délibération
n° D2020_12_09_224

Modalités d'accueil des usagers extra-communautaires à la déchèterie de St André de Corcy

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20201210-DELIB-20-224-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/12/2020

Absents :

Fabienne	BAS-DESFARGES	Excusée
Christophe	MONIER	Excusé
Philippe	POTTIER	Excusé

Secrétaire de séance élue **: Audrey CHEVALIER.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Des conventions autorisant l'accès à la déchèterie de Saint André de Corcy aux habitants des communes de Cordieux, Romanèche et Tramoyes ont été signées entre la Communauté de Communes de la Dombes et les Communautés de Communes de la Côtière à Montluel et de Miribel et du Plateau.

Pour information, en 2019, 2 119 passages extracommunautaires ont été enregistrés à la déchèterie de Saint André de Corcy représentant 428 foyers.

Conformément à ces conventions, la Communauté de Communes de la Dombes doit fixer annuellement par délibération les conditions d'accès à savoir :
- le nombre de passages annuels autorisés pour les usagers extracommunautaires,
- le coût associé à chacun des passages permettant d'établir une facturation en fin d'année civile aux deux Communautés de Communes concernées.

Il est proposé au Bureau communautaire de maintenir les conditions d'accueil pour 2021 comme suit :
- nombre de passages annuel maximum : 10
- coût par passage : 6 euros.

Le Bureau
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **De valider** à 6 € le coût unitaire d'un passage en 2021 qui sera répercuté en fin d'année civile aux Communautés de Communes du Canton de Montluel et de Miribel et du Plateau,

- **De fixer** à 10 le nombre de passages maximum autorisés en 2021 pour les résidants de Cordieux, de Romanèche et de Tramoyes.

Ainsi fait et délibéré, le 10 décembre 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
16	**13**	**13**

Séance du 10 décembre 2020

Date de la convocation
04 décembre 2020
Date d'affichage
04 décembre 2020

L'an deux mille vingt, **le dix décembre, à 17 heures 30 minutes**,
le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 04 décembre 2020 de la Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente à Chalamont, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents **:**

Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Stephen	GAUTIER	CONDEISSIAT
Émilie	FLEURY	MIONNAY
Ludovic	LOREAU	SAINT ANDRE DE CORCY
Evelyne	ESCRIVA	SAINT ANDRE DE CORCY
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jean-Paul	COURRIER	SAINT NIZIER LE DESERT
Audrey	CHEVALIER	SANDRANS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES

Objet de la délibération
n° D2020_12_09_225

Redevance incitative : tarifs applicables au 1er janvier 2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20201210-DELIB-20-225-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/12/2020

Absents :

Fabienne	BAS-DESFARGES	Excusée
Christophe	MONIER	Excusé
Philippe	POTTIER	Excusé

Secrétaire de séance élue **: Audrey CHEVALIER.**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Par délibération en date du 30 janvier 2019, la Communauté de Communes de la Dombes a supprimé la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) sur les anciennes Communautés de communes du Canton de Chalamont et Centre Dombes et a approuvé l'instauration de la Redevance Incitative à compter du 1er janvier 2021 sur l'ensemble de son territoire.

Le règlement du Service public de Prévention et de Gestion des Déchets sera modifié en conséquence lors du Conseil Communautaire du 10 décembre 2020.

Conformément à la délibération du 30 juillet 2020 relative aux délégations du Conseil Communautaire au Bureau, le Bureau fixe les tarifs des services communautaires.

Il est proposé au Bureau Communautaire d'approuver la grille tarifaire de la redevance incitative présentée ci-après et applicable à partir du 1er janvier 2021 :

PF_{PAV} : part fixe pour les usagers desservis en point d'apport volontaire pour les déchets recyclables hors verre Charges du service autres que celles dédiées aux ordures ménagères résiduelles (amortissements et maintenance des équipements, collecte et tri des déchets déposés en déchèteries et aux points tri, traitement des refus, actions liées à la réduction et à la prévention des déchets, …)	**115 € / an**
PF_{PAP} : part fixe pour les usagers desservis en porte-à-porte pour les déchets recyclables hors verre Charges du service autres que celles dédiées aux ordures ménagères résiduelles (amortissements et maintenance des équipements, collecte et tri des déchets de déchèteries, collecte et tri des bacs/sacs jaunes, traitement des refus, actions liées à la réduction et à la prévention des déchets, …)	**125 € / an**
$PV_{levée}$: Part fonction du nombre de présentations à la collecte du ou des bac(s) destiné(s) aux ordures ménagères résiduelles	**2,80 € / levée** **2,00 € / levée** (uniquement bac 47 litres)
PV_{poids} : Part fonction du poids de déchets contenus dans le ou les bac(s) destiné(s) aux ordures ménagères résiduelles	**0,23 € / kg**
$P_{refus\ d'identification}$: redevance pour refus d'identification	**606,15 €**

Le Bureau
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** la grille tarifaire de la redevance incitative présentée ci-dessus, applicable au 1er janvier 2021.

Ainsi fait et délibéré, le 10 décembre 2020

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

Récapitulatif des décisions 2020

DECISIONS

Numéro	Date	Objet
D20-017	28/09/2020	Signature de convention de servitude avec GRDF
D20-018	05/11/2020	Signature d'un bail non soumis au statut en raison de sa courte durée avec la société THE PET COMPANY, pour la location de locaux à l'hôtel d'entreprises, à Chatillon-sur-Chalaronne
D20-019	10/11/2020	Lieu du conseil communautaire du 19 novembre 2020
D20-020	17/11/2020	Signature d'un contrat de prêt d'un montant de 329 012 € sur 10 ans, avec la Caisse d'Epargne, taux fixe de 0.27 %
D20-021	04/12/2020	Lieu du conseil communautaire du 10 décembre 2020

DECISION n° 017/2020

OBJET :

DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE DE LA CONVENTION DE SERVITUDES AVEC GRDF

La Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes,

Vu la délibération n° D2020_07_04_087 du 16 juillet 2020 portant sur l'élection de la Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes,
Vu la délibération n° D2020_07_04_092 du 16 juillet 2020 portant sur les délégations du Conseil Communautaire à Mme La Présidente,

Considérant la demande de Monsieur David GOBERT, récent acquéreur des parcelles A 1068 et A1097, impasse Christian Barnard à Chatillon-sur-Chalaronne sur le Parc d'Activités Chalaronne Centre, de pouvoir fournir, à ses frais, son futur bâtiment en gaz.

A cet effet, GRDF sollicite la Communauté de Communes de la Dombes, pour la signature d'une convention de servitudes, en vue d'effectuer les travaux pour l'installation, et l'exploitation de la canalisation ainsi que de ses accessoires techniques. En effet, la majeure partie de ces travaux doivent s'effectuer sous la voirie, de la parcelle A 1066 d'une superficie de 1 506m, propriété de la Communauté de Communes de la Dombes.

Cette convention, applicable aux ouvrages de distribution publique du gaz, indique le tracé des canalisations installées, les obligations de chacune des parties, dont notamment la remise en état des terrains par GRDF après travaux. Par ailleurs la convention prendra effet à compter du jour de signature et sera conclue pour la durée de l'exploitation de l'ouvrage, éventuellement renouvelée, ou de tout autre qui viendrait à lui être substitué. Par cette convention la Communauté de Communes de la Dombes donne à GRDF, les droits de l'autorité concédante étant expressément réservés, et à toute personne mandatée par lui les droits suivants :

- Etablir à demeure dans une bande de 2 mètres une canalisation et ses accessoires techniques dont tout élément sera situé au moins 0.80 mètres de la surface naturelle du sol,

- Etablir éventuellement une ou plusieurs conduites de renforcement dans ladite bande,

- Pénétrer sur lesdites parcelles, en ce qui concerne ses agents ou les préposés des entreprises agissant pour son compte et y exécuter tous les travaux nécessaires à la construction, l'exploitation, la surveillance, la maintenance, l'entretien, la modification, la mise en conformité, le renforcement, le renouvellement, la réparation, l'enlèvement de tout ou partie de la ou des canalisations et des ouvrages accessoires,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20200929-2020-17-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/09/2020

L'autorité territoriale, Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

- Occuper temporairement pour l'exécution des travaux de pose des ouvrages une largeur supplémentaire de terrain occupation donnant droit au Propriétaire ou à l'exploitant à la remise en état.

– **DECIDE** –

ARTICLE 1 - D'approuver la signature de la convention de servitudes avec GRDF, dans les conditions définies ci-dessus.

ARTICLE 2 - D'autoriser la Présidente à la signer ainsi que tout document relatif à ce dossier.

ARTICLE 3 - La présente décision sera affichée et inscrite au registre des actes de la Communauté de Communes de la Dombes.

Fait à Châtillon-sur-Chalaronne,

Le 29 septembre 2020,

La Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

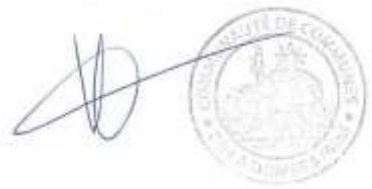

L'autorité territoriale, Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

DECISION n° 018/2020

OBJET :

DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN BAIL NON SOUMIS AU STATUT EN RAISON DE SA COURTE DUREE AVEC LA SOCIETE THE PET COMPANY, POUR LA LOCATION DE LOCAUX A L'HÔTEL D'ENTREPRISES, A CHATILLON-SUR-CHALARONNE

La Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes,

Vu la délibération n° D2020_07_04_087 du 16 juillet 2020 portant sur l'élection de la Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes,
Vu la délibération n° D2020_10_74_182 du 15 octobre 2020 portant sur les délégations du Conseil Communautaire à Mme La Présidente,

Considérant la demande de M. Frédéric LAVILLE, Président de la Société THE PET COMPANY (SAS), qui souhaite louer un local supplémentaire dans l'Hôtel d'entreprises intercommunal, situé 535 Rue Christian BARNARD, à Châtillon-sur-Chalaronne. Ce bureau supplémentaire lui permettra de sécuriser le travail de son équipe administrative en cette période de pandémie, en faisant en sorte que chaque personne ait un bureau distinct. Il s'agit du bureau n° 3 d'une surface de 11,37 m²,

Considérant que les locaux, objets de la présente, font partie d'un Hôtel d'entreprises qui a pour vocation la location de courte durée pour des entreprises en création ou en développement,

Les parties se sont rapprochées en vue de conclure un bail non soumis au statut en raison de sa courte durée tenant compte des circonstances particulières relatées ci-dessus.

L'une des particularités de ce bail est qu'à son terme, le locataire ne bénéficie d'aucun droit au renouvellement du bail ni d'aucune indemnité d'éviction si le bailleur ne veut pas le reconduire.

Le bail non soumis au statut en raison de sa courte durée est consenti et accepté pour une durée de 2 ans, commençant à courir le 5 novembre 2020, pour se terminer au terme de la durée susvisée, soit le 4 novembre 2022.

Le Preneur et le Bailleur pourront résilier ce bail à tout moment à condition de donner congé par lettre recommandée avec accusé de réception ou acte extrajudiciaire en respectant un préavis d'un mois.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20201105-20-018-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2020

L'autorité territoriale, Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

A l'arrivée du terme, il pourra être décidé par le propriétaire et le locataire d'un commun accord de renouveler le bail de courte durée d'une année supplémentaire. La durée cumulée des baux successifs de courte durée conclus avec le même locataire et dans les locaux de l'Hôtel d'entreprises ne doit pas excéder 3 ans.

Le bail de courte durée est consenti moyennant un loyer annuel hors taxes et hors charges de 70 €/m²/an (délibération n° D2018_04_04_099 du 5 avril 2018) auquel s'ajoutera la TVA au taux légal en vigueur et une provision périodique pour charges de 5 € H.T./m²/an avec régularisations annuelles.

– **DECIDE –**

ARTICLE 1 - De signer un bail non soumis au statut en raison de sa courte durée de deux ans avec la Société THE PET COMPANY (SAS), à compter 5 novembre 2020, jusqu'au 4 novembre 2022, pour un bureau d'une surface totale de 11,37 m², dans le bâtiment de l'Hôtel d'entreprises à Châtillon-sur-Chalaronne, et dans les conditions définies ci-dessus.

ARTICLE 2 - D'autoriser la Présidente à le signer ainsi que tout document relatif à ce dossier.

ARTICLE 3 - La présente décision sera affichée et inscrite au registre des actes de la Communauté de Communes de la Dombes.

Fait à Châtillon-sur-Chalaronne,

Le 05 novembre 2020,

La Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes,

L'autorité territoriale, Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20201110-20-019-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/11/2020

LA DOMBES
communauté de communes

DECISION n° 019/2020

OBJET :

DECISION FIXANT LE LIEU DU PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE

La Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes,

Vu la délibération n° D2020_07_04_087 du 16 juillet 2020 portant sur l'élection de la Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes,
Vu la délibération n° D2020_10_74_182 du 15 octobre 2020 portant sur les délégations du Conseil Communautaire à Mme La Présidente,

– **DECIDE** –

ARTICLE 1 - De fixer le conseil communautaire du 19 novembre 2020 à l'Espace Bel Air à Chatillon sur Chalaronne.

ARTICLE 2 - La présente décision sera affichée et inscrite au registre des actes de la Communauté de Communes de la Dombes.

Fait à Châtillon-sur-Chalaronne,
Le 10 novembre 2020,

La Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

L'autorité territoriale, Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20201117-20-020-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/11/2020

LA DOMBES
communauté de communes

DECISION n° 020/2020

OBJET :

DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRET D'UN MONTANT DE 329 012 € SUR 10 ANS, AVEC LA CAISSE D'EPARGNE, TAUX FIXE DE 0.27 %

La Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes,

Vu la délibération n° D2020_07_04_087 du 16 juillet 2020 portant sur l'élection de la Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes,
Vu la délibération n° D2020_10_74_182 du 15 octobre 2020 portant sur les délégations du Conseil Communautaire à Mme La Présidente,

Vu l'offre de financement proposée par la Caisse d'Epargne,

– **DECIDE** –

ARTICLE 1 -

De contracter auprès de la Caisse d'Epargne un emprunt d'un montant de 329 012 € et dont les caractéristiques sont les suivantes :
Objet du prêt : Aménagement de l'extension de la ZA la Poyarosse à Saint Paul de Varax
Montant du prêt : 329 012 Euros
Durée du prêt : 10 ans
Périodicité des échéances : Trimestrielle
Taux d'intérêt annuel fixe : 0.27 %
Amortissement du capital : Echéance constante
Montant de l'échéance : 8 339,62 Euros
Intérêt : 4 572.80 Euros

ARTICLE 2 –

De signer le contrat de prêt établi par la Caisse d'Epargne et est habilitée à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans ce contrat de prêt et reçoit tout pouvoir à cet effet.

ARTICLE 3 –

La présente décision sera affichée et inscrite au registre des actes de la Communauté de Communes de la Dombes.

Fait à Châtillon-sur-Chalaronne,
Le 17 novembre 2020,

Isabelle DUBOIS

La Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes,

L'autorité territoriale, Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

DECISION n° 021/2020

OBJET :

DECISION FIXANT LE LIEU DU PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE

La Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes,

Vu la délibération n° D2020_07_04_087 du 16 juillet 2020 portant sur l'élection de la Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes,
Vu la délibération n° D2020_10_74_182 du 15 octobre 2020 portant sur les délégations du Conseil Communautaire à Mme La Présidente,

– **DECIDE** –

ARTICLE 1 - De fixer le conseil communautaire du 10 décembre 2020 à la salle polyvalente de Chalamont.

ARTICLE 2 - La présente décision sera affichée et inscrite au registre des actes de la Communauté de Communes de la Dombes.

Fait à Châtillon-sur-Chalaronne,
Le 04 décembre 2020,

La Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20201204-20-021-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/12/2020

L'autorité territoriale, Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.